L'AUPELF

une idée en marche



Une jeune histoire

Un grand dessein

L'AUPELF UNE IDÉE EN MARCHE

UNE JEUNE HISTOIRE UN GRAND DESSEIN

Troisième édition 1998



Richard Jones

L'AUPELF une idée en marche

UNE JEUNE HISTOIRE UN GRAND DESSEIN

Avant-propos de Michel Gervais Président de l'AUPELF-UREF



Couverture: Marc Bruneau

Maquette de l'ouvrage original: Josée Kirouac Conseiller technique: AGL Graphiques inc.

ISBN: 2-920021-76-1

Bibliothèque nationale du Québec. Bibliothèque nationale du Canada. Dépôt légal: novembre 1987 2^e édition, novembre 1990 3^e édition, avril 1998

Remerciements

Nous voulons remercier les membres du personnel du Secrétariat général de l'AUPELF à Montréal pour la patience qu'ils ont manifestée à notre endroit en répondant à nos questions et en nous remettant les documents que nous avons demandés. M. Alain Rochegude, chargé du suivi de ce projet, a toujours été d'une grande amabilité et d'une disponibilité sans reproche. D'autres personnes, liées à l'AUPELF à divers titres au cours de son passé, se sont prêtées à des entrevues et ont tenté de satisfaire notre curiosité.

Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance envers le personnel des Archives de l'Université de Montréal, tout spécialement Denys Chouinard, Denis Plante et Chantale Fillion, qui ont gentiment facilité notre travail de dépouillement du fonds de l'AUPELF.

Richard Jones Denis Chouinard Université Laval

La première édition de L'AUPELF, une idée en marche date de 1986, l'ouvrage étant publié à l'occasion du XXV^e anniversaire de fondation de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Une réédition a été publiée en 1990 lors de la X^e Assemblée générale de l'AUPELF-UREF à Paris.

Les deux précédentes éditions étant épuisées, cette nouvelle réédition a été envisagée afin de répondre à la demande de tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'AUPELF-UREF, en attendant qu'un travail de mise à jour soit entrepris afin de refléter la mutation de l'AUPELF-UREF, depuis ces dix dernières années, et le passage à l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La présente réédition reprend celle de 1990 avec un avant-propos du Recteur Michel Gervais, président en exercice de l'AUPELF-UREF. Une partie des annexes a été réactualisée et le lecteur y trouvera l'ensemble des Conseils d'administration, élus entre 1961 et 1993, la liste des institutions membres, arrêtée à mars 1998, ainsi que les statuts adoptés lors de la XI^e Assemblée générale d'Abidjan en 1993.

À l'annexe II, consacrée aux événements et réalisations, une brève note situe la récente évolution de l'AUPELF-UREF en Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche. À l'annexe III, réservée aux publications, un texte présente la démarche qui mène à la collection *Universités francophones*. L'annexe VI présente les chartes, déclarations et plans d'action adoptés entre 1973 et 1998.

L'album photographique a été retouché tandis que la liste des Bureaux régionaux et antennes de l'AUPELF-UREF est ajouté en fin de l'ouvrage.

Fidélité aux origines et évolution

Avec l'entrée de l'AUPELF dans la Francophonie institutionnelle des États et gouvernements, avec le programme du Sommet qu'est l'Université des réseaux d'expression française (UREF) et le contrat que l'Association a conclu pour sa mise en œuvre avec le Sommet de Québec, c'est une rupture institutionnelle, dans la continuité de nos objectifs, que nous avons délibérément provoquée en plein accord avec tous nos membres.

Cette rupture institutionnelle, nous l'avons poursuivie parallèlement à celle que connaissait la Francophonie elle-même. Cette dernière a réussi à Hanoi une mutation majeure. Elle s'est donné une charte qui structure l'exécutif politique, avec un Secrétaire général de la Francophonie qui a, entre autres, la responsabilité de coordonner les opérateurs, qu'il s'agisse de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ou des autres opérateurs, tels l'AUPELF-UREF, opérateurs directs et reconnus qui font entrer certains secteurs vitaux de la société civile – les universités et centres de recherche, les médias, les villes, – dans le projet francophone et donnent ainsi à ce dernier une consistance et une implantation forte dans le tissu social et économique.

Soulignons cette avancée majeure pour notre institution: elle est, pour la première fois, inscrite dans le texte fondamental de la Francophonie comme opérateur des sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Parallèlement à cette évolution politique de la Francophonie, l'AUPELF-UREF a poursuivi sa structuration interne et a aménagé son intégration au dispositif francophone. Association regroupant un

nombre sans cesse croissant d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Université des réseaux associés à la Francophonie, bientôt Université virtuelle francophone, elle est appelée à jouer de plus en plus le rôle d'une sorte d'Université mondiale de la Francophonie.

Cette révolution de l'institution, qui la rapproche de la Francophonie des sommets, lui a permis d'opérer, par ailleurs, une véritable mutation de ses programmes.

Les programmes associatifs de l'AUPELF-UREF regroupés, depuis plus de trente ans, au sein du Fonds international de coopération universitaire (FICU), ont été à la source de grands programmes intégrés touchant tous les secteurs, tous les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans la mondialisation en cours, il faut, en effet, nous organiser, être visibles, mettre en synergie les programmes, renforcer partout le dispositif francophone, lui donner une place aux côtés des autres grands rassemblements mondiaux d'Etats et de peuples.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'UREF, nous avons mis en place, à côté du FICU qui organise, lui, la coopération associative, quatre grands fonds se rapportant chacun à une dimension fondamentale de l'activité de nos établissements: le Fonds francophone de la recherche, le Fonds francophone universitaire de la formation, le Fonds francophone universitaire de l'information et le Fonds régional pour l'enseignement supérieur.

L'évolution de l'AUPELF-UREF, dans la conformité avec ses objectifs premiers et dans la continuité avec le passé, lui a permis de connaître, ces dernières années, une croissance phénoménale. Les ressources de l'AUPELF étaient en 1986 de quelques millions de francs français; elles s'élèvent aujourd'hui à près de 250 millions de francs. Son personnel se limitait à une trentaine de personnes; il est aujourd'hui, avec sa vingtaine de bureaux, antennes et instituts, de plus de 200 employés et coopérants.

Ses structures de décision – qu'il s'agisse de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration, du Conseil de l'Université, du Conseil scientifique –, son financement, son personnel, aussi bien celui du siège que celui des bureaux régionaux, se sont largement multilatéralisées.

Tous les acteurs de l'université sont impliqués dans ses programmes: les étudiants boursiers, les étudiants des filières et instituts, les étudiants bénéficiant des dotations d'ouvrages, les chercheurs utilisant les centres SYFED-REFER et recevant les aides du Fonds de la recherche, les professeurs effectuant des missions d'encadrement et d'enseignement ou participant à ses consortiums de soutien aux établissements – instituts, centres régionaux – et aux filières. Au total, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'universitaires qui ont été, depuis dix ans, directement impliqués à tous les niveaux dans les programmes de l'UREF.

La Francophonie scientifique tient toute sa force, son efficacité, sa rentabilité aussi, de la force du réseau qu'elle constitue. Ce n'est pas un ensemble monolithique, ce n'est pas un monopole, c'est un réseau, c'est un maillage de toutes les institutions qui tirent le meilleur profit les unes des autres, qui y voient leur intérêt mais manifestent tout autant leur devoir de solidarité. Avec ce grand réseau des universités francophones, nous voulons maintenir une dynamique de progrès dans une cogestion démocratique et multilatérale. Nous voulons qu'ayant l'immense avantage d'une langue et d'une histoire communes, de valeurs partagées, chacune des universités paie son écot et reçoive plus encore – qu'il s'agisse aussi bien des universités moins développées comme de celles qui sont à la pointe de la recherche et des technologies.

De grands défis nous attendent demain. Défi du multilinguisme et de l'enseignement du et en français dans le monde francophone. Défi du français dans le monde, de sa place notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche aussi bien dans les pays appartenant à la Francophonie que dans ceux où le français a une place privilégiée, comme en Amérique latine. Défi de l'université virtuelle francophone que nous mettons en place d'urgence en y associant toutes les forces vives de notre réseau.

«L'AUPELF-UREF. Une idée en marche.» Le titre de cet ouvrage est bien toujours d'actualité.

Michel Gervais Président de l'AUPELF-UREF

Université Laval, Québec, mars 1998

Avant-propos (édition de 1990)

De Marrakech à Paris L'AUPELF de la tradition, de la modernité et de la solidarité

Ce n'est pas un hasard si la première édition de «L'AUPELF, une idée en marche» a été publiée en 1987 et diffusée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AUPELF qui s'est tenue cette année-là à Marrakech.

Il s'agissait pour l'AUPELF de prendre date, de rappeler les conditions de la naissance, les grandes étapes de son essor, de dresser enfin un bilan de ce qui avait été accompli et d'annoncer les grandes mutations qui s'annonçaient avec la naissance, en son sein, l'Université des réseaux d'expression française.

La nouvelle donne: l'Université des réseaux d'expression française

Le chemin parcouru depuis lors a été considérable et a remodelé substantiellement notre Association. Celle-ci s'était donnée pour vocation «le développement d'une conscience internationale et d'un esprit de coopération au service de la pluralité culturelle et du progrès scien-

1

tifique». Elles disposait, avec le FICU (Fonds international de coopération universitaire) de moyens pour financer la coopération entre ses membres. Elle avait réussi à rassembler près de 200 universités sur tous les continents.

Avec le développement de la francophonie, la mise en oeuvre dès le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, en 1986, de programmes destinés à ressouder la communauté des «parlant-français» autour de quelques grands projets mobilisateurs, il est apparu à l'évidence que l'AUPELF ne pouvait rester à l'écart de ce grand mouvement d'émergence d'une francophonie moderne et plurielle.

Forte de son histoire, de son enracinement dans la communauté des universitaires et chercheurs francophones, de l'expérience acquise en matière de coopération universitaire et scientifique, des outils qu'elle avait à sa disposition, elle avait une vocation naturelle à devenir le partenaire majeur des Sommets pour consolider l'espace scientifique francophone.

L'AUPELF s'est aussitôt mise à l'oeuvre et a proposé, dès 1986, au Sommet de Paris, la constitution, en son sein, d'une Université des réseaux d'expression française, Université de la francophonie, appelée à mettre en réseaux les enseignants, les chercheurs, les responsables d'établissements pour apporter à l'enseignement et à la recherche de langue française, le dynamisme nouveau de la francophonie faite du partage de l'information et de la multiplication des échanges.

Le Sommet de Québec, en 1987, a fait confiance à l'AUPELF et l'a invitée à créer cette Université. Le défi était lancé: l'AUPELF parviendrait-elle à le relever et à assurer son nouveau mandat de consolider l'espace scientifique francophone?

La réponse vint à Marrakech où se réunit, en novembre 1987, notre dernière Assemblée générale. S'il fallut parfois lever des doutes sur l'avenir de l'AUPELF, la sagesse prévalut ainsi que le souci de ne pas passer à côté d'une chance historique pour notre institution.

Aussitôt l'équipe de l'UREF s'est mise au travail et a mis en oeuvre les programmes approuvés par le nouveau Conseil d'administration. En février 1988, événement majeur, le Comité du suivi du Sommet de Québec créé pour assurer la bonne exécution des décisions

prises par les chefs d'État et de gouvernement, définit l'AUPELF comme «l'opérateur privilégié du Sommet pour l'enseignement supérieur et la recherche».

Cette étape est capitale car elle marque, en quelque sorte la reconnaissance de l'AUPELF comme un organisme majeur de la francophonie.

En mai 1989, un an et demi à peine après la création de l'UREF, le troisième Sommet qui s'est tenu à Dakar a pu constater que notre Université était bien partie, que ses programmes s'exécutaient, que des premiers résultats tangibles étaient obtenus, notamment avec la collection *Universités francophones* qui rassemble ouvrages scientifiques et produits sur nouveaux supports (vidéodisques, DC-MEF-disques compacts à mémoire fixée), qu'un contrôle scientifique rigoureux des programmes était assuré avec la mise en place d'un Conseil scientifique qui se réunit deux fois par an.

C'est pourquoi le mandat confié à l'AUPELF lui a été confirmé au Sommet de Dakar et que de nouveaux programmes y ont été approuvés.

La révision des statuts

Le développement et la réussite de l'UREF, la nécessité de prévoir pour elle des assises solides à la mesure du mandat confié et des responsabilités nouvelles qu'elle assumait dans la francophonie nécessitaient, d'évidence, une adaptation des statuts de l'AUPELF. Certes, l'Assemblée générale avait déjà voté à Marrakech les articles nécessaires à l'intégration institutionnelle de l'UREF. Mais il fallait se donner le temps de la réflexion et de l'expérience. La réforme statutaire décidée à Marrakech ne prenait pas assez en compte les structurations nouvelles exigées par le fonctionnement de l'Université.

Une commission des statuts s'est mise au travail. Le Conseil d'administration qui s'est tenu en novembre 1989 à Sainte-Adèle, au Québec, a adopté à l'unanimité un projet de nouveaux statuts qui prend en compte la dimension nouvelle dans notre Association d'une Uni-

versité des réseaux et la nécessité d'assurer une coordination efficace entre les activités associatives et les activités de l'Université voulue par les Sommets.

Ce projet est présenté à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale qui se réunit à Paris en décembre 1990. S'il est entériné, une nouvelle étape, ambitieuse et prometteuse, s'ouvrira à une AUPELF qui se sera donnée les moyens d'être un des partenaires majeurs et écoutés de la francophonie.

La nouvelle structure de l'Université qui est définie par les statuts et qui correspond au contrat passé avec les Sommets donne à l'Université la visibilité dont elle a besoin. Le Conseil d'Université de même que le Conseil scientifique sont élargis à quatre personnalités extérieures représentant le Comité international du suivi des Sommets, lesquels seront de cette façon associés étroitement aux structures universitaires et à la vie académique de l'Université. De même, la prise en charge par l'AUPELF de l'Université impliquait naturellement que le Directeur général de l'Association fût aussi le Recteur de l'Université, et que cet exécutif unique garantit l'unité de décision et l'exécution.

Par ailleurs, il était essentiel que la vie associative de l'AUPELF soit renforcée. À cet fin, la vocation du Fonds international de coopération universitaire (FICU) est réaffirmée dans les nouveaux statuts et celui-ci voit ses structures renforcées.

La force d'un bilan

En 1987, le Sommet de Québec a fait le pari de l'UREF et permis l'expérimentation des programmes qu'elle proposait. Pouvons-nous dire, trois ans après, que l'expérimentation a donné les résultats et que le Sommet avait vu juste en confiant à l'AUPELF le soin de créer une Université sans murs de la francophonie?

Au vu de ce qui a été fait, produit, la réponse ne fait pas de doute. L'UREF présente un bilan très positif.:

 Elle est aujourd'hui, dans l'AUPELF, un des seuls opérateurs véritablement multilatéraux des Sommets. Ses organes de décision et

- de contrôle scientifique, son implantation géographique, ses comités de réseau de recherche, les retombées de ses programmes dans les différents pays, les éditeurs et auteurs de ses ouvrages et produits éditoriaux, toutes ses activités font apparaître un fonctionnement multilatéral exemplaire de l'institution.
- Elle a facilité dans la francophonie la mobilité, la mise en contact entre eux des universitaires, chercheurs et étudiants par ses réseaux de recherche et ses programmes de bourses. Elle décloisonne ainsi les universités, les laboratoires, les chercheurs de la francophonie. Elle met en réseaux les chercheurs francophones du Nord comme du Sud dont les échanges scientifiques renforcent le recherche en langue française. Elle favorise ainsi la consolidation d'un espace scientifique francophone.
- Elle met à la disposition des chercheurs, enseignants et étudiants les outils indispensables au bon aboutissement de leurs études, de leurs travaux et recherches, qu'il s'agisse de livres et de nouveaux supports:
 - avec la collection Universités francophones co-éditée en partenariat avec des éditeurs francophones et avec des universitaires-auteurs dont il faut favoriser la production;

de revues:

 avec la revue Science et changements planétaires-Sécheresse et la vaste entreprise des Cahiers de la recherche francophone;

des programmes de diffusion:

- viatique,
- un livre par étudiant,
- bibliothèque minimale;

de banques de données:

• avec le système d'accès aux banques par le vidéotex et la carte à mémoire;

de centres de ressources documentaires.

- Elle met en place peu à peu des filières francophones de formation, des cursus co-diplômants, de pôles universitaires de recherche.
- Elle élargit aux chercheurs et enseignants qui utilisent le français comme langue de travail en dehors de l'aire francophone, le bénéfice de ses programmes de formation, de recherche, comme d'infor-

mation scientifique et technique: c'est le programme Francophonie de l'extérieur.

- Ses programmes prennent en compte le souci de répondre aux besoins du marché de l'emploi, d'assurer le mieux possible l'adéquation entre la formation et les attentes de ce marché, de développer une coopération inter-universitaire Nord-Sud toujours plus active et approfondie.
- L'UREF s'est consolidée en mettant en place des méthodes rigoureuses de gestion multilatérale académique, administrative et financière. L'évaluation et le suivi de ses programmes sont assurés par son Conseil scientifique.

Avec l'UREF, l'AUPELF répond bien à l'idéal de solidarité qu'elle s'est donné depuis ses origines et, notamment, avec la création du FICU (Fonds international de coopération universitaire) qui a pour objectif de financer les projets de ses membres et de leur permettre d'établir entre eux des coopérations.

Certains se sont inquiétés de voir le FICU pâtir de l'UREF. C'est bien le contraire que nous constatons aujourd'hui. L'UREF et le FICU ont des objectifs différents et sont des entités complémentaires: l'UREF est issue du Sommet, elle en dépend pour ses financements, ses programmes sont d'application universelle dans la francophonie; le FICU, lui, est un fonds dont les contributions sont acquises sur une base volontaire et qui finance des programmes voulus par les membres. C'est l'outil essentiel de la solidarité associative.

L'AUPELF a été puissamment renforcée dans ses objectifs, dans ses moyens, dans la visibilité de ses actions par cette complémentarité entre le FICU, outil associatif, et l'UREF, qu'elle héberge, outil du Sommet.

L'avenir

Il reste encore beaucoup à faire pour réussir notre entreprise et donner à l'AUPELF et à l'UREF toutes leurs chances de succès.

Il faut des moyens plus importants. Un seuil budgétaire minimal doit assurer la crédibilité de la francophonie. Pour maintenir la progression régulière normale de leurs activités, le FICU et l'UREF ont besoin qu'on leur accorde les moyens financiers nécessaires.

Il y faut aussi une clarification des actions des opérateurs du Sommet, notamment avec l'ACCT. Les populations ciblées par les programmes doivent être clairement identifiées, et les champs d'actions définis. On évitera ainsi l'éparpillement des ressources et les doubles emplois. L'AUPELF se concerte pour cela avec ses principaux partenaires.

Il y faut enfin une vision claire et globale, sur les 10 ou 20 prochaines années, de la francophonie que l'on veut construire, et, notamment, de la francophonie scientifique. Il convient de lui donner la cohérence qui entraîne l'adhésion de tous et garantisse l'efficacité des actions entreprises.

La structuration de cet espace par la structuration des réseaux d'information, de recherche, de formation, et d'échanges, doit s'accélérer si l'on veut maintenir une francophonie vivante et moderne.

À un moment où l'on assiste à une redéfinition des termes généraux des échanges internationaux, où des pratiques de coopération nouvelles prennent forme, où l'on s'aperçoit que les mutations scientifiques, techniques, démographiques et politiques n'ont de chance d'émerger que si on «investit en l'Homme», il est important qu'avec l'UREF, la francophonie scientifique trace de nouvelles routes et contribue à construire un espace de travail, un espace de vie, autour de – et grâce à – la langue française.

De cela, au premier chef, l'Université des réseaux, dans l'AUPELF, doit se préoccuper. C'est un mandat pour l'avenir. C'est un programme d'action clair qui permettra à la communauté universitaire francophone à la fois de renforcer ses liens d'échange et de coopération, d'aider les sociétés civiles à affronter le «choc du futur», à relever enfin les défis qui sont ceux de la francophonie.

Bakary Tio-Touré, Président de l'AUPELF Recteur de l'Université nationale de Côte d'Ivoire

Abidjan, octobre 1990

Préface

L'AUPELF UNE IDÉE EN MARCHE

Vingt-cinq ans d'existence, une jeune histoire, un grand dessein. L'AUPELF crée l'Université de la francophonie

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française a été créée à l'Université de Montréal au Québec en 1961 à l'initiative de Jean-Marc Léger, journaliste au Devoir, premier Secrétaire général de l'Association.

Ainsi se trouvait concrétisée l'idée évoquée pour la première fois en 1957 au sein du Comité québécois de l'Union culturelle française de la création d'un Conseil mondial des universités de langue française.

Cercle privilégié depuis plus d'un quart de siècle de l'échange et de la coopération interuniversitaire en français, l'AUPELF regroupe aujourd'hui quelque deux cents universités ou écoles ayant en commun l'usage de cette langue pour l'enseignement supérieur et la recherche et plus de quatre cents départements ou centres d'études françaises dans les universités non francophones en tant que membres associés.

Le génie des fondateurs fut de percevoir l'intérêt de réunir l'ensemble des universités utilisant le français et de donner à l'entreprise le souf-fle indispensable afin que d'emblée la langue partagée soit perçue comme un vecteur de communication entre des femmes et des hommes de cultures différentes qui s'enrichissent mutuellement de leur dialogue et

non comme un instrument de domination s'opposant aux langues et cultures nationales.

La grande idée, c'est la rencontre fraternelle des cultures par l'intermédiaire de l'université et de la langue française. L'AUPELF n'est pas un outil de défense d'une langue ou d'une culture, mais l'endroit privilégié du dialogue des cultures; le lieu où, année après année, ont pu se tisser des liens d'amitié et de travail entre enseignants et chercheurs utilisant une même langue, le français. Cette vocation à l'interculturel était inscrite dès l'origine dans sa charte, mieux encore dans son nom. En introduisant le partiellement de langue française, le Recteur de Rabat, Mohammed El Fasi lui a donné un destin.

Placé sans cesse au coeur des préoccupations de l'Association, ce dialogue exige la reconnaissance de la diversité et de l'autonomie de l'autre c'est-à-dire de sa liberté. Il ne s'agit pas de se pencher sur une culture, de l'observer avec un regard bienveillant et tolérant, à la recherche de l'âge d'or. Un authentique pluralisme culturel met en présence des partenaires libres et responsables conscients de leur identité, de leurs valeurs et aussi de leurs limites. Un tel échange, une telle coopération égalitaire conduisent alors à un enrichissement partagé sans frustration ni renoncement.

À cet égard, l'AUPELF a été exemplaire. Avec la volonté d'être toujours opérationnelle, elle a su se donner, étape après étape, les moyens du dialogue.

Ses bureaux régionaux lui permettent une présence décentralisée et par conséquent un contact plus fécond et plus étroit avec le tissu universitaire et scientifique dans chacune des grandes aires géographiques d'expression française. À côté du Siège de Montréal se sont mis en place successivement le Bureau européen à Paris en 1965, le Bureau africain à Dakar en 1974 et cette année (1987) le Bureau Amérique à Montréal et le Bureau Caraïbe à Port-au-Prince.

Le Fonds international de coopération universitaire (FICU) lancé en 1967 contribue à distinguer l'AUPELF des autres associations d'universités. Alimenté par la contribution volontaire de quelques gouvernements de pays francophones et dans une très faible mesure par quelques sociétés privées, ce fonds, distinct de budget ordinaire, permet de financer, sans doute modestement, mais de façon originale, les

besoins des Universités d'Afrique, du Maghreb, des Antilles, de l'océan Indien et pour une part, malgré les difficultés, de l'Asie du Sud-Est. Les représentants des bailleurs de fonds, et ce n'est pas la moindre innovation, siègent à son comité de gestion aux côtés des universitaires.

En totale convergence depuis l'origine avec le grand dessein de l'idée francophone, résultat de l'initiative spontanée de ceux qui ont pressenti l'intérêt d'une langue partagée, l'AUPELF a joué très souvent un rôle précurseur qu'illustrent parfaitement les principaux jalons qui marquent sa jeune histoire.

À partir de 1970, elle apporte un appui au développement des jeunes universités africaines par la mise en oeuvre d'une coopération Nord-Sud active puis met en place, en 1973, le programme d'échanges de professeurs entre universités africaines, contribuant ainsi, d'une façon pragmatique, à leur fonctionnement. Ce programme s'étend aujourd'hui à l'océan Indien et aux Caraïbes et permet d'effectuer chaque année dans les disciplines les plus diverses plus de deux cents missions de courte ou moyenne durée. Cette coopération d'échanges répond aux besoins pédagogiques ou de recherche des universités africaines et contribue de façon significative à renforcer leur solidarité et leur connaissance mutuelles.

En 1972, l'AUPELF réunit à l'Université Laval au Québec, les départements ou centres d'études françaises des universités non francophones. Événement important où une voie nouvelle est tracée, riche mais difficile. À l'issue de la rencontre, les participants souhaitent qu'elle soit le point de départ d'une entreprise permanente et la création d'une association mondiale de ces départements est envisagée. Dans un premier temps, le soin d'accueillir ce rassemblement est confié à l'AUPELF qui, de ce fait, acquiert une nouvelle dimension, de niveau mondial.

À côté du noyau dur formé par les Universités partiellement ou entièrement de langue française, se formait donc un second cercle constitué de ces très nombreux départements ou centres d'études françaises. De nouvelles coopérations devenaient possibles, entre ces départements ou centres d'abord, et entre eux et les universités membres de l'AUPELF ensuite.

Devenus membres associés en 1975, réunis tous les cinq ans à l'occasion des rencontres mondiales, ces départements ou centres vont pro-

gressivement, à la faveur de séminaires régionaux, se rassembler au sein de dix comités régionaux des études françaises et du dialogue des cultures: Asie, Amérique latine et Caraïbe, Amérique du Nord/États-Unis, Amérique du Nord/Canada, Afrique francophone et Afrique non francophone, Europe francophone et Europe non francophone, Pays arabes, Océanie.

Ces comités dont les présidents vont former le Conseil international des études françaises affirment au fil des ans tout à la fois leur autonomie et leur désir de travailler avec l'AUPELF.

L'Assemblée générale de Bruxelles en 1984 donnera satisfaction à ces deux aspirations en votant d'importantes modifications statutaires. Les comités régionaux deviennent membres de l'AUPELF à l'instar des universités et sont représentés au Conseil d'administration et au Fonds international de coopération universitaire. Ce qui aurait pu constituer une crise devenait synthèse. Les départements d'études françaises accèdent alors à la vie institutionnelle de l'Association et leurs comités se voient donner la mission d'organiser la coopération et les échanges entre les universités francophones et les universités des autres aires culturelles.

En 1975, l'AUPELF prend en compte la modernité et la culture technologique. Parallèlement aux préoccupations linguistiques émergent de nouvelles priorités.

La modernité en français, c'est créer et assumer les nouvelles technologies, c'est construire ensemble un avenir performant, solidaire et partenaire.

La culture ne se réduit pas au patrimoine, elle est aussi la réponse donnée aux mutations et aux contraintes du présent. L'avenir n'est ni aux cultures-musées momifiées, ni aux cultures mutilées ou envahies, mais aux cultures novatrices capables, en s'appuyant sur leurs racines, de créer et d'innover.

Chaque société doit trouver les voies et moyens d'accéder à la modernité sans se couper de son passé, d'assurer le développement et la marche vers la civilisation de l'universel sans perdre son identité. C'est le défi de la culture technologique assumée et l'enjeu principal du volet culturel du développement.

Le dialogue interculturel c'est aussi au sein de chaque culture le dialogue interne entre modernité et culture profonde, dont on ne peut faire l'économie pour réaliser la synthèse des acquis de la tradition et des conquêtes de la connaissance.

En organisant régulièrement des Journées internationales de technologie, l'objectif de l'AUPELF a été de sensibiliser le monde universitaire à la réalité de ce débat interculturel essentiel et difficile, à cette dialectique d'attrait et de rejet entre hier et demain.

La double exigence de l'authenticité et du progrès partagé est un des défis que peut valablement relever la communauté francophone car au-delà des intérêts nationaux, une langue commune est un atout majeur, une garantie de compréhension mutuelle, une base indispensable pour oeuvrer dans le même sens quand les frontières séparent les peuples, quand les héritages culturels les individualisent.

Plus de quarante pays répartis sur cinq continents, plus de deux cents millions d'habitants... la francophonie est concrète, quantifiable. Au-delà du fait culturel, au-delà d'une mémoire collective de l'Histoire, l'expression française est aujourd'hui une réalité démographique, géographique, scientifique, technique, économique, une réalité vivante qui repose sur deux faits indiscutables : le français est une des langues majeures de la communication mondiale, le français est le ciment du co-développement des peuples indépendants qui en partagent l'usage.

Privilégier l'enseignement du français et assurer son rayonnement ne doit pas avoir comme unique objet la diffusion de la langue. On ne peut se satisfaire du seul objectif linguistique. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de ceux qui parlent français pour construire une véritable communauté.

C'est une autre réalité qui justifie l'apprentissage du français : l'intérêt que présente une langue partagée pour l'organisation d'un espace de solidarité et de coopération.

Au-delà de la langue, notre préoccupation doit être de rapprocher les niveaux de développement. Or, de ce point de vue, les pays francophones forment un groupe particulièrement hétérogène. Un double constat s'impose : dans l'espace francophone, les pays développés sont parmi les plus performants et les pays en développement parmi les plus pauvres.

Les données statistiques font en effet apparaître, entre les pays francophones développés et les pays francophones en développement, un écart plus grand que celui qui sépare l'ensemble du monde industrialisé de l'ensemble du Tiers Monde.

Cette hétérogénéité est en elle-même une menace. Raison supplémentaire pour faire du français, langue commune, la langue du développement et de la francophonie, un espace capable d'assurer à tous le co-développement. L'espace partiellement ou entièrement de langue française sera économique, scientifique et technologique, tout autant que culturel et linguistique, ou ne sera pas.

Par delà l'humanisme de la différence, et les idéaux de liberté et de solidarité que porte en lui le français; par delà les liens historiques, les amitiés et les habitudes, il est urgent aujourd'hui, sans complexe, d'utiliser au mieux cette langue partagée comme outil du développement et moyen d'accès à la maîtrise des sciences et des techniques.

En d'autres termes, il faut se presser d'exploiter l'avantage qu'offre une grande langue de communication pour exister et gagner ensemble. Voici l'ambition du projet commun. Il suppose une prise de conscience, une volonté politique et des outils nouveaux et spécifiques.

Plus de quarante peuples liés par la force de l'expression française... Le fait est trop important pour ne pas être souligné. Quarante peuples aux modes de vie différents mais qui transcendent leurs particularismes pour oeuvrer dans un même but. L'histoire individuelle de chacun d'eux s'écrit en permanence. Et, dégagée du quotidien tout en étant son émanation, se dessine une autre histoire, collective et indépendante. Celle de la francophonie faite de dialogue, de partenariat, d'interculturel vécu sur une base d'égalité, d'autonomie, de liberté dans le respect de l'autre.

La francophonie est bien un nouvel humanisme, une voie d'accès à l'universel préservant la diversité et affirmant la vitalité d'un pluriel foisonnant face au risque de l'hégémonie d'un modèle socio-culturel dominant qui serait néfaste et qu'il faut rejeter.

Voici des formules réellement neuves qui doivent être concrétisées d'urgence. L'histoire est faite. La francophonie n'est pas le reliquat d'un passé mais une chance pour demain.

Ce qui a été fait depuis vingt-cinq ans n'a pas été inutile pour autant. La francophonie ne pouvait se concevoir sans l'indépendance et la liberté. Elle est, dans sa diversité et sa globalité, le rassemblement de cultures différentes liées entre elles par l'usage en commun du francais. Le premier Sommet de Paris de février 1986 en a été le révélateur.

Aujourd'hui, la francophonie trouve une « seconde jeunesse ». Elle est sortie du culturel, au sens étroit, où, pour des raisons diverses mais parfois voulues, on l'avait enfermée. Elle est désormais perçue comme un système de relations bilatérales et multilatérales où toutes les parties donnent et reçoivent. Elle est l'occasion pour les pays du Sud de prendre avec leurs partenaires du Nord le tournant de la révolution technologique de cette fin du XXe siècle qui rend le rêve possible : celui de conforter et de révéler les différences tout en renforcant la cohésion de l'ensemble, et de créer pour plus de deux cent millions d'êtres humains « un espace logique de développement ». La rencontre d'une idée forte, d'une population importante dispersée sur une aire géographique vaste, d'une technologie puissante et d'une langue universelle constitue une logique gagnante pour le développement.

L'idée, c'est la francophonie multiple, diverse et néanmoins cohérente. Les nouvelles technologies de communication permettent désormais de faire émerger les différences en toute liberté par des échanges réciproques où toutes les parties émettent et recoivent. Voici la communauté francophone qui n'est plus dispersée mais librement rassemblée par la radio, la télévision et les télécommunications.

Pour que la francophonie nouvelle réponde aux espoirs mis en elle, il faut que le Sud parle au Nord, que l'information et la communication soient partagées, que l'identité culturelle soit respectée et que l'accès à la science et à la technique devienne possible et égal pour chaque pays; le tout par la langue française et par les langues nationales dans une synergie qui met en mouvement la dialectique de l'enracinement et de l'ouverture.

Ainsi, la francophonie sort de la dissertation académique pour entrer dans le concret des faits, accomplir sa propre évolution et entraîner dans le changement des pays avides de mieux-être et de plus-être.

Il est devenu incontestable qu'il y a un fait francophone. Il convient, sur la base des besoins des peuples, de se saisir de cette réalité, de la transformer en progrès à l'approche du XXI^e siècle où, pour la première fois, tous les hommes pourront espérer avoir le même niveau de connaissance et de développement.

Il est en particulier urgent d'organiser différemment, avec un souffle nouveau l'espace scientifique et technique d'expression française, à un moment que l'histoire nous propose, alors que depuis les indépendances et progressivement, tous les pays ont mis en place des universités encore fragiles mais qui ne demandent qu'à s'unir.

La francophonie scientifique ne se réduit pas au Canada et à l'Europe. Et c'est sa chance. Il y a aussi l'Afrique noire, le Monde arabe, sans parler des chercheurs qui utilisent cette langue ailleurs de par le monde. Il est temps pour les scientifiques du Nord d'en prendre conscience. Une communauté scientifique internationale d'expression française est en pleine émergence.

L'Afrique a vingt-cinq ans et parfois plus de vie universitaire. Elle a des universités, des écoles, des laboratoires, des enseignants et des chercheurs de talent mais qui, pour la plupart, ne disposent pas de moyens comparables à ceux disponibles au Nord. Cette richesse potentielle de la recherche africaine ne peut être laissée en jachère.

Toutefois, ce n'est pas uniquement de financements et d'équipements dont l'Afrique a besoin. Il est impératif de mettre ces universitaires, ces laboratoires dans une situation de décloisonnement, une situation d'échanges, de partage des recherches et de l'information.

Le français scientifique, langue partagée, trouve là une nouvelle dimension, celle d'être le vecteur du développement scientifique de l'Afrique. La volonté africaine, clairement affirmée au premier et deuxième Sommet de la francophonie, d'utiliser le français pour accéder à l'information scientifique et technique en témoigne sans ambiguïté.

Le français est par ailleurs tout aussi indispensable aux scientifiques d'expression française du Nord, non seulement, pour leurs échanges mais aussi en raison d'une impérieuse exigence culturelle.

Défis et mutations s'accélèrent de jour en jour. Ils interpellent les cultures plus qu'hier dans une logique de retour aux sources, de formidable ouverture et de changements incessants. Plus que jamais, pour que ces évolutions novatrices imposées par la science restent humanistes, le dialogue permanent entre science et culture est indispensa-

ble. Comment le réaliser si les savants, les chercheurs et le peuple n'utilisent plus la même langue?

L'absence d'une langue scientifique commune conduit à terme à l'abandon de toute créativité en matière de culture scientifique et technologique. C'est un irrémédiable appauvrissement. C'est l'aliénation à la modernité imposée sans rapport avec le patrimoine culturel.

Le français scientifique n'est donc pas seulement nécessaire parce qu'utile en tant que vecteur de développement, il est de plus indispensable pour que la modernité soit acceptée.

L'insertion de la science dans la culture rencontre une tradition francophone qui se refuse à séparer le domaine de l'homme de celui de la nature. Le lien entre culture et science reste pour nous un souci vivant, et s'oppose à la professionnalisation et à la fragmentation des connaissances rencontrées souvent ailleurs. Ce lien reconnu permet à la science de devenir aussi plus tolérante, plus respectueuse devant les autres visions, les autres traditions.

En redécouvrant le temps et la complexité, notre période découvre l'intérêt du transfert entre sciences humaines et sciences exactes. Ce transfert conduira, il est permis de l'espérer, à l'élaboration d'une nouvelle éthique qui ne peut se satisfaire ni d'une science sans culture ni d'une culture qui ignorerait la science.

L'indispensable structuration de l'espace scientifique et technique d'expression française répond en définitive à deux exigences : permettre à la famille francophone d'utiliser au mieux les possibilités d'échange et de partage qu'offre une langue commune, être un des lieux privilégiés de la rencontre science, technique, cultures ; interface fondamentale d'une créativité humaine qui doit rester humaniste.

L'AUPELF est bien entendu concernée par ce mouvement qui pour une part a été nourri en son sein. Mais il faut aller plus loin, et allier la volonté politique issue des Sommets à un outil susceptible d'engendrer un élan.

Mettre en réseaux la communauté scientifique et technique d'expression française, organiser à tous les niveaux les échanges d'hommes, d'idées et de connaissances entre les universités, grandes écoles et centres de recherche; collines aujourd'hui quasiment isolées et qu'il faut interconnecter au sens que donnent à ce terme les ingénieurs des

grands réseaux électriques : c'est l'ambition du projet d'Université des réseaux d'expression française (UREF).

Vingt-cinq ans de coopération interuniversitaire attestent que l'organisation des réseaux scientifiques francophones décentralisés sur objectif peut permettre l'implication durable des scientifiques dans le projet francophone.

Il est nécessaire de créer un foyer de rayonnement, un pôle d'attraction pour susciter l'intérêt des scientifiques de langue française et arrêter l'actuel désengagement.

C'est grâce à cette université que les scientifiques d'expression française se mobiliseront pour leur langue commune, que jouera totalement la dynamique de l'échange, que se fera la prise de conscience d'appartenance à une même famille d'intérêts et de cultures, facteurs indispensables à la permanence d'une créativité scientifique, culturelle et technique en langue française.

Induisant un authentique partenariat universitaire, les réseaux décloisonneront les chercheurs et seront le lieu privilégié de l'accès généralisé, équitable et partagé à l'information scientifique et technique.

Il s'agit, en utilisant pleinement l'apport de l'échange, de valoriser l'effort des aides bilatérales et multilatérales en matière d'équipement des laboratoires et de formation des chercheurs. L'échange permet, en effet, de désenclaver, de décloisonner, de faire bénéficier chacun de l'acquis de tous.

Ce projet répond tout à la fois aux préoccupations Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord.

Le but de l'Université des réseaux d'expression française est de générer un courant, un sentiment d'appartenance à la francophonie. Organiser l'espace de recherche partiellement ou entièrement de langue française pour acquérir ensemble la connaissance : c'est créer une dynamique.

L'UREF, sans se substituer à l'existant, s'appuiera sur des centres et laboratoires d'excellence dont elle augmentera le rayonnement et homogénéisera les niveaux de formation. Elle sera le lieu privilégié de constitution de banques de données. Elle associera le Nord et le Sud autour de l'informatique, de l'audiovisuel, de techniques nouvelles en général.

Ses activités s'articuleront autour de trois types de réseaux.

Les réseaux institutionnels rassemblent par discipline ou par spécialité les responsables des établissements universitaires à l'instar de la Conférence des doyens des facultés de médecine d'expression française, permettant à chacun de bénéficier de l'expérience collective françophone.

Ce sera pour les chefs d'établissement un cadre unique de rencontre et de coopération avec des collègues partageant les mêmes objectifs, les mêmes préoccupations professionnelles.

Les réseaux thématiques regroupent des chercheurs, des équipes, des laboratoires, des instituts de recherche, des composantes d'universités ou d'écoles, sur un thème de recherche commun et en vue d'objectifs spécifiques. Ils sont établis à ces fins pour un temps déterminé et dotés de moyens.

Ces réseaux d'information et de recherche partagée sont à densifier, constituer et généraliser dans les secteurs de recherche prioritaires pour le développement et la modernité. De leur existence et de leur dynamisme dépend très largement la vitalité des livres scientifiques, des revues, des publications, des bases et banques de données en français.

Un autre type de réseaux est tout aussi prioritaire, celui des réseaux de didacticiels. Il s'agit de rassembler les enseignants par discipline pour effectuer un inventaire des moyens pédagogiques existants, en assurer la diffusion et ouvrir des chantiers de nouveaux didacticiels.

Moteur de l'accès de l'université et de la recherche des pays du Sud au niveau international, l'UREF favorisera la création de pôles d'excellence avec pour objectif la constitution ici ou là de métropoles de la recherche, de cités internationales des sciences et des techniques de rayonnement mondial. Elle s'attachera à conforter et diversifier les enseignements, à renforcer les 3e cycles, bref à moderniser les universités et écoles dans tous les domaines y compris l'administration. Le fonctionnement des réseaux nécessitera des instruments de soutien relatifs à l'échange d'enseignants, à la mobilité des chercheurs, à l'édition et à la diffusion de livres et de revues scientifiques, à la circulation de l'information, au fonctionnement des laboratoires.

Le programme d'échanges d'enseignants et de chercheurs sera régional ou inter-régional en privilégiant le Sud. Il comprendra un volet spécifique d'appui aux troisièmes cycles.

Les bourses de formation, l'appui aux échanges interuniversitaires scientifiques et techniques entre pôles d'excellence dans les domaines de pointe, les bourses d'excellence attribuées aux étudiants avancés pour poursuivre leurs études ou leurs travaux de recherche dans des formations ou des équipes francophones de haut niveau, constituent dans leur ensemble un second élément du programme de soutien aux réseaux.

L'édition universitaire en langue française a besoin d'une approche nouvelle. Trop chers, mal diffusés, les livres, revues et didacticiels en français perdent du terrain.

Il y a là un besoin important et qu'il est urgent de satisfaire. L'UREF avec l'aide d'un comité international de lecture lancera une collection de livres universitaires visant à constituer une bibliothèque francophone complète.

Parallèlement, une politique active de soutien à l'édition sera menée par la diffusion systématique dans l'ensemble du tissu universitaire francophone de livres et revues en français. Cette action prioritairement menée vers les universités du Sud concernera non seulement les bibliothèques mais aussi les enseignants, les chercheurs et les étudiants.

En matière d'information scientifique, technique et économique, l'UREF se doit d'aider le monde francophone à acquérir des outils adaptés avec un double objectif: permettre l'interrogation à distance et la création de banques de données locales et nationales.

L'UREF aidera par ailleurs à la consolidation des sytèmes nationaux de gestion de l'information scientifique et technique en particulier par la maîtrise des nouveaux supports transportables.

L'idée d'une université de la francophonie s'est imposée à moi à la fin de l'année 1985 au moment où, enfin, ce qui avait été longtemps le rêve impossible se concrétisait : la tenue du premier Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Dans ce nouveau contexte, quelle contribution l'AUPELF pouvaitelle apporter et quel rôle souhaitait-elle jouer? Celui d'un club réunissant les recteurs et présidents d'universités? C'eut été en quelque sorte trahir l'espoir de ceux qui l'avaient fondée et nier l'action qu'elle avait menée, certes avec peu de moyens, dans la période difficile de gestation de l'idée francophone. Une autre démarche était possible, continuer à prendre en charge mais avec des moyens nouveaux, la coopération et les échanges interuniversitaires en français c'est-à-dire souhaiter que l'AUPELF reçoive pour mission d'être le principal opérateur de la francophonie universitaire scientifique et technique.

Était-ce un rêve impossible ou une ambition légitime? Cette ambition pour l'AUPELF, nous l'avons pensé légitime, Maurice-Étienne Beutler et moi car l'AUPELF n'est pas une association ordinaire, elle rassemble les responsables des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'expression française. Serait-il donc illégitime de leur confier le soin d'organiser leurs échanges et de mettre en commun leurs moyens pour des actions françaises d'intérêt général?

Le Conseil d'administration de Lausanne en novembre 1985 fort heureusement retiendra cette idée et donnera mission au président et au bureau de présenter un livre blanc au premier Sommet de Paris.

Ce livre blanc proposait aux Chefs d'État une stratégie, un projet intégrateur appelé Algèbre, sorte de Eureka francophone, ainsi qu'une Université partiellement ou entièrement de langue française, l'UPELF, décrite dans les termes suivants:

— «... ainsi l'AUPELF devrait se charger des échanges de formation et de recherche à tous les niveaux dans la perspective du codéveloppement et recevrait pour mandat de créer l'UPELF pour organiser et dynamiser en vue de l'excellence l'ensemble des échanges universitaires scientifiques, culturels et techniques au sein de l'aire d'expression française...»

Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, au cours de son allocution prononcée à l'ouverture du premier Sommet demandera que l'on retienne parmi les priorités de la coopération multilatérale francophone l'organisation d'un espace scientifique d'expression française dont l'Afrique a besoin pour accélérer le développement de sa capacité de recherche. La mise en place par le Sommet du réseau « Information scientifique et technique y compris la recherche » répond à cette demande.

À l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Québec en septembre 1986 le projet UPELF est présenté à l'ensemble des universités membres de l'AUPELF. Une nouvelle étape est franchie. Le Conseil d'administration reçoit alors la mission d'approfondir le projet.

Le Conseil d'administration réuni à Lyon en novembre 1986 proposera à l'intention de l'Assemblée générale de Marrakech les modifications statutaires susceptibles de permettre à l'AUPELF d'accueillir en son sein cette Université rebaptisée par lui Université des réseaux d'expression française (UREF).

Le projet soumis au deuxième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français recevra l'appui unanime des Chefs d'État et sera financé.

C'est une oeuvre commune dans laquelle se sont engagés sans réserve le Secrétaire général, Maurice-Étienne Beutler, les Vice-Présidents Emmanuel Eben-Moussi, Jean-Guy Paquet et Justin Thorens, et les membres du Conseil d'administration, Gilles Boulet, Buka Ega Ngoy, Francis Dubus, Jean-Jacques Fol, Alain Jaegle, Margarita Magana Sanchez, Kashinath Mahale, Marwan Mahasseni, Ammar Mahjoubi, François Rajaoson et Bakary Toure. Elle a reçu de Jean-Marc Léger, Secrétaire général honoraire ainsi que des Présidents d'honneur, Mohammed El Fasi, Robert Mallet, Seydou Madani Sy, Paul Lacoste, André Jaumotte un appui sans failles.

Des fondateurs aux administrateurs d'aujourd'hui, l'AUPELF n'a pas varié; tous ses responsables sont allés dans le même sens, l'Université de la francophonie est l'aboutissement de leur oeuvre commune. Je tiens à leur rendre hommage.

Un grand dessein est en marche. Il appartiendra à l'Assemblée générale de Marrakech dans une déclaration solennelle de lui donner définitivement vie.

Professeur Michel Guillou, Ancien Président de l'Université de Paris XII Président de l'AUPELF

Paris, novembre 1987

chapitre I



LA NAISSANCE DE L'AUPELF

« À l'heure des grands ensembles, il s'impose que les peuples et groupes communiant à une même langue et à une même culture instaurent entre eux une collaboration étroite, suivie, organique... »

Union culturelle française, Projet de création d'un « Conseil mondial des universités de langue française », octobre 1959

À l'aube des années 1960, la communauté universitaire de langue française est encore dépourvue d'association mondiale. Même si la concertation régionale se pratique depuis longtemps, notamment en Europe, il n'existe aucun regroupement qui puisse se comparer, par exemple, à l'Association des universités du Commonwealth britannique. L'idée suscite néanmoins un intérêt croissant et le contexte se révèle dès lors propice à son éclosion. Mais à qui reviendra l'initiative de lancer le mouvement?

L'Afrique noire n'est alors guère en mesure de jouer un rôle prédominant dans la mise sur pied de structures de coopération universitaire car son réseau embryonnaire d'universités doit répondre à des besoins plus immédiats. En Europe, les pays dont le français est la langue ou l'une des langues jouissent de conditions matérielles beaucoup plus avantageuses et d'un enseignement supérieur devenu une vénérable tradition; mais à cette époque, la Belgique et la France, aux prises avec l'expérience déchirante et souvent traumatisante de la décolonisation, cherchent à renouer des relations surtout bilatérales avec leurs anciennes colonies. Quant à la plupart des autres établissements universitaires du monde francophone, comme ceux d'Indochine, d'Haïti, d'Afrique du Nord et du Liban, ils souffrent grandement de leur isolement. L'entreprise ne peut germer chez eux non plus.

« Puissante idée venue du Québec »1

Reste le Canada francophone. L'enseignement universitaire y est déjà solidement enraciné et se dispense dans cinq institutions, les universités de Montréal et de Sherbrooke ainsi que l'Université Laval, au Québec, l'Université Saint-Joseph, au Nouveau-Brunswick, et l'Université d'Ottawa dans la capitale canadienne. Pressés par l'opinion publique, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, témoignent d'une attention bienveillante envers les universités et favorisent leur développement. Par ailleurs, le Canada bénéficie d'un avantage singulier dans le contexte d'alors: ce pays n'a pas été une puissance coloniale et, dans le domaine des relations internationales, il jouit d'une réputation avantageuse acquise dans des forums tels les Nations-Unies.

Un facteur supplémentaire peut expliquer pourquoi l'idée a pris racine au Québec. À partir de 1960, cette province canadienne vit les moments trépidants de ce qu'il est convenu d'appeler la « Révolution tranquille ». Plus que des réformes structurelles, les Canadiens français du Québec, rebaptisés « Québécois », connaissent une véritable « mutation culturelle »². Cette transformation des mentalités se manifeste, en partie, par une nouvelle ouverture sur le monde, et notamment sur le monde francophone. À titre d'exemple, en octobre 1961, le Québec inaugure officiellement, en grande pompe, sa délégation générale à Paris; elle aura pour mission de resserrer les liens avec la France. Est-il surprenant, dans pareil contexte, qu'au Canada français on veuille tisser des liens entre les universités françaises du Canada et celles du monde francophone?

Les fondateurs de l'AUPELF

Quelques Québécois, dont le journaliste Jean-Marc Léger et André Bachand, directeur des relations extérieures de l'Université de Montréal, s'entretiennent depuis déjà un certain temps de coopération universitaire francophone. Ils sont membres de l'Union culturelle française, une fédération de comités nationaux et locaux désireux de travailler à la protection de la langue et de la culture françaises. En octobre 1959, le Comité canadien de l'UCF, réuni en session régulière à Montréal, émet le voeu que soit établi, entre les universités de langue française à travers le monde, un « lien organique et permanent » qui agirait sous les auspices de l'UCF. D'ailleurs, le comité envisage déjà la tenue d'un congrès constitutif ³. Quelques semaines plus tard, le conseil international de l'UCF, à Gand, en Belgique, endosse formellement l'initiative ⁴.

MM. Léger et Bachand font part de leurs espoirs — « rêves » serait-il un mot plus juste ? — à Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal. Celui-ci manifeste un enthousiasme immédiat et promet de sonder les recteurs des autres universités canadiennes de langue française. Tous donnent leur aval au projet de tenir un congrès à Montréal. Mgr Lussier écrit aussi à Marcel Bouchard, recteur de l'Université de Dijon et président de la Conférence des recteurs européens, homme très ouvert aux contacts internationaux. Lors d'un voyage en Afrique, M. Léger, pour sa part, rencontre Lucien Paye, recteur de la toute jeune Université de Dakar, qui promet d'en parler à son tour à ses collègues recteurs. L'idée fait son chemin et reçoit un accueil fort encourageant⁵.

Les préparatifs en vue d'un congrès de formation vont bon train, grâce au travail acharné d'un comité présidé par Mgr Lussier, regroupant des administrateurs de l'Université de Montréal auxquels s'ajoute Jean-Marc Légeré. André Bachand prend à nouveau contact avec les recteurs canadiens pour leur demander, cette fois, leur adhésion de principe à l'idée d'une association⁷. Par ailleurs, les organisateurs du congrès sollicitent le concours financier des gouvernements canadien et québécois.

L'ouverture du congrès de Montréal

Le 8 septembre 1961 voit le premier résultat tangible de toutes ces démarches. Quelque 120 délégués et substituts, recteurs, administrateurs universitaires et hauts fonctionnaires, représentant une quarantaine d'universités et instituts supérieurs ainsi qu'une dizaine d'États, s'assemblent pour la séance inaugurale au Centre social de l'Université de Montréal. La chaleur caniculaire qui pèse alors sur Montréal, chose inhabituelle en cette saison, permet certainement aux délégués venus des tropiques de ne pas trop se sentir dépaysés!

Fait remarquable, ces représentants de tous les points de l'horizon acceptent de s'asseoir ensemble, malgré les dissensions qui opposent plusieurs d'entre eux, et de discuter d'un sujet qui leur tient à coeur — le monde universitaire. Les Nord-Africains côtoient les Français, les Congolais s'y retrouvent avec les Belges et avec les représentants de l'État de Katanga. Réunir tout ce monde dans un même amphithéâtre relève déjà du tour de force.

Vingt-cinq ans plus tard, Robert Mallet rappellera le commentaire émouvant d'un Tunisien qu'il a rencontré au moment de ces assises. Le futur président de l'AUPELF exprimait son étonnement de ce que l'universitaire tunisien ait accepté de venir dialoguer avec, entre autres, des représentants de la France. Après tout, ces deux pays entretenaient de fort mauvaises relations en ce moment de la crise de Bizerte. Et pourtant le Tunisien de répondre sans broncher : « Nous sommes ici parce que nous sommes universitaires ; l'université se situe en dehors des conflits politiques, et elle doit plutôt permettre de les apaiser » . Auraitil été possible de mieux définir l'esprit de l'AUPELF ?

Ce soir-là, plusieurs personnalités distinguées prennent la parole pour accueillir les délégués à ce premier congrès des « universités de langue française et institutions apparentées ». Visiblement ému par ce succès d'assistance, Mgr Lussier se dit convaincu que le congrès répond à un besoin et il se permet même d'entrevoir l'établissement d'un organisme permanent de coopération¹⁰. Le cardinal Paul-Émile Léger, venu en sa qualité de chancelier de l'Université, déclare à l'assemblée : « Vous êtes à la conquête d'une véritable culture, celle qui exige le désintéressement, le courage, la générosité, la patience » ¹¹. De belles paroles dont la véritable signification deviendra évidente avec le temps.

À son tour, débordant d'optimisme, le recteur Martin Bouchard lance : « L'entreprise à laquelle nous sommes conviés ne pouvait naître ni dans un lieu plus propice, ni sous des influences plus bienfaisantes, ni sous de plus favorables auspices... Elle nous tient à coeur, elle est digne de nos soins et de notre dévouement puisqu'elle se propose pour objet de nous mettre en possession plus entière de notre bien commun, de notre génie propre, de les développer et de les enrichir » l². Quant à Paul Gérin-Lajoie, ministre québécois de la Jeunesse et responsable de l'Éducation, il évoque la nécessité pour le Canada français de « multiplier les liens avec tous les groupes, les institutions, les pays qui partagent avec nous la langue et la culture françaises » l³. Ce soir-là, tous les orateurs se sont efforcés de fouetter l'ardeur des congressistes, de stimuler leur imagination, d'enflammer leur passion pour la nouvelle cause.

De nombreux sujets d'intérêt sont l'objet de discussions lors de la rencontre de Montréal. Des recteurs présentent une typologie des universités du monde francophone et de leurs particularités. Gilbert Mayer, recteur de l'Université d'Alger, évoque la centralisation de l'enseignement supérieur de France, qu'il juge extrême. Aux gestes approbateurs de plusieurs, le porte-parole d'un établissement belge affirme que, chez lui, les étudiants ne font pas l'école buissonnière sinon ils ne sont pas admis aux examens. Quant à Claude Franck, nouveau recteur de l'Université de Dakar, il fait remarquer, avec humour, qu'il existe deux sortes d'universités, celles qui sont vieilles et riches, et celles qui sont jeunes... et pauvres. À son dire, sa propre institution se classe au sommet de la deuxième catégorie, affirmation que les dirigeants de Lovanium, à Léopoldville (futur Kinshasa), semblent accueillir avec réserve¹⁴!

Les délégués se mettent à l'oeuvre

Pour accomplir son travail avec efficacité, le congrès se fractionne en commissions. Sous la présidence de Mohammed El Fasi, recteur de l'Université de Rabat, un groupe s'attaque à l'épineux problème des équivalences de titres et de diplômes et au casse-tête connexe des conditions d'admission. Une autre commission, dirigée par Mgr Louis de Raeymaeker, de l'Université de Louvain, se donne la lourde tâche d'examiner une multiplicité de questions ayant trait aux échanges de professeurs et d'étudiants, aux recherches en commun, aux manuels et livres de base, et aux relations extérieures. Chaque commission doit faire rapport en séance plénière et dresser une liste de résolutions¹⁵.

Parmi les suggestions qui lui sont remises, l'assemblée générale retient celle de créer une « bourse de travail » qui regrouperait les offres et les demandes de services provenant des différentes institutions. Elle endosse aussi l'idée de préparer un annuaire des universités. Elle accueille avec sympathie le voeu de Jean-Marc Ekoh, ministre de l'Éducation nationale du Gabon, que la future association soit conseillère des universités africaines existantes et des gouvernements désireux d'en créer.

Sur le plan de la recherche, les congressistes favorisent la confection d'un répertoire des projets en cours et ils souhaitent que soient intensifiés les contacts entre les scientifiques. Il conviendrait, en plus, de dresser un inventaire des thèses rédigées en français, des périodiques publiés par les universités membres, etc. Le congrès veut même constituer un centre de documentation chargé de recueillir des informations pour pouvoir ensuite les diffuser aux universités. Il faudrait également poursuivre le travail amorcé en commission sur les équivalences des diplômes universitaires. Les délégués reconnaissent que leur entreprise bénéficie de peu de moyens financiers mais estiment qu'elle devra quand même apporter une aide modeste sur le plan de l'équipement matériel. Dès cette première rencontre, s'établit donc une liste des services que la future AUPELF devra fournir à ses membres. Un constat s'impose d'emblée: pour une association en train de naître, la commande est fort ambitieuse!

Depuis plusieurs semaines, les universités savent qu'elles n'ont pas été invitées à Montréal simplement pour « faire le point » sur leurs problèmes et leurs projets. Le véritable but, approuvé déjà par l'immense majorité des délégués, est de mettre sur pied un organisme permanent. D'ailleurs, une sous-commission, présidée par le recteur Bouchard, s'attelle d'emblée à la tâche ardue d'en rédiger ses statuts.

Les « elfs » et les « pelfs »

L'objectif principal du nouveau regroupement fait assez facilement l'unanimité parmi les délégués: il doit viser à promouvoir une collaboration multiforme parmi les universités et les établissements supérieurs de niveau universitaire du monde francophone, « dans l'intérêt des études et de l'avancement des sciences »17. En cela, la langue francaise sera un outil, un véhicule, un instrument facilitant la coopération dans les domaines de l'enseignement et de la recherche et favorisant le dialogue entre gens de nationalités et de cultures différentes. La future AUPELF ne devra donc pas être une oeuvre de promotion linguistique. D'ailleurs, de nombreux délégués, dont plusieurs originaires de l'Afrique noire et du Maghreb, n'ont pas le français comme langue maternelle et participent à une culture autre que la française. Mais tous savent s'exprimer en français et tous reconnaissent que le français fait partie de leur commun héritage, qu'il n'est nullement « la propriété » de la France. Tous sont aussi en mesure d'apprécier les avantages de la coopération universitaire dans le monde francophone.

Le nom même retenu pour la nouvelle organisation reflète bien la réalité du monde universitaire « francophone » : que plusieurs des universités représentées ne dispensent pas l'ensemble de leur enseignement en français. On ne peut donc vraiment pas parler d'une « Association des universités de langue française ». Mohammed El Fasi, porteparole des « non-francophones », souligne ce fait d'ailleurs en demandant spécifiquement que les statuts et le nom du futur regroupement fassent une place précise aux universités comme la sienne, de langue arabe mais où le français garde une place primordiale dans l'enseignement 18.

Conscients de cette réalité, plusieurs délégués éprouvent néanmoins des réticences à la claironner avec trop d'éclat. Comme le racontera plus tard M. El Fasi, ils acceptent que les statuts traduisent les particularités de l'association mais ils ne tiennent pas à ce que le titre les évoque. Le recteur de Rabat s'inquiète: « Mes compatriotes ne vont pas lire les statuts de l'AUPELF! Ils vont voir dans les journaux que je suis allé participer à la fondation d'une oeuvre de la francophonie, et ils se demanderont ce que je suis allé faire dans cette galère. » L'objection porte. Nouvelle « concession » de la part des délégués réfractai-

res: le nom rendra compte de la présence des universités partiellement de langue française mais on mentionnera d'abord celles qui sont entièrement de langue française. Fort bien, répond l'éminent Marocain, mais vous aurez alors « l'AUEPLF » et vous ne pourrez prononcer le sigle! Et cet argument l'emporta¹⁹.

On donnera donc au nouveau-né le nom d'« Association des universités partiellement ou entièrement de langue française ». Si l'appellation est un peu lourde et incommode, avec ses deux adverbes, elle peut, heureusement, s'abréger en un acronyme, l'AUPELF. Au sein du nouvel organisme se trouveront dès le départ, comme Alain Peyrefitte, ministre français de l'Éducation nationale, se plaira à le faire remarquer plus tard, les « elfs » et les « pelfs », ayant des racines culturelles différentes mais en même temps des intérêts communs.

Structures... et financement

Les statuts de la nouvelle association, votés par le premier congrès, ne prévoient qu'une catégorie de membres, c'est-à-dire les universités « où la langue française est enseignée et où, en outre, une partie au moins des cours est donnée en français dans d'autres disciplines ». Trois organes, soit l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, et le secrétariat général, feront fonctionner l'AUPELF. L'Assemblée générale, l'« autorité supérieure », doit se réunir tous les trois ans ; composée des représentants des universités membres — chaque université, grande ou petite, ne disposant que d'une seule voix — elle élit le Conseil d'administration. Celui-ci, formé du président, de deux viceprésidents, et de six autres membres, se réunit au moins une fois l'an. Il approuve ou modifie le programme et le budget annuel de l'Association, mais ultimement il demeure responsable devant l'Assemblée générale. Le secrétariat général est « l'organe exécutif permanent », chargé de remplir « toutes les tâches qui lui sont assignées par le Conseil » ; le secrétaire général, désigné par le Conseil d'administration, recrute le personnel du secrétariat et présente le projet de budget. Il est prévu, finalement, que l'Assemblée générale pourra modifier les statuts aux deux tiers des membres votants²⁰.

La nouvelle organisation possède donc une raison d'être, un nom et des statuts. Elle a son siège, qui demeurera à l'Université de Montréal à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement. Elle est dotée d'un président, Mgr Lussier, de deux vice-présidents, Marcel Bouchard et Mohammed El Fasi, et d'un Conseil d'administration, et elle aura bientôt un secrétaire général, Jean-Marc Léger, et un secrétaire général adjoint, André Bachand. Avec un programme à mettre en oeuvre, il ne lui restera qu'à trouver des fonds car, après tout, on ne peut vivre que de bons sentiments.

De fait, les statuts stipulent que les membres verseront chacun une cotisation de cent dollars pour faciliter le démarrage. Point n'est besoin d'être fort en calcul pour comprendre que les sommes ainsi réunies ne permettront sûrement pas la réalisation de projets ambitieux²¹. L'AUPELF sera-t-elle condamnée à l'inaction faute de moyens suffisants? Fort heureusement, des personnalités politiques viennent à la rescousse. Lors d'un dîner offert par les universités francophones du Canada, Georges-Émile Lapalme, ministre québécois des Affaires culturelles, évoque d'abord avec ferveur la longue période pendant laquelle les Canadiens français ont vécu « dans le maquis ». À son avis, cet isolement sera vite chose du passé puisque « nous en sommes à un point où nous ne voulons plus rester enfermés à l'intérieur des frontières, où nous voulons nous extérioriser »22. Puis le ministre communique à l'assistance une nouvelle qui suscite un tonnerre d'applaudissements : le gouvernement du Québec est prêt à subventionner la nouvelle association pourvu que d'autres gouvernements en fassent autant. S'il planait encore de l'incertitude quant à l'avenir, cette promesse semble la dissiper.

En outre, le gouvernement canadien se montre lui aussi très intéressé par l'initiative. Quelques mois auparavant, lorsque Ottawa a créé un programme de bourses à l'intention des pays du Commonwealth, des organismes francophones, notamment l'Union culturelle française, ont demandé que le gouvernement fédéral se penche aussi sur les problèmes de l'Afrique francophone. En avril 1961, Howard Green, ministre des Affaires extérieures, a annoncé qu'Ottawa collaborerait financièrement avec les provinces afin de favoriser les échanges culturels entre les universités francophones. Puis, à la rencontre de Montréal,

Noël Dorion, secrétaire d'État à Ottawa, déclare qu'il veut marquer l'intérêt de son gouvernement pour le dualisme culturel canadien, et plus précisément la francophonie internationale²³. Dans un contexte de renvendications nationalistes au Québec, le gouvernement fédéral veut montrer qu'il se préoccupe de tous les Canadiens, francophones comme anglophones. Ottawa indique donc clairement à quelle enseigne il veut loger.

Dès l'établissement de l'AUPELF, il semble évident que le système fédéral canadien aura immanquablement des répercussions, surtout positives, sur la vie de l'association. Au Canada, si l'éducation est du ressort des juridictions provinciales, les relations internationales relèvent en grande partie de l'État fédéral. Quant à la culture, préoccupation majeure de l'AUPELF, les deux paliers de gouvernement déclarent s'y attacher. De toute façon, l'AUPELF souhaite vivement que tous deux manifestent de façon tangible un intérêt pour ses activités.

Le nouveau Conseil d'administration se réunit brièvement dès la fin du congrès. Jean-Marc Léger est nommé officiellement secrétaire général et accepte de consacrer « tous ses loisirs » à cette association. Pour l'instant, l'AUPELF n'a pas un sou en caisse mais Mgr Lussier promet le concours de son université pour assurer le fonctionnement d'un secrétariat au moins pendant les premiers mois²⁴.

Des réactions encourageantes

La réaction de la presse au lancement de l'AUPELF est hautement favorable. À Montréal, le quotidien Le Devoir, sous la plume d'André Laurendeau, note que, grâce à la décolonisation, « il nous est né partout sur la planète des cousins que c'est une joie et une fierté de découvrir »²⁵. À son avis, l'AUPELF va contribuer à renforcer les liens unissant la communauté culturelle française. La Presse y voit « une relance et combien vigoureuse des aspirations qui sont à la base même de notre survivance »²⁶. À Paris, Le Monde souligne le « magnifique programme » de l'AUPELF ainsi que « l'hospitalité canadienne-française [qui] n'a pas peu contribué à créer l'atmosphère de fraternelle égalité

et de collaboration confiante qui sera indispensable au fonctionnement de l'association »²⁷. Une telle sympathie augure bien pour l'avenir.

« Le vaisseau va s'élancer sur les flots, l'espérance enflera nos voiles ». Ainsi un des orateurs à l'esprit poétique souligne-t-il le départ de l'AUPELF. Voilà déjà, à n'en pas douter, une réalisation dont on peut s'enorgueillir. Mais la mer est inexplorée et elle se révélera souvent turbulente.

Notes

- ¹ Roger Champoux a ainsi titré son éditorial dans *La Presse* (Montréal), 12 sept. 1961.
- ² L'expression est du sociologue Guy Rocher, Le Québec en mutation, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 973.
- ³ Union culturelle française, *Projet de création d'un « Conseil mondial des universités de langue française »*, 3 oct. 1959, Archives de l'Université Laval (AUL), 502-80/1, « AUCC-AUPELF ».
- ⁴ R. Desprechins, prés., Conseil international, UCF à Mgr Louis-Albert Vachon, recteur, Université Laval, 24 août 1960. AUL, 502-80/1, « AUPELF divers 1961 ».
 - ⁵ Jean-Marc Léger a fourni ces informations lors d'une entrevue, 3 juil. 1986.
 - ⁶ AUPELF, Compte rendu du congrès de fondation, Montréal, septembre 1961, p. 11.
- ⁷ A. Bachand à Mgr L.-A. Vachon, 4 avr. 1961, AUL, 502-80/1, « AUCC AUPELF ».
- ⁸ Ce chiffre ne tient pas compte de quelques universités non-francophones invitées en observateurs.
- ⁹ M. Mallet a rappelé cette anecdote lors de la collection des grades à l'Université Laval, Québec, le 24 sept. 1986.
 - 10 Compte rendu du congrès de fondation, p. 13.
 - 11 Ibid., p. 16.
- ¹² « Inauguration prometteuse du congrès des universités de langue française », *Le Devoir*, 9 sept. 1961, p. 1.
 - 13 Compte rendu du congrès de fondation, p. 19.
- ¹⁴ Yves Margoff, « La situation des universités françaises », Le Devoir, 11 sept. 1961, p. 7.
- ¹⁵ « Vaste panorama de la situation et des problèmes des universités », *Le Devoir*, 11 sept. 1961, p. 7.

- ¹⁶ « Les universités établissent des structures et divers modes d'échanges », *Le Devoir*, 13 sept. 1961, p. 14.
 - ¹⁷ Statuts de l'AUPELF (art. 1), dans Compte rendu du congrès de fondation, p. 91.
 - 18 Compte rendu du congres de fondation, p. 38.
- ¹⁹ M. El Fasi raconte cette anecdote à l'occasion de la collation des grades à l'Université Laval, Québec, le 24 sept. 1986 et lors d'une entrevue avec Jean-Claude Castelain, Québec, 23 sept. 1986.
 - 20 Voir Compte rendu du congrès de fondation, pp. 91-96.
- ²¹ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Montréal, 13 sept. 1961, p. 2, Archives de l'Université de Montréal, Fonds AUPELF, boîte 221. Dorénavant, les archives citées proviennent de ce Fonds sauf indication contraire.
- ²² « Lapalme : nous aiderons les universités françaises », *Le Devoir*, 11 sept. 1961, pp. 1, 7.
- ²³ « Ottawa appuie le projet d'une association internationale des universités françaises », *Le Devoi*r, 9 sept. 1961, p. 3.
- ²⁴ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Montréal, 13 sept. 1961, p. 1.
 - 25 « Les universités du monde français », éd., 14 sept. 1961, p. 4.
- ²⁶ Roger Champoux, « Puissante idée venue du Québec », éd., *La Presse*, 12 sept. 1961.
- ²⁷ André Latreille, « Réunis en congrès à Montréal : Les représentants de quarante universités de langue française ont créé une association », Le Monde, 20 sept. 1961.

chapitre II

L'ESSOR

« Il importait au début d'aller relativement vite, de profiter à plein d'un élan et d'un climat, de créer des instruments de travail multiples..., de doter le plus tôt possible l'AUPELF de structures et de moyens d'agir..., afin que l'Association prenne ainsi « date » en quelque sorte et soit équipée pour demain. »

Jean-Marc Léger, Conseil d'administration de Lyon, 6-8 mai 1968

Pendant la première décennie de son existence, l'AUPELF devient une véritable institution. Les mois suivant son départ modeste en septembre 1961 lui permettent de mettre en place, d'éprouver et, au besoin, d'ajuster ses structures de fonctionnement. Son « territoire » s'étend également alors qu'après avoir suscité l'adhésion d'à peu près tous les établissements universitaires partiellement ou entièrement de langue française, l'Association se prépare à accueillir les départements d'études françaises des universités situées hors de l'aire francophone.

Mais l'AUPELF n'a de raison d'être que dans la mesure où elle rend des services à ses membres. Pour s'en rapprocher, elle essaime outre-Atlantique: elle ouvre d'abord un bureau à Paris puis s'apprête à en faire autant en Afrique. L'organisation commence à réaliser les objectifs fixés au départ: elle communique des informations aux universités, crée ses principales publications, met sur pied des stages et prépare des colloques afin de stimuler les échanges d'idées. Puis, en 1967, elle porte un grand coup lourd de conséquences pour son avenir: elle lance le Fonds international de coopération universitaire

(FICU), initiative qui contribuera à distinguer l'AUPELF des autres associations d'universités. Évidemment, son action multiforme implique des dépenses accrues, et le besoin d'asseoir l'Association sur de solides bases financières préoccupe les dirigeants dès la première heure.

En 1971, la «phase de démarrage »¹ tire manifestement à sa fin. L'AUPELF cherche désormais à atteindre un « second souffle ». Un groupe de travail, créé à la suite d'une proposition votée par l'Assemblée générale de Nice, en 1969, remet un rapport qui, sans tout bouleverser, propose une marche à suivre pour y arriver. Qui plus est, une « Déclaration du dixième anniversaire », bilan des années passées mais aussi orientation vers le futur, trace les voies de l'avenir pour l'AUPELF.

L'institution se bâtit pièce à pièce

Afin d'oeuvrer efficacement, l'AUPELF doit roder les structures mises en place par le Congrès de fondation. Pour cela, le rôle du sécrétaire général, Jean-Marc Léger, et de son adjoint, André Bachand, sera capital tout au long de cette période. Ils préparent les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, exécutent (et, il faut l'avouer, inspirent bien souvent) leurs décisions, supervisent le travail du secrétariat à Montréal, accomplissent diverses missions, veillent au financement: la liste de leurs tâches ne cesse de s'allonger.

Et pourtant, au départ, les deux ne s'y consacrent qu'à temps partiel! Inexorablement, la pression monte, les besoins se multiplient et ce « temps partiel » évolue en une présence et en une disponibilité toujours plus exigeantes. On doit donc faire appel, du moins dans la mesure où les finances modestes le permettent, à un personnel de soutien de plus en plus nombreux et diversifié. De 1963 à 1966, le nombre de permanents passe de trois à neuf, dont deux à mi-temps. En 1969, on compte douze employés à temps plein. Pour diriger le personnel et surveiller la multitude d'activités quotidiennes au bureau à Montréal, l'AUPELF a la chance de pouvoir compter, pendant plus de 20 ans, sur le dévouement de l'infatigable Denise Le Sourd, qui avait fait ses premières armes au sein de la fonction publique française.

L'éloignement géographique du siège, établi à Montréal, par rapport à la grande majorité des membres explique que le secrétariat de l'AUPELF ressente bientôt le besoin d'établir une « antenne » à Paris. Ce bureau pourrait rechercher des informations utiles, maintenir et accroître les contacts avec l'UNESCO et l'Association internationale des universités (AIU), toutes deux sises à Paris, et se mettre à l'écoute de l'activité universitaire en Europe. Le Conseil donne son accord provisoire au projet en stipulant que le bureau dépendra du secrétariat général et qu'il n'entretiendra pas de relations avec les universités membres.

Ce dossier avance lentement, même un peu péniblement en raison de questions touchant le personnel, les locaux et le financement. Enfin, en septembre 1965, le projet devient réalité. Puisque le nouveau Bureau européen se trouve à Paris, il semble préférable qu'on engage, comme directeur, un jeune universitaire suisse ou belge; de fait, le Conseil acceptera à l'unanimité la candidature de Maurice-Étienne Beutler, alors directeur du pavillon suisse à la Cité universitaire de Paris. L'Université de Paris met gracieusement à la disposition de l'AUPELF deux pièces au Centre universitaire international, boulevard St-Germain.

Pour empêcher qu'il n'y ait « incompréhension ou chassé-croisé d'initiatives diverses », le Conseil donne à ce « service à la disposition du secrétariat général »² des attributions très précises. Il rassemblera la documentation sur l'enseignement supérieur paraissant en France et ailleurs en Europe, et il contribuera à alimenter les publications périodiques. En outre, il servira de liaison avec les organisations universitaires, et sera appelé à préparer certaines manifestations et réunions, comme les stages, et à assurer l'accueil d'universitaires. Après à peine quelques mois de fonctionnement, le bureau révèle sa grande utilité¹.

À la fin de la décennie, Maurice-Étienne Beutler se voit accorder le titre de secrétaire général adjoint. Jean-Marc Léger, qu'un journaliste suisse qualifie plaisamment, avec M. Beutler, d'« Atlas de l'épaulfe » — une allusion au célèbre personnage de la mythologie grecque qui a été condamné à porter la voûte du ciel sur ses épaules! — assume, en février 1969, le poste de secrétaire exécutif provisoire de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), alors en voie de création. Puisque certains membres du Conseil craignent une situation de conflit d'intérêts, on demande à M. Léger de bien séparer ses deux

fonctions. D'ailleurs, M. Beutler suppléera au secrétaire général dans une bonne partie de ses tâches.

Au cours de la première étape de son existence, l'AUPELF bénéficie de la direction de trois présidents dynamiques et de conseils d'administration qui se réunissent régulièrement et qui prennent très au sérieux leurs responsabilités. Mgr Irénée Lussier conduit les destinées de l'AUPELF pendant cinq ans, entouré d'un Conseil d'administration dont la composition change peu. Ce long mandat s'explique du fait que, suivant une décision du congrès de 1961, l'Assemblée de 1963 reconduit automatiquement le Conseil d'administration dans ses fonctions. Durant les derniers mois de sa présidence, Mgr Lussier devient un véritable ambassadeur itinérant alors qu'il cherche à prendre le pouls des membres et à renouer les contacts avec eux.

L'Assemblée générale de 1966, tenue à Liège, donne à l'AUPELF son deuxième président : Mohammed El Fasi, recteur de l'Université Mohamed V. Après avoir soutenu à la Sorbonne une thèse de doctorat sur la littérature marocaine, M. El Fasi oeuvra dans l'administration universitaire au Maroc. En raison de ses liens à la cause nationaliste et de ses activités politiques, il fut emprisonné, puis assigné à résidence. Plus tard, il put réintégrer sa charge de recteur.

L'élection de M. El Fasi comporte un triple message. D'abord, elle signifie que l'AUPELF tient à s'affilier les universités partiellement de langue française. Ensuite, elle montre que, pour les membres de l'AUPELF, on peut croire fermement à la collaboration inter-universitaire en français sans être francophone d'origine. Finalement, elle prouve que l'Association est grandement consciente de la mission à accomplir en Afrique et qu'elle souhaite mériter la confiance des Africains, ceux du Nord comme ceux de l'Afrique noire.

Marcel Bouchard, de Dijon, et Claude Renard, de Liège, entourent M. El Fasi en tant que vice-présidents; pour M. Bouchard, d'ailleurs, c'est un second mandat. Parmi les membres du Conseil, trois anciens apportent une expérience précieuse: Mgr Martin Bakole, de Lovanium, Henri Le Moal, de Rennes, et Mgr Louis-Albert Vachon, de Laval. Et trois nouveaux, Pierre Lelièvre, de Dakar, Roger Gaudry, de Montréal et Étienne Lapalus, de Clermont-Ferrand, s'y joignent. Six suppléants pourront remplacer les titulaires au besoin.

Dans un souci de rendre son action plus efficace, le nouveau Conseil transforme sensiblement ses structures de fonctionnement, anticipant par là la future réorganisation en « services » du secrétariat de l'AUPELF. Lors de sa réunion à Québec, en avril 1967, il accepte en principe de mettre sur pied trois « comités de travail », chacun chargé d'« étudier plus en profondeur les affaires de sa compétence et de mieux préparer les projets qui viennent devant le Conseil⁵. Au Conseil de Liège, en novembre 1967, M. Léger précise que leur tâche consiste à « préparer à l'intention du Conseil d'administration un rapport annuel avec des recommandations sur les actions à entreprendre, à transmettre périodiquement au secrétariat général des informations, notes, et articles, ou à attirer son attention sur l'importance de telle innovation, sur l'opportunité de prendre telle mesure ou telle initiative et enfin de préparer les colloques ou séminaires dont le thème entrerait dans leur champ d'activité⁶. Ces « Commissions », responsables d'information et de documentation (CID), de coopération-développement (CCD) et de langue française (CLF), réunissent des membres du Conseil ainsi que quelques spécialistes du domaine d'étude, et doivent se rencontrer à Paris une ou deux fois par année.

En plus des commissions, le Conseil décide de créer un Comité des Affaires administratives et financières chargé, entre autres, de faire un examen approfondi de la gestion du secrétariat. En outre, il constitue un groupe de travail qui devra étudier l'importante question des équivalences.

Certes, quelques membres du Conseil s'inquiètent de la prolifération de comités et de commissions. Toutefois, vu l'expansion rapide de l'Association, le Conseil d'administration ne peut, dans son ensemble, se tenir parfaitement au fait de tous les dossiers. Quant au secrétaire général, de plus en plus accaparé par les tâches quotidiennes, il sent le besoin de s'appuyer sur d'autres pour effectuer la réflexion qui, seule, permettra à l'AUPELF de maintenir son dynamisme.

Une université belge aura l'honneur de fournir à l'AUPELF son troisième président (le premier Européen) alors que l'Assemblée générale, tenue à Nice en novembre 1969, choisit Claude Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'Université de Liège. Celuici rend aussitôt un vibrant hommage à son distingué prédécesseur et

n'assure-t-il pas avec humour à Mohamed El Fasi: « Nous aurons sûrement tous le regret de ne plus pouvoir, à l'instar des troupes d'Henri IV, nous rallier désormais autour de votre panache blanc⁷. »? Ahmed Abdesselem (de Tunis) et Étienne Lapalus (de Clermont-Ferrand) occuperont les postes de vice-présidents. L'Assemblée désigne comme membres titulaires du Conseil, Marcel Bonvalet (Madagascar), Fouad Boustany (Université libanaise), Roger Gaudry (Montréal), Pierre Louis (Lyon), Robert Mallet (Paris), et Mgr Tharcisse Tshibangu (Lovanium).

L'Assemblée générale, organe suprême de l'AUPELF, se réunit tous les trois ans. La première rencontre, qui a lieu à Paris en avril 1963, constitue un moment inoubliable pour les participants. Toutes les universités membres, sauf deux, y envoient des délégués : 22 gouvernements ainsi que de nombreuses organisations se font aussi représenter. À la séance solennelle d'ouverture, tenue avec faste au grand amphithéâtre de la Sorbonne, plusieurs personnalités, dont Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale, René Maheu, directeur général de l'UNESCO, et Cyril James, président de l'AIU, prennent la parole. Mgr Lussier affirme à son tour, avec une éloquence saisissante, que le souci majeur de l'AUPELF est de « permettre, grâce à l'instrument prestigieux qu'est la langue française, la rencontre et la collaboration entre des institutions de pays très divers et de grandes civilisations, chacune conservant son identité nationale et sa personnalité culturelle, mais toutes se retrouvant fraternelles par le double lien que forment leur attachement au progrès intellectuel et moral de l'humanité et leur usage commun de la langue française8. »

L'Assemblée de 1966, tenue à Liège, démontre l'essor continu de l'AUPELF. Les congressistes adoptent de nombreuses résolutions devant orienter le travail au cours des trois années suivantes. Puis, en 1969, on clôt la décennie à Nice. Certes, les délégués peuvent être fiers du travail accompli ; l'AUPELF est bel et bien lancée. Et ils ne s'imaginent pas non plus que leur Association puisse s'arrêter en si bon chemin. Mais ils estiment néanmoins qu'il est temps de réfléchir à l'avenir qu'on voudrait pour l'AUPELF.

Des amitiés institutionnelles se concrétisent

La nouvelle institution que devient l'AUPELF cherche dès le début à tisser des liens étroits avec d'autres organismes. Elle obtient d'abord sa reconnaissance juridique au Québec dans une charte sanctionnant son caractère comme organisme à but non lucratif. Puis, l'Association informe les ministères de l'Éducation nationale des « pays AUPELF » de son existence. Il faut bien commencer par le début!

L'AUPELF travaille avec diligence en vue de nouer des relations privilégiées avec l'UNESCO. Cette filiale des Nations-Unies répond à ses démarches en lui offrant le statut d'organisme de consultation mutuelle, dit statut « C », ce qui assure à l'AUPELF des invitations à diverses conférences. Un peu décu, le Conseil d'administration de l'AUPELF accepte cette proposition tout en espérant bénéficier avec le temps d'un statut plus élevé. De fait, dès sa réunion de Dakar en décembre 1963, il revient à la charge, demandant au secrétaire général de solliciter le statut « B », dit d'information et de consultation, ou même le « A », dit de consultation et d'association. Pareil statut permettrait à l'Association de profiter éventuellement de subventions de l'UNESCO pour l'organisation des colloques annuels et aussi pour certains travaux comme, par exemple, la publication du fichier permanent des universités. L'AUPELF doit patienter, cependant, compte tenu des règles appliquées par l'UNESCO. Bien qu'elle finisse par obtenir le statut « B », grâce en partie aux efforts persistants du recteur El Fasi, ancien président du conseil exécutif de l'UNESCO, les rapports entre les deux organisations ne semblent pas connaître de changement immédiat.

L'AUPELF souhaite entretenir des relations avec d'autres regroupements d'universités tels l'AIU qui lui accorde le statut de membre associé. À ce titre, elle participe aux réunions de son bureau de direction et à ses conférences. Lorsque l'AIU organise une première rencontre des secrétaires généraux des associations internationales d'universités pour examiner les moyens d'une coopération accrue entre elles, l'AUPELF s'y trouve; le Conseil d'administration endosse l'initiative à condition que cette collaboration ne se traduise pas par un affaiblis-

sement quelconque de l'autonomie de l'AUPELF. Plus tard, les rapports avec l'AIU s'approfondissent davantage, grâce à la présence, au bureau de direction de l'AIU, du président de l'AUPELF, qui était alors M. El Fasi.

L'AUPELF espère aussi intensifier ses contacts avec de nombreuses autres organisations. La liste ne cesse de s'allonger : la Fédération internationale des universités catholiques, l'Association des universités du Commonwealth britannique, l'Union des universités latino-américaines, la Conférence des recteurs européens et les Conférences des recteurs de France, de Belgique et de Suisse. Des représentants de l'AUPELF assistent en observateurs aux conférences tenues par d'autres associations et, à leur tour, un grand nombre d'organisations se font représenter aux diverses manifestations de l'AUPELF. Par exemple, l'AUPELF est invitée à la réunion constitutive, tenue à Alexandrie en septembre 1967, de l'Association des universités africaines, dont le recteur El Fasi sera élu président. L'AUPELF échange aussi des notes, des informations et des publications avec ces autres regroupements d'universités.

En avril 1968, M. Léger convoque, à Paris, la première réunion de l'Union culturelle et technique de langue française, un rassemblement d'associations de langue et de culture françaises, une sorte d'« ONG de la francophonie¹⁰. » Certains milieux envisagent même, et c'est là un souhait toujours actuel, que l'AUPELF puisse être l'instrument naturel de développement d'une coopération organique entre pays partiellement ou entièrement de langue française en rapport avec toutes les questions concernant l'enseignement supérieur.

À mesure que l'AUPELF se fait connaître, les gouvernements euxmêmes lui marquent un intérêt croissant par le biais de leurs ministères de l'Éducation, des Affaires culturelles, ou des Affaires étrangères. De nouvelles possibilités de coopération se précisent donc. Un exemple frappant : le secrétaire général assiste en observateur à la conférence des ministres africains et malgache de l'Éducation, à Libreville, au Gabon, en février 1968. On y crée le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES), un instrument de documentation et de liaison des établissements africains avec lequel l'AUPELF sera appelée à collaborer étroitement. C'est ainsi que la jeune institution qu'est l'AUPELF prend place parmi toute une constellation d'organisations déjà existantes ou en train de s'établir, elles aussi. Les liens de coopération et d'amitié qui rattachent ces associations les unes aux autres seront mutuellement bénéfiques.

Le territoire de l'AUPELF se précise... et s'étend

L'AUPELF, il va de soi, est bien plus qu'un ensemble de structures : c'est un regroupement d'universités. Pendant cette première phase de sa vie, l'Association s'emploiera à compléter son réseau et même envisagera l'extension de son aire de fonctionnement. Au départ, cependant, seules les véritables universités sont accueillies dans ses rangs. Celles-ci se retrouvent, pour plus de moitié, en Europe (27 sur les 45 institutions que compte l'Association à la veille de son Assemblée générale de 1963); l'Afrique et Madagascar en comptent dix, l'Amérique six, et l'Orient, deux.

Soucieux dès le départ de raffermir ses liens avec les membres, le secrétariat adresse des circulaires à toutes les universités, leur communique certaines requêtes, et sollicite leur avis sur divers projets. Certains ennuis se présentent, toutefois. Ainsi le secrétaire général déploret-il vivement la « difficulté d'obtenir des réponses promptes et précises de la part de la majorité de nos membres¹¹. » Sans ces informations, l'AUPELF ne peut les étudier, les colliger, et les transmettre aux universités. Dans l'espoir de remédier à cette lacune, le Conseil de mars 1962, réuni à Paris, invite chaque université membre à désigner un correspondant au sein de son personnel, chargé de répondre aux communications émanant du secrétariat.

Le nombre de membres titulaires, qui atteint 56 au début de 1967, demeure stationnaire jusqu'à la fin de la décennie, amenant M. Léger à conclure que l'AUPELF a à peu près fait « le plein » des membres titulaires possibles, compte non tenu de la création de nouvelles universités. Ce plafonnement, certes prévisible, suscite depuis longtemps un vif débat à l'intérieur de l'Association. L'AUPELF est-elle d'envergure trop modeste pour fonctionner efficacement ? Est-elle trop petite

pour faire le poids face aux gouvernements et aux autres organisations avec lesquels elle est appelée à multiplier les relations? Ces préoccupations se retrouvent sans doute parmi celles qui amènent l'Assemblée triennale de Liège en avril 1966 à adopter deux résolutions susceptibles d'augmenter sensiblement le nombre d'adhérents à l'AUPELF.

D'abord, sur recommandation du Conseil d'administration qui en avait discuté dès 1962, elle accepte de modifier les statuts afin de créer une catégorie de membres dits « associés ». S'y retrouveront les grandes écoles où l'enseignement se fait entièrement ou partiellement en français, mais qui ne sont pas de véritables universités. Celles-ci recevront la documentation et participeront aux activités de l'AUPELF y compris, à titre consultatif, à l'Assemblée générale. Grâce à l'introduction de la catégorie de membres associés, la croissance de l'AUPELF reprend au lendemain de la réunion de Liège.

De plus, l'Assemblée donne un avis favorable à une autre recommandation du Conseil qu'elle avait pourtant repoussée en 1963¹². Ce projet prévoit la création d'une catégorie de membres correspondants comprenant des universités non-francophones qui, néanmoins, attachent une importance particulière aux études de la langue et de la civilisation françaises ou qui utilisent le français dans une grande mesure pour leurs publications et leurs relations internationales¹³. Toutefois, il ne sera pas possible d'amender les statuts immédiatement. Il faudra entendre l'Assemblée de Nice de 1969 avant que ne soit établie officiellement la nouvelle catégorie; les premiers « correspondants » adhéreront à l'AUPELF en 1970.

D'autres aménagements viennent élargir considérablement la portée de cette nouvelle modification. Le recteur Robert Mallet, membre titulaire de la Commission de la langue française et bientôt président de l'AUPELF, est de ceux qui croient avec ferveur à l'ouverture de l'Association vers les études françaises. Au début de 1970, il propose donc que l'on intègre directement ces départements et centres à l'AUPELF en tant que membres correspondants¹⁴.

Dans un premier temps, l'Association s'efforce de réunir les départements d'études françaises dans le cadre d'une rencontre internationale en 1971 à Montréal, à l'occasion du dixième anniversaire de l'AUPELF. L'organisation pourrait alors connaître un brillant second

départ. Cette manifestation permettrait de comparer les méthodes d'enseignement et d'approfondir les problèmes propres aux différentes régions du monde. De plus, l'AUPELF aurait une occasion rêvée de resserrer ses liens avec les universités non-francophones dans le but de multiplier les échanges documentaires, d'assurer une meilleure connaissance du français, et d'étendre son oeuvre de coopération internationale par le rapprochement des cultures. Pour différentes raisons, toutefois, l'événement ne peut être tenu comme prévu et c'est plutôt à Québec, à l'Université Laval, du 20 au 27 mai 1982, qu'aura lieu cette première rencontre internationale des départements d'études françaises. Placé sous le thème « les études françaises dans le monde », ce grand rassemblement confirmera indiscutablement l'intérêt que l'AUPELF marque à l'aire non-francophone.

Malgré toutes ces transformations, ces attentes et ces espoirs, il est clair que l'AUPELF demeurera toujours une association d'envergure bien modeste par rapport notamment à l'AIU, forte de ses 500 membres, et même en comparaison avec l'Association des universités du Commonwealth avec 150 membres. Faut-il déplorer cette réalité? Non, tant s'en faut! La petite taille de l'AUPELF tout comme l'unicité de sa langue de travail constituent des avantages car elle peut fournir des services non pas uniquement pour le bénéfice des institutionsmembres, mais aussi pour des individus tels les enseignants, les chercheurs et les bibliothécaires. N'est-ce pas cette orientation plus « personnelle » qui donne à l'AUPELF son cachet original?

En quête de moyens financiers

Pour réaliser les voeux exprimés dès le Congrès de fondation de Montréal, l'AUPELF doit pouvoir compter sur des ressources financières importantes. Or, les cotisations dites « de démarrage » tout comme celles, annuelles, variant entre 100 \$ et 300 \$ selon le nombre d'étudiants fréquentant l'établissement, ne suffisent même pas pour maintenir convenablement un secrétariat malgré l'offre généreuse de locaux gratuits faite par l'Université de Montréal.

Au moment de la réunion du Conseil à Paris en mars 1962, l'AUPELF voit de l'argent comptant pour la première fois. Mohammed El Fasi dépose sur la table, en billets, la somme de 3 millions d'anciens francs, don personnel fort généreux du Roi Hassan II du Maroc. Mgr Lussier manifeste son étonnement aussi bien que sa vive reconnaissance. Mais il faudra davantage, bien davantage.

Un espoir luit, cependant. Au printemps 1962, Mgr Lussier confirme que le ministère des Affaires culturelles du Québec remettra un subside annuel important, probablement de 50 000 \$. En outre, les démarches de l'AUPELF auprès des autorités françaises connaissent un dénouement heureux : dès octobre 1962, on rapporte que la France a pris une décision « de principe » de subventionner l'AUPELF.

Au cours de sa première décennie, les ressources annuelles globales dont dispose l'AUPELF s'accroissent lentement de 100 000 \$ (425 000 FF) à environ 150 000 \$ (637 500 FF). Mais les cotisations que versent les universités membres, même si elles sont relevées et, évolution heureuse, réglées avec plus de célérité que par les premières années, ne dépassent guère un modeste dix pour cent du budget total.

Ce sont les gouvernements qui fournissent la part du lion afin que l'AUPELF puisse vivre et agir : la France augmente sa subvention, le Québec accepte de maintenir la sienne, la Belgique fait une contribution de 250 000 FB en 1965 qu'elle renouvellera en principe chaque année, et certains autres États y vont de dons plus modestes. Puis, grâce notamment aux efforts du ministre Maurice Sauvé, Ottawa annonce qu'il contribuera annuellement au fonctionnement de l'AUPELF¹⁵; en 1968, ce subside s'élève à 50 000 \$ alors que celui du Québec se chiffre à 35 000 \$. Devant ce succès, M. Léger encourage les gouvernements européens à faire un effort supplémentaire le. Mais l'AUPELF risquet-elle de voir sa liberté d'action compromise en raison de son financement gouvernemental? De l'avis du secrétaire général, le danger est minime car la multiplicité des octrois garantit son indépendance 17.

Il faut néanmoins s'efforcer de réunir des ressources nettement supérieures. À cette fin, Jean-Marc Léger propose, lors du Conseil de Dakar en 1963, de mettre sur pied un Fonds spécial permanent; ce Fonds constituerait un budget d'investissement pour réaliser, entre autres, les chaires de l'AUPELF, les colloques annuels, les répertoires, l'assis-

tance financière aux jeunes universités, etc. Alimenté par le secteur privé, le Fonds pourrait fournir 250 000 \$ annuellement. D'accord en principe, le Conseil envisage un objectif beaucoup plus modeste¹⁸ et invite le secrétaire général à poursuivre ses démarches auprès du gouvernement français. M. Léger convainc une quinzaine d'entreprises montréalaises de contribuer pour quelque 10 000 \$ mais il est évident que le secteur privé français doit être mis à contribution si on veut répéter l'opération au Québec. Pour mieux refléter les objectifs du Fonds, son nom sera bientôt changé en Fonds international de coopération universitaire (FICU). Peu de gens à cette époque ont dû se douter de l'ampleur que cette nouvelle structure finirait par prendre.

Un foisonnement d'idées

Malgré ses moyens modestes, l'AUPELF se met au travail sans tarder en donnant la priorité à la confection d'un annuaire sur les universités membres que M. Léger qualifie d'« outil de travail indispensable¹⁹. » Dès les premières semaines, le secrétariat amorce la collecte de renseignements et se met à dépouiller les publications officielles des universités. En dépit des problèmes qui surgissent, on prépare, pour la fin de 1962, un document provisoire énumérant les facultés et instituts de chaque université membre. L'Assemblée d'avril 1963 demande de hâter l'édition du fichier qui, selon M. Léger, pourrait être distribué au début de 1964.

D'autres publications permettront à l'AUPELF de se faire connaître et de communiquer l'information aux institutions et aux professeurs. À l'été 1962, l'Association édite une brochure intitulée Communauté internationale d'universités, une sorte de « carte de visite » présentant des renseignements généraux sur l'AUPELF. Entreprise plus audacieuse, elle lance en octobre 1962 le premier numéro de la Revue de l'AUPELF contenant 170 pages d'articles de fond, de chroniques et de documents. Le Conseil croit que ce périodique donnera à l'AUPELF « une autorité et un prestige plus grands auprès des gouvernements et des institutions internationales²⁰. » Il veut cependant que la Revue soit

« strictement AUPELF » : il faudra s'en servir pour faire connaître les universités membres sous leurs divers aspects et insister sur les moyens concrets pour intensifier la coopération entre les institutions aussi bien qu'entre leurs professeurs et chercheurs²¹. En outre, le Conseil souhaite qu'on se préoccupe particulièrement de la diffusion de la *Revue*; pour être utile, elle doit rejoindre la clientèle.

La Revue de l'AUPELF comble un besoin mais, paraissant seulement trois fois l'an, elle ne permet vraiment pas de véhiculer des nouvelles sur les événements à venir. Si un professeur effectue une mission en Afrique, par exemple, les universités de la région, au courant de la visite, pourraient organiser des conférences. Il faudra donc un périodique, mensuel de préférence, contenant des renseignements dont l'intérêt tient surtout à leur diffusion rapide. Le Conseil crée donc à cette fin, en octobre 1962, le Bulletin de nouvelles brèves. Son succès dépendra de la diligence avec laquelle les universités adresseront les informations pertinentes au secrétariat; or, ce sera là son talon d'Achille.

L'AUPELF prépare aussi le compte rendu des travaux du Congrès de fondation de Montréal, une brochure sur la situation des professeurs et des étudiants étrangers ainsi qu'un catalogue des imprimés périodiques des universités membres. On amorce également la rédaction d'un répertoire, qu'on voudrait semestriel, des thèses de doctorat préparées en français. Par ailleurs, l'Association se met à faire la cueillette de publications, principalement celles portant sur les universités et sur l'enseignement supérieur en général. Ce « Centre de documentation » pourra alors fournir aux universités membres les renseignements les plus divers aussi bien sur les accords intergouvernementaux et sur le statut de l'enseignement supérieur dans chaque pays que sur les écrits des professeurs²².

Parmi ses autres projets, l'AUPELF envisage de préparer un répertoire de la recherche. Le plan apparaît ambitieux, nécessitant la collaboration de nombreux spécialistes et engageant des sommes assez élevées, à tel point que le Conseil d'administration juge l'idée utopique²³. Néanmoins, il pourrait être possible d'établir un fichier des Centres de recherche, mis à jour périodiquement, et contenant aussi des indications sur les publications des professeurs et chercheurs.

Certains membres nord-américains du Conseil s'inquiètent de la trop grande utilisation de manuels américains dans les universités francophones. L'AUPELF pourrait-elle contribuer à stimuler la diffusion d'ouvrages en français et même susciter l'adaptation de manuels étrangers ainsi que la rédaction de manuels inexistants? Pour faire la lumière sur la question, le Conseil demande au secrétaire général de faire parvenir un questionnaire à tous les doyens. Mais à sa réunion d'avril 1963, il décide que cette enquête ne peut être prioritaire et que le secrétariat devra simplement réunir les éléments de documentation qui existent déjà sur le sujet.

Une aide spéciale aux jeunes universités est aussi envisagée. Une mission d'étude pourrait visiter certaines d'entre elles pour faire l'inventaire des ressources existantes dans les bibliothèques et les laboratoires, puis arrêter un programme d'action éventuel. L'Assemblée d'avril 1963 se dit favorable à l'idée mais il faudra attendre que l'AUPELF dispose de moyens accrus.

Décidément, l'imagination ne fait pas défaut et les idées fusent de toutes parts. Ne serait-il pas utile d'établir, par exemple, un centre de micro-fiches, probablement à Paris? Les chercheurs, surtout dans les universités aux ressources documentaires modestes, pourraient s'y adresser pour obtenir rapidement et à peu de frais la transcription d'un ouvrage ou d'un article. L'Assemblée de Paris endosse le projet en 1963 après avoir entendu le vibrant plaidoyer à ce sujet présenté par Mgr Luc Gillon, recteur de Lovanium, au Congo-Kinshasa.

L'AUPELF songe également aux possibilités d'échanges de professeurs. Les universités d'Occident pourraient accorder une assistance aux jeunes universités, mais celles-ci apporteraient à leur tour une contribution en envoyant des spécialistes en mission dans l'Ouest. Les universitaires occidentaux auraient donc la possibilité de mieux connaître les civilisations, l'héritage culturel et l'évolution contemporaine de l'Afrique et de l'Asie²⁴. Les espoirs sont grands, les obstacles à surmonter aussi. Pour le moment, l'AUPELF doit se contenter de concevoir des solutions aux problèmes pratiques qui se posent à l'envoi de professeurs pour des séjours de moyenne ou de longue durée.

Bien sûr, les délégués, lors de l'Assemblée générale de Paris, discutent des activités passées et futures de leur association. Mais, inaugu-

rant une tradition qui se poursuivra, l'Assemblée étudiera aussi un thème particulier qui est, cette fois, l'enseignement supérieur en Afrique. Des exposés portent sur l'adaptation de l'enseignement à l'Afrique, la coopération inter-gouvernementale et inter-universitaire, et la connaissance et le rayonnement de l'Afrique. Les principales résolutions issues du congrès invitent l'AUPELF à consacrer au cours des trois prochaines années une grande partie de ses énergies et de ses ressources à la coopération, au bénéfice de ses membres africains.

Avec la grande rencontre de Paris au printemps 1963, on peut prétendre que la phase de rodage tire à sa fin. L'AUPELF a pu mettre en train une activité diversifiée malgré la modicité de ses ressources. Son oeuvre lui apporte déjà la reconnaissance et lui assure une réputation avantageuse.

Un rêve en cours de réalisation

À la phase de démarrage succède, de 1963 à 1966, la «phase de création, d'accomplissements, de services»²⁵. Grâce à des ressources qui s'accroissent graduellement, l'AUPELF sera en mesure de multiplier les initiatives utiles.

L'Association continue de faire paraître ses deux périodiques, la Revue de l'AUPELF et le Bulletin de nouvelles brèves. Trouver des articles pour la Revue s'avère parfois difficile; rejoindre un plus grand nombre de lecteurs constitue aussi un défi de taille. Quant au Bulletin, il connaît un succès mitigé. L'idée est pourant bonne: renseigner, mensuellement si possible, les universités membres sur les événements à venir. Mais bien que le secrétariat se charge de rappeler fréquemment aux correspondants la véritable nature du Bulletin, les universités tendent à transmettre surtout des nouvelles sur des événements déjà passés²6. En 1966, Jean-Marc Léger constate toujours que « bien peu d'universités songent à faire parvenir (au Bulletin) les informations qui permettraient de le rendre utile et de le publier régulièrement»²7. Néanmoins, le Conseil estime qu'il faut conserver la formule.

Aux deux précédentes, l'AUPELF ajoute maintenant une troisième publication périodique, les *Cahiers de l'AUPELF*, dont le but est de traiter en profondeur un thème important et unique de l'actualité universitaire internationale. Le premier numéro, consacré à «l'Université africaine d'hier à demain », voit le jour en 1965.

Afin de mettre à la disposition des membres des instruments de consultation et de documentation, l'AUPELF édite plusieurs catalogues. Un Répertoire des thèses de doctorat paraît en 1966 à l'intérieur de la Revue de l'AUPELF, amenant un numéro fort de trois cents pages qui, de l'avis d'un membre du Conseil, fait lui-même penser à une thèse de doctorat! Un Répertoire des cours de vacances est publié annuellement et largement distribué. Quant aux éventuels Répertoire des études africaines et asiatiques et Répertoire des études françaises, ces travaux de longue haleine n'aboutissent pas immédiatement faute de moyens matériels.

Le travail le plus ambitieux de ce triennat demeure le fichier ou répertoire permanent des universités membres. Son élaboration suscite de longues discussions. Au projet initial soumis par M. Léger au Conseil de Dakar, en 1963, et qui comportait la rédaction d'une véritable « somme » des universités de l'AUPELF, avec tous les renseignements possibles sur chaque institution membre, succède une formule plus simple basée sur le modèle de l'AIU et de l'Association des universités du Commonwealth. En dépit du caractère fragmentaire de beaucoup de renseignements reçus, le secrétariat soumet en 1965 une première version aux universités pour des commentaires. Puis, à Bruxelles, M. Léger explique que « la difficulté de déchiffrer nombre de renseignements qui nous sont adressés en forme manuscrite et la mise en chantier de la grande réforme de l'enseignement supérieur en France » compliquent toujours la tâche du secrétariat²⁸. L'achèvement de ce vaste projet est alors prévu pour la fin de l'été 1966.

Certes, la communication de l'information revêt une grande importance pour l'AUPELF mais, au cours de cette période, l'Association s'engage également dans d'autres types d'activité afin de réaliser son mandat. Le Conseil de Rabat décide de créer un Service de microreproduction à titre expérimental pour un an, grâce à une entente avec le CNRS qui exécutera les commandes et acheminera les documents.

En ce qui a trait à la complexe question des équivalences, Philippe Cahier, professeur à l'Institut des hautes études internationales de Genève, prépare un rapport préliminaire sur le sujet qu'il livre à l'Assemblée de Liège²⁴. Après cet exposé, les délégués adoptent une résolution demandant au secrétariat de préparer un « tableau décrivant la situation existante et précisant la situation par disciplines, par diplômes et par univerités»¹⁰.

L'idée de créer des « chaires de l'AUPELF » mûrit lentement pendant ces années. Dans l'esprit de Jean-Marc Léger, l'initiative aurait pour objectif premier de « répondre au mouvement traditionnel de l'Occident vers l'Afrique et l'Orient, par un mouvement complémentaire d'Afrique et d'Orient vers l'Occident»¹¹. Selon l'hypothèse envisagée, l'AUPELF commencerait par deux chaires, l'une occupée par un sociologue maghrébin, l'autre par un littéraire de l'Afrique noire; les deux professeurs feraient des séjours de deux à quatres semaines dans les universités d'accueil. L'Assemblée de Liège en 1966 endosse le projet mais, soucieuse des réserves des Africains qui affirment disposer de ressources insuffisantes chez eux, précise : « la mise en oeuvre de cette formule pourrait permettre en contre-partie l'envoi dans des universités du Tiers monde, de certains spécialistes des universités francophones d'Occident»¹².

En 1964, l'AUPELF organise un premier stage. Cette rencontre de dix bibliothécaires et documentalistes non-européens à Paris se révèle une initiative fructueuse, quoique coûteuse, que l'Association souhaite reprendre. Quant aux colloques annuels, ils constituent sans aucun doute l'activité nouvelle de ce triennat qui provoque le plus d'intérêt et entraîne la plus large participation. Mis sur pied conformément au voeu de l'Assemblée de Paris en 1963, ils sont un moyen d'échanges, de contacts et de collaboration. Ils fournissent «l'occasion d'une réflexion en commun sur certains grands problèmes » et permettent de « mettre en lumière certains besoins des universités et des universitaires et, par là même, d'éclairer l'Association sur le rôle précis qu'on attend d'elle³³ ».

Le premier colloque, celui de Beyrouth en novembre 1964, examine la situation des études africaines et asiatiques dans les universités membres dans le but de faire un inventaire de ce qui existe. Les cent vingt-cinq délégués émettent des voeux que le Conseil étudiera en vue de retenir ceux qui répondent aux objectifs et à la vocation de l'AUPELF, et qui, bien sûr, n'excèdent pas ses moyens matériels et financiers. L'Association tient un deuxième colloque à Genève à l'automne 1965. Ayant comme thème « les bibliothèques dans l'université, problèmes d'aujourd'hui et de demain », il met l'accent sur les moyens de renforcer la liaison et la coopération entre les universités de langue française, dans le vaste domaine de la documentation.

L'AUPELF réunit à Montréal en décembre 1964 les directeurs généraux de l'enseignement supérieur d'une douzaine de « pays AUPELF » afin de faire un large tour d'horizon des réformes en cours ou prévisibles dans l'enseignement supérieur de ces pays. On discute notamment d'équivalences de titres et diplômes, de coopération culturelle et technique, d'échanges de publications et de documents, de collaboration en matière de recherche et de la situation du français scientifique³⁴.

En préparant l'Assemblée triennale de 1966, le Conseil décide de retenir deux thèmes pour étude par les délégués. D'une part, il propose un sujet vaste, intéressant l'Université en général: « La mission permanente et les tâches nouvelles de l'université ». D'autre part, il retient aussi un thème plus spécifiquement du domaine de l'AUPELF, tel le rôle de l'université dans la valorisation du français scientifique et technique. Un groupe d'experts, établi pour préparer chaque thème, recommande toutefois de fondre le deuxième dans le premier pour éviter de provoquer un déplacement de l'accent principal, l'AUPELF étant « une association d'universités unies par la langue française, mais non une association militant pour la défense du français» 35.

L'Assemblée de Liège adopte de nombreuses résolutions devant orienter le travail de l'AUPELF pendant les trois années suivantes. Elle souhaite la création du Fonds international de coopération universitaire et propose de maintenir la formule d'un colloque annuel. Enfin, elle demande que l'AUPELF, dans le but de mieux informer ses membres, lance de nouvelles publications et se préoccupe davantage de leur distribution.

En 1963-1966, l'AUPELF continue donc son essor, augmentant ses activités et mettant sur pied de nouveaux projets. Mais le travail véritable débute à peine. Maintenir la croissance au cours des prochaines années constituera un défi de taille.

Une activité débordante

Pourtant, le rythme se maintient et même s'accélère. Pour Jean-Marc Léger, ce sont les années de l'essor proprement dit, celles de « la multiplication des initiatives, des manifestations et des instruments de travail» ³⁶. L'Association poursuit les anciens projets et en crée de nouveaux. Mais surtout, cette période voit le lancement officiel et le début des initiatives du FICU.

Établies en 1967, les commissions se mettent à l'oeuvre sans tarder. La CLF se penche sur le problème de la langue des ouvrages scientifiques et sur celui de la traduction éventuelle en français d'ouvrages de base et de manuels. La CID se préoccupe de micro-réédition, du répertoire des thèses de doctorat, des *Cahiers de l'AUPELF* et d'un index analytique des périodiques en sciences humaines. Quant à la CCD, elle prépare le colloque de Tunis en décembre 1968, et elle mène des projets tels les chaires de coopération et la préparation d'un répertoire des ressources en matière de coopération et de développement.

Convaincue que la diffusion de l'information sur l'enseignement supérieur et sur la recherche est l'une de ses tâches prioritaires, l'AUPELF investit toujours beaucoup de ressources dans ses publications. Ses trois périodiques continuent de paraître, parfois irrégulièrement en raison du surcroît de travail du secrétariat. De manière à rejoindre davantage la clientèle potentielle, on accroît le tirage — à 2 500 exemplaires dans le cas de la *Revue* — mais l'absence de réactions de la part des lecteurs rend difficile d'en évaluer l'impact et de rajuster le tir au besoin ¹⁷. Quant au *Bulletin*, il s'efforce, même si la collecte des informations reste très imparfaite, de renseigner les intéressés sur les chaires vacantes, les candidatures, les parutions les plus récentes sur les questions d'enseignement supérieur, etc. ¹⁸.

En ce qui concerne les publications non-périodiques, l'AUPELF édite les actes de ses congrès et colloques. On doit même réimprimer certains de ces travaux, comme le compte rendu du colloque de Genève sur les bibliothèques, tellement l'intérêt qu'ils suscitent est grand. L'Assemblée de Nice, en 1969, propose de créer un répertoire permament des thèses de doctorat, avec trois ou quatre livraisons par année. Le Répertoire des cours de vacances, fort en demande, paraît annuellement alors que le Catalogue des périodiques scientifiques des universités en est à une deuxième édition à la fin de 1969. En outre, l'AUPELF devait préparer une mise à jour, plus étoffée, de son Répertoire général des universités membres, paru en novembre 1966. Toutefois, compte tenu de la réorganisation universitaire en cours en France comme dans plusieurs autres pays francophones, le secrétaire général décide d'y surseoir.

L'Association poursuit certains projets qui l'intéressent depuis déjà plusieurs années comme le service de microfiches à Paris et le travail sur les équivalences, un domaine où l'AUPELF fait oeuvre de pionnier. Mais elle lance aussi de nouveaux programmes. En 1968, après avoir examiné un large éventail de formules, l'AUPELF fonde sa première chaire de coopération. Le professeur Abdelwahab Bouhdiba, sociologue de Tunis, passe plusieurs semaines à Montréal et à Québec, puis à Liège et à Louvain où il dispense un enseignement sur la sociologie du développement au Maghreb. L'AUPELF, par le biais du FICU, prend à sa charge son transport et son séjour. L'Association souhaite reprendre et élargir cette initiative.

Le deuxième stage de bibliothécaires africains, qui se déroule en France à l'automne 1967, se révèle un succès ; l'expérience suggère cependant de recruter les stagiaires en fonction du programme établi et non l'inverse. Toutefois, les bouleversements en France à partir de mai 1968 empêchent la réalisation immédiate d'une nouvelle session devant regrouper un très petit nombre de participants pour une période de plusieurs mois. Quant au séminaire prévu à l'intention de jeunes cadres administratifs africains, il est transformé en stage pratique de perfectionnement alors que Montréal, Laval et Louvain accueillent trois secrétaires généraux d'universités africaines.

Le colloque de Montréal et de Québec, au printemps 1967, portant sur « l'Université et la recherche scientifique dans le monde

d'aujourd'hui », réunit trois cents participants. Financé largement par les gouvernements du Québec et du Canada, il est suivi d'une enquête sur les recommandations formulées par les congressistes. Un autre séminaire, tenu à Tunis en décembre 1968, met de l'avant le thème de « la coopération universitaire dans la promotion du développement ». Par contre, les graves événements qui secouent l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, obligent le renvoi au printemps 1970 du colloque sur « l'Université, l'éducation permanente et la société » ³⁰. À Madagascar, en avril 1971, une sixième rencontre internationale permet de débattre le sujet « l'Université dans son milieu : action et responsabilité ». À ce moment précis, l'université est paralysée par une grève et la troupe encercle le campus. Grâce à l'intervention empreinte de tact de Robert Mallet, ancien doyen de la Faculté des lettres de cet établissement, l'AUPELF réussit à « ouvrir » l'université pour la tenue du colloque. De cette grève devait naître, d'ailleurs, la révolution malgache⁴⁰.

Le lancement du Fonds international de coopération universitaire

Une initiative prise au cours de cette période dépasse en importance toutes les autres : il s'agit de l'établissement du Fonds international de coopération universitaire. D'une part, il permettra à l'AUPELF de réaliser des projets de coopération dans le domaine de l'enseignement universitaire et de la recherche, notamment en Afrique ; d'autre part, il aura un impact profond sur la nature même de l'AUPELF comme organisation, ainsi que sur son financement.

En créant officiellement le FICU à Québec en avril 1967, le Conseil d'administration charge Claude Renard de rédiger une ébauche de statuts. Puis, à sa réunion extraordinaire à Liège, en novembre, il débat longuement le projet pour en arriver à un compromis entre deux formules, l'une favorisant l'autonomie du nouvel organisme, l'autre faisant partie intégrante de l'Association. Les statuts stipulent que le FICU est créé au sein de l'AUPELF mais qu'il possède son propre comité de gestion. Ce comité comprendra plusieurs membres du Conseil

d'administration de l'AUPELF, dont le président sera président èsqualité du FICU, mais regroupera aussi des membres des États et organismes publics et privés contributeurs. Il fera la sélection des projets à subventionner mais ses décisions devront être approuvées par le Conseil d'administration de l'AUPELF. Sur le plan des finances, l'AUPELF et le FICU auront une comptabilité et des budgets séparés.

Dans son concept original, le FICU devait être financé à parts égales par les gouvernements et par des sociétés privées. MM. Léger et Beutler déploient des efforts considérables en vue de constituer, au Canada et en Europe, des comités de soutien, formés de chefs d'entreprises. qui solliciteront les fonds aux grandes sociétés⁴¹. Le Président El Fasi expose les détails de l'opération à Paul Martin, ministre canadien des Affaires extérieures, et demande le concours du gouvernement canadien. Les recteurs canadiens membres du Conseil en font autant, précisant qu'une contribution substantielle d'Ottawa « servirait puissamment le ravonnement » du Canada en Afrique et permettrait au gouvernement canadien de concrétiser son souhait souvent exprimé d'« accroître la part de l'aide extérieure du Canada destinée aux pays francophones⁴². » Après examen, Ottawa annonce que l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) octroiera 500 000 \$ en raison de 100 000 \$ par année pour cinq ans. Cette initiative s'insère dans la politique globale de coopération du Canada. Au lieu de remettre directement la subvention, cependant, Ottawa précise qu'il ouvrira au FICU une marge de crédit sur laquelle l'organisme pourra tirer⁴³. Parmi les choix du FICU, l'ACDI veut sélectionner chaque fois ceux auxquels elle désire voir sa contribution affectée : dans la mesure du possible, l'équipement, les experts, et la documentation devront venir du Canada.

Le Québec y va également d'un octroi très substantiel de 75 000 \$ la première année qui, souhaite-t-il, aidera à « affirmer le caractère français du Québec et à développer son rayonnement dans le monde» ¹⁴. Sans imposer de conditions particulières, le directeur général des relations avec l'étranger au ministère des Affaires intergouvernementales espère que le FICU retiendra en priorité les projets favorisant le mouvement et la circulation des personnes et des idées. À la suite d'une première réunion du Comité de gestion du FICU, il exprime certaines

réserves quant à la politique générale du Fonds. Après entente, cependant, Québec promet une nouvelle aide, d'environ 50 000 \$, tout en se réservant le droit de reprendre le débat « sur l'égalité des droits et des obligations des gouvernements contributeurs ⁴⁵. » Des ajustements seront nécessaires, mais il faut souligner qu'il s'agit de la première fois qu'Ottawa et Québec engagent des fonds, au titre de la coopération internationale, par le canal d'un organisme international de caractère privé. Voilà une indication tangible de la confiance qu'on témoigne à l'endroit de l'AUPELF.

Pour sa part, la France se dit disposée à participer au FICU dès 1969; elle rappelle toutefois que son intervention est fonction de la spécificité des actions du FICU, ce qui veut dire que « l'AUPELF doit s'engager dans des opérations originales et non dans des opérations que les gouvernements peuvent accomplir dans le cadre des accords bilatéraux de coopération ».

En 1968, la première année de fonctionnement, le FICU octroie 175 000 \$ dont 130 000 \$ à six universités africaines et 40 000 \$ pour des programmes de l'AUPELF. Mais à la suite de ce premier exercice, le Conseil d'administration sent le besoin de déterminer avec plus de clarté la politique générale et les grands objectifs du Fonds. Pour Ahmed Abdesselem, il faut que le FICU soit une entreprise de coopération et non d'aide, et que les opérations financées aient un impact non seulement pour les jeunes universités mais aussi pour les vieilles institutions. En outre, le FICU doit réaliser des opérations qui ne sont pas financées par les accords bilatéraux intergouvernementaux de coopération. Finalement, il serait normal que le FICU finance en priorité les programmes de l'AUPELF parce qu'ils impliquent généralement plusieurs universités sinon l'ensemble des membres.

Le Conseil se dit d'accord avec cette analyse. L'AUPELF demandera donc des subventions pour, entre autres, ses chaires de coopération, ses répertoires, le perfectionnement des cadres administratifs, et les stages de bibliothécaires. Des requêtes présentées conjointement par l'AUPELF et plusieurs universités pourront toucher la formation de personnels scientifiques capables d'assurer la continuation des projets engagés avec l'aide du FICU et l'exécution de travaux de recherches communs sur des problèmes importants pour le développement

du Tiers monde. Le FICU pourra aussi subventionner des universités individuelles, spécialement dans des domaines jugés très importants pour leur développement comme les bibliothèques et l'équipement de centres et de laboratoires de recherche⁴⁷.

En 1971, outre les subventions destinées aux activités de l'AUPELF, des octrois vont à huit universités, dont six en Afrique, pour des projets comme l'achat de livres et de micro-fiches pour des bibliothèques, des programmes de recherche, et l'acquisition d'équipement de laboratoires. Même si les crédits dégagés sont modestes et qu'on peut craindre toujours un risque d'émiettement⁴⁸, le FICU se taille rapidement une place fort importante dans la vie de l'AUPELF comme dans le domaine de la coopération universitaire en général.

Dix ans d'existence

En septembre 1971, l'AUPELF fête ses dix premières années d'existence et d'activité. Elle a parcouru tout un chemin, et elle peut déjà faire valoir des réalisations impressionnantes. Mais a-t-elle atteint un certain essoufflement? Certains amis de l'AUPELF jugent en effet que l'Association est victime d'un trop grand éparpillement de ses énergies, qu'on est allé trop vite en besogne. Dès 1967, à Québec, M. Léger avait évoqué le « risque de dispersion contre lequel il faut se prémunir, d'autant que nombre de tâches amorcées exigent encore, pour être menées à bonne fin, un effort considérable⁴⁹ ». Depuis, l'AUPELF avait vécu des mois d'activité fébrile comprenant des péripéties et bouleversements imprévus comme ceux du printemps 1968. Mais ne fallait-il pas aller vite au début, et manifester « la jeunesse et la vitalité de l'Association ⁵⁰ »? N'était-il pas essentiel d'équiper l'AUPELF le plus rapidement possible, de lui donner les structures et les moyens d'agir dont elle avait besoin ?

Malgré le travail accompli, un coup de barre s'impose pour faire connaître l'AUPELF dans le monde universitaire, le milieu même où elle doit dispenser ses services. Le Conseil évoque le problème de la « visibilité » à Tunis en 1968 alors qu'il recommande de faire publier

des articles sur l'AUPELF dans les revues et bulletins universitaires, d'organiser des réunions d'information à l'intention des professeurs et même de faire de la publicité dans des journaux comme *Le Monde*. Puis à Nice, où l'Assemblée générale se trouve réunie en avril 1969, le nouveau président Claude Renard sonne l'heure de la mobilisation : « Notre association, ses activités, ses buts, demeurent mal connus, parfois inconnus, voire méconnus, par beaucoup d'universitaires. Un grand effort devra être fait en ce sens⁵¹. »

Se disant d'accord avec ce diagnostic, les congressistes demandent la constitution d'un groupe de travail dont l'idée avait germé chez trois universitaires, Léo Dorais, de l'Université du Québec à Montréal, Claude Roger Guérillot, professeur à l'Université de Rennes, et Bernard Ducret, secrétaire général de l'Université de Genève. Ce groupe doit non seulement préciser les objectifs de l'Association mais aussi trouver des façons d'«intensifier la participation des universitaires à son action⁵².» Voilà au départ un défi de taille pour la prochaine décennie.

Le groupe de réflexion présente son rapport en septembre 1971. Il y réaffirme les fondements de l'AUPELF, rappelant que cette Association est unie par la langue française et non pas pour la langue française; c'est pourquoi l'AUPELF doit favoriser les échanges et la complémentarité des cultures.

En outre, il propose, par le biais d'une série de recommandations, un plan d'action devant l'amener à continuer sa progression. Il estime que l'AUPELF, pour être davantage appuyée, doit se rapprocher des universités et des individus qui la composent. Le rapport recommande donc de réaliser des actions ponctuelles portant sur les problèmes concrets du monde de l'enseignement supérieur et de s'orienter vers un programme de services. De même, pour éviter que l'AUPELF n'apparaisse comme un « club de recteurs » ⁵³, on croit que tous les universitaires, des enseignants aux gestionnaires en passant par les étudiants, doivent pouvoir y oeuvrer.

Selon les auteurs, les rencontres à thème général sont appelées à céder la place aux séminaires techniques qui aborderont un thème précis. Par ailleurs, on croit nécessaire de maintenir, et même d'augmenter, les activités dans le domaine de la coopération. Cependant, afin

d'éviter de faire double emploi avec d'autres organismes, l'AUPELF doit tenter de réaliser des projets en collaboration avec ceux-ci⁵⁴.

Autre recommandation d'une grande portée: on préconise la création d'un bureau régional en Afrique, reprenant ainsi une idée discutée depuis 1969. En 1970, le Conseil avait évoqué la nécessité, pour le secrétariat de l'AUPELF, d'être « mieux au fait, par une présence sur place, des problèmes, de l'évolution et des besoins » des universités africaines⁵⁵. Le groupe de réflexion prétend, pour sa part, qu'un tel geste aurait une portée psychologique salutaire en permettant une identification plus immédiate de l'AUPELF à l'Afrique. D'ailleurs, le Conseil d'administration endosse cette recommandation en l'incluant dans sa déclaration du dixième anniversaire.

Au cours de sa première décennie, l'AUPELF a donc réussi à se tailler une place considérable, sinon indispensable, au sein du monde universitaire francophone. Si le passé a apporté ses succès enviables, l'avenir est également prometteur et présentera de nouveaux défis à relever. L'AUPELF devra étendre son territoire de fonctionnement au monde entier, par le biais des Études françaises. Elle a l'intention de prendre fermement pied sur le continent africain. Il lui faudra développer le FICU, en mettant l'accent sur de nouvelles occasions de coopération universitaire internationale. Pour mieux accomplir son travail, elle devra concevoir d'importants aménagements structurels. L'AUPELF ne stagnera pas ; la phase de consolidation n'aura été qu'une courte pause, le temps de permettre au groupe de réflexion de finir son travail. Il est déjà temps de repartir vers de plus grandes conquêtes.

Notes

¹ En fait, Jean-Marc Léger utilise ce terme dans un sens plus restrictif pour qualifier les dix-huit premiers mois séparant le Congrès de fondation de la première Assemblée générale triennale en avril 1963. Voir son « Rapport général d'activité, » Compte rendu de la première réunion de l'Assemblée générale, Paris, avr. 1963, p. 208 ; aussi « Préface », dans *ibid.*, p. 11.

² Le sous-secrétariat européen de l'AUPELF ou bureau parisien, Conseil d'administration, Rennes, 23-25 juin 1965, pp. 1-3, A2, 2, 2, 3.

- ³ Le projet est décrit en détail dans J.-M. Léger aux membres du Conseil d'administration, s.d. *circa* printemps 1965, A2, 2, 2, 3.
- ⁴ Détails fournis par M. El Fasi lors d'une entrevue avec J.-C. Castelain, Québec, 23 sept. 1986.
- ⁵ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Québec , 1-3 mai 1967, p. 23.
- ⁶ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion extraordinaire de Liège, 7 nov. 1967, p. 12 et Rapport du secrétaire général (mai 1967-mai 1968), Conseil d'administration, Lyon, 6-8 mai 1968, pp. 3-5.
- ⁷ « Séance de clôture, » Compte rendu de la troisième réunion triennale de l'Assemblée générale, Nice, nov. 1969, p. 94.
- ⁸ « Allocution de Mgr Irénée Lussier », Compte rendu de la première réunion de l'Assemblée générale, Paris, avr. 1963, p. 18.
 - ⁹ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Dakar, 3-5 déc. 1963, p. 9.
- ¹⁰ Note sur la réunion des organisations culturelles internationales francophones, 19 avr. 1968, A2, 11, 1.
- ¹¹ J.-M. Léger, Rapport général d'activité, Conseil d'administration, Paris, 22-23 mars 1962, p. 3.
 - 12 Compte rendu de la première réunion..., p. 263.
- ¹³ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Bruxelles, 13-15 avr. 1966, pp. 26-27.
- ¹⁴ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 14-15 mai 1970, pp. 6-7, boîte 221.
 - ¹⁵ J.-M. Léger à Maurice Sauvé, min. des Forêts, 4 déc. 1967, boîte 218.
- ¹⁶ Rapport du secrétaire général, Conseil d'administration, Québec, 27 avr. 7 mai 1967, p. 8.
- 17 « Rapport triennal du Conseil d'administration, » Compte rendu de la deuxième conférence triennale, Liège, avr. 1966, p. 335.
- ¹⁸ Mgr Lussier espère recueillir entre 30 et 35 000 \$ par année au Canada. Lussier aux présidents et membres du conseil d'administration de plusieurs compagnies, 17 avr. 1964, A1, 8, 9, 1.
 - 19 Ibid., p. 6.
- ²⁰ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Léopoldville, 18-19 oct., 1962, p. 2.
 - ²¹ *Ibid.*, p. 3.
 - ²² Revue de l'AUPELF, I, 2 (fév. 1963), p. 59.
- ²³ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 22-23 mars 1962, p. 5.
 - ²⁴ *Ibid.*, p. 8.

67

- ²⁵ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Rabat, 23-25 sept. 1964, p. 8.
- ²⁶ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Dakar, 3-5 déc. 1963, p. 9.
- ²⁷ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Bruxelles, 13-15 avr. 1966, p. 9.
- ²⁸ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Bruxelles, 13-15 avr. 1966, p. 7.
 - ²⁹ Compte rendu de la deuxième conférence..., pp. 344-363.
 - 30 Ibid., p. 371.
- ³¹ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Rabat, 23-25 sept. 1964, p. 12.
 - 32 Compte rendu de la deuxième conférence..., p. 372.
- ³³ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Bruxelles, 13-15 avr. 1966, p. 5.
- ³⁴ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Rennes, 23-25 juin 1965, p. 8.
 - 35 lbid., p. 40.
- ³⁶ Rapport du secrétaire général (mai 1967-mai 1968), Conseil d'administration, Lyon, 6-8 mai 1968, p. 16.
 - ³⁷ « Rapport général », Compte rendu de la troisième réunion..., p. 42.
 - ³⁸ J.-M. Léger aux recteurs des universités membres, 30 jan. 1968, A2, 1, 1.
 - ³⁹ J.-M. Léger au prés. El Fasi, 16 juin 1969, A2, 2, 1, 8.
 - ⁴⁰ Ces renseignements ont été fournis par Jean-Claude Castelain, 9 juin 1987.
- ⁴¹ M. Léger estime que les événements de mai 68 en France ont nui aux efforts de l'AUPELF dans le secteur privé français. Ils ont certainement amené le gouvernement français à retarder sa propre contribution. J.-M. Léger à Michel Pairault, 29 juil. 1968, boîte 218.
- ⁴² L.-A. Vachon à Paul Martin, 24 août 1966, AUL, 502-80/1, «AUCC-AUPELF».
 - 43 Ministre suppléant des Affaires extérieures à J.-M. Léger, 26 mars 1968, A9, 2.
- 44 Marcel Masse, ministre d'État à l'Éducation, à J.-M. Léger, 3 avr. 1967, boîte 218.
- ⁴⁵ Fonds international de coopération universitaire Rapport d'activité, Conseil d'administration, Tunis, déc. 1968, p. 6; Gaston Cholette, directeur général des Relations avec l'étranger, ministère des Affaires intergouvernementales, Québec à J.-M. Léger, 25 avr. 1968, boîte 218.
- ⁴⁶ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Lyon, 6-8 mai 1968, p. 29. La France fera sa première contribution, de 30 000 FF (6 000 \$), en 1970, octroi qu'elle portera à 65 000 FF en 1972 et à 250 000 FF en 1973.

- 47 Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Tunis, 8-9 déc. 1968, p. 5 ; J.-M. Léger, Réflexions sur la vocation du FICU, 10 avr. 1968, boite 218.
 - 48 J.-M. Léger, Réflexions sur la vocation du FICU, 10 avr. 1968, b. 218.
- ⁴⁹ J.-M. Léger, Rapport moral de l'association, Conseil d'administration, Québec, 27 avr.-7 mai 1967, p. 3.
- ⁵⁰ Rapport du secrétaire général (mai 1967-mai 1968), Conseil d'administration, Lyon, 6-8 mai 1968, p. 16.
 - 51 Compte rendu de la troisième réunion..., p. 93.
 - 52 « Avant-propos », dans ibid., p. 4.
- ⁵³ Rapport au Conseil d'administration de l'AUPELF du groupe de travail créé le 14 mai 1970 suite à une proposition votée par l'Assemblée générale de Nice, juil, 1971, p. 13, boîte 221.
 - 54 Ibid., p. 26.
- ⁵⁵ Bureau de l'AUPELF en Afrique, projet no 8 soumis au Comité de gestion du FICU, 1970, b. 221.

chapitre III



DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION

« À la veille de la cinquième réunion triennale de son assemblée générale, l'AUPELF peut escompter un nouvel et prometteur accroissement de son activité : il serait navrant qu'elle dût y renoncer, faute de moyens ».

Jean-Marc Léger, Conseil d'administration de Port-au-Prince, 19 février 1975

Ce commentaire de Jean-Marc Léger résume remarquablement bien la vie de l'AUPELF au cours de la deuxième décennie de son existence. D'une part, le triennat 1972-1975 marque une étape capitale dans l'évolution de l'Association et l'amène à multiplier ses programmes. L'AUPELF commence à nouer des liens avec des départements d'études françaises à travers le monde, devenant ainsi une association véritablement universelle. En prenant pied à Dakar où elle installe une antenne, elle s'ouvre résolument à l'Afrique dont les besoins en matière de coopération inter-universitaire sont nombreux et divers. À ces deux importantes initiatives viendra se joindre le programme de « culture technologique », par lequel l'AUPELF veut « apporter une contribution efficace à l'émergence nécessaire de la technologie » au sein des universités de l'aire culturelle francophone.

D'autre part, au cours de la deuxième moitié de la décennie 1970, la crise inflationniste se répercute douloureusement sur la vie de l'AUPELF. Si, au départ, les problèmes financiers ne paraissent pas limiter l'accroissement des activités, ils finiront, au début de la décen-

nie suivante, par acculer l'AUPELF à des compressions budgétaires déchirantes qui la forceront à emprunter le chemin de la consolidation. Comme l'affirme un peu tristement le président Paul Lacoste, l'AUPELF devra apprendre à «gérer la pénurie².»

Les relations internationales de l'AUPELF

Depuis ses débuts, l'AUPELF s'est intéressée à la coopération avec d'autres organisations dans la réalisation d'objectifs communs. Forte de son expérience incontestable dans plusieurs domaines, elle a su tisser des liens d'amitié qui lui donnent encore plus d'envergure.

L'obtention par l'AUPELF, en juin 1972, du statut « A » de l'UNESCO, le plus haut décerné à une organisation non-gouvernementale, reflète bien cette évolution. Bien sûr, la collaboration avec l'UNESCO existait déjà, mais ce nouveau statut, dit d'association et de consultation, procure à l'AUPELF un prestige certain et d'éventuelles facilités matérielles. Il confirme sa qualité de consultant sur le plan international et consacre les liens établis avec cette grande organisation internationale. Un groupe de travail mixte, composé du président et des deux vice-présidents de l'AUPELF, et de trois cadres de l'UNESCO, est formé en 1973 en vue de développer les échanges d'information et la consultation entre les deux organismes. On s'associe dans des projets touchant plusieurs domaines, dont la pédagogie de l'enseignement, les bibliothèques universitaires africaines, et la reconnaissance des titres et des diplômes universitaires.

Les relations avec l'ACCT s'approfondissent aussi alors que les deux organisations signent plusieurs conventions et accords-cadres concernant, par exemple, la confection d'un *Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique*, la publication du bulletin du Comité international des créolistes, *Études créoles*, et l'important programme de gestion de l'université africaine. Dans ses relations avec l'AUPELF, l'Agence joue un double rôle : d'une part, comme partenaire, elle fournit des personnes-ressources provenant de milieux non-universitaires. D'autre part, à titre de bailleur de fonds, elle constitue un soutien finan-

cier aux entreprises de l'AUPELF³. Par ailleurs, le CAMES, l'OCDE, et l'Organisation arabe de l'éducation, la culture et la science agissent, à l'occasion, de concert avec l'AUPELF. Bien sûr, celle-ci resserre aussi ses liens avec des organisations-soeurs telles l'AIU, l'AUA, l'ACU et des conférences de recteurs. Enfin, des organismes liés à la langue française sont aussi en communication avec l'AUPELF. Somme toute, ces relations internationales, par leur diversité et leur extension, procurent à l'AUPELF un rayonnement accru et, surtout, lui ouvrent de nouvelles possibilités d'action.

Vie associative renforcée

Alors qu'on avait cru, à la fin des années 1960, avoir à peu près « fait le plein » des membres réguliers, titulaires et associés, voici qu'au début des années 1970 un événement de grande envergure apporte à l'Association une moisson supplémentaire inespérée. De fait, une quarantaine de nouvelles universités nées de la restructuration de l'enseignement supérieur en France adhèrent à l'AUPELF qui peut alors atteindre la centaine de membres titulaires. En outre, comme les recteurs français ne sont plus rattachés à une université, leur Conférence, suite à une révision des statuts de l'AUPELF, devient membre titulaire.

La croissance se poursuit en Afrique aussi durant cette décennie; plusieurs universités, nouvellement établies, joignent en effet les rangs de l'AUPELF. Enfin, l'Association réussit, en s'étendant jusqu'en Indochine, à rallier, à quelques exceptions près, toutes les universités « elf » ou « pelf ». Puis, en décembre 1973, les universités vietnamiennes désignent le professeur Tran Van Tan, de l'Université de Saigon, pour remplir les fonctions de correspondant régional auprès des universités du Vietnam, du Laos et du Cambodge⁵. Optimiste, Jean-Marc Léger prévoit déjà l'installation dans cette université d'un bureau régional de l'AUPELF pour l'Indochine⁶. Toutefois, en raison de la guerre qui ravage la région, et probablement aussi à cause des incidences financières d'un tel développement, ce bureau régional ne verra pas le jour. Pire encore, la guerre aura même pour effet de mettre en veilleuse la

participation des universités de la région à la vie de l'AUPELF. Néanmoins, au début des années 1980, l'Association réunit quelque 130 universités ou grandes écoles.

À chaque Assemblée triennale, l'AUPELF voit renouveler son Conseil d'administration, processus qui assure constamment l'infusion de sang nouveau. Le mandat de Claude Renard achevé en 1972, trois autres personnalités distinguées se succèdent jusqu'en 1981, année du vingtième anniversaire de l'AUPELF.

D'abord, de 1972 à 1975, c'est Robert Mallet, chancelier des universités de Paris, qui donne une impulsion toute particulière à l'AUPELF. Au cours de son triennat, ce grand humaniste se fait l'infatigable apôtre du dialogue des cultures. Avec le verbe du poète, M. Mallet dit toute sa conviction que le dialogue des cultures doit déboucher « comme un fleuve énorme gonflé de tous ses affluents issus de reliefs très divers, vers le monologue de l'humanisme qui n'est pas une seule voix dominante, dominatrice, mais un concert harmonieux où se conjuguent, où se fondent en un seul chant toutes les voix des hommes en marche, comme le fleuve, vers l'océan commun». Sans conteste, M. Mallet jouera, au cours de son mandat, un rôle capital d'animation au sein de l'AUPELF.

Puis, en 1975, l'AUPELF tient son Assemblée triennale en Afrique pour la première fois, à Lomé au Togo. Les délégués, dont certains doivent être un peu fatigués après avoir dormi sur des canapés dans des foyers d'hôtels qui affichent complet, vivent une véritable fête africaine alors que des jeunes, venus en grand nombre à la cérémonie plénière, dansent, chantent et scandent des slogans tels « l'AUPELF toujours en avant! ». Cette Assemblée porte Seydou Madani Sy, juriste sénégalais réputé et recteur de l'Université de Dakar, à la présidence. Le recteur Sy estime que cette élection « montre à la face du monde que l'Afrique est devenue majeure ». De même, en désignant Ahmed Bouraoui, directeur de l'Institut de recherche scientifique et technique de l'Université de Tunis, comme l'un des viceprésidents, l'AUPELF veut sans doute marquer l'intérêt particulier qu'elle souhaite porter à l'ensemble du continent africain.

Trois ans plus tard, en 1978, Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal, accède à la présidence. Les délégués à Bordeaux le plé-

biscitent à l'unanimité, à l'exception de l'un d'eux qui déposera un bulletin blanc. Un jour, M. Lacoste identifiera ce délégué un peu réfractaire: c'est lui-même⁹! Pour l'épauler, l'Assemblée choisit (à la suite d'une modification des statuts) trois vice-présidents: André Jaumotte, président de l'Université libre de Bruxelles, Rose Eholié, professeur à l'Université nationale de Côte d'Ivoire et première femme à occuper ces hautes fonctions, et Michel Guillou, président de l'Université Paris Val-de-Marne (Paris XII).

Sous la gouverne de M. Lacoste, homme pragmatique plein de tact et de mesure, la coopération axée sur le développement devient la préoccupation majeure de l'AUPELF. Au terme d'un mandat qui l'oblige à composer avec une conjoncture souvent difficile, le recteur Lacoste, philosophe à ses heures, rappelle aux congressistes combien sont délicats les équilibres entre les régions et les cultures représentées au sein de l'Association: «l'AUPELF» m'apparaît souvent comme de la porcelaine fine, qu'un geste maladroit ou trop brusque risque de briser. Mais dans sa complexité, l'AUPELF est extraordinairement riche d'expériences et de compréhension des institutions, des sociétés et des hommes. Le dialogue des cultures n'y est pas une conception abstraite¹⁰.»

Cette deuxième décennie voit aussi d'importants changements au niveau de la composition du secrétariat de l'AUPELF. En novembre 1978, Jean-Marc Léger, l'une des « âmes organisatrices » de l'AUPELF, remet sa démission au Conseil pour servir en tant que délégué du Québec en Belgique. Afin de souligner sa contribution, on le nomme aussitôt secrétaire général honoraire. Pour le remplacer, le Conseil porte son choix sur Maurice-Étienne Beutler, directeur du Bureau européen depuis 1965 et premier secrétaire général adjoint depuis 1977. M. Beutler avait remplacé M. Léger temporairement de 1970 à 1972 alors que ce dernier occupait le poste de secrétaire général de l'ACCT. À Montréal, André Bachand, secrétaire général adjoint, chargé des Affaires financières, et la toujours fidèle Denise Le Sourd, adjointe au secrétaire général, assurent la continuité. Michel Tétu, dynamique défenseur des études françaises, est aussi nommé, en 1977, secrétaire général adjoint, plus particulièrement chargé des études françaises, puis premier secrétaire général adjoint en 1978.

Afin d'assurer une plus grande efficacité alors que ses activités se multiplient, l'AUPELF doit procéder à une restructuration importante. Certes, les membres du Conseil ne peuvent tout faire, d'autant plus qu'à partir de 1972, le Conseil ne se réunit, sauf exception, qu'une fois par année. D'abord tenues en février, les rencontres sont, à partir de 1977, déplacées en novembre afin de permettre l'examen du programme de l'année avant le début de l'exercice financier. Par souci d'économie, la réunion, jadis itinérante, se tient maintenant presque toujours à Paris.

L'Association choisit donc d'orienter son action vers les services concrets comme le lui a recommandé en 1971 le groupe de réflexion¹¹. Toutefois, les commissions, qui ne se réunissent tout au plus qu'une ou deux fois par année et ne sont pas formées de spécialistes, ne sont guère en mesure d'accomplir cette tâche. Peu à peu, donc, l'AUPELF instituera des services au sein du secrétariat. À l'été 1972, à la suite de la première Rencontre internationale des départements d'études françaises à Québec, un petit service d'information et de liaison des départements d'études françaises voit le jour¹². Auparavant, lors d'une réunion extraordinaire à Montréal, en août 1971, le Conseil d'administration avait proposé la création d'un « service d'information sur la rénovation pédagogique, la méthodologie et la technologie de l'éducation »¹³; il commence à fonctionner au début de 1975 sous l'appellation un peu lourde de « service d'information sur l'innovation pédagogique, l'éducation permanente, l'audio-visuel et les équivalences ». Un service de coopération est également mis sur pied.

En 1975, le Conseil adopte un nouvel organigramme qui prévoit des services « horizontaux » ou de caractère général, tels le secrétariat technique, la documentation et les publications, et quatre services « verticaux », ou programmes : « Études françaises et dialogue des cultures », « Livre et information scientifiques », « Coopération interuniversitaire et FICU », et « Innovation pédagogique », rebaptisé « Pédagogie, audiovisuel, éducation permanente » (PAVEP)¹⁴. On décidera d'ajouter un cinquième, dit de « Technologie », lors du Conseil d'administration de novembre 1977, répondant ainsi au désir de l'AUPELF de s'impliquer dans ce secteur crucial du développement économique¹⁵. Pendant un temps, les publications constituent un sixième service.

Un personnel spécialisé travaille maintenant à temps plein au sein de ces services. On compte un directeur pour chacun d'eux et parfois s'ajoutent aussi des chargés de missions. Pour remplir ces diverses fonctions et piloter ces dossiers, l'AUPELF reçoit souvent l'aide de gouvernements qui lui « prêtent » des fonctionnaires ou des coopérants pour une période plus ou moins longue ; pour l'Association, cette formule apparaît très avantageuse. En 1975, par exemple, sept des trente membres du secrétariat sont prêtés par les gouvernements d'Ottawa, de Paris et de Québec. Trois d'entre eux occupent des postes de chefs de service¹⁶. Cette proportion se maintiendra tout au long de la décennie.

Le secrétariat général, dont font partie le secrétaire général, ses adjoints et les directeurs des bureaux régionaux, devient une sorte de cellule centrale d'animation, de coordination, de contrôle et de politique générale. Les responsables des programmes sont assistés dans l'accomplissement de leurs tâches par le secrétariat technique. Celuici relève toujours de la compétence d'André Bachand, secrétaire général adjoint chargé des finances et de l'administration¹⁷.

Le siège de Montréal se préoccupe évidemment des relations publiques et de l'accueil des visiteurs des universités membres. Divertir ces hôtes n'est pas toujours chose facile cependant. Ainsi, lorsque le Cardinal Mahola du Zaïre et son secrétaire, l'abbé Déo Gratias, font un séjour à Montréal, le secrétariat, sans doute dans un souci de favoriser le dialogue des cultures, leur offre deux billets de hockey, en espérant que ces deux Zaïrois de marque seront alors en mesure de « comparer l'enthousiasme des Canadiens à celui des Zaïrois dans des manifestations sportives »¹⁸!

Le Bureau européen, « élément du secrétariat géographiquement décentralisé », continue lui aussi de croître ¹⁹. Lieu de rencontre et de réunions des comités et des commissions, Paris participe de cette façon à l'élaboration des programmes. Ses autres fonctions vont de l'accueil aux universitaires de passage à la gestion de services et de dossiers qui soutiennent l'activité de l'Association en Europe, sans oublier l'administration du service de micro-édition. Il apporte aussi un appui documentaire au secrétariat général ; par exemple, le manuscrit du réper-

toire général des universités de langue française a été préparé par ses soins. Enfin, le bureau parisien assure la liaison avec de grands organismes comme le CNRS, les universités européennes, les organisations internationales, les grandes bibliothèques et les centres de documentation.

L'AUPELF s'implante en Afrique

L'AUPELF compte un grand nombre de ses membres sur le continent africain. Comment, à partir d'un secrétariat général situé sur un autre continent, analyser les besoins des universités africaines et gérer des programmes qui les touchent? De fait, il est urgent que l'AUPELF dispose d'une antenne en Afrique. D'ailleurs, l'AUPELF y songe depuis déjà plusieurs années, l'Assemblée triennale de 1972 approuve le projet, et le Conseil d'administration, tenu à Paris en février 1973, en confirme l'ouverture, alors prévue pour l'automne 1973²⁰. De leur côté, les recteurs africains, réunis à Kinshasa en juillet 1973, proclament « la nécessité de la création du Bureau africain de l'AUPELF »²¹ et discutent de l'opportunité de l'installer à Kinshasa ou à Dakar.

Le Bureau africain est effectivement mis en place en juin 1974 à Dakar grâce à la collaboration du gouvernement sénégalais et à la généreuse hospitalité de l'Université de Dakar qui offre des locaux. Voilà, selon M. Léger, un élément significatif de l'évolution de l'AUPELF, « non seulement par son symbolisme mais aussi par ses promesses » ²². Ce geste démontre clairement que l'Afrique est devenue un partenaire majeur dans l'AUPELF, au même titre que l'Europe et l'Amérique. Il illustre aussi le désir de l'AUPELF d'être à l'écoute des universités africaines et d'oeuvrer de plus en plus dans cette région.

Au poste de directeur, l'AUPELF veut « un jeune cadre universitaire ayant une expérience administrative et le sens des Relations internationales, et qui s'engagerait à travailler au sein du secrétariat général et à s'installer à Dakar ». On choisit un ressortissant Zaïros, Nzeza Bilakila, qui, en plus de répondre à ces critères, permet à l'Association

de respecter un certain équilibre entre les régions africaines. Au début, le personnel se résume au directeur et à sa secrétaire mais, après quelques mois, un chargé de mission, Alain Rochegude, s'ajoute à l'équipe.

Le Bureau africain ne tarde pas à fonctionner²³. En novembre, Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, procède à son inauguration officielle. « L'honneur exceptionnel que le chef de l'État sénégalais a ainsi fait à l'AUPELF », souligne Jean-Marc Léger, « confirme l'audience de celle-ci en Afrique et les espoirs placés dans l'Association »²⁴. Nzeza Bilakila assiste régulièrement aux réunions des organismes internationaux comme l'UNESCO ou universitaires comme l'AUA. Il entreprend des missions de contact et d'information au cours desquelles il fait la promotion des programmes de l'AUPELF ou en facilite l'exécution. Rapidement, le Bureau africain apparaît prometteur mais doit, pour « affirmer sa marche », recevoir l'appui concret des universités.

Effectivement, son but premier est de relier entre elles les institutions universitaires africaines et de disséminer, grâce au bulletin *Nouvelles universitaires africaines*, l'information que les universités lui fournissent. « Mieux s'informer pour mieux informer » : voilà, selon Nzeza Bilakila, ce que pourrait être la devise du bureau qu'il dirige. Les contacts, cependant, ne sont pas toujours faciles à maintenir, surtout en Afrique où, soutient-il, « le rapport oral prime tout autre mode de communication »²⁵.

Le Bureau africain connaît un essor considérable au cours des années 1970 et il s'implique dans plusieurs programmes de l'AUPELF, notamment, comme nous le verrons plus loin, ceux liés à la coopération et au développement. Bien sûr, devant des besoins toujours grandissants, les moyens dont dispose le bureau suffisent difficilement. Tenter de repenser l'action pour trouver « l'équilibre nécessaire » entre les fins et les moyens devient une tâche certes pénible mais nécessaire²⁶.

Au cours de ses premières années d'existence, le Bureau africain de l'AUPELF collabore étroitement avec la Conférence des recteurs des universités africaines francophones (CRUA), dont la création même s'inscrit dans l'effort que l'AUPELF poursuit en Afrique. En effet, dans le but d'aider les universités africaines « à mettre en oeuvre des projets de recherche en commun » qui pourraient être subventionnés par le

FICU, et pour créer un lien entre l'AUPELF et ses membres africains, le Conseil d'administration prend l'initiative d'organiser une rencontre des recteurs des universités africaines membres de l'AUPELF²⁷. En juillet 1973, l'Université nationale du Zaïre accueille à Kinshasa les recteurs d'Afrique noire, du Maghreb et de l'océan Indien qui répondent à l'invitation de Mgr Tshibangu Tshishiku, président de la réunion.

Cette rencontre marque « une étape déterminante dans le renouveau et l'expansion de la coopération inter-universitaire en Afrique »²⁸. Les recteurs décident de se former en conférence permanente et adoptent un programme de coopération universitaire, la Charte de Kinshasa. Cette Charte fait le point sur les grands principes de la coopération inter-universitaire en Afrique francophone ainsi que sur les secteurs et les moyens d'intervention à privilégier. Les recteurs sont en effet convaincus de la nécessité de l'entraide universitaire en Afrique pour développer leurs institutions et leurs pays respectifs, promouvoir l'essor scientifique et technique en Afrique et assurer le rayonnement de la culture africaine. Ils souhaitent vivement que les gouvernements accroissent leur apport au FICU, afin que leurs recommandations puissent être appliquées²⁴.

Jean-Marc Léger voit dans la fondation de cette conférence une « nouvelle et très importante dimension » pour l'action de l'AUPELF³⁰. Il souligne que la Conférence a le mérite « d'avoir ouvert pour la première fois un chemin réaliste vers la coopération horizontale dans le domaine de l'enseignement supérieur »³¹. Ce chemin, elle le trace au moyen de projets tels l'Institut africain des hautes études scientifiques et le vaste programme de Coopération pour la recherche et l'enseignement en Afrique (COREAF). La CRUA devient ainsi le conseiller de l'AUPELF en matière de coopération interuniversitaire ; elle se réunit à nouveau à Niamey en 1974, puis à Libreville en 1975, surtout pour définir les secteurs prioritaires de collaboration. La formation des documentalistes et la dissémination de l'information, ainsi que l'encouragement à l'édition, retiennent particulièrement son attention.

En 1976, réunis à Brazzaville, les recteurs africains font de la CRUA une organisation pleinement autonome et invitent leurs collègues des universités du continent tout entier à se joindre à eux. Cette transfor-

mation entraîne certains ajustements des rapports entre l'AUPELF et la CRUA rénovée. Dans une mise au point visant à raffermir l'autonomie de la Conférence envers l'AUPELF sans rompre les liens de coopération entre les deux associations, le recteur de l'Université de Brazzaville informe Jean-Marc Léger, d'une part, que « pour toute activité couvrant tout ou une partie des universités africaines, on doit désormais prendre contact au préalable avec le secrétaire général de la conférence des recteurs qui en décidera conformément aux intérêts de nos universités et aux orientations de la conférence »32. Il ajoute d'autre part que la CRUA juge urgent de « définir les objectifs, les programmes et les modalités de la coopération entre nos deux institutions ». À compter de ce moment, cependant, la CRUA cesse peu à peu ses activités. Une tentative en vue d'établir parallèlement une autre association, la Conférence des recteurs des universités francophones d'Afrique, ne donne pas les résultats escomptés. Par contre, le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur ainsi que d'autres organisations africaines poursuivent une collaboration originale et fructueuse avec l'AUPELE.

Études françaises et dialogue des cultures

Au cours des années 1970, l'AUPELF déploie une énergie considérable à constituer un réseau international des départements d'études françaises. Cette initiative transformera la physionomie de l'Association et consacrera sa vocation pleinement universelle.

L'événement qui déclenche ce processus c'est l'éclatante rencontre internationale à Québec, sur le campus de l'Université Laval, en mai 1972. Pour la première fois, des professeurs de civilisation, de langue et de littérature françaises de tous les continents (ils sont près de 300 venant de 60 pays) peuvent échanger amicalement leurs vues sur leurs expériences et leurs projets. Beaucoup de délégués ont dû ressentir les mêmes sentiments que Yeshawant Sohoni, de l'Université de Poona, en Inde, qui a parlé de façon émouvante de cette trop rare occasion de rompre l'isolement habituel.

À Québec, les congressistes adoptent « le principe de la création d'une organisation permanente, qui pourrait prendre la forme d'une fédération internationale des départements et centres d'Études françaises, étroitement rattachée à l'AUPELF » ¹³. Dans l'immédiat, ils invitent l'AUPELF, aidée d'un groupe international de conseillers, à créer un service spécialisé qui se consacrera à des tâches d'information, de liaison et de documentation. Jean-Marc Léger prodigue les encouragements, déclarant que le « concours le plus large de l'AUPELF est acquis à tout ce qui peut servir désormais à renforcer les liens de collaboration, d'échange et d'information entre l'ensemble des départements d'études françaises... à travers le monde » ¹⁴.

Conformément au voeu de l'Assemblée triennale de Genève en novembre 1972, les statuts de l'AUPELF sont modifiés pour permettre aux départements d'études françaises d'adhérer à l'AUPELF comme membres associés. Le service « Études françaises » se structure, puis, à l'automne 1973, on y ajoute l'aspect « dialogue des cultures ». Jean-Claude Castelain, originaire de l'Île Maurice, dirigera ce service avec beaucoup de dévouement et de compétence. Michel Tétu, homme d'un dynamisme débordant et alors directeur du département des littératures de l'Université Laval, jouera le rôle de conseiller technique³⁵. L'Université Laval, qui souhaite manifester son appui aux études françaises, accepte de détacher M. Tétu de ses fonctions universitaires sur une longue période de temps ¹⁶. De plus, M. Tétu préside le comité préparatoire chargé d'organiser la prochaine rencontre internationale des DEF. Les DEF des universités qui ne sont ni partiellement ni entièrement de langue française sont invités à adhérer à l'AUPELF en qualité de « membres associés, catégorie B ». Trois cents d'entre eux s'empressent de s'y rallier, et le nombre de départements-membres atteint plus de quatre cents au début des années 1980.

Ce nouveau service, qui amène l'AUPELF en dehors de l'aire « elf » ou « pelf », lui permet de s'ouvrir sur toutes les cultures du monde ³⁷. En effet, l'AUPELF considère que les études françaises comprennent non seulement l'étude de la langue, mais aussi celle des littératures et des civilisations de toutes les communautés humaines où le français est, selon le cas, langue maternelle, langue officielle ou langue d'usage. L'AUPELF entend promouvoir le dialogue entre ces différentes cultu-

res par le biais de colloques et séminaires régionaux, stages, publications et enquêtes.

Dès le début, l'AUPELF entre de plein pied dans ce secteur en multipliant les contacts avec les DEF. Elle lance un bulletin, Études françaises dans le monde, pour servir de lien entre les 1 400 départements recensés, et elle prépare un répertoire de ces DEF. Elle publie également un Guide culturel des littératures et civilisations d'expression française, ouvrage d'initiation aux littératures et civilisations francophones.

Elle privilégie aussi l'aspect « linguistique » des études françaises. Selon le président Mallet, cette préoccupation s'explique par le fait que « le non-francophone cherche dans le français davantage un instrument qu'une culture » ³⁸. Les activités dans ce secteur du service « études françaises et dialogue des cultures » vont des colloques, comme celui de Nice où est formé le Comité international des études créoles en 1976 (dont l'AUPELF assurera le secrétariat), aux tables rondes des centres africains de linguistique appliquée, sorte de « laboratoire » où s'élaborent des ouvrages comme L'inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique (dont la coordonnatrice, Danièle Racelle-Latin, est la première chargée de mission détachée par la Belgique à l'AUPELF), et même à la mise sur pied de centres dans ce domaine comme celui de Port-au-Prince en Haïti. Du côté arabe, l'Association collabore avec la ALECSO et offre des bourses pour des cours d'arabe et des échanges de professeurs.

L'AUPELF organise surtout une série de séminaires régionaux dont le premier, à Sao Paulo en 1974, aboutit à la formation d'un comité régional. Des rencontres subséquentes verront naître des comités pour le monde arabe (Damas en 1975), l'Afrique non-francophone (Nairobi et Accra en 1977), le Pacifique-Sud (Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, en 1978), et enfin l'Europe non francophone (Wroclaw, Pologne, en 1979). Chargés de veiller à la mise en application des résolutions des séminaires, ces comités régionaux constituent le Comité international des études françaises, organe de consultation et porteparole des départements d'études françaises auprès de l'AUPELF.

En 1977, l'AUPELF tient, à Strasbourg, une Deuxième rencontre mondiale des DEF sous le thème « le renouveau des études françaises à l'université ». Comme le président Seydou Madani Sy l'avait prévu, cette rencontre s'avérera une «étape déterminante dans la vie de l'AUPELF »⁴⁰. Cette fois, huit cents participants de quatre-vingt-onze pays s'y retrouvent pour discuter, dans une atmosphère fraternelle, des problèmes de l'enseignement du français ainsi que de leurs expériences et pour faire le bilan de la situation mondiale dans ce domaine⁴¹. Jean-Marc Léger demande aux délégués de réfléchir surtout à la question : « Quelles sont les conditions d'un enseignement efficace du français, langue de communication internationale, langue d'accès à l'information scientifique et technique, langue par excellence du dialogue des cultures? »⁴² Honorant l'AUPELF de sa présence, Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale française, la félicite de sa décision d'intégrer les départements d'études françaises, ces « îlots de la francophonie », en prévenant les délégués avec beaucoup d'humour que « puisqu'il n'est pas militant, il sera illimité » dans ses remarques⁴³!

Au terme de leurs discussions, les congressistes adressent un grand nombre de recommandations à l'AUPELF et manifestent clairement l'espoir qu'ils placent en l'Association pour « développer, dans un climat de réelle confiance, le dialogue des cultures, tout autant que pour améliorer et vivifier constamment l'enseignement du français, envisagé comme un instrument de progrès, d'affirmation et d'émancipation. »¹⁴. Après Strasbourg, ce sera au tour de Lomé de recevoir des représentants des DEF lors d'une Troisième rencontre mondiale prévue pour 1982.

Les dirigeants de l'AUPELF sont évidemment comblés devant ce succès éclatant que connaît la nouvelle orientation. Ces nombreuses interventions un peu partout à travers le monde dans le domaine du dialogue des cultures donnent à l'Association une dimension vraiment internationale et multiculturelle. Comme le souligne Robert Mallet, « ses orientations nouvelles, de plus en plus axées vers le dialogue des cultures, sont la marque de l'universalisme que l'AUPELF représente dans cette symphonie qu'est la francophonie »⁴⁵. Cette appréciation illustre bien l'évolution de l'AUPELF. On sait que la défense de la langue française ne fut jamais son but mais en s'impliquant dans le dialogue des cultures, elle s'affirme de plus en plus comme un lieu de rencontre de cultures ayant eu des liens avec la langue française, au gré des caprices de l'histoire.

Coopération et développement en Afrique

L'AUPELF a pour vocation de favoriser la coopération entre les universités sur les plans les plus divers. Or, bon nombre de ses membres se trouvent sur le continent africain. Ces jeunes institutions, situées dans des pays en voie de développement, affichent des besoins urgents.

L'AUPELF s'efforce de répondre à certaines de ces attentes. À ce chapitre, son principal programme, celui dont l'impact a été le plus considérable, demeure incontestablement les échanges de professeurs africains, devenu par la suite le programme des Échanges interuniversitaires africains. L'objectif général de ce programme est de contribuer au développement des universités participantes dans un souci d'équilibre et de complémentarité. Plus précisément, il a pour but de « contribuer à rationaliser et à faciliter les échanges et le partage des ressources tant humaines que matérielles en matière d'enseignement et de recherche en Afrique »⁴⁶.

Lancé prudemment en 1974, le programme, géré par le Bureau africain à Dakar, connaît une progression fulgurante. Alors qu'à peine une vingtaine de missions de courte durée sont réalisées en 1974-1975, ce sont 160 échanges qui s'effectuent en 1986-1987. Les missions intéressent un large éventail de disciplines bien que l'Assemblée générale de Bordeaux, en 1978, demande à l'AUPELF de retenir comme prioritaires les sciences de la santé, l'enseignement technique et agronomique, et les disciplines scientifiques prises dans une optique favorisant le développement de la culture technologique. Le FICU, qui affecte des crédits importants à ce programme, s'empresse d'en faire sa plus haute priorité.

Les réussites impressionnent. Le président Seydou Madani Sy, pour sa part, juge le programme un puissant moyen en vue de « faire sortir de leur isolement » les universitaires africains et d'améliorer l'utilisation des ressources tant humaines que matérielles propres à l'Afrique » ⁴⁷. Par ailleurs, les échanges préparent le terrain à une foule d'autres projets de coopération puisque les rapports de mission renferment une multitude d'informations sur la situation, le potentiel et les besoins des membres de l'AUPELF en Afrique. Une évaluation du programme effectuée en 1982 confirme la nécessité de le maintenir et le

développer, car « les objectifs répondent, de toute évidence, à des besoins fondamentaux »⁴⁸. Somme toute, l'AUPELF peut se targuer, par le biais de ce programme, de contribuer grandement à favoriser la coopération « horizontale » Sud-Sud, et à développer un esprit de solidarité entre les universités africaines.

Certes, quelques problèmes surgissent. En 1979, M. Beutler juge que, pour être pleinement rentable, le programme « devrait contribuer plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici à la formation sur place des formateurs et à la mise en route de programmes de recherche en commun »⁴⁹. Bref, un certain rajustement du tir s'impose. En outre, le taux de non-réalisation des missions dépasse généralement 20 pour cent en raison de grèves, de problèmes de poste, de troubles socio-politiques et aussi, plus souvent, de négligences dans la communication des informations à l'intérieur des universités. Finalement, les coûts pour l'AUPELF s'accroissent rapidement en raison surtout de l'augmentation dévorante des tarifs aériens. De telles contraintes, quoique fâcheuses, ne compromettent heureusement pas le succès de l'ensemble du programme.

Outre les échanges, l'AUPELF doit oeuvrer, en s'appuyant sur son Bureau africain, dans les secteurs tels l'information, la documentation, l'édition, la circulation des hommes et enfin la recherche et la formation spécialisée. Grâce aux crédits tout de même modestes provenant du FICU, l'Association finance au moins partiellement, l'édition et la diffusion de plusieurs ouvrages intéressant particulièrement l'Afrique. Elle favorise la formation de bibliothécaires et de documentalistes, notamment par le biais de stages à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar. Elle organise diverses missions dans le cadre de la préparation de l'inventaire du potentiel scientifique et pédagogique des universités africaines membres de l'AUPELF. Ce répertoire sera un instrument précieux permettant d'élaborer de futurs projets de coopération entre les universités africaines. De plus, le Bureau africain supervise les multiples séminaires, colloques ou autres manifestations tenus en Afrique.

À la demande de l'Assemblée générale de Bordeaux, et pour tenir compte d'une priorité exprimée dans la déclaration du Dixième anniversaire du FICU, l'AUPELF se préoccupe particulièrement des échanges dans les secteurs de la médecine et de la médecine vétérinaire. Elle organise des rencontres des doyens de médecine, elle patronne les Journées médicales tenues en Afrique, et elle tente de rapprocher toutes les institutions de médecine vétérinaire en Afrique, en Europe et au Canada français.

Culture technologique: un programme de réflexion et d'action

En décembre 1976, l'AUPELF et l'École nationale d'ingénieurs de Tunis tiennent conjointement un séminaire important sur « l'Enseignement supérieur technique et le développement en Afrique » ⁵⁰. Cet événement sert de catalyseur qui amène l'AUPELF à mettre en place son programme de « culture technologique. » Voici une nouvelle dimension essentielle du dialogue interculturel, un autre pilier de l'action de l'Association. Pour Michel Guillou, alors vice-président de l'AUPELF, « il s'agit d'initier un dialogue interne aux cultures appartenant à l'aire culturelle d'expression française, et de le mettre au service du développement »⁵¹. Certes, ce programme vise directement les pays africains comme les autres pays en développement, pour qui les défis économiques et culturels sont redoutables. Mais il suppose aussi une coopération étroite, située au coeur du dialogue Nord-Sud, parmi l'ensemble des universités de l'AUPELF, toutes concernées par le besoin d'évaluer les conséquences culturelles de l'aventure technologique moderne⁵².

Le colloque de Tunis symbolise la volonté de l'AUPELF de se rendre utile à la communauté internationale et au développement en Afrique et, à cette fin, de favoriser une concertation entre les universités, les ministères et l'entreprise. Les délégués réfléchissent sur la formation des techniciens supérieurs et sur les rapports entre l'enseignement supérieur proprement dit et l'enseignement supérieur technique. Ils étudient aussi les problèmes posés par la formation de formateurs en Afrique, et ils tentent d'esquisser des formules propres à l'Afrique, compte tenu du manque d'environnement technologique. Au cours de sa présentation, M. Guillou s'efforce de cerner les raisons d'ordre histori-

que, culturel et sociologique qui font que les jeunes sont souvent réticents à s'orienter vers la technique³³.

Par la suite, le Conseil d'administration, sur proposition du président Seydou Madani Sy, crée un groupe de réflexion présidé par Michel Guillou, et le charge d'analyser les recommandations issues de la rencontre de Tunis. Le groupe préconise la création d'un nouveau service permanent de l'AUPELF consacré à la technologie et, en 1977, le Conseil donne à l'unanimité son aval au projet. L'apparition de ce service en janvier 1978 marque, à n'en pas douter, « un important tournant dans l'histoire et l'évolution » de l'AUPELF⁵⁴.

Lorsque les membres de l'AUPELF se réunissent à Bordeaux à la fin de 1978, l'Assemblée reçoit le message de Michel Guillou sur la culture technologique. « L'émergence, dans l'université, de la culture technologique, qui permet à l'homme de dominer la technique, est particulièrement pressante pour notre communauté francophone » 55, rappelle-t-il avec conviction. Puis, l'Assemblée constitue plusieurs commissions, dont une sur la culture technologique chargée d'étudier des propositions de programmes à réaliser au cours du triennat 1978-1981.

Cette commission constate que le phénomène technologique s'impose à la société contemporaine « avec une ampleur telle que l'université ne peut, ni ne doit l'ignorer » ⁵⁶. Il incombe donc à l'université de faire de la technologie « l'instrument d'une nouvelle dimension culturelle nécessaire à l'établissement d'un équilibre social ». En d'autres termes, les sociétés doivent pouvoir utiliser la technologie et les valeurs modernes qu'elle véhicule en tenant compte des valeurs propres à chaque culture. Et elles doivent le faire en français, affirment les délégués en réponse au cri d'alarme général lancé par les représentants africains, afin de montrer clairement que la langue française peut être « porteuse de modernité ». Voilà un défi de taille! Pour manifester clairement qu'elle a pleinement conscience de l'enjeu, l'Assemblée retient le programme « Culture technologique » comme prioritaire pour le triennat 1978-1981.

Le rôle précis dévolu à l'AUPELF sera de diffuser de l'information, notamment par le biais de rencontres, et de former, en particulier, des « formateurs destinés à faire passer le message à travers la société tout entière ». Ces formateurs, imprégnés à la fois de leur propre culture et de la culture technologique moderne, doivent faire le lien entre la population, d'une part, et les scientifiques et les industriels, d'autre part. L'AUPELF doit aussi promouvoir la coopération inter-universitaire en matière de technologie et de culture technologique.

Dès décembre 1977 s'étaient tenues à Dakar les « Premières journées internationales de technologie ». Axées sur le thème de la pédagogie africaine en technologie, les Journées avaient donné lieu à une série de recommandations qui dessinent un programme de travail pour le nouveau service. D'autres manifestations importantes ont lieu au cours du triennat 1978-1981.

En mai 1981, se déroulent à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, les Deuxièmes journées internationales de technologie sur le sujet des relations entre culture technologique, identité culturelle, et développement. Les échanges visent à « valoriser la maîtrise technologique comme une des dimensions de l'identité ethnique et culturelle et à mettre en commun les expériences faites en matière de formation des hommes au service du développement »⁵⁷. N'est-il pas évident que certains échecs de transfert technologique s'expliquent par une méconnaissance de l'aspect interculturel de l'échange, par une tentative de « placage artificiel » fait sans discernement sur une société qui ne se sent pas concernée par une technologie qu'elle n'a pas inventée et dont elle ne sent pas immédiatement le besoin ? Ne faut-il pas valoriser les structures pré-industrielles existantes et mettre en valeur les techniques endogènes, notamment au niveau du monde rural et artisanal ? Les interrogations se révèlent nombreuses.

Visant à favoriser l'action, l'AUPELF organise les colloques internationaux de technologie où elle réunit des personnes provenant des milieux universitaire, scientifique et économique. Un objet majeur est de briser l'isolement des spécialistes en constituant des réseaux de compétences et d'échanges.

Un premier colloque interdisciplinaire ayant pour thème « La conservation des denrées alimentaires après les récoltes en climat chaud et humide », se tient à Yaoundé, au Cameroun, en novembre 1979. Un deuxième colloque, portant sur la « Valorisation énergétique des végétaux et de sous-produits animaux dans les zones rurales africai-

nes », vise à examiner les problèmes énergétiques relevant de la biomasse et leurs corollaires agricoles. Lomé, au Togo, en est l'hôte en janvier 1981. Afin d'assurer la démultiplication des initiatives de l'AUPELF, chaque colloque met sur pied un comité qui travaille à organiser des manifestations subséquentes. L'AUPELF elle-même, mène d'autres activités, souvent conjointement avec l'AUA ou l'ACCT, en rapport avec les objectifs du service de la culture technologique. Notons particulièrement le programme de formation à la maintenance du matériel scientifique des universités, qui vise à épargner de coûteux gaspillages.

Des activités diverses

En plus de son action intense dans le domaine des études françaises et de la coopération interuniversitaire en Afrique, l'AUPELF maintient et inaugure durant cette période de nombreux programmes et activités. En octobre 1971, à Orléans, et en octobre 1972, à Abidjan, se tiennent des séminaires sur « L'édition scientifique et technique de langue française » alors qu'à Paris, en septembre 1972, une rencontre porte sur « La rénovation pédagogique dans l'enseignement supérieur ».

L'AUPELF entendait tenir d'autres réunions et poursuivre sa série de colloques internationaux, mais ce type de manifestation est abandonné. En effet, lorsque l'Association développe ses programmes par « services verticaux » à partir de 1973, les colloques et séminaires tenus par chacun des secteurs deviennent tellement nombreux que les réunions isolées n'ont plus vraiment leur place ni leur raison d'être.

Le service « Livre et information scientifiques » gère les publications de l'AUPELF dont les répertoires. Il comprend aussi la microréédition, toujours basée au bureau européen. Ce qui a trait à la documentation fait aussi partie de cette section ; l'AUPELF organise des stages de bibliothécaires, regroupe en mars 1977 les écoles des sciences de l'information en une association internationale, et se penche sur la situation des bibliothèques universitaires. Par ailleurs, la seconde édition du Répertoire général des universités membres est publiée au début 1977, après bien des retards et après avoir « coûté très cher, en investissement humain et en argent »⁵⁸. Une banque de données informatisées ne serait-elle pas l'outil indispensable pour faciliter la mise à jour de ce répertoire et de tous les autres publiées par l'Association? Ce service entreprend donc le virage informatique de l'AUPELF par le biais de la création d'une telle banque de données. L'informatisation s'impose effectivement pour pouvoir fournir une information précise, fraîche, complète et dans des délais les plus courts possibles.

Quant au service « pédagogique, éducation permanente et audiovisuel », on retient surtout des séminaires sur l'audio-visuel et les techniques d'enseignement. En 1979, un important colloque sur l'éducation permanente se tient à l'Université de Sherbrooke du 17 au 22 septembre 1979. Sous le thème « L'éducation permanente à l'université et le défi des années 1980 : innovations, contraintes et perspectives », l'AUPELF réédite en quelque sorte, afin d'évaluer le chemin parcouru, la rencontre tenue à Abidjan en 1970.

Le service des publications déploie un zèle considérable tout au long de ces années, notamment au chapitre des périodiques. Certains d'entre eux sont reliés à un service en particulier : c'est le cas de la revue *ldées*, acronyme signifiant « Innovation, Démarches, Expériences dans l'Enseignement supérieur », qui est le périodique du service « pédagogie, éducation permanente et audio-visuel ». D'autres se veulent généraux et subissent en 1974 des changements marqués visant à les différencier plus clairement. Ainsi, la *Revue de l'AUPELF*, tout en gardant quelques chroniques, aborde en profondeur un thème ou un problème de l'actualité universitaire, occupant ainsi le créneau auparavant alloué aux *Cahiers de l'AUPELF*. Ceux-ci paraissent de ce fait plus irrégulièrement, et traitent d'un thème « d'une importance exceptionnelle » ou d'événements majeurs.

Remanié lui aussi, le Bulletin des nouvelles brèves couvre dès 1974 « la nouvelle, c'est-à-dire les innovations, les publications, les colloques et congrès » ⁵⁹. Études françaises dans le monde relie les départements d'études françaises, pendant que Nouvelles universitaires africaines, lancée après la création du bureau africain, poursuit un but semblable à l'égard des universités de cette région. Avec trois bulletins spécifiques à publier, la cueillette de l'information s'avère souvent difficile,

les redites sont nombreuses, et le secrétariat général ne suffit pas à la tâche. En 1980, on décide donc de fusionner ces trois publications en un seul journal trimestriel, *Universités*, magazine d'information de facture fort attrayante qui se veut un instrument de liaison entre l'AUPELF et ses membres. Devant le succès encourageant que connaît cette nouvelle publication, son tirage est rapidement porté à 8 000 exemplaires⁶⁰.

Les moyens: vers des choix difficiles

L'activité de l'AUPELF est bien entendu conditionnée par les moyens dont elle dispose. Lorsque l'AUPELF aborde les années 1970, sa santé financière apparaît très saine. Dix ans plus tard, alors que l'Association fête ses 20 ans, le Conseil d'administration se dit hautement préoccupé par « la situation financière de plus en plus difficile » de l'AUPELF⁶¹. Que s'est-il donc passé au cours de cette décennie? L'AUPELF a-t-elle pris une trop grande expansion? S'est-elle impliquée dans trop d'activités? Les recettes ont-elles diminué? La réponse est sans doute complexe mais demeure largement fonction d'un contexte économique de plus en plus difficile que même les Cassandre n'avaient pu prévoir.

Bien sûr, même au début des années 1970, les montants obtenus en subventions ne comblent pas toujours les espoirs et l'AUPELF demande alors aux bailleurs de fonds de se montrer plus généreux afin d'éviter les déficits et de soutenir l'essor de l'Association⁶². Il faudra malheureusement renouveler ce genre d'appel de plus en plus souvent.

Non pas que les contributions ne se maintiennent pas durant les années 1970, bien au contraire elles augmentent. Toutefois, les budgets sont grévés d'un côté, par la croissance de l'Association et de l'autre, par l'inflation. Ce dernier mal frappe l'AUPELF de plein fouet dès 1974. Rapidement, l'inquiétude monte. Le Conseil sait fort bien que ses revenus, très largement composés de subventions, sont vulnérables à ce type de crise économique. On pense à des solutions de rechange au niveau du financement, à commencer par des « collectifs supplémen-

taires » qui s'ajouteraient aux subventions annuelles. L'heure des déficits n'a pas encore sonné mais, pour éviter une telle éventualité, Jean-Marc Léger souligne à nouveau que « la situation financière à moyen terme appelle la réflexion et commande la plus grande prudence. Elle appelle surtout à l'accroissement des recettes »⁶¹. Or, les hausses des cotisations décrétées par l'AUPELF lors des assemblées triennales de 1975, de 1978 et de 1981 ne représentent pas une véritable solution. De fait, ces paiements représentent à peine dix pour cent du budget annuel de l'AUPELF. Une augmentation des contributions des pouvoirs publics, tout comme un élargissement de l'éventail des bailleurs de fonds, s'impose, sinon l'AUPELF sera contrainte de renoncer à son programme faute de moyens.

De fait, dès 1975, le spectre des coupures de budgets et de programmes plane de plus en plus fréquemment sur les délibérations des gestionnaires de l'AUPELF. L'inflation seule impose à l'Association des hausses de dépenses annuelles de 8 à 10 pour cent, rendant sa situation hautement préoccupante. On pense donc en termes de compressions budgétaires et de priorités : il faudra réaliser ce qui est essentiel avant ce qui est simplement utile. Il faut oeuvrer surtout dans les secteurs pour lesquels des subventions sont disponibles⁶⁴. Afin de maintenir les acquis, le Conseil d'administration suggère aussi « de s'orienter vers une politique de contrats». Ces accords financiers, où l'AUPELF mènerait des projets subventionnés en grande partie par d'autres organisations, s'ajouteraient aux subsides gouvernementaux et lui permettraient de faire plus avec moins. Effectivement, l'Association se dirige de plus en plus dans cette direction.

Malgré la compression des dépenses, deux des trois exercices entre 1975 et 1978 se soldent par un déficit⁶⁵. La situation de « relative aisance que l'AUPELF a connue dans la période 1966-1972, souligne Jean-Marc Léger, est révolue »⁶⁶. Les revenus, s'élevant de 500 000\$ au début de 1975, à 600 000\$ en 1978 et à 700 000\$ en 1981, stagnent ou même décroissent en réalité, compte tenu de l'inflation. L'année 1981 voit même un déficit d'exploitation important.

Le FICU occupe une place et joue un rôle toujours plus grands au sein de l'AUPELF à cette époque. À la suggestion du secrétaire général, le Comité de gestion du FICU poursuit la tendance amorcée à la fin de la décennie précédente. Le FICU, en conformité avec ses objectifs, doit donc, en priorité et presque exclusivement, promouvoir la coopération multilatérale et ne retenir que très peu de demandes présentées par une seule université et concernant l'achat d'équipement. Or, selon le secrétariat, l'AUPELF, par sa nature même, n'entreprend que des actions de coopération multilatérale et devrait donc recevoir au moins 50 pour cent de l'aide distribuée par le FICU⁶⁷. Dès lors se dessine le mouvement selon lequel, graduellement, le FICU prendra charge de la quasi-totalité des programmes de l'AUPELF. De plus, la crise financière de l'AUPELF, en rendant ses besoins plus pressants. consacrera cette orientation que, de toute manière, le secrétaire général juge souhaitable⁶⁸. Il faut préciser toutefois que l'argent versé à des « projets AUPELF » ne représente pas des subventions à l'Association. En effet, ces projets sont le fruit soit de recommandations des colloques ou séminaires que le secrétariat réalise, soit de voeux plus vagues qui sont alors repris par l'AUPELF pour être transformés en actions concrètes.

Les ressources accrues du FICU pendant cette période sont, tout comme celles de l'AUPELF, érodées par l'inflation. Toutefois, le FICU s'inquiète principalement du fait que les subventions soient très inégalement réparties d'une part, entre les gouvernements contributeurs et d'autre part, entre le secteur public et le secteur privé. Selon les représentants canadiens au Comité de gestion, « il serait préoccupant que l'apport du Canada soit encore longtemps largement majoritaire, car le FICU cesserait d'être une entreprise multinationale »⁶⁴. Les dirigeants de l'AUPELF sont bien conscients qu'un élargissement de l'éventail des pays donateurs est « souhaitable » sinon essentiel puisqu'en plus d'accentuer le caractère international du Fonds, il permettrait d'augmenter le montant des subventions. En fait, quelques pays africains verseront plus ou moins régulièrement des sommes symboliques au FICU mais ces efforts, tout louables qu'ils soient, n'apportent pas de solution véritable au problème.

En outre, les tentatives répétées auprès du secteur privé francophone ne connaissent guère plus de succès. L'AUPELF en vient à penser qu'il faut donc renforcer d'abord sur le plan international francophone la liaison entre l'économie et l'université. À cette fin, elle institue en 1973 une commission Université-Économie qu'elle charge d'étudier les besoins et les tâches de la coopération en matière de formation humaine et professionnelle, dans la promotion du développement. On suggère aussi que le FICU joue le rôle de courtier, en suscitant et en réalisant des projets hors budget.

Toutefois, selon Maurice Sauvé, représentant du secteur privé canadien au Comité de gestion du FICU, même ce nouveau plan est voué à l'échec. « La coopération, croit-il, est perçue comme une responsabilité gouvernementale et le gouvernement y consacre déjà des sommes importantes. ⁷⁰ » Il suggère alors d'orienter les efforts vers l'Europe mais les démarches de l'AUPELF auprès du secteur privé en France demeureront tout aussi vaines.

Incapable d'élargir vraiment l'éventail de ses bailleurs de fonds, et malgré des subventions qui augmentent quelque peu tout en étant malmenées par l'inflation, le FICU doit fêter ses dix ans en réorientant sa politique. Désormais, l'action ponctuelle fait place à la notion de programme, et la collaboration avec d'autres organisations, publiques ou privées, s'impose de plus en plus pour réaliser certains projets précis⁷¹.

Pour sa part, l'AUPELF s'apprête à faire face à des compressions douloureuses. Son personnel avait progressé rapidement, passant de 30 employés en 1975 à 45 au début des années 1980 (dont plusieurs mis à la disposition de l'AUPELF par les gouvernements et les universités). Mais il faut remarquer que si l'Association est relativement bien pourvue de personnel dit « de conception », elle fait face à une insuffisance cruelle des personnels de soutien. Bien sûr, ces employés, compétents et dévoués mais déjà surchargés, sont nécessaires pour pouvoir gérer les multiples activités du FICU. Mais que se passera-t-il si l'AUPELF se voit dans l'obligation de licencier des employés? Et pourtant, ce choix difficile s'annonce pour l'AUPELF.

L'AUPELF à l'âge adulte

L'AUPELF termine cette décennie comme elle l'a commencée, en réfléchissant sur son avenir et en repensant son action. Dès février 1977,

on envisage de créer un groupe permanent de réflexion⁷². Toutefois, le budget ne permettant pas une telle initiative dans l'immédiat, le Conseil décide plutôt de former un comité chargé de remettre un rapport préliminaire à l'Assemblée générale de Bordeaux en novembre 1978. Ce bilan doit brosser le portrait de l'AUPELF et esquisser les voies d'avenir de l'Association⁷³.

En novembre 1978, le Conseil en reçoit copie, l'adopte et le présente à l'Assemblée triennale qui se tient dans les jours suivants. Ce rapport est fort différent de celui qui avait été remis en 1971. Il contient peu de recommandations précises mais émet plutôt des suggestions quant à l'orientation possible de l'AUPELF pour les années 1978-1981. La première partie traite de la mission de l'université, notamment sous l'aspect culturel. Ensuite, les auteurs suggèrent à l'AUPELF de continuer à favoriser la coopération, mais en définissant des secteurs stratégiques : les « Études françaises et le dialogue des cultures » pour l'aspect culturel et le service « Technologie » pour l'aspect développement⁷⁴.

L'une des décisions de la triennale de 1978 est de former un groupe de réflexion qui, en partant du rapport préliminaire qui vient d'être remis, produira une étude approfondie pour le vingtième anniversaire de l'AUPELF en 198175. Quel devra être l'avenir de l'AUPELF? Comment raviver la flamme aupelfienne, alors que la participation des universités n'est pas ce qu'elle doit être 7h? De quelle autonomie pourra disposer cette Association, dont les liens avec les gouvernements sont si proches? Comment mieux intégrer dans ses rangs les institutions du Nord, parfois moins certaines que l'AUPELF sert vraiment leurs intérêts? Voilà les questions, dont le passé et le présent conditionneront les réponses. D'une part, l'AUPELF, sollicitée de partout, s'était surpassée depuis 1975 et avait mené une activité littéralement débordante dans les domaines les plus divers de la coopération et du développement. Elle avait acquis un rayonnement enviable. Mais les membres de ce groupe de réflexion, qui est présidé par le recteur Robert Mallet, doivent aussi tenir compte, d'autre part, d'une conjoncture beaucoup plus difficile. Le secrétaire général Maurice-Étienne Beutler le résume avec franchise : « Nous sommes confrontés à un problème

d'équilibre en matière d'activités qui, comme chacun sait, est dans un mauvais rapport avec nos moyens de fonctionnement »¹⁷.

Le groupe de réflexion ne manque pas d'idées. Il réaffirme la vocation de l'AUPELF et précise les fonctions qu'elle doit remplir au sein des domaines de l'information, de la réflexion collective, et de l'intervention directe et indirecte qui doit répondre aux attentes des peuples en voie de développement. Finalement, le groupe propose certains moyens d'intervention: il faut inciter les universités-membres à s'engager davantage pour le compte de l'AUPELF, mieux informer les gouvernements et autres organismes subventionnaires, et rechercher des contrats de programme pour le compte d'autres organisations comme l'ACCT. Les membres du groupe se disent aussi fort préoccupés de l'avenir de la langue française et songent à des actions que l'AUPELF pourra entreprendre en faveur de la langue. Ne pourrait-on pas, par exemple, établir une Fondation universitaire internationale pour la formation des formateurs⁷⁸?

L'avenir déterminera ce que pourra faire l'AUPELF. Sans doute les problèmes, voire les remises en question, auxquels doit faire face l'Association à partir de 1981-1982 se révéleront plus graves que ce qu'avaient prévu les membres du groupe de réflexion. Les difficultés financières ébranleront l'AUPELF sérieusement et pèseront lourdement sur les décisions qu'elle devra prendre quant à son activité. Pour l'AUPELF, toujours jeune à 20 ans, c'est une ère de grands défis qui commence.

Notes

- l « Rapport du groupe de réflexion en matière technologique », AUPELF, Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, 7-12 sept. 1981, p. 81.
 - ² Entrevue de J.-C. Castelain avec Paul Lacoste, Montréal, 3 juin 1987.
- ³ Par exemple, un contrat est signé pour une subvention de l'ACCT à l'AUPELF pour la réalisation du Répertoire des thèses de doctorat. Contrat entre l'Agence de coopération culturelle et technique et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, [1971], 3 f., B5,2,1.
- [†] AUPELF, Compte rendu de la quatrième réunion de l'Assemblée générale, 24-28 avr. 1972, p. 58.

- ⁵ J.-M. Léger aux recteurs des universités du Vietnam, du Laos et du Cambodge, 24 oct. 1974, C1, 4, 2, 2.
- ⁶ J.-M. Léger, Rapport général d'activité, Conseil d'administration, Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975, p. 19, boite 222.
- ⁷ « Discours de M. Robert Mallet », Séance de clôture, L'AUPELF, Compte rendu de la cinquième réunion de l'Assemblée générale, 15-21 déc. 1975, p. 136.
 - 8 « Discours de M. Madani Sy », dans ibid., p. 141.
 - ⁹ Entrevue de J.-C. Castelain avec Paul Lacoste, Montréal, 3 juin 1987.
- ¹⁰ Cité dans l'allocution de Jean-Guy Paquet à la Collation des Grades, Université Laval, 24 sept. 1986; entrevue de J.-C. Castelain avec Paul Lacoste, Montréal, 3 juin 1987.
- 11 Rapport au Conseil d'administration de l'AUPELF du groupe de travail créé le 14 mai 1970 suite à la proposition votée par l'Assemblée générale de Nice, juil. 1971, p. 24.
 - 12 Études françaises et dialogue des cultures à l'AUPELF depuis 1972, p. 1, B6, 4, 4, 2.
 - 13 Déclaration du X^e anniversaire, 1971, p. 3, boîte 222.
- ¹⁴ Compte rendu de la cinquième réunion triennale de l'Assemblée générale, 15-21 déc. 1975, pp. 81-82.
- ¹⁵ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 21-23 nov. 1977, p. 21, boîte 222.
- ¹⁶ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 2-4 fév. 1977, p. 20, boîte 222.
- 17 Projet de réorganisation du secrétariat général, Conseil d'administration, Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975. boite 222.
 - ¹⁸ A. Bachand à Nzeza Bilakila, 12 oct. 1976, C1, 4, 2, 6.
- ¹⁹ Introduction à la session de février 1973, Conseil d'administration, Paris, 21-23 fév. 1973, p. 4, boîte 222.
 - ²⁰ Conseil d'administration, Communiqué final, Paris, 21-23 fév. 1973, A6, 1.
 - ²¹ Charte de Kinshasa, B3,5.
- ²² J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975, p. 2, boite 222.
- ²³ Bureau africain de l'AUPELF, Rapport d'activité des cinq premiers mois, 1974, boîte 222.
 - ²⁴ Ibid., p. 3.
- ²⁵ Bureau africain de l'AUPELF, Rapport d'activité pour l'année 1975, Conseil d'administration, Paris, 4-6 fév. 1976, p. 9, boite 222.
- ²⁶ Bureau africain de l'AUPELF, *Rapport d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 21-23 nov. 1977, p. 10, boite 223.
- ²⁷ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 21-23 fév. 1973, p. 16.

- ²⁸ Charte de Kinshasa, B3, 5.
- ²⁹ « Vie de l'Association », Revue de l'AUPELF, XI, 1-2 (printemps-automne 1973), p. 175; aussi Charte de Kinshasa, B3, 5.
- ³⁰ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 20-22 fév. 1974, p. 2, boite 219.
- ³¹ AUPELF, Compte rendu de la cinquième réunion de l'Assemblée générale, 15-21 déc. 1975, p. 69.
- ³² A. Ndinga, recteur, l'Université de Brazzaville et sec. gén. de la CRUA à J.-M. Léger, 29 sept. 1976, A3, 59.
- ³³ « Rapport général présenté par M. Michel Tétu au nom du Comité de synthèse », Les Études françaises dans le monde : besoins, problèmes et expériences ; Actes de la rencontre de Québec, résolution I, p. 150.
 - 34 « Allocutions : M. Jean-Marc Léger », dans ibid., p. 152.
- ³⁵ AUPELF, Études françaises et dialogue des cultures à l'AUPELF depuis 1972, p. 1, B6, 4, 4, 2.
- ³⁶ Larkin Kerwin, recteur, Université Laval à J.-M. Léger, 10 juin 1975, AUL, 502 -80/1 « AUPELF », dossier « AUPELF 1975 ».
- ³⁷ Michel Tétu, lors de la 1^{re} rencontre mondiale, Québec, 1972, cité dans *Universités*, III, 2 (mai-juil. 1982), p. 28.
- ³⁸ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975, p. 15, boîte 222.
- ³⁹ AUPELF, Colloque régional des départements et centres universitaires d'études françaises de l'Amérique latine, Sao Paulo, 28 juil.-4 août 1973 : rapport de synthèse, p. 6, C3, 1, 5.
- ⁴⁰ « Allocutions », Le renouveau des études françaises à l'université : Deuxième rencontre mondiale des départements d'études françaises, Strasbourg, 17-23 juil. 1977, p. 13.
 - ⁴¹ Le Monde, 27 juil. 1977, A3, 73.
 - ⁴² Le renouveau des études françaises..., p. 35.
 - ⁴³ Dernières nouvelles d'Alsace, 23 juil. 1977, A3, 73.
- ⁴⁴ « Rapport général du comité de synthèse, dans Le renouveau des études françaises..., p. 170.
- ⁴⁵ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 2-4 fév. 1977, p. 3, boîte 222.
- ⁴⁶ AUPELF, Évaluation du programme d'échanges interuniversitaires africains pour le triennum 1978-1981, Il/4.
- ⁴⁷ Seydou Madani Sy, « Quelques réflexions sur l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française », *Universités*, Il, 2 (août 1981), pp. 36-37.
 - 48 Ibid.

- ⁴⁹ M.-E. Beutler, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 27-28 nov. 1979, p. 6, boîte 1129.
- ⁵⁰ Les textes ont été réunis et publiés dans La Revue de l'AUPELF, XIV, 2 (déc. 1976).
- ⁵¹ « Rapport du groupe de réflexion en matière de culture technologique », Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, 7-12 sept. 1981, p. 81.
- ⁵² L'AUPELF consacre le premier numéro de son journal au thème de la « Culture technologique ». Voir *Universités*, I, 1 (sept. 1980).
- ⁵³ L'AUPELF a réuni les textes présentés à Tunis dans une publication, « L'enseignement supérieur technique », La Revue de l'AUPELF, XIV, 2 (déc. 1976), pp. 9-122.
- ⁵⁴ « Rapport moral présenté par le Conseil d'Administration », Compte rendu de la sixième réunion triennale de l'Assemblée générale, 26 nov.-2 déc. 1976, p. 46.
- ⁵⁵ « Message de M. Michel Guillou », Compte rendu de la sixième réunion triennale..., p. 27.
- ⁵⁶ « Rapport du Comité de programme », Compte rendu de la sixième réunion..., p. 83.
- ⁵⁷ « Rapport moral présenté par le Conseil d'administration », Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, 7-12 sept. 1981, p. 71.
- ⁵⁸ J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 2-4 fév. 1977, p. 15, boîte 222.
- ⁵⁹ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975, p. 9, boite 222.
- ⁶⁰ Voir « L'AUPELF et la communication interuniversitaire : Le magazine Universités et la Revue de l'AUPELF », dans Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, 7-12 sept. 1981, pp. 117-123.
- ⁶¹ « Rapport moral présenté par le Conseil d'administration », Compte rendu de la septième réunion..., p. 59.
- ⁶² J.-M. Léger, Rapport général d'activité, Conseil d'administration, Paris, 14-15 mai 1970, p. 7, boîte 221.
- 63 J.-M. Léger, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Port-au-Prince, 19-21 fév. 1975, p. 21, boite 222.
 - 64 Entrevue de J.-C. Castelain avec Paul Lacoste, Montréal, 3 juin 1987.
 - 65 AUPELF, Compte rendu de la sixième réunion..., pp. 66-67.
- 66 J.-M. Léger, Rapport général d'activité, Conseil d'administration, Paris, 21-23 nov. 1977, p. 20, boite 223.
- ⁶⁷ Comité de gestion du FICU, Perspectives : note préparée par le Secrétaire général, Paris, 8-9 fév. 1971, boîte 219.
- 68 M.-E. Beutler, *Rapport général d'activité*, Conseil d'administration, Paris, 27-28 nov. 1979, pp. 28-30, boite 1129.

- 69 Comité de gestion du FICU, Compte rendu de la réunion de Paris, 19-20 fév. 1973, p. 4, boite 219.
 - 70 Ibid., p. 5.
- 71 Comité de gestion du FICU, 1976-1977 : une décennie de coopération universitaire : quelques propositions pour demain, Paris, 17-18 nov. 1977, 9 p., B7, 1.
- ⁷² Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 2-4 fév. 1977, p. 20, boite 222.
- ⁷³ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 21-23 nov. 1977, p. 22, boite 222.
- ⁷⁴ Considérations sur l'évolution de l'AUPELF; Rapport du groupe préliminaire de réflexion créé au sein du Conseil d'administration, 1978, boîte 1129.
 - 75 AUPELF, Compte rendu de la sixième réunion..., p. 82.
- ⁷⁶ Le président Lacoste estime que le soutien « nettement insuffisant » des universitaires pour l'AUPELF constitue « notre principale faiblesse ». Entrevue de J.-C. Castelain avec Paul Lacoste, Montréal, 3 juin 1987.
- 77 « Une réflexion sur l'AUPELF à l'occasion de son vingtième anniversaire », Compte rendu de la septième réunion..., p. 103.
 - ⁷⁸ Ibid., pp. 106-111.

chapitre IV

NOUVEAUX DÉFIS

« Par delà l'humanisme de la différence, et les idéaux de liberté et de solidarité que porte en lui le français ; par delà les liens historiques, les amitiés et les habitudes, il est urgent aujourd'hui, sans complexe, d'utiliser au mieux cette langue partagée comme outil du co-développement et moyen d'accès à la maîtrise des sciences et des techniques. »

Michel Guillou, Langue française et modernité: contribution de l'AUPELF à la préparation du sommet francophone des 17, 18, 19 février 1986, p. 1.

La vie de l'AUPELF, tout comme celle des universités qu'elle regroupe, est grandement tributaire du contexte environnant. Or, après 1980, les caractéristiques des années 1970, abondance relative, grandes initiatives, et croissance phénoménale des institutions d'enseignement supérieur, ne sont plus. Elles font place à la crise profonde qui secoue l'économie mondiale au début de la décennie, aux restrictions budgétaires gouvernementales qui rejaillissent douloureusement sur les établissements universitaires, et à la prudence voire au conservatisme au niveau des actions et des engagements. L'AUPELF n'a pas le choix : elle doit s'adapter à de nouvelles réalités en constante évolution. L'organisation se consacre donc à un travail continu de réflexion, d'évaluation, de redéfinition de ses objectifs spécifiques comme des moyens de les atteindre.

L'acclimatation se révèle peut-être plus ardue puisque l'AUPELF, en grandissant, est devenue infiniment plus complexe et hétérogène qu'elle ne l'était à ses débuts. Au moment de célébrer son 25^c anniversaire, en 1986, elle regroupe quelque 170 universités et grandes écoles; mais elle réunit aussi près de 500 départements d'études françaises dont la présence lui confère une image vraiment mondiale.

Son action est étonnamment diverse : par le biais du FICU, avec un budget tout de même relativement modeste, elle s'implique dans une multiplicité de projets relevant de domaines aussi variés que la médecine, la linguistique, la biomasse et les bibliothèques. Depuis l'Assemblée générale de Bruxelles en 1984, ces programmes sont répartis parmi quatre secteurs. « Vie associative et prospective » regroupe des activités, comme les grands colloques, qui intéressent l'ensemble des membres de l'AUPELF. « Co-développement » concerne particulièrement les universités des régions moins favorisées; à ce chapitre, les échanges inter-universitaires constituent le programme le plus remarquable par son ampleur. « Modernité et excellence » vise à promouvoir, par les échanges et la constitution de centres d'excellence, le développement de disciplines scientifiques de pointe, « tournées vers l'avenir », telles les biotechnologies, l'informatique et la gestion universitaire.

Enfin, « Études françaises et dialogue des cultures » réunit de nombreuses opérations qui touchent aussi bien à la littérature, qu'à la traduction, à la linguistique et aux problèmes culturels. Par le biais de ce vaste champ d'action, l'AUPELF favorise l'accroissement de liens de coopération entre les universités de langue française et celles d'autres aires culturelles. Cette restructuration des politiques et des objectifs de programme est susceptible de donner à l'AUPELF, de l'avis de son président Michel Guillou, une « image plus nette en tant qu'organisation scientifique, culturelle et technologique francophone². »

Les universitaires qui collaborent à ses activités variées manifestent un vaste éventail de préoccupations et d'intérêts. C'est là un facteur d'enrichissement inestimable, un gage de dynamisme et de vitalité; c'est aussi l'assurance que divers points de vue se feront sentir, se heurteront même, sur les grandes questions touchant la vie de l'AUPELF. L'entente exigera des compromis obtenus parfois laborieusement. Voilà l'expérience récente, ardue mais combien enrichissante, que connaît l'Association.

De 1981 à 1987, deux personnalités remarquables président les destinées de l'AUPELF. Au cours du premier triennat, André Jaumotte, président de l'Université libre de Bruxelles, homme conciliant au jugement sûr et éclairé, guide l'organisme maintenant aux prises avec de pénibles difficultés financières. Scientifique — il est d'ailleurs le premier président de formation scientifique que l'AUPELF se donne — M. Jaumotte cherche à accroître l'implication de l'Association dans le sens de la coopération scientifique et de l'ouverture technologique. Humaniste, il se préoccupe de l'adaptation de la langue française au monde d'aujourd'hui.

Lui succède en 1984, Michel Guillou, également scientifique et ancien président de l'Université Paris XII. À la fois visionnaire et homme pragmatique doué d'un dynamisme peu commun, M. Guillou conduit la barque alors que l'AUPELF est appelée à s'aventurer dans des eaux souvent inexplorées.

Pendant ces deux mandats, l'AUPELF fait face à des défis de taille. Devenue organisation d'envergure impressionnante, il lui faut repenser ses structures afin d'en assurer une plus grande efficacité. Alors que ses moyens stagnent ou, pire, décroissent, elle est contrainte sans cesse d'évaluer et d'ajuster ses programmes. L'Association doit aussi déterminer la place qu'elle souhaite accorder à chacune de ses grandes orientations. En particulier, l'insertion harmonieuse des études françaises au sein de l'organisation fait l'objet d'un vif débat. Finalement, l'évolution rapide du monde francophone et partiellement francophone oblige l'AUPELF à prendre position afin de pouvoir promouvoir la coopération universitaire de langue française.

Des structures transformées

Les structures administratives de l'AUPELF reflètent l'éparpillement géographique des pays « elf » et « pelf ». Le Secrétariat général, sis à Montréal, dispose depuis 1965 d'un Bureau européen à Paris et depuis 1974 d'un Bureau africain à Dakar. Ces deux bureaux, présentement dirigés par Leila Rezk et Alseny Boiro, rendent d'inestimables

services car ils permettent à l'Association de se rapprocher de ses membres en Europe francophone et sur le vaste continent africain. En outre, l'AUPELF vient d'ouvrir un « Bureau Caraïbe » à Port-au-Prince, en Haïti, et elle a constitué un Bureau nord-américain, sous la direction de Jean Goyer, dans les locaux du Secrétariat général, à Montréal. L'AUPELF envisage également la possibilité de créer une antenne régionale pour les institutions de l'Océan Indien. Mais, forcément, cette structure pèse assez lourdement sur les dépenses de fonctionnement surtout lorsque les années de vaches grasses font malheureusement place aux années de vaches maigres.

L'AUPELF décide donc de centraliser sa gestion et désigne un secrétaire général adjoint chargé d'y veiller en permanence. André Bachand, un des fondateurs de l'AUPELF, remplit ce rôle jusqu'à son départ en 1984. Il est remplacé par Alain Rochegude qui avait travaillé à la mise en place du Bureau africain à Dakar avant d'exercer la fonction de directeur du programme « Livre et information scientifiques » au siège à Montréal.

L'informatisation de l'AUPELF et de ses services, depuis 1978 et surtout depuis 1984, lui a permis de faire face, du moins en partie, à la diminution de personnel à laquelle elle a dû se résigner. La mise sur pied d'une banque de données, au siège de Montréal, a été favorisée par l'Université de Montréal qui a généreusement mis à la disposition de l'AUPELF son Centre de calcul aussi bien que le temps de quelques employés. Il a donc été possible de développer cinq grands fichiers informatisés: une base adresses, un fichier correspondant au répertoire général des institutions membres, un fichier contenant les descriptions de plus de 900 périodiques scientifiques de toutes les disciplines, un fichier des enseignants et chercheurs africains et, finalement, un fichier des filières d'enseignement à caractère technique et professionnel dans les pays en développement. Un sixième fichier, sur les départements d'études françaises, est actuellement en cours d'élaboration.

Le Secrétariat général procède aussi à une réorganisation complète « en vue de concilier les objectifs de la centralisation de la gestion et de l'initiative dans la maîtrise d'oeuvre des activités⁴. » Disparaissent donc les cinq anciens services dits « verticaux », dont chacun était placé

sous la responsabilité d'un coordonnateur spécialisé. On prévoit également l'accroissement du nombre de chargés de mission, ainsi que « l'affirmation autour du Secrétaire général d'un conseil de direction assurant la coordination des actions⁵. » Ce cabinet de conseillers constitue la véritable « cellule de commandement⁶. »

Les structures de l'AUPELF se modifient en réponse aux nouveaux besoins qui se manifestent. Déjà, à Lausanne, en 1985, le Conseil d'administration adopte en principe la création d'un Conseil scientifique de l'AUPELF, organe d'orientation et d'évaluation des programmes de l'Association. Puis, l'année suivante, lors de sa réunion à Lyon, il prend la décision de proposer, auprès de la prochaine assemblée générale, des modifications statutaires créant ce Conseil scientifique qui doit être composé de personnalités appartenant à l'élite scientifique, culturelle et technologique du monde d'expression française.

Parmi ses responsabilités, le Conseil scientifique doit veiller à déterminer les grandes orientations de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) dont la création est aussi proposée à l'Assemblée générale. L'UREF, projet endossé à Paris en 1986 lors du premier Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français », se propose de « décloisonner la recherche en permettant aux chercheurs utilisant le français, du Nord comme du Sud, de travailler sur un même objectif en bénéficiant d'un accès commun au financement. » L'AUPELF pourra ainsi renforcer les réseaux universitaires institutionnels (tels la Conférence des doyens des facultés de médecine d'expression française, la Conférence internationale des formations d'ingénieurs et de techniciens d'expression française, et l'Association internationale des écoles des sciences de l'information) qu'elle a déjà établis. Il lui sera possible également de mettre en place des réseaux scientifiques de recherche partagée sur des thèmes prioritaires⁷. En effet, l'AUPELF n'a guère le choix : elle doit relever les nouveaux défis qui se posent.

L'argent, «le nerf de la paix »8

L'action de l'AUPELF est conditionnée, dans une grande mesure, par les ressources humaines dont elle dispose qui, elles, sont largement

fonction de son budget. Si l'organisation bénéficie, fort heureusement, de grandes compétences au plan de son personnel comme au titre des universitaires qui participent à son oeuvre, il n'en demeure pas moins qu'au niveau de ses moyens pécuniaires elle éprouve, dans les années 1980, de sérieuses difficultés.

L'AUPELF dispose de peu de ressources propres. Les universités sont tenues de verser des cotisations mais, à cause de l'effet conjugué des taux de change fluctuants et des dépréciations monétaires, cellesci, exprimées en dollars canadiens, sont inférieures en 1984 à ce qu'elles étaient en 1980. En 1987, il est prévu que ces cotisations ne fourniront qu'un modeste 8 pour cent des revenus dont dispose l'AUPELF.

Puisque ses ressources propres s'avèrent insuffisantes pour assurer son budget de fonctionnement, l'Association doit dépendre, en très grande partie, de la générosité des gouvernements. En 1986, par exemple, la France lui octroie 333 000 \$, le Québec 162 000 \$, le gouvernement fédéral du Canada 150 000 \$, et la Belgique, 20 000 \$. D'autres gouvernements, ceux de la province canadienne du Nouveau-Brunswick et de certains pays africains tels le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo, lui versent également des subsides. Le chiffre total de contributions gouvernementales — 687 000 \$ est à peu de choses près le même montant qu'en 1981⁹. Il faut néanmoins préciser que ces subventions ne tiennent pas compte d'autres contributions gouvernementales et universitaires indirectes mais fort importantes — elles se chiffrent à près de 700 000 \$ en 1982 — par le biais de personnel détaché et d'agents mis à la disposition de l'AUPELF. À titre d'exemple, la France lui prête 12 personnes en 1984. Pour leur part, certaines universités offrent aussi un appui tangible à l'Association: l'Université de Montréal loge le Secrétariat général, alors que l'Université de Dakar offre des locaux au Bureau africain et lui fournit deux secrétaires.

Le concours des gouvernements est donc capital pour assurer l'existence de l'AUPELF. Risque-t-il de compromettre l'indépendance de l'Association, sa liberté d'agir ? Le président sortant Paul Lacoste déclare, lors de l'Assemblée de Québec en 1981 : « L'AUPELF n'est pas la seule association internationale qui ait besoin de subventions, mais je n'en connais guère qui soient dans un état de dépendance financière aussi poussée. » Cette situation doit-elle inquiéter ? Pas forcément. Et d'ajouter

aussitôt le recteur Lacoste : « Nous nous plaisons à dire, et à juste titre, que les gouvernements subventionnaires ont toujours respecté la liberté de l'AUPELF. ¹⁰ »

Ce qui inquiète davantage, c'est la pénurie de ressources disponibles. Au début des années 1980, le secrétaire général et le Conseil d'administration n'hésitent pas à qualifier la situation financière de l'AUPELF de « préoccupante » et d'« alarmante » l'. Pourtant, son état de santé n'est pas encore catastrophique. Les subventions s'accroissent jusqu'en 1982 malgré un ralentissement économique très prononcé dont les effets grèvent lourdement les budgets de la plupart des pays. L'AUPELF peut même se féliciter de sa relative bonne fortune. Toutefois, la majoration des coûts en raison de l'inflation annule complètement l'effet de ces hausses des subventions. Certaines augmentations de prix, comme au chapitre des transports aériens et des frais de poste, s'avèrent particulièrement onéreuses pour une organisation de sa nature.

Puis, dès 1983, la situation financière de l'AUPELF se détériore nettement. Les gouvernements, maintenant aux prises avec une véritable explosion de leurs déficits, cherchent à comprimer leurs dépenses, notamment au titre de l'enseignement supérieur. Peut-être aussi les universités jouissent-elles moins de la faveur populaire et bénéficient-elles de moins d'influence politique que dix ans plus tôt. L'AUPELF ressent ces compressions : alors que ses ressources totales évoluent carrément à la baisse, l'inflation des coûts persiste quoiqu'à un rythme moindre après 1982.

Nécessité fait loi. En effet, l'AUPELF doit faire face à cette conjoncture fâcheuse dont elle est victime et trouver des solutions si désagréables soient-elles. Il lui est loisible d'encourir un léger déficit pendant un ou deux ans tout en puisant dans les réserves pourtant peu importantes. Toutefois, à la longue, le Conseil repousse cette stratégie de financement, faisant de l'équilibre budgétaire « la priorité numéro un »¹². Il faut donc se résoudre à comprimer les dépenses et à procéder à des « coupes sombres », notamment au chapitre des traitements. Des postes de personnel de soutien devront disparaître aussi. Voilà une décision lourde de conséquences pour une organisation qui, tout en étant relativement bien pourvue en « agents de conception » mis à sa disposition par des gouvernements et des universités, a générale-

112

ment souffert d'un manque d'« agents d'exécution », payés à même son budget. Ainsi, en raison de licenciements et de postes non comblés, les effectifs de l'AUPELF diminuent de 12 personnes entre 1981 et 1984. Au début de 1984, l'AUPELF se trouve donc « à la limite de l'asphyxie » et se voit maintenant contrainte de renoncer à des activités faute de ressources humaines suffisantes¹³.

Heureusement, elle peut recourir aussi à des stratégies plus prometteuses. Ainsi, suivant une recommandation émise par le groupe de réflexion en 1981, ses dirigeants redoublent-ils d'ardeur dans leurs recherches de contrats ou de partenaires plus riches avec lesquels l'AUPELF peut entreprendre des projets qu'elle ne pourrait financer seule. À ce chapitre, ses liens de collaboration avec l'ACCT et l'UNESCO se resserrent. Les recherches sur le français d'Afrique tout comme le programme de formation à la maintenance sont largement financés par l'ACCT alors que l'UNESCO soutient l'action de l'AUPELF en faveur des bibliothèques universitaires et de l'information scientifique. L'Université des Nations-Unies, l'OCDE, l'Association des universités africaines, le Centre de recherche pour le développement économique de même que la FAO et l'Organisation mondiale de la santé oeuvrent aussi, à l'occasion, aux côtés de l'AUPELF.

Bref, ces collaborations assurent que les sommes relativement modiques dégagées par le FICU au titre de plusieurs programmes connaissent un effet démultiplicateur considérable. En plus, comme le souligne le secrétaire général, la diversité des partenaires a l'avantage de donner à l'AUPELF une plus grande mesure d'indépendance tout en marquant le maintien du caractère apolitique de l'Association¹⁴. À la rigueur, on peut imaginer que l'AUPELF aura de plus en plus la « maîtrise d'oeuvre intellectuelle » de projets dans lesquels elle investit un minimum de ressources financières. Des réseaux mis sur pied par l'AUPELF pourront, avec le temps, acquérir leur pleine autonomie tout en entretenant des liens de coopération fructueux. Il n'en demeure pas moins que le succès de cette stratégie suppose que l'AUPELF dispose du personnel nécessaire pour exécuter des contrats.

La situation financière toujours plus précaire de l'AUPELF explique qu'avec les années son budget n'est réservé à peu près exclusivement qu'à son fonctionnement; l'Association doit donc demander de

plus en plus au FICU de financer ses programmes et même certaines de ses publications, comme le magazine Universités. Le FICU, il faut le dire, accepte de défrayer le coût de la plupart de ces projets parce qu'il juge qu'ils répondent mieux que d'autres, soumis par les universités ou les associations, au critère de la coopération multilatérale¹⁵. D'ailleurs, environ 85 pour cent des montants alloués par le FICU le sont aux initiatives dites « de l'AUPELF ». Il s'agit de projets qui correspondent aux besoins à plus long terme d'un ensemble d'universités.

Les problèmes financiers pèsent beaucoup plus lourdement sur l'AUPELF que sur le FICU, les deux comptabilités étant séparées. Dans le rapport moral qu'il présente à l'Assemblée générale de Bruxelles en 1984, le Conseil va jusqu'à parler de la « richesse toute relative du budget de programmes » du FICU, toujours en rapport, bien sûr, avec la modicité du budget de fonctionnement de l'AUPELF¹⁶. Tout de même, le FICU n'a pas le budget de l'UNESCO ou de la fondation Ford! En 1980, ses ressources se chiffrent à 660 000 \$, dont 450 000 \$ proviennent du Canada. La France, deuxième plus important bailleur de fonds. octroie 700 000 FF (190 000 \$ can au taux de change d'alors). Le Canada porte par étapes sa subvention à 750 000 \$ en 1986 alors que la contribution française atteint 437 500 \$ en 1987. Les concours financiers fournis par le Québec, l'Ontario, la Belgique, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Togo amènent les contributions totales prévues pour 1987 à près de 1 300 000¹⁷.

Les ressources du FICU se destinent presque entièrement au financement des programmes; voilà un attrait certain pour les gouvernements contributeurs qui, tout naturellement, souhaitent que l'argent public soit utilisé le plus possible pour la mise en application des programmes eux-mêmes. Toutefois, le FICU remet annuellement à l'AUPELF, au titre de frais de fonctionnement, un pourcentage de ses ressources. Ce chiffre, de 11 pour cent en 1980, est jugé nettement trop faible par le Conseil de l'AUPELF. Le vice-président Justin Thorens fait remarquer que le budget de fonctionnement de l'Association ne lui permet plus de «faire face aux obligations qu'entraîne l'exécution du programme financé par le FICU. (...) Paradoxalement, l'AUPELF perd de l'argent chaque fois qu'elle gère un programme financé par le FICU¹⁸.» Le taux atteint finalement 15 pour cent en 1983, chiffre que certains donateurs trouvent trop élevé mais que l'AUPELF prétend toujours insuffisant par rapport au travail accompli par ses employés et ses « missionnaires » qui oeuvrent dans la prospection, la mise sur pied et la gestion des programmes. L'AUPELF, on le sait, gère une multitude de petits projets qui se justifient aisément par leur effet démultiplicateur. Toutefois, ils sont nettement plus coûteux à réaliser que ne le seraient quelques grands projets.

Coopération et développement: l'AUPELF de plus en plus présente

Les compressions budgétaires n'empêchent pas l'AUPELF de demeurer fort active sur le terrain au cours des années 1980¹⁹. Jusqu'en 1984, elle classe ses interventions parmi cinq services dont celui, prioritaire, de « Coopération et développement ». D'ailleurs, les bailleurs de fonds du FICU soulignent l'importance que leurs gouvernements attachent à la coopération et au développement auxquels le FICU accorde la part du lion dans ses allocations de fonds²⁰. À la suite du regroupement des programmes à l'intérieur de quatre axes, « Co-développement » entraîne les déboursés de loin les plus élevés.

Dans ce domaine capital, le bureau de Dakar continue de gérer les échanges interuniversitaires africains, organisant entre 130 et 140 missions par an. En termes de mises de fonds, ces échanges constituent l'activité primordiale de l'AUPELF. L'impact immense de ces échanges sur l'enseignement et la recherche universitaires en Afrique ne fait aucun doute et les organismes subventionnaires appuient sans réticence ce programme. En particulier, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), par le biais duquel le Canada verse sa contribution au FICU, juge que les échanges constituent un programme tout à fait conforme au mandat que l'Agence a reçu du Parlement canadien, c'est-à-dire de favoriser des « actions de développement dans les pays les plus défavorisés »²¹.

La diversité des actions entreprises par l'AUPELF pour favoriser la coopération et le développement est frappante. Sur le plan de la santé, l'Association soutient la création d'abord de la Conférence des doyens des facultés de médecine des pays africains, puis celle de la Conférence des doyens des facultés de médecine d'expression française. Elle appuie l'enseignement de la médecine par le diaposon afin de pallier la pénurie de personnel enseignant dans certaines jeunes facultés de médecine d'Afrique noire francophone. Dans le domaine de la gestion universitaire, elle supervise conjointement, avec l'Université catholique de Louvain, en Belgique, un «Observatoire» qui a pour vocation d'examiner cette question dans un ensemble de pays avec le recul que donne le procédé de la comparaison. L'Observatoire dispose d'un réseau international de collaborateurs et de correspondants et fait paraitre, deux fois l'an, le bulletin Synobs.

Fortement impliqué dans la constitution de réseaux thématiques et institutionnels, le FICU vient en aide financièrement à des opérations aussi diverses que la tenue d'un colloque de technologie sur la protection des céréales en Afrique, d'un atelier régional sur la toxicologie alimentaire et la nutrition dans l'océan Indien, et des sessions de formation universitaire ayant pour thème la production et l'utilisation du biogaz. Il appuie un programme de recherches portant sur les plantes nutritionnelles en Afrique, et il continue de favoriser l'organisation de Journées internationales de technologie. De nombreuses autres interventions touchent, comme par le passé, des domaines aussi variés que les médias, la bibliothéconomie, la médecine vétérinaire, la pédagogie, et les bases et banques de données francophones.

La liste de projets subventionnés est longue. Peut-on reprocher au FICU de « saupoudrer » ses fonds dans un trop grand nombre d'activités à faible budget ? Serait-il, peut-être, plus efficace de « cibler » quelques domaines d'intervention pour concentrer les efforts ? Le vieux dicton « Qui trop embrasse, mal étreint » s'applique-t-il à l'AUPELF ? Pourtant le Comité de gestion du FICU doit écarter bon nombre de projets, surtout parmi ceux soumis par les institutions. Et les montants sollicités s'élèvent à trois fois le budget dont dispose le FICU.

Par ailleurs, plusieurs programmes fort utiles soutenus par l'AUPELF ne pourraient être financés par l'aide bilatérale. Comme le prétendent plusieurs membres du Comité de gestion du FICU, il ne faut pas rattacher l'importance d'un projet à son budget mais plu-

tôt à son impact. N'est-il pas vrai que de nombreuses initiatives modestes de l'AUPELF entraînent souvent la mobilisation de ressources complémentaires qui ont un effet multiplicateur²²?

Études françaises et dialogue des cultures

Au cours des années 1980, l'AUPELF doit réfléchir à ses grandes orientations et, en particulier, elle doit déterminer clairement la place des études françaises au sein de l'organisme.

Bien sûr, les finances expliquent en partie les tiraillements qui se produisent. Le manque d'argent empêche l'AUPELF de s'engager dans toutes les sphères d'activité et de participer pleinement à tous les projets qui lui sont soumis. Mais des facteurs politiques interviennent également dans le débat, contribuant à maintenir son intensité jusqu'à ce qu'une solution de compromis soit trouvée.

À travers les années 1970, l'AUPELF manifeste un intérêt croissant pour les études françaises notamment en organisant les deux grandes rencontres de Québec et de Strasbourg. Ces rencontres jointes à une multitude d'autres initiatives permettent à l'Association de tisser des liens étroits de coopération avec les départements d'études françaises des universités non francophones d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Afrique, d'Asie, du monde arabe et d'Océanie.

Puis, en 1982, l'Association réunit à nouveau, cette fois à Lomé, au Togo, les départements d'études françaises de 80 pays pour étudier leur rôle et leurs fonctions. Les délégués recommandent alors la mise en place d'un Comité international des Études françaises. Regroupant les présidents des divers comités régionaux des études françaises, le CIDEF est chargé d'agir auprès des instances de l'AUPELF comme un organe de conseil et d'orientation. Il ne se voit nullement comme « les petits soldats de la francophonie » mais se donne un but « strictement scientifique », celui de réunir les chercheurs oeuvrant dans le domaine des études françaises²³. Son projet est de consolider le réseau constitué à travers le monde, d'accroître l'audience de l'Association dans

les universités membres et dans les universités non francophones, et d'assurer une représentation institutionnelle aux membres associés²⁴.

Les relations entre le CIDEF et le secrétariat général de l'AUPELF connaissent assez rapidement des tensions. Sans doute existe-t-il certaines différences de conception quant à la nature de la coopération à mener avec les départements d'études françaises. En outre, de nombreux changements intervenus dans la composition de l'équipe du service des études françaises entraînent des problèmes de fonctionnement. Peut-être, également, le service s'est-il développé trop vite et était-il tout simplement débordé par la multiplicité des tâches à accomplir²⁵.

Lors d'une réunion en octobre 1983, le Comité international affirme à la fois son autonomie et son désir de travailler en liaison avec l'AUPELF et il donne mandat à son bureau de négocier avec le Conseil d'administration de l'AUPELF les statuts définitifs du CIDEF. Quelques membres du Conseil plaident avec conviction la cause du dialogue des cultures et celle du CIDEF, y voyant un enrichissement pour « la francophonie ». D'autres, tout en reconnaissant l'importance pour l'AUPELF de favoriser une plus grande ouverture, craignent que les études françaises n'occultent la vocation fondamentale de l'AUPELF: la coopération universitaire entre établissements d'enseignement supérieur qui utilisent le français dans un large éventail de disciplines. « L'AUPELF, font-ils remarquer, est d'abord et avant tout au service de ses membres »26. D'autres encore, s'inquiètent du sens profond que le CIDEF accorde à l'autonomie. Au FICU, des membres du Comité de gestion estiment que le CIDEF, «un organisme à vocation mondialiste », cadre mal avec les objectifs de l'AUPELF; à leur avis, les études françaises absorbent une trop grande part des crédits.

Il est clair, cependant, qu'il y va de l'intérêt de tous — et particulièrement de l'AUPELF — de trouver un modus vivendi. D'ailleurs le président André Jaumotte a confié plus tard: « Le maintien de la solidarité d'ensemble me paraissait essentiel »²⁷. Siégeant à Paris en novembre 1983, le Conseil d'administration prend conscience de la « nécessité de mieux répondre aux attentes des représentants des aires culturelles extérieures à l'espace d'expression partiellement ou entièrement de langue française »²⁸, et il décide d'instituer un groupe de travail chargé de faire des recommandations. Ce groupe se met rapidement à l'oeuvre et produit le rapport demandé. À Bruxelles, en novembre 1984, le Conseil d'administration sortant reçoit le Dr Marwan Mahasseni, professeur à l'Université King Abdulaziz, à Jeddah. Le professeur Mahasseni est alors président du Comité arabe des études françaises et également, depuis juillet 1984, président du « Conseil inter-régional des études françaises et du dialogue des cultures ». Au cours d'un témoignage pondéré, M. Mahasseni dit tout l'intérêt de son comité pour la promotion de la dimension dialogue des cultures à l'intérieur de l'AUPELF. À son avis, il importe que l'AUPELF mette fin à la « marginalisation » des comités régionaux, devenus maintenant majeurs, et qu'elle leur donne « voix au chapitre ». Le Conseil d'administration se doit d'agir, conclut-il, afin de « sauvegarder à la fois les intérêts de cette association à laquelle nous tenons tous, et les intérêts de ceux qui, de par le monde, ont choisi la langue française pour leurs échanges culturels »²⁹.

Le Conseil écoute avec beaucoup d'intérêt les propos de M. Mahasseni et s'entend sur des propositions à présenter lors de l'Assemblée triennale de Bruxelles en 1984. À cette occasion, les délégués votent d'importantes modifications aux statuts de l'AUPELF. D'ores et déjà, les dix comités régionaux des Études françaises et du dialogue des cultures peuvent être admis en qualité de membres associés et ces comités « participent à l'Assemblée générale avec voix délibérative. À cet effet, ils désignent chacun un représentant ». En outre, trois délégués des comités régionaux siégeront désormais au Conseil d'administration v. L'AUPELF reconnaît donc fermement que les études françaises relèvent de sa compétence alors que le CIDEF s'engage à travailler à l'intérieur de l'AUPELF. Le compromis auquel on parvient apparaît acceptable ; du moins, il finit par ramener l'harmonie.

Ces débats ne font que ralentir temporairement l'ardeur que l'AUPELF déploie à favoriser les études françaises et le dialogue des cultures à travers le monde. Dans les pays arabes, elle assure chaque année le déroulement de l'Institut de linguistique international, une « université d'été » de linguistique générale et de didactique des langues étrangères. En Afrique francophone, le triennat 1981-1984 est marqué par l'achèvement de l'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique, un projet en linguistique associant une dizaine de centres universitaires de linguistique de pays africains. Dans d'autres régions

du globe, elle favorise la tenue de séminaires, organise des stages, mène des enquêtes, dresse des inventaires et coordonne des recherches. Finalement, elle se lance dans la préparation de la quatrième rencontre mondiale des départements d'études françaises qui doit se tenir à New Delhi en 1988.

Une activité multiforme

L'action de coopération interuniversitaire se poursuit sur d'autres scènes aussi. Côté publications, l'AUPELF continue de faire paraître *Universités*, son magazine d'information générale. Le Conseil estime néanmoins qu'il faut aussi un bulletin de liaison permettant de rejoindre plus rapidement les membres³¹, et l'AUPELF donne suite à ce voeu en 1986. *La Lettre de l'AUPELF* paraît en principe tous les deux mois et doit présenter des informations extrêmement brèves et les plus actuelles possibles. Quant à la *Revue de l'AUPELF*, elle fait face à des obstacles techniques insurmontables et le secrétariat choisit de la remplacer par une revue à formule plus souple, *Perspectives universitaires*. Celle-ci est consacrée à des dossiers thématiques susceptibles d'intéresser la communauté universitaire, tel «l'Université au féminin ».

Parmi les nombreuses publications non-périodiques de l'AUPELF au cours de ces années, il faut signaler la parution, début 1986, du premier volume de la quatrième édition du Répertoire des institutions d'enseignement supérieur membres de l'AUPELF, ouvrage de référence conçu pour permettre aux membres de l'Association de se connaître pour mieux travailler ensemble. Cette édition constitue une amélioration sensible par rapport à la troisième. L'année 1987 verra le lancement du deuxième tome, portant sur les universités françaises. L'Association publie également une nouvelle édition du Répertoire des périodiques universitaires de langue française aussi bien que le Répertoire des enseignants et chercheurs africains, outil de grande valeur qui facilitera la mise en oeuvre d'échanges interuniversitaires. Par ailleurs, le secrétariat entreprend de réaliser un fichier informatisé des départements et centres universitaires d'études françaises dans le monde. Le nou-

veau répertoire devrait être disponible en 1988 à l'occasion de la Rencontre mondiale à New Delhi.

L'AUPELF poursuit aussi diverses actions au profit des bibliothèques universitaires dont l'organisation d'un grand colloque qui réunit des directeurs de bibliothèques venus de tous les horizons du monde de langue française à Nice, en 1982. Les travaux permettent à l'AUPELF de réaliser un important document de référence en matière d'évaluation, le premier en langue française³². Quant au secteur « pédagogie / audio-visuel / éducation permanente », l'Association prépare deux autres colloques dans le prolongement de celui de Sherbrooke, en 1979. Le premier, sur le thème « Enseignement, apprentissage, recherche: l'adaptation pédagogique de l'enseignement post-secondaire aux besoins nouveaux de son environnement», se tient à Louvain en mai 1981, tandis que le deuxième, portant sur les technologies éducatives, a lieu à Aveiro, au Portugal, en septembre 1983. L'AUPELF projette également de publier, conjointement avec un éditeur privé, une collection d'ouvrages portant le titre général de Pratiques pédagogiques universitaires et formation de formateurs. L'objectif de ces études est la vulgarisation scientifique de haute qualité de thèmes majeurs de pédagogie universitaire. De telles initiatives suscitent un très vif intérêt et rendent de précieux services aux membres, même si les réalisations ne revêtent pas le caractère spectaculaire d'autres interventions.

L'AUPELF abat donc un travail impressionnant. Toutefois, en raison des circonstances, il n'est guère possible d'augmenter le volume de ses activités. Non pas que les idées ou la volonté de faire davantage manquent. L'Assemblée générale de Québec, en 1981, adopte ce que le nouveau président, André Jaumotte, de l'Université libre de Bruxelles, caractérise comme une « montagne » de résolutions. Des décisions prises lors de la rencontre triennale de Bruxelles en 1984 ont pour effet d'accroître les responsabilités de l'Association notamment en regard du dialogue des cultures avec les aires non francophones. À une époque de pénurie des moyens, le Conseil et le secrétariat doivent alors manifester une grande prudence dans leur évaluation de ces ambitieux programmes d'action.

L'AUPELF a 25 ans

C'est une AUPELF à juste titre fière de son passé qui célèbre avec éclat son 25° anniversaire à l'automne 1986. D'abord, à Montréal, l'Association tient une Assemblée générale extraordinaire. Gilles Cloutier, recteur de l'Université de Montréal, inaugure solennellement les manifestations là même où, un quart de siècle plus tôt, un de ses prédécesseurs, Mgr Irénée Lussier, avait accueilli les délégués au congrès qui devait donner naissance à l'AUPELF. Au cours de cette séance, plusieurs dignitaires prennent la parole : des représentants de Centrafrique, du Sénégal, du Zaire, de France, du Canada et du Québec ainsi que de l'UNESCO, de l'Association des universités africaines et de l'ACCT, trois organismes avec lesquels l'AUPELF entretient des liens de coopération étroits viennent saluer les congressistes.

Dans le cadre de l'Assemblée se déroule un colloque, préparé conjointement avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, et portant sur le thème « La libre circulation des personnes et des idées pour une meilleure formation ». Évidemment, comme le rappelle Jean-Guy Paquet, recteur de l'Université Laval et vice-président de l'AUPELF, l'Association cherche depuis ses origines à faciliter les échanges d'étudiants, de professeurs et de chercheurs aussi bien que d'idées entre les universités. C'est la raison d'être de l'AUPELF. Ce colloque, cependant, doit aussi répondre à certaines questions : sur quels aspects de son rôle l'AUPELF doit-elle maintenant faire porter l'accent ? quels moyens doit-elle mettre en oeuvre ? à partir de quels critères doit-elle faire ses choix et établir son programme d'activités, dans un climat de raréfaction des ressources financières³³ ?

Les fêtes comprennent d'autres manifestations également. Dans un souci d'attirer des financements nouveaux et d'associer les gouvernements, l'entreprise, l'enseignement supérieur et la recherche, l'AUPELF met en chantier la Fondation pour la modernité scientifique, culturelle et technologique d'expression française. Elle remet la médaille du 25° anniversaire de l'AUPELF à plusieurs personnalités ayant contribué à l'essor de l'Association et, lors d'une séance émouvante à l'Université Laval, des universités du Québec et du Nouveau-Brunswick, remettent aux présidents de l'AUPELF, anciens et en exercice, des doctorats honoris causa.

Puis, en novembre, à Paris, les célébrations se poursuivent. À l'occasion d'une séance académique solennelle dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du premier ministre Jacques Chirac, le président de l'Université de Paris-Sorbonne confère le grade de docteur honorifique de cette université à Jean-Marc Léger, commissaire général à la Francophonie au ministère québécois des Relations internationales et premier secrétaire général de l'AUPELF. Par ailleurs, un carrefour-débat est consacré à l'organisation de l'espace scientifique et technique francophone. Plus tard, en mars 1987, les responsables chargés de la coopération internationale dans les établissements membres de l'AUPELF se rencontrent à Lyon dans le prolongement du colloque de Montréal.

L'AUPELF et l'avenir

Même si les fêtes conduisent les membres de l'AUPELF à se rappeler le passé et à se féliciter de l'immense oeuvre accomplie, elles les convient davantage à tracer les voies de l'avenir. D'ailleurs, le secrétaire général Maurice-Étienne Beutler insiste sur la nécessité pour l'Association de « développer de nouvelles formes d'échanges entre universités pour donner corps à son combat en faveur de la modernité scientifique, culturelle et technologique d'expression française »³⁴.

La mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) est certes un des plus grands défis que l'AUPELF aura à relever. « L'AUPELF doit se comporter en visionnaire avec le projet UREF, comme elle l'a été en 1967 avec la création du FICU », affirme le président Guillou lors de la réunion du Conseil d'administration de l'AUPELF en novembre 1986¹⁵.

L'idée d'une Université des réseaux se précise à Paris en juin 1987 lors d'un colloque de l'AUPELF consacré au thème « Science, technologie et francophonie ». Pour Michel Guillou, l'UREF doit être un « maillage de réseaux institutionnels et de réseaux thématiques » qui vise à « faire de la francophonie un espace de développement solidaire ». En clôturant le colloque, Michel Aurillac, ministre français de la Coopé-

ration, souligne la nécessité de « donner corps à l'UREF car, sans une université internationale, le monde francophone ne saurait prendre pleinement la dimension scientifique et technique à la mesure de ses ambitions ».

Tenues à l'Université Laval, en marge du Sommet du Québec, les Journées scientifiques de l'AUPELF préfigurent ce que pourra être l'UREF: elles réunissent 150 chercheurs, oeuvrant dans les domaines de la santé et de l'agronomie, et se caractérisent par la participation massive de chercheurs des pays en voie de développement, souvent marginalisés dans les grands colloques internationaux. Grâce à l'UREF, les scientifiques du Sud verront se multiplier les possibilités de contacts avec d'autres chercheurs, tant au Nord qu'au Sud.

L'UREF est officiellement consacrée à Québec en septembre 1987 lors du deuxième Sommet réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui lui accorde son appui. Le siège de cette « université sans murs et sans frontières » sera à Montréal. L'UREF devra « organiser et dynamiser » l'espace scientifique et technique francophone, « faire des routes » entre les quelque 200 établissements de recherche - ces « collines aujourd'hui quasiment isolées. » Les spécialistes dispersés de ces universités et grandes écoles pourront ainsi se rencontrer, échanger, et élaborer des projets communs. Les réseaux thématiques de l'UREF comprendront, dans un premier temps, sept domaines liés directement au développement : le paludisme, l'amélioration de la conservation des récoltes, la coopération sanitaire (SIDA), le financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne, le génie para-sécheresse, la recherche sur les petites et moyennes entreprises, et les littératures francophones : identité culturelle et modernité littéraire 36.

L'UREF pourra aussi aider à «favoriser la relance de l'intérêt des universités pour l'AUPELF » ¹⁷. Il est clair qu'un tel avantage n'est pas à dédaigner. En 1981, le groupe de réflexion avait présenté un rapport où il disait déceler une « idée assez répandue, hélas, et qui tend à se répandre dans la conjoncture financière actuelle, que l'AUPELF ne sert pas suffisamment les institutions membres pour justifier l'effort financier, si modeste soit-il, que représente le paiement des cotisations ». À son avis, il fallait y voir « la rançon d'une activité plutôt orientée

vers la coopération-développement » Nord à s'engager davantage, le groupe avait demandé à l'AUPELF de réaffirmer, par divers moyens, son caractère d'association d'universités. Il faudrait aussi se soucier de respecter un équilibre entre les dimensions du programme. Les tâches traditionnelles de l'information et des publications devraient alors jouer un rôle plus grand.

À l'instar du groupe de réflexion, les membres du Conseil d'administration et du secrétariat constatent un certain désintérêt envers l'AUPELF chez plusieurs universités. Pour y remédier, ils préconisent un affermissement du lien associatif. « La vocation première de l'AUPELF ... est de fournir un instrument efficace d'analyse et de réflexion permanente sur l'évolution de l'enseignement supérieur par des confrontations d'expériences et des études comparatives » ¹⁹, soutient le secrétaire général. « L'AUPELF doit apparaître clairement comme un carrefour permanent de rencontres et d'échanges sur des thèmes institutionnels pour les responsables des institutions membres » ⁴⁰.

En particulier, il faut davantage impliquer, et mobiliser, les institutions du Nord. Il importe notamment de rejoindre le corps universitaire, chez qui l'AUPELF demeure toujours mal connue, plutôt que de viser uniquement les responsables des institutions qui sont souvent trop occupés pour participer ardemment à l'action de l'Association. Comme l'affirme Paul Lacoste, président sortant en 1981, « l'AUPELF ne doit apparaître comme étant d'abord et avant tout l'affaire des dirigeants d'universités. Elle est celle de tous les universitaires »⁴¹. À son tour, Michel Guillou insiste sur la nécessité d'entreprendre « une action de mobilisation» des universités⁴². L'UREF, devenue réalité, fera profiter les universités du Sud du potentiel scientifique du Nord. Elle fera aussi « prendre conscience aux scientifiques du Nord de leur dimension francophone, alors qu'ils ont tendance aujourd'hui à abandonner leur langue »⁴³.

Où va l'AUPELF après 25 ans d'existence et d'action? Certes, l'historien ne possède pas de boule de cristal susceptible de lui révéler les secrets de l'avenir. Mais la connaissance du passé de l'AUPELF, qu'il peut retracer, conditionne sa vision du présent et lui permet au moins de poser les questions qui pourront baliser son cheminement futur.

L'AUPELF pourra-t-elle toujours se rendre utile et pertinente à ses membres aux intérêts fort divers ? Saura-t-elle continuer de s'adapter à un monde en constante évolution où les défis posés à la communauté d'expression française sont nombreux et de taille ? Pourra-t-elle s'assurer un financement, peut-être au moyen de la nouvelle Fondation, qui lui garantira une grande mesure d'autonomie face aux pouvoirs publics qui se sont montrés déjà fort généreux à son endroit ?

L'AUPELF devra également pouvoir se tailler une place comme « partenaire crédible dans la gestion de l'espace scientifique patiellement ou entièrement de langue française » ¹⁴. En ce qui concerne ses orientations ou « grands axes », l'Association réussira-t-elle à maintenir un « équilibre » qui satisfasse la grande majorité de ses membres, tant en Europe et au Canada qu'en Afrique et ailleurs? Ce défi s'avère d'autant plus grand que l'équilibre sera nécessairement toujours mouvant, jamais permanent.

Certes, le passé est gage de succès pour l'avenir. Si les membres de l'AUPELF continuent de manifester ardemment leur volonté de travailler à la réalisation des objectifs premiers mais toujours actuels de l'AUPELF, si le désir de collaborer harmonieusement et fructueusement transcende comme par le passé les inévitables et salutaires différences d'opinion, si l'imagination vibrante réussit à garder cette organisation, maintenant parvenue à l'âge adulte, du danger de s'incruster dans de vieilles routines, si l'AUPELF peut compter sur des moyens financiers suffisants et un leadership dévoué et éclairé — ce qui a fait sa force jusqu'ici —, il y a tout lieu de croire que l'avenir sera prometteur, et que l'AUPELF de demain sera le digne continuateur de celle d'hier.

Notes

¹ L'AUPELF en 1981, 6 p., et A. Rochegude, L'AUPELF, un outil de coopération, 1987, pp. 2-4. Tous les documents cités dans ce chapitre se trouvent aux bureaux de l'AUPELF à Montréal.

² FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 28-29 nov. 1985, p. 7.

³ A. Rochegude, L'AUPELF, un outil de coopération, pp. 13-14.

- ⁴ Rapport moral présenté par le Conseil d'administration, VIII^e conférence triennale de l'Assemblée générale, Bruxelles, 26 nov. 1^{er} déc. 1984, p. 28
 - 5 Ibid.
 - ⁶ FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 28-29 nov. 1985, p. 7.
- ⁷ Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, UPELF: Université des réseaux d'expression française, Paris, fév. 1987, pp. 2-3.
- ⁸ L'argent n'est pas que « le nerf de la guerre », rappelle M. El Fasi. Le dynamisme extraordinaire de l'AUPELF dépend de la générosité des pays riches (entrevue avec Jean-Claude Castelain, Québec, 23 sept. 1986).
- ⁹ Ces chiffres viennent des documents Conseil d'administration; Compte rendu de la réunion de Lyon, 21-23 nov. 1986, annexe 6, p. 39, et Tableau comparatif ressources-dépenses 1977-1984.
- ¹⁰ Allocution, séance de clôture, Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, Québec, 7-12 sept. 1981, p. 235.
 - 11 M.-E. Beutler, Rapport d'activité du secrétariat pour l'exercice 1980, p. 31.
- 12 Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 3-4 déc. 1984, p. 16. Le président André Jaumotte affirme que son premier souci a été de rétablir « à tout prix » l'équilibre financier de l'AUPELF (entrevue avec Jean-Claude Castelain, Québec, 24 sept. 1986).
- ¹³ Note sur les répercussions des restrictions financières sur le fonctionnement de l'AUPELF, 1^{er} mars 1984 et entrevue avec Alain Rochegude, secrétaire général adjoint, 23 mai 1986.
- ¹⁴ Rapport d'activité du secrétariat pour l'exercice 1982, Conseil d'administration, Paris, 23 et 24 nov. 1982, pp. 2-3.
 - 15 lbid., p. 8.
- ¹⁶ Conseil d'administration, Rapport moral, VIII^e conférence triennale de l'Assemblée générale, Bruxelles, 26 nov. 1^{er} déc. 1984, p. 26.
- 17 Fonds international de coopération universitaire, Évolution des contributions, 1968-1983; FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 18-19 nov. 1986, annexe V, p. 4; « Le FICU: Un outil original et efficace pour le développement », Universités, VII, 4 VIII, 1 (mars 1987), pp. 18-20.
- 18 Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion d'Ottawa, 14 sept. 1981, p. 5.
 - ¹⁹ Voir « Cahier spécial : la coopération », *Universités*, IV, 2 (juin 1983), pp. 25-48.
- ²⁰ Rapport moral du secrétaire général pour l'exercice 1985, Conseil d'administration, Lausanne, 26-28 nov. 1985, p. 24; Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Lausanne, 25-26 nov. 1985, p. 17; FICU Réunion du comité de gestion, Paris, 24-25 nov. 1983, p. 9; FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 4-5 déc. 1984, p. 20.
 - ²¹ FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 18-19 nov. 1986, p. 13.

- ²² C'est l'opinion notamment de Jean-Claude Quirin, sous-directeur de l'Enseignement, ministère français de la Coopération, et du Dr Marwan Mahasseni, professeur de chirurgie, Université King Abdulaziz, Jeddah, Arabie Séoudite (FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 18-19 nov. 1986, p. 9.).
- ²³ Willy Bal, « Historique et perspective de la coopération universitaire internationale dans le domaine des Études françaises », dans CIDEF, *Procès-verbal*, Québec, 9-13 juil. 1984, p. 29.
- ²⁴ Bureau du CIDEF, Rappel historique du CIDEF, Conseil d'administration, Paris, 22-23 nov. 1983, annexe III, p. 3.
- ²⁵ C'est l'analyse qui figure dans un document de travail rédigé par Michel Guerrero et présenté au groupe de travail constitué par le Conseil d'administration sur les études françaises à l'AUPELF, Paris, les 8, 9 et 10 fév. 1984 (AUPELF, Secrétariat général, Des études françaises à la coopération interculturelle, p. 2).
 - ²⁶ FICU, Réunion du comité de gestion, Paris, 24-25 nov. 1983, p. 5.
 - ²⁷ Entrevue avec Jean-Claude Castelain, Québec, 24 sept. 1986.
- ²⁸ Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 22-23 nov. 1983, p. ?
- ²⁹ Discours du Dr. Marwan Mahasseni, Conseil d'administration, Bruxelles, nov. 1984, p. 7.
- ³⁰ Statuts de l'AUPELF après modification par l'Assemblée générale, Bruxelles, 17 nov. 1984, articles 6c, 7c, 11.
 - 31 Ibid., p. 15.
- ³² « 'Évaluation des services des bibliothèques universitaires ': un programme de recherche et de formation », *Universités*, IV, 2 (juin 1983), p. 37.
- 33 Notes pour une allocution du recteur de l'Université Laval, Monsieur Jean-Guy Paquet, 21 sept. 1986, p. 4.
- 34 Cité par Gilles Cloutier, Allocution d'accueil à l'occasion du XXVe anniversaire de l'AUPELF, p. 4.
- ³⁵ « Rapport de politique générale du président », Conseil d'administration ; compte rendu de la réunion de Lyon, 21-23 nov. 1986, p. 5.
- ³⁶ Gérard Courtois, « L'université de la francophonie se met en place », Le Monde, 6 juin 1987; André Desmartis, « Un départ irréversible pour l'Université des réseaux », Au fil des événements (Université Laval), 10 sept. 1987; Michel Guillou et Maurice-Étienne Beutler, « L'Université des réseaux d'expression française : un projet mobilisateur pour les scientifiques utilisant le français », Universités, VIII, 2-3 (août 1987), p. 4; AUPELF, Université de la francophonie : université des réseaux d'expression française (UREF); projet présenté au deuxième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Québec, 2, 3, 4 sept. 1987, p. 23.
- ³⁷ « Rapport de politique générale du président » (Michel Guillou), Conseil d'administration, compte rendu de la réunion de Lyon, 21-23 nov. 1986, p. 5.

- ³⁸ « Rapport du groupe de réflexion en matière de culture technologique », dans Compte rendu de la septieme réunion triennale de l'Assemblée générale, Québec, 7-12 sept. 1981, p. 104.
- ³⁹ Rapport moral du secrétariat pour l'exercice 1983, Conseil d'administration, Paris, 22-23 nov. 1983, p. 4.
- ⁴⁰ Rapport moral du secrétaire général pour l'exercice 1985, Conseil d'administration, Lausanne, 26-28 nov. 1985, p. 5.
- ⁴¹ Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, Québec, 7-12 sept. 1981, p. 237.
 - 42 Conseil d'administration, Compte rendu de la réunion de Paris, 3-4 déc. 1984, p. 3.
- ⁴³ «L'UREF: un grand projet pour l'avenir de l'AUPELF, » *Universités*, VII, 2-3 (sept. 1986), p. 7.
- ⁴⁴ « Rapport de politique générale du président », Conseil d'administration ; compte rendu de la réunion de Lyon, 21-23 nov. 1986, p. 5.



(Photo Stan - Archives AUPELF)

Le Premier Conseil d'administration de l'AUPELF
Assis – de gauche à droite: M. Victor Gothot (Université de Liège); M. Marcel Bouchard, vice-président (Université de Dijon); Monseigneur Irénée Lussier, président (Université de Montréal); M. Mohammed El Fasi, vice-président (Université du Maroc); Monseigneur Martin Bakole (Université Lovanium).

Debout – même ordre: M. Claude Franck (Université de Dakar); M. Gilbert Mayer (Académie d'Alger); Monseigneur Georges Leclercq (Facultés catholiques de Lille); Monseigneur Louis-Albert Vachon (Université Laval).

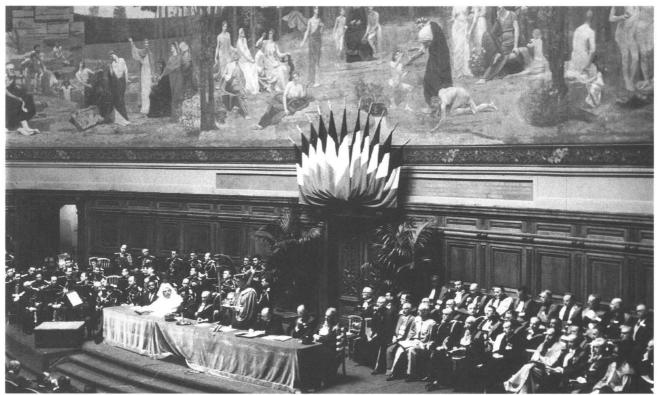


(Actualités Mondial Photo - Archives AUPELF)

Séance inaugurale de congrès de fondation de l'AUPELF à l'Université de Montréal, en septembre 1961.



Le Général de Gaulle, président de la République française, reçoit le Conseil d'administration de l'AUPELF à l'Élysée en avril 1963. De g. à dr.: M. André Bachand, Mgr Lussier, Mgr Vachon, Mgr Leclercq, M. Mayer, le Général de Gaulle, Mgr Bakole et M. El Fasi.



(Photo Stan - Archives AUPELF)

Première conférence triennale de l'Assemblée générale de l'AUPELF tenue à la Sorbonne en avril 1963.



Visite de M. André Malraux, secrétaire d'État aux Affaires culturelles de France, au siège de l'AUPELF à Montréal en septembre 1963. De g. à dr.: M. Jean-Marc Léger, secrétaire général, M. Malraux, Mgr Lussier et M. Bousquet, ambassadeur de France au Canada.



M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, à l'inauguration du bureau africain de l'AUPELF à Dakar en 1975. À gauche: MM. les Recteurs Seydou Madani Sy (Université de Dakar) et Robert Mallet (Université de Paris). À droite: MM. Jean-Marc Léger et Maurice-Étienne Beutler.



M. Habib Bourguida, président de la République tunisienne (à gauche) reçoit le Conseil d'administration de l'AUPELF à Tunis en 1968. À sa gauche, M. Frenkiel et M. Claude Renard de l'Université de Liège.



(Archives AUPELF)

Arrivée de Sa Majesté le roi Baudoin à l'Assemblée générale de l'AUPELF à Bruxelles en 1984. Le président de l'AUPELF, M. André Jaumotte (Université libre de Bruxelles), accompagne le roi.

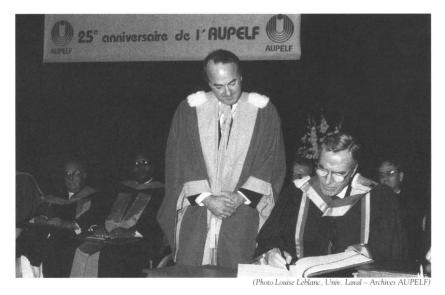


Troisième rencontre mondiale des études françaises à Lomé: M. Michel Tétu, secrétaire général adjoint pour les études françaises et M. Maurice-Étienne Beutler, secrétaire général.



(Photo Louise Leblanc, Université Laval – Archives AUPELF)

Séance académique lors des célébrations du XXV^e anniversaire de l'AUPELF à l'Université Laval, Québec, en septembre 1986.



Lors de la séance académique du XXV^e anniversaire de l'AUPELF à Québec, les présidents d'honneur et en exercice de l'Association reçoivent le diplôme de docteur honoris causa.

M. Paul Lacoste (Université de Montréal) signe le registre de l'Université Laval sous les regards du recteur Jean-Guy Paquet et des autres présidents d'honneur.



(Photo Yvan Muriset - Archives AUPELF)

Le Conseil d'administration de l'AUPELF en session à l'Université de Lausanne, en novembre 1986.



Le Bureau du Conseil d'administration de l'AUPELF du triennat 1984-1987. De g. à dr.: M. Émmanuel Eben-Moussi, M. Justin Thorens, vice-présidents, M. Michel Guillou, président, M. Jean-Guy Paquet, vice-président. À leurs côtés, MM. Maurice-Étienne Beutler, secrétaire général et Alain Rochegude, secrétaire général adjoint.



(Photo Renée Methot, Université Laval)

Manifestation organisée par l'AUPELF à l'Université Laval, à Québec en septembre 1987, lors du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. Ce Sommet marque la création de l'Université des réseaux d'expression française (UREF).



Lors de la X^e Assemblée générale de l'AUPELF à Paris, en Sorbonne en décembre 1990, le président de l'AUPELF, M. Bakary Tio-Touré (Université nationale de Côte d'Ivoire) remet la médaille de l'AUPELF au président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, sous le regard du ministre français délégué à la francophonie, M. Alain Decaux.



(Photo Dominique Roger, Unesco)

M. Abdellatif Benabdeljlil, recteur de l'Université Mohammed V de Rabat et président de l'AUPELF-UREF (1990 à 1993), est reçu par M. Federico Mayor, directeur général de l'Unesco.



(Archives AUPELF)

Inauguration officielle du Bureau Monde Arabe de l'AUPELF-UREF à Beyrouth en 1993.



(Photo Renée Methot, Université Laval)

En août 1993, le recteur Michel Gervais, de l'Université Laval, remettait un doctorat honoris causa à M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations-Unies. Le Recteur Gervais deviendra président de l'AUPELF-UREF (1993-1998) et M. Boutros-Boutros-Ghali sera élu le premier secrétaire général de la Francophonie au Sommet de Hanoi (1997).



Troisième session de la Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur et de la recherche (CONFEMER) à l'occasion du VI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à Hanoi. La CONFEMER est une initiative de l'AUPELF-UREF, en sa qualité d'opérateur direct et reconnu du Sommet.



(Photo Martial Fillion)

La médaille du XXV^e anniversaire de l'AUPELF

Éditée en 1986 par la Monnaie de Paris sur un dessin original de MILLECAMPS, sa réalisation a été confiée aux Ateliers du Prisme à Paris. En son centre, le symbole de l'AUPELF conçu en 1984 par Pierre Fleury et Francine Savard, graphistes-conseil à Montréal.

Le concept du symbole repose sur la réunion dans un cercle de cinq lettres U, initiale du mot université, rappelant la présence de l'AUPELF dans les cinq continents. Le point signifie l'association elle-même qui rassemble tous ses membres. Le motif de cercles concentriques, formé par la base des U, exprime l'aspect de la diffusion qu'exerce mondialement l'AUPELF auprès de ses membres.

annexes

Les conseils d'administration

Conseil d'administration (1961-1963)

Élu par le Congrès de fondation de Montréal

Président:

Monseigneur Irénée Lussier,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

Vice-présidents:

M. Marcel Bouchard.

Recteur de l'Université de Dijon, France.

M. Mohammed El Fasi,

Recteur des Universités du Maroc, Maroc.

Membres titulaires:

Monseigneur G. Leclercq,

Recteur des Facultés catholiques de Lille, France.

M. Gilbert Mayer,

Recteur de l'Académie d'Alger, Algérie.

M. Victor Gothot,

Vice-président du conseil d'administration

de l'Université de Liège, Belgique.

M. Claude Franck,

Recteur de l'Université de Dakar, Sénégal.

Monseigneur Louis-Albert Vachon,

Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

Monseigneur Martin Bakole,

Vice-recteur de l'Université Lovanium, Léopoldville, République du Congo.

Substituts:

M. J.-F. Angelloz,

Recteur de l'Académie de Toulouse, France.

M. Henri Le Moal,

Recteur de l'Académie de Rennes, France.

Monseigneur Louis de Raeymaeker, Conseiller auprès du Recteur de

l'Université catholique de Louvain, Belgique.

M. Robert Mallet,

Directeur de l'École nationale des lettres,

Université de Madagascar,

Tananarive, République Malgache.

Monseigneur Gillon,

Recteur de l'Université Lovanium, Léopoldville, République du Congo.

M. L.-P. Bonneau,

Vice-recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

Réunions:

Montréal, septembre 1961

Paris, mars 1962

Léopoldville, octobre 1962

Dijon, avril 1963

Conseil d'administration (1963-1966)

Élu par l'Assemblée générale de Paris

Président:

Mgr Irénée Lussier,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

Vice-présidents:

M. Marcel Bouchard,

Recteur de l'Université de Dijon, France.

M. Mohammed El Fasi.

Recteur des Universités du Maroc.

Membres titulaires:

Mgr Georges Leclercq,

Recteur des Facultés catholiques de Lille, France.

M. Gilbert Mayer, Recteur d'Académie.

M. Victor Gothot,

Professeur honoraire de l'Université de Liège,

Belgique.

M. Claude Franck,

Recteur de l'Université de Dakar, Sénégal.

Mgr Louis-Albert Vachon,

Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

Mgr Martin Bakole,

Vice-recteur de l'Université Lovanium, Léopoldville, République du Congo.

Membres suppléants:

M. J.-F. Angelloz,

Recteur de l'Université de Strasbourg, France.

M. Henri Le Moal,

Recteur de l'Université de Rennes, France.

Monseigneur Louis De Raeymaeker,

Pro-recteur, Université catholique de Louvain,

Belgique.

M. Robert Mallet,

Doyen, Université de Tananarive,

République Malgache.

Monseigneur Luc Gillon,

Recteur de l'Université Lovanium,

République du Congo.

M. L.-P. Bonneau,

Vice-recteur de l'Université Laval, Canada.

Réunions:

Dakar, décembre 1963 Rabat, septembre 1966 Rennes, juin 1965 Bruxelles, avril 1966

Conseil d'administration (1966-1969)

Élu par l'Assemblée générale de Liège

Président:

M. Mohammed El Fasi,

Recteur de l'Université Mohammed V, Rabat, Maroc.

Vice-présidents:

M. Marcel Bouchard,

Recteur de l'Université de Dijon, France.

M. Claude Renard,

Vice-président du Conseil d'administration

de l'Université de Liège, Belgique.

Membres titulaires:

Mgr Martin Bakole,

Vice-recteur de l'Université Lovanium,

Kinshasa, Congo-Kinshasa.

M. Roger Gaudry,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

M. Étienne Lapalus,

Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand, France.

M. Pierre Lelièvre,

Recteur de l'Université de Dakar, Sénégal.

M. Henri Le Moal,

Recteur de l'Université de Rennes, France.

Mgr Louis-Albert Vachon,

Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

Membres suppléants: M. Abdesselem,

Recteur de l'Université de Tunis, Tunisie.

M. Pierre Louis.

Recteur de l'Université de Lyon, France.

Mgr Honore,

Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest,

Angers, France.

M. Renaud Paulian,

Recteur de l'Université d'Abidjan, Côte-d'Ivoire.

M. Robert Mallet,

Recteur de l'Académie d'Amiens, France.

Mgr Édouard Massaux,

Pro-recteur de l'Université catholique de Louvain,

Belgique.

Réunions:

Québec, mai 1967 Liège, novembre 1967 Lyon, mai 1968 Tunis, décembre 1968

Conseil d'administration (1969-1972)

Élu par l'Assemblée générale de Nice

Président:

M. Claude Renard.

Vice-président du Conseil d'administration

de l'Université de Liège, Belgique.

Vice-présidents:

M. Ahmed Abdesselem,

Maître de conférences à la Faculté des lettres

de Tunis, Tunisie.

M. Étienne Lapalus,

Recteur de l'Université de Clermont-Ferrand, France.

Membres titulaires:

M. Marcel Bonvalet,

Recteur de l'Université de Madagascar,

Tananarive, Madagascar.

M. Fouad Boustany,

Recteur de l'Université libanaise, Beyrouth, Liban.

M. Roger Gaudry,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

M. Pierre Louis,

Recteur de l'Université de Lyon, France.

M. Robert Mallet.

Recteur de l'Université de Paris, France.

Mgr Tharcisse Tshibangu,

Recteur de l'Université Lovanium,

Kinshasa, Congo-Kinshasa.

Membres suppléants: M. Jean-Félix Loung,

Professeur à l'Université fédérale du Cameroun,

Yaoundé, Cameroun.

Mgr Édouard Massaux,

Recteur de l'Université catholique de Louvain, Belgique.

R.P. Roger Guindon,

Recteur de l'Université d'Ottawa, Canada.

M. Pierre Moisy,

Recteur de l'Université de Poitiers, France.

M. Robert Davril,

Recteur de l'Université de Nice, France.

Mgr Jean Honoré,

Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest,

Angers, France.

Réunions:

Paris, février 1970 Paris, mai 1970 Bruxelles, février 1971 Montréal, août 1971 Liège, février 1972 Genève, novembre 1972

Conseil d'administration (1972-1975)

Élu par l'Assemblée générale de Genève

Président:

M. Robert Mallet,

Recteur de l'Académie, chancelier des Universités

de Paris, France.

Vice-présidents:

M. Ahmed Abdesselem,

Professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines

de l'Université de Tunis, Tunisie.

M. Roger Gaudry,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

Membres titulaires:

M. Jean-Claude Dischamps,

Président de l'Université de Nice, France.

M. Alphonse Dupront,

Président de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

France.

Mme Rose Eholié,

Maître de conférences à l'Université d'Abidjan,

Cote-d'Ivoire.

Mgr Édouard Massaux,

Recteur de l'Université catholique de Louvain, Belgique.

M. Nguyen Quoi,

Doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Hué, Viet-Nam.

M. Alphonse Riverin,

Président de l'Université du Québec, Canada.

M. Seydou Madani Sy,

Recteur de l'Université de Dakar, Sénégal.

Mgr Tshibangu Tshishiku,

Recteur de l'Université nationale du Zaïre,

Kinshasa, République du Zaïre.

Membres suppléants: M. Pierre Laubriet,

Président de l'Université Paul-Valéry, Montpellier, France.

M. Pierre-Roger Gaussin,

Président de l'Université de Saint-Étienne, France.

M. Jean-Baptiste N'Tahokaja,

Professeur à l'Université officielle de Bujumbura, Burundi.

M. André Jaumotte,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles, Belgique.

M. César-Georges Nassr,

Doyen de l'Institut des sciences sociales de

l'Université libanaise, Beyrouth, Liban.

M. M.-Adélard Savoie,

Recteur de l'Université de Moncton, Canada.

M. Boubakar Ba.

Directeur du Centre d'enseignement supérieur, Niamey,

Niger.

M. Paul Chevallier,

Recteur des Facultés catholiques de Lyon, France.

Réunions:

Paris, février 1973 Paris, février 1974

Port-au-Prince, février 1975

139

Conseil d'administration (1975-1978)

Élu par l'Assemblée générale de Lomé

Président:

M. Seydou Madani Sy,

Recteur de l'Université de Dakar, Sénégal.

Vice-présidents:

M. Ahmed Bouraoui,

Directeur de l'enseignement supérieur

et de la recherche scientifique

Ministère de l'Éducation nationale, Tunis, Tunisie.

M. André Jaumotte,

Président de l'Université libre de Bruxelles, Belgique.

Membres titulaires:

M. Robert Chaudenson,

Président du Centre universitaire de La Réunion,

France.

M. Alphonse Dupront,

Président de l'Université Paris-Sorbonne, (Paris IV),

France.

Mme Rose Eholié.

Professeur à l'Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Michel Guillou.

Président de l'Université Paris-Val-de-Marne (Paris XII),

France.

M. Ampah Johnson,

Recteur de l'Université du Bénin, Lomé, Togo.

M. Paul Lacoste,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

M. Lévy Makany,

Recteur de l'Université de Brazzaville, Congo.

M. Yves Martin.

Recteur de l'Université de Sherbrooke, Canada.

Membres suppléants: M. Gabriel Cau,

Président de l'Université scientifique et médicale

(Grenoble I), France.

Mgr Paul Chevallier,

Recteur des Facultés catholiques de Lyon, France.

M. Marcel Daneau,

Vice-recteur exécutif de l'Université Laval,

Québec, Canada.

M. Jean-Baptiste N'Tahokaja,

Professeur à l'Université du Burundi, Bujumbura,

Burundi.

M. Louis Sabourin,

Directeur de l'Institut de coopération internationale,

Université d'Ottawa, Canada.

M. René Sieffert,

Président de l'Institut national des langues et

civilisations orientales, Paris, France.

M. Yembila Toguyeni, Recteur de l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso.

M. Maurice Welsch,

Recteur de l'Université de Liège, Belgique.

Réunions:

Paris, février 1976 Paris, février 1977 Paris, novembre 1977 Bordeaux, novembre 1978

Conseil d'administration (1978-1981)

Élu par l'Assemblée générale de Bordeaux

Président:

M. Paul Lacoste,

Recteur de l'Université de Montréal, Canada.

Vice-présidents:

M. André Jaumotte,

Président de l'Université libre de Bruxelles, Belgique.

Mme Rose Eholié,

Professeur à l'Université nationale de Côte d'Ivoire,

Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Michel Guillou,

Président de l'Université Paris-Val-de-Marne (Paris XII). France.

Membres titulaires:

M. Ahmed Bouraoui.

Directeur de l'Institut de recherche scientifique et technique, Tunis, Tunisie.

M. Gabriel Cau.

Président de l'Université scientifique et médicale (Grenoble I), France.

M. Robert Chaudenson.

Professeur au Centre universitaire de La Réunion, France.

M. Emmanuel Eben-Moussi,

Directeur du Centre universitaire des sciences de la santé, Université de Yaoundé, Cameroun.

M. Ampah Johnson,

Recteur de l'Université du Bénin, Lomé, Togo.

M. Yves Martin.

Recteur de l'Université de Sherbrooke, Canada.

M. Souleymane Niang,

Professeur à l'Université de Dakar, Sénégal.

M. Justin Thorens,

Recteur de l'Université de Genève, Suisse.

Membres suppléants: M. Maurice Welsch,

Pro-recteur de l'Université de Liège, Belgique.

M. André Martel.

Président de l'Université Paul Valéry (Montpellier III), France.

M. Lucien Braun.

Président de l'Université des sciences humaines (Strasbourg II), France.

M. Maurice Bouma,

Recteur de l'Université Omar Bongo, Libreville, Gabon.

M. Mpeye Niangu,

Administrateur général de l'Université nationale du Zaïre, Kinshasa, Zaïre.

M. Jean-Guy Paquet,

Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

M. Pierre Foulani,

Doyen de l'École des sciences, Université de Niamey,

Niger.

Mgr Gérard Leman,

Recteur de la Fédération universitaire et polytechnique

de Lille, France.

Réunions:

Paris, novembre 1979

Paris, novembre 1980

Montréal, septembre 1981

Conseil d'administration (1981-1984)

Élu par l'Assemblée générale de Québec

Président:

M. André Jaumotte,

Président de l'Université libre de Bruxelles, Belgique.

Vice-présidents:

M. Michel Guillou,

Président de l'Université Paris-Val-de-Marne, France.

M. Ampah Johnson,

Recteur de l'Université du Bénin, Lomé, Togo.

M. Justin Thorens,

Recteur de l'Université de Genève, Suisse.

Membres titulaires:

M. Buka Eka Ngoi,

Vice-recteur de l'Université nationale du Zaïre,

Kinshasa, Zaïre.

M. Gabriel Cau,

Professeur à l'Université scientifique et médicale,

(Grenoble I), France.

M. Emmanuel Eben-Moussi,

Directeur du Centre universitaire des sciences de la santé,

Université de Yaoundé, Cameroun.

R.P. Roger Guindon,

Recteur de l'Université d'Ottawa, Canada.

M. Ammar Mahjoubi, Directeur de l'École normale supérieure, Université de Tunis, Tunisie.

M. Souleymane Niang, Doyen de la Faculté des sciences, Université de Dakar, Sénégal.

M. Jean-Guy Paquet, Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

M. Jacques Robert, Président de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales (Paris II), France.

Membres suppléants:

M. Marcel Azzaro, Président de l'Université de Nice, France.

M. Émile Betz, Recteur de l'Université de Liège, Belgique.

M. Gilles Boulet, Président de l'Université du Québec, Canada.

Mgr Louis Collin, Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest, Angers, France.

Mme Henriette Diabate, Maître assistant à l'Université nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. Claude Hamel, Recteur de l'Université de Sherbrooke, Canada.

M. Venant Ntabomavura, Recteur de l'Université nationale du Rwanda, Butare, Rwanda.

M. François Rajaoson, Recteur de l'Université de Madagascar, Antananarivo, Madagascar.

Réunions:

Ottawa, septembre 1981 Paris, novembre 1982 Paris, novembre 1983 Bruxelles, novembre 1984

Conseil d'administration (1984-1987)

Élu par l'Assemblée générale de Bruxelles

Président:

M. Michel Guillou,

Professeur à l'Université Paris-Val-de-Marne, France.

Vice-présidents:

M. Emmanuel Eben-Moussi,

Professeur au Centre universitaire des sciences de la santé, Université de Yaoundé, Cameroun.

M. Jean-Guy Paquet,

Recteur de l'Université Laval, Québec, Canada.

M. Justin Thorens,

Professeur à l'Université de Genève, Suisse.

Membres titulaires:

M. Gilles Boulet,

Président de l'Université du Québec, Canada.

M. Buka Eka Ngoi,

Professeur à l'Université de Kinshasa, Zaïre.

M. Francis Dubus,

Directeur de l'École normale supérieure

de Saint-Cloud, France.

M. Jean-Jacques Fol,

Président de l'Université de Paris VII, France.

M. Alain Jaeglé,

Président de l'Université de Haute-Alsace,

Mulhouse, France.

M. André laumotte.

Directeur de l'Institut de mécanique appliquée,

Université libre de Bruxelles, Belgique.

M. Ammar Mahjoubi,

Directeur de l'Institut supérieur de l'éducation et de la formation continue, Université de Tunis, Tunisie.

M. François Rajaoson,

Recteur de l'Université de Madagascar,

Antananarivo, Madagascar.

M. Bakary Touré,

Recteur de l'Université nationale de Côte d'Ivoire,

Abidjan, Côte d'Ivoire.

Comités régionaux:

Mme Margarita Elena Magaña Sanchez,

Professeur, Universidad Autonoma Metropolitana,

Mexico, Mexique.

M. Kashinath Mahalé,

Vice-Chancellor, Manipur University, Inde.

M. Marwan Mahasseni,

Professeur - Chef du Département de chirurgie

King Abdulaziz University, Djeddah,

Arabie Saoudite.

Membres suppléants:

M. Jacques-Édouard Alexis,

Vice-doyen de la Faculté d'agronomie et médecine

vétérinaire de l'Université d'État d'Haïti,

Port-au-Prince, Haiti.

Mgr Louis Collin,

Recteur de l'Université catholique de l'Ouest,

Angers, France.

M. Antoine D'Iorio,

Recteur de l'Université d'Ottawa, Canada.

M. Claude Hamel,

Recteur de l'Université de Sherbrooke, Canada.

M. Claude Longeon,

Président de l'Université de Saint-Étienne, France.

M. Venant Ntabomvura.

Recteur de l'Université nationale du Rwanda,

Butare, Rwanda.

M. Moïse Oliveira.

Recteur de l'Université Omar Bongo, Libreville,

Gabon.

M. Komlavi Seddoh,

Professeur à l'Université du Bénin, Lomé, Togo.

Comités régionaux:

M. Léon-François Hoffmann,

Professeur, Princeton University, États-Unis.

M. Paul Miclau,

Doyen de la Faculté des langues étrangères de

l'Université de Bucarest, Roumanie.

M. Michael Spencer,

Professeur, University of Queensland, Australie.

Réunions:

Paris, décembre 1984 Lausanne, novembre 1985 Lyon, novembre 1986

* * *

Conseil d'administration (1987-1990)

Élu par l'Assemblée générale de Marrakech

Président:

M. Bakary Touré

Recteur, Université nationale de Côte d'Ivoire,

Abidjan, Côte d'Ivoire

Vice-présidents:

M. Gilles Cloutier

Recteur, Université de Montréal, Canada

M. Jean-Jacques Conté

Président, Université Paul Sabatier

(Toulouse III), France

M. Emmanuel Eben-Moussi

Professeur, Université de Yaoundé, Cameroun

Membres titulaires:

(Institutions)

M. Abdellatif Benabdelilil

Recteur, Université Mohammed V, Rabat, Maroc

M. Arthur Bodson

Recteur, Université de Liège, Belgique

M. Gilles Boulet

Président, Université du Québec, Québec, Canada

M. Guv Fleury

Président, Université du Havre, France

M. Augustin Macheret

Recteur, Université de Fribourg, Suisse

M. Jacques Monférier

Président, Université de Bordeaux III, France

M. Moïse Oliveira

Recteur, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

M. N. Rakotondrainibe

Recteur, Université de Madagascar, Antananarivo,

Madagascar

Membres titulaires: (Comités régionaux) M. Léon-François Hoffmann

Président du Comité Amérique du Nord/États-Unis;

Princeton University, États-Unis

M. Kashinath Mahale

Président du Comité Asie; Manipur University,

Imphal, Inde

M. Marwan Mahasseni

Président du Comité des pays arabes;

King Abdulaziz University, Djeddah, Arabie Saoudite

Membres titulaires: (Réseaux

institutionnels)

M. André Gouazé

Président de la Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression

française; Université de Tours, France

M. Raymond Roy

Président de l'Association des établissements d'enseignement vétérinaire totalement ou partiellement de langue française; Université de Montréal, Canada

Membre de droit:

M. Michel Guillou

Professeur, Université Paris-Val-de-Marne

(Paris XII), France

Président d'honneur de l'AUPELF

Membres suppléants:

(Institutions)

M. Hilaire Bouhovi

Recteur, Université Marien Ngouabi,

Brazzaville, Congo

M. Jean Demal

Vice-recteur, Université catholique de Louvain,

Belgique

M. Antoine D'Iorio

Recteur, Université d'Ottawa, Canada

M. Michel Gervais

Recteur, Université Laval, Québec, Canada

Mme Liliane Kerjan

Vice-présidente, Université de Rennes 2, France

M. Daniel Laurent

Président, Université Paris - Val-de-Marne

(Paris XII), France

M. René Ndove

Doyen de la Faculté de médecine,

Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

M. Venant Ntabomvura

Recteur, Université du Rwanda, Butare, Rwanda

Membres suppléants: (Comités régionaux)

Mme Suzanne André de Vel

Présidente du Comité Océanie:

University of Waikato, Hamilton, Nouvelle-Zélande

Mme Esther de Crespo

Présidente du Comité Amérique latine – Caraïbes; Pontificia Universidad Catolica de Ecuador, Quito,

Équateur

M. John Katongo

Président du Comité d'Afrique non francophone;

University of Zambia, Lusaka, Zambie

Membres suppléants: (Réseaux institutionnels) M. Louis Favoreu

Président de la Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du

français, Université d'Aix-Marseille III, France

M. Charles Souleau

Président de la Conférence internationale des

facultés, instituts et écoles de pharmacie d'expression

française, Université de Paris XI, France

Conseil d'administration/Conseil de l'Université (1990-1993)

Élu par l'Assemblée générale de Paris

Président:

M. Abdellatif Benabdelilil

Recteur

Université Mohammed V (Rabat), Maroc

Vice-présidents:

M. Arthur Bodson

Recteur

Université de Liège, Belgique

M. Moïse Oliveira

Professeur

Université Omar Bongo (Libreville), Gabon

M. Régis Ritz Président

Université Bordeaux III, France

Membres titulaires:

M. Mohamed Amara

(Institutions)

Président

Université des sciences, des techniques et de médecine

(Tunis II), Tunisie

Mme Francine Demichel

Présidente

Université Paris VIII-Vincennes, France

M. Guy Fleury

Administrateur général

Conservatoire national des Arts et Métiers

(Paris), France

M. Michel Gervais

Recteur

Université Laval (Québec), Canada

M. Marcel Hamelin

Recteur

Université d'Ottawa, Canada

M. Augustin Macheret

Recteur

Université de Fribourg, Suisse

M. Souleymane Niang

Recteur

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

M. Komlavi F. Seddoh

Recteur

Université du Bénin, Togo

Membres titulaires: (Comités régionaux)

M. Léon-François Hoffmann Président du Comité régional d'Amérique du Nord/États-Unis Princeton University, États-Unis

M. Kashinath Mahale

Président du Comité régional d'Asie

Manipur University, Inde

M. Marwan Mahasseni

Président du Comité régional des Pays Arabes King Abdulaziz University, Arabie Saoudite

Membres titulaires:

(Réseaux

institutionnels)

M. André Gouazé

Président de la Conférence internationale des

doyens des facultés de médecine d'expression française,

Université François Rabelais (Tours), France

M. Aloyse Raymond Ndiaye

Président de l'Association des facultés ou établissements

de lettres et sciences humaines des universités

d'expression française (AFELSH)

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Membres de droit:

M. Bakary Tio-Touré

Recteur

Université nationale de Côte d'Ivoire

M. Michel Guillou

Directeur général Recteur

AUPELF-UREF

Membres suppléants:

(Institutions)

M. Mounir Abou-Assali

Doyen de la

Faculté des sciences médicales,

Université Libanaise (Beyrouth), Liban

M. Aldée Cabana

Recteur

Université de Sherbrooke, Canada

M. Claude Hamel

Président

Université du Québec, Canada

Mme Liliane Kerjan

Vice-présidente

Université de Rennes 2 (Haute Bretagne), France

M. Eugène Mangalaza

Recteur

Université de Toamasina, Madagascar

M. Roumain Massala

Doven de la

Faculté des sciences,

Université Marien Ngouabi (Brazzaville), Congo

M. Nguyen Ngoc Giao

Recteur

Université Ho Chi Minh-Ville, Vietnam

Mgr Pierre Ouvrard

Recteur

Université catholique de l'Ouest (Angers), France

M. Jacques Portecop

Président

Université Antilles-Guyane, France

M. Algred Traore

Recteur

Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Membres suppléants: (Comités régionaux)

M. Pierre Petit

Président du Comité régional d'Océanie

University of Auckland, Nouvelle-Zélande

Mme Esther de Crespo

Présidente, Comité régional d'Amérique latine

Pontificia Universidad Catolica de Ecuador, Équateur

M. Paul Miclau

Président du Comité régional d'Europe

non francophone

Universitatea din Bucuresti, Roumanie

Membres suppléants:

(Réseaux

institutionnels)

M. Jean Lascombe

Président de la Conférence internationale des responsables des universités ou instituts

scientifiques d'expression française (CIRUISEF) Université de Bordeaux I. France

M. M'hammed Sedrati

Président de la Conférence internationale des doyens et directeurs des établissements de formation en sciences de l'agriculture et de l'alimentation

(CIDEFA)

Institut agronomique vétérinaire Hassan II

(Rabat), Maroc

* * *

Conseil d'administration/Conseil de l'Université (1993-1997)

Élu par l'Assemblée générale d'Abidjan

Président:

M. Michel Gervais

Recteur de l'Université Laval

(Québec) Canada

Vice-Présidents:

M. Arthur Bodson

Recteur de l'Université de Liège Communauté française de Belgique

Mme Suzy Halimi

Présidente de l'Université Paris III

France

M. Moïse Oliveira Université Omar Bongo Libreville, Gabon

Membres titulaires:

M. Nguyen Ngoc Giao

Recteur de l'Université d'Ho Chi Minh-Ville

Vietnam

M. Marcel Hamelin

Recteur de l'Université d'Ottawa

Canada

M. Abdelhamid Daoudi El Idrissi

Recteur de l'Université Hassan II

Casablanca, Maroc

M. Denis Maillat

Recteur de l'Université de Neuchâtel

Suisse

M. Souleymane Niang

Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop

Dakar, Sénégal

M. Marc Penouil

Président de l'Université de Bordeaux I

France

M. Komlavi Fofoli Seddoh

Recteur de l'Université du Bénin

Lomé, Togo

M. René Simard

Recteur de l'Université de Montréal

Canada

M. Michel Woronoff

Président de l'Université de Franche-Comté

Besançon, France

M. Michel Levallois

Président de l'ORSTOM

Paris, France

M. Mohamadou El Habib Ly

Directeur de l'Institut sénégalais

de la recherche agricole

Dakar, Sénégal

M. Sylvain Kacou Directeur de l'École nationale supérieure des travaux publics Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

M. Guy Fleury Administrateur général Centre national des arts et métiers Paris, France

M. Samir Marzouki Président du Comité régional arabe des départements d'Études françaises Tunis

M. Kantcho Popov Président du Comité régional d'Europe de l'Est

M. Mustapha Besbes Président de la CITEF

M. André Gouazé Président de la CIDMEF

M. Abdellatif Benabdeljlil Recteur de l'Université Mohammed V Rabat, Maroc

M. Michel Guillou Directeur général-Recteur

Membres suppléants:

M. Mounir Abou-Assali Doyen de la faculté des sciences médicales, Université Libanaise Beyrouth, Liban

M. Jacques-Édouard Alexis Recteur de l'Université Quisqueya Port-au-Prince, Haïti

M. Alphonse Blagué Recteur de l'Université de Centrafrique Bangui, Centrafrique

M. Claude Cesbron Recteur de l'Université catholique de l'Ouest Angers, France M. Francis Dubus Président de l'Université française du Pacifique Papeete, Tahiti

M. Vincent Hanssens Université catholique de Louvain Communauté française de Belgique

Mme Liliane Kerjan Vice-Présidente de l'Université de Rennes 2 France

M. Eugène Régis Mangalaza Recteur de l'Université de Toamasina Madagascar

M. Paul Ruest Recteur du Centre universitaire Saint-Boniface Canada

M. Alfred Traoré Recteur de l'Université de Ouagadougou Burkina Faso

M. Alain Jean Georges Directeur général Centre international de recherche médicale de Franceville Gabon

M. Jean-François Stuyck-Taillandier Directeur des relations internationales du CNRS Paris, France

M. Henri Marescaux Directeur général de l'École Polytechnique Palaiseau, France

Mme Esther de Crespo Présidente du Comité régional Amérique latine et Caraïbe

M. Jules Tessier Président du Comité régional Amérique du Nord

M. Jean Lascombe Président de la CIRUISEF Mme Martine Prévot Présidente de l'AIESI

* * *

Les administrateurs

Secrétaire général honoraire: M. Jean-Marc Léger

M. Jean-Marc Léger (1961-1978) Secrétaires généraux:

M. Maurice-Étienne Beutler (1978-1987)

M. André Bachand (1961-1983) Secrétaires généraux adjoints:

M. Maurice-Étienne Beutler (1967-1978)

M. Michel Tétu (1977-1982) M. Alain Rochegude (1983-1991)

M. Michel Guillou (1987-1990) Délégué général:

M. Michel Guillou (1990-Directeur général Recteur:

Chronologie des principales manifestations et réalisations

8-13 septembre 1961 (Montréal)

Congrès de fondation à l'Université de Montréal où s'installe le Secrétariat général de l'Association

Après avoir adopté les statuts, le congrès se transforme en Assemblée générale, le dernier jour. Le 13 septembre 1961 l'AUPELF est créée.

- Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, est élu président de l'AUPELF.
- M. Jean-Marc Léger est nommé officiellement Secrétaire général.

22-23 mars 1962 (Paris)

Le Conseil d'administration invite chaque université membre à désigner au sein de son personnel un correspondant chargé de répondre aux communications émanant du Secrétariat général de l'AUPELF.

24-28 avril 1963 (Paris)

Première réunion de l'Assemblée générale à l'Université de la Sorbonne. Le Conseil d'administration est reconduit dans ses fonctions.

- Mgr Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, est réélu président.
- Le Général de Gaulle reçoit, à l'Élysée, les membres du Conseil d'administration.
- Colloque: Situation et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique.

24-30 novembre 1964 (Beyrouth)

Premier colloque annuel de l'AUPELF: État et perspectives des études africaines et orientales, sous les auspices de l'Université Saint-Joseph et de l'Université libanaise.

Printemps 1964 (Paris)

Organisation du premier stage à l'intention de dix hibliothécaires et documentalistes non-européens.

Décembre 1964 (Montréal)

Réunion des directeurs généraux de l'enseignement supérieur d'une douzaine de pays d'appartenance des institutions membres de l'AUPELF.

27 septembre - 1er octobre 1965 (Genève)

Colloque: Les bibliothèques dans l'université: problèmes d'aujourd'hui et de demain, sous les auspices de l'Université de Genève.

Septembre (Paris)

Ouverture du bureau européen de l'AUPELF.

18-26 avril 1966 (Liège)

Deuxième réunion de l'Assemblée générale à l'Université de Liège.

- Les statuts sont modifiés et la catégorie de membres «associés» créée.
- Création de trois commissions:
 - Information et documentation
 - Coopération Développement
 - Langue française
- Institution d'un service de microfiches au Bureau européen, suite à une étude du recteur de l'Université de Lovanium.
- Nomination d'un groupe de travail sur les équivalences.
- Enquête sur «la situation et l'avenir du français scientifique et technique».
- M. Mohammed El Fasi, recteur de l'Université Mohammed V, est élu président.

Deuxième conférence triennale: Mission permanente et tâches nouvelles de l'université

- La séance de clôture se déroule à l'Université de Bruxelles.

5-15 mai 1967 (Montréal)

Colloque: L'Université et la recherche scientifique dans le monde aujourd'hui, sous les auspices de l'Université de Montréal.

Novembre 1967 (Liège)

Adoption des statuts du Fonds international de coopération universitaire (FICU) lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration.

10-21 décembre 1968 (Tunis)

 Colloque: La coopération inter-universitaire dans la promotion du développement, sous les auspices de l'Université de Tunis.

Courant 1968

L'AUPELF fonde sa première chaire de coopération, confiée au professeur Abdelwahab Boudhiba, de l'Université de Tunis.

24-28 novembre 1969 (Nice)

Troisième réunion triennale de l'Assemblée générale à l'Université de Nice

La catégorie de membres correspondants est créée.

Premier compte rendu des activités du service de microfiches et du programme de microréédition de l'AUPELF.

Création d'un groupe de réflexion sur l'Association.

M. Claude Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'Université de Liège est élu président.

Séance de réflexion sur la gestion universitaire, exposé de M. Paul Lacoste, vice-recteur de l'Université de Montréal.

20-28 mars 1970 (Abidian)

Colloque: L'Université, l'éducation permanente et la société, sous les auspices de l'Université d'Abidjan.

15-22 avril 1971 (Tananarive)

Colloque: L'Université dans son milieu: action et responsabilité, sous les auspices de l'Université de Madagascar.

30 août - 4 septembre 1971 (Montréal)

Déclaration du Conseil d'administration à l'occasion du X^e anniversaire de l'AUPELF.

21-22 octobre 1971 (Orléans)

Séminaire regroupant universitaires et éditeurs à l'Université d'Orléans.

Thème: l'édition scientifique et technique de langue française.

Création d'un Comité international de liaison Université-Édition (CILUE)

Courant 1971

L'AUPELF célèbre ses dix premières années d'existence en organisant une série de manifestations au Canada, en Europe et en Afrique.

20-27 mai 1972 (Québec)

Première rencontre internationale des départements d'études françaises, sous les auspices de l'Université Laval. Thème: Les études françaises dans le monde.

— L'Assemblée adopte le principe de la création d'une organisation permanente qui pourrait prendre la forme d'une fédération internationale des départements et centres d'études françaises, étroitement rattachée à l'AUPELF, et décide de la création d'un service spécialisé chargé d'appliquer ses principales recommandations.

Juin 1972

L'Association élevée de la catégorie C à la catégorie A de l'UNESCO.

27-29 septembre 1972 (Paris)

Séminaire international sur la rénovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Examen des premiers résultats de l'enquête sur la physionomie des universités francophones faite en liaison avec l'Université Paris IX-Dauphine par le professeur Girod de l'Ain.

Octobre 1972 (Abidjan)

Séminaire sur l'édition scientifique et technique, sous les auspices de l'Université d'Abidjan.

27-30 novembre 1972 (Genève)

Quatrième réunion triennale de l'Assemblée générale à l'Université de Genève

- Création du service d'information sur l'innovation et la recherche pédagogiques et l'éducation permanente.
- M. Robert Mallet, recteur de l'Académie, chancelier des universités de Paris, est élu président.

28 juillet - 4 août 1973 (Sao Paulo, Brésil)

Séminaire régional des départements et centres universitaires d'études françaises de l'Amérique latine (Universidade de Sao Paulo).

Thème: Amérique latine et cultures francophones

 Constitution du Comité latino-américain des études françaises et le dialogue des cultures.

24-28 septembre 1973 (Liège)

Colloque international: La communication audiovisuelle dans l'université, sous les auspices de l'Université de Liège.

9-11 mai 1973 (Grenoble)

Séminaire international des représentants des presses d'université de langue française, sous les auspices des universités de Grenoble.

Constitution d'un regroupement des presses, l'Association internationale des presses universitaires de langue française (AIPULF).

21-25 mai 1973 (Louvain-la-Neuve)

Séminaire international: L'Université et la pluralité des cultures, sous les auspices de l'Université de Louvain-La-Neuve.

2-5 juillet 1973 (Kinshasa)

Première rencontre des recteurs des universités africaines membres de l'AUPELF.

- Adoption de la Charte de Kinshasa: La coopération interuniversitaire en Afrique.
- Création de la Conférence des recteurs des universités africaines (CRUA).

Mars 1974 (Paris)

Assemblée constitutive de l'AIPULF.

7-15 octobre 1974 (Montréal)

Séminaire international sur le rôle d'un centre audiovisuel dans une université, sous les auspices de l'Université de Montréal.

28-30 octobre 1974 (Abidjan)

Première Table ronde des centres de linguistique appliquée d'Afrique noire: La création lexicale dans le français d'Afrique, sous les auspices de l'Université d'Abidjan.

4 novembre 1974 (Dakar)

Inauguration officielle par le Président Léopold Sédar Senghor du Bureau africain de l'AUPELF, à l'Université de Dakar.

Novembre 1974 (Dakar)

Concours apporté à la session de perfectionnement pédagogique organisé par la Faculté de médecine de Dakar.

16-17 décembre 1974 (Niamey)

Conférence des recteurs des universités africaines membres de l'AUPELF (CRUA).

 Principes et modes de fonctionnement du système d'échanges d'enseignants universitaires.

19-21 décembre 1974 (Niamey)

Séminaire international sur les rapports Universités - Gouvernements dans la recherche scientifique: Le rôle de l'université dans la politique scientifique en Afrique, sous les auspices de l'Université de Niamey.

Cette rencontre de décideurs et universitaires est présidée par M. le Délégué général à la Recherche scientifique du Sénégal.

22-28 mars 1975 (Damas, Syrie)

Séminaire régional des départements et centres universitaires des pays arabes: Etudes arabes dans le monde francophone, études françaises dans le monde arabophone (Université de Damas).

- Constitution du Comité arabe des études françaises et du dialogue des cultures.

5-17 octobre 1975 (Québec et Montréal)

Quinzaine de la culture arabe, organisée dans les Universités Laval (Québec) et de Montréal.

27 octobre - 1er novembre 1975 (Abidjan)

Séminaire international: Les conditions de fonctionnement optimal d'un centre audiovisuel, sous les auspices de l'Université d'Abidjan.

13-20 décembre 1975 (Lomé)

Deuxième Table ronde des Centres de linguistique appliquée d'Afrique noire: Le projet d'un dictionnaire des particularités du français d'Afrique, le contact du français et des autres langues africaines, le français et le créole, sous les auspices de l'Université du Bénin.

5-21 décembre 1975 (Lomé)

Cinquième réunion triennale de l'Assemblée générale à l'Université du Bénin (Lomé).

- Adoption d'un nouvel organigramme du Secrétariat général (services «verticaux» et «horizontaux»).
- Nouveau secteur d'orientation: la culture technologique.
 - M. Seydou Madani Sy, recteur de l'Université de Dakar, est élu président.
- Colloque sur la recherche des schémas opérationnels de coopération interuniversitaire.

En 1975-1976, le programme d'échanges interafricains se développe, géré par le Bureau africain, selon un mode défini par la CRUA.

Juillet 1976 (Tunis)

Organisation de l'Institut de linguistique international (ILI). Cette université d'été, point d'ancrage des études linguistiques dans le monde arabe, se tiendra à Tunis jusqu'en 1979 et deviendra itinérante par la suite.

Session de perfectionnement en études arabes à l'intention d'universitaires francophones à l'Institut Bourguiba des langues vivantes de Tunis. Opération conjointe AUPELF/Gouvernement tunisien qui est reprise annuellement depuis.

Octobre 1976 (Paris)

Séminaire international sur les stratégies de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur.

14-18 novembre 1976 (Nice)

Premier colloque international des études créoles: État présent des études créoles: perspectives et orientations, sous les auspices de l'Université de Nice.

- Constitution du Comité international des études créoles.

6-9 décembre 1976 (Tunis)

Colloque international: L'enseignement supérieur technique et le développement en Afrique, sous les auspices de l'Université de Tunis.

- Constitution d'un groupe de travail pour analyser les conclusions de la rencontre.

10-12 décembre 1976 (Kinshasa)

Troisième Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire: La programmation du dictionnaire des particularités du français d'Afrique, sous les auspices de l'Université nationale du Zaïre.

 Mise en route de l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (IFA).

1976 (Brazzaville)

Réunis au Congo, les recteurs africains font de la CRUA une organisation pleinement autonome.

1976-1977 (France)

Mission d'enquête sur les études relatives au monde francophone effectuée par M. Michel Perrin, professeur à l'Université de Bordeaux II (conjointement avec le Secrétariat d'État aux Universités et le Haut Comité de la langue française).

3-7 janvier 1977 (Nairobi, Kenya)

Premier séminaire des départements de français des universités et écoles normales supérieures non francophones d'Afrique de l'Est.

17-21 janvier 1977 (Accra, Ghana)

Premier séminaire des départements de français des universités non francophones d'Afrique de l'Ouest (Université de Legon).

- Inventaire de la situation des études françaises dans les pays non francophones de l'Afrique subsaharienne.
- Constitution des Comités d'études françaises et du dialogue des cultures d'Afrique non-francophone.

17-21 mai 1977 (Genève)

Colloque international des écoles de bibliothécaires et documentalistes de langue française, sous les auspices de l'Université de Genève.

 Création de l'Association internationale des écoles de science de l'information (AIESI), constituée sous l'égide de l'AUPELF et avec son concours.

Printemps 1977 (Québec - Ottawa)

Première mission d'information de doyens de facultés de médecine africaines au Québec et à Ottawa.

8-22 juin 1977 (Lomé)

Session intensive sur l'audiovisuel universitaire sous les auspices de l'Université du Bénin.

17-23 juillet 1977 (Strasbourg)

Deuxième rencontre mondiale des départements d'études françaises: Le renouveau des études françaises à l'université, sous les auspices de l'Université des sciences humaines de Strasbourg.

- Constitution des comités d'études françaises et du dialogue des cultures pour l'Europe francophone et l'Europe non-francophone et des comités provisoires d'Asie et du Pacifique Sud.
- Constitution d'un Comité international consultatif et provisoire des études françaises.

Novembre 1977 (Paris)

Création par le Conseil d'administration du service «Culture technologique».

12-17 décembre 1977 (Dakar)

Premières Journées internationales de technologie (JIT): Pédagogie africaine en technologie, sous les auspices de l'Université de Dakar.

Courant 1977 (Port-au-Prince)

Étude de faisabilité d'un Centre de linguistique appliquée à l'Université d'État d'Haïti.

1977-1978 (Afrique)

Mission commune UNESCO-AUPELF d'information, d'études et de conseil auprès des bibliothèques des universités d'Afrique et de l'océan Indien. Cette étude fut conduite par M. Amadou A. Bousso, directeur de l'EBAD (Université de Dakar).

1977-1978

Étude comparative menée conjointement par l'AUPELF et le Programme IMHE de l'OCDE-CERI, centrée sur les mécanismes d'allocation dans l'enseignement supérieur. Cette enquête sera à l'origine de la mise en place, à l'Université de Louvain-La-Neuve, de l'Observatoire de la gestion universitaire.

1977-1978 (Dakar)

Étude de faisabilité et d'opportunité d'un Institut africain de hautes études scientifiques (IAFHES).

9-13 janvier 1978 (Lubumbashi)

Réunion de concertation des responsables des établissements supérieurs de formation en santé et production animales, sous les auspices de l'Université nationale du Zaïre.

27 février - 8 mars 1978 (Yaoundé)

Session intensive sur la gestion de l'université en Afrique, sous les auspices de l'Université de Yaoundé.

Avril 1978 (Port-au-Prince)

Ouverture du Centre de linguistique appliquée de Port-au-Prince à l'Université d'État d'Haiti, avec le concours de l'AUPELF.

25-26 mai 1978 (Lyon)

Journées d'études sur l'enseignement de la gestion dans les écoles de sciences de l'information (AIESI).

Printemps 1978 (Afrique)

Mission d'information des doyens canadiens de facultés de médecine en Afrique et mise sur pied d'un programme de coopération multilatérale.

25-31 août 1978 (Nouméa)

Première rencontre internationale des responsables des départements d'études françaises de la région du Pacifique Sud.

 Constitution de la Conférence permanente des responsables de départements de français de la région Pacifique-Sud.

7-31 juillet 1978 (Québec)

«Trois semaines au Québec»: premier stage d'été consacré à la didactique du français, aux littératures et civilisations québécoises. Ce stage a lieu, à l'Université Laval, et il est réalisé avec le concours du gouvernement du Québec et des universités latino-américaines. Il est destiné aux enseignants latino-américains.

26 novembre - 2 décembre 1978 (Bordeaux et Pau)

Sixième réunion triennale de l'Assemblée générale, sous les auspices des universités d'Aquitaine.

- M. Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal, est élu président.
- M. Maurice-Étienne Beutler est nommé Secrétaire général.
- M. Jean-Marc Léger est nommé Secrétaire général honoraire.

Colloque organisé conjointement avec le CERI-OCDE sur les systèmes de financement de l'enseignement supérieur, leur dynamique et leurs contraintes.

 La gestion: thème majeur pour la réflexion collective et l'action pendant le prochain triennat.

11-23 décembre 1978 (Dakar)

Session intensive à l'intention des directeurs de bibliothèques universitaires: La gestion des bibliothèques d'Afrique et de l'océan Indien, sous les auspices de l'Université de Dakar.

Courant 1978 (Paris)

Réalisation du séminaire de maîtrise sur l'enseignement fonctionnel du français en Amérique latine (Analyse du discours et pédagogie des textes authentiques). Ce programme est réalisé à Paris avec le concours des Universités de Paris II, de Paris IV et de Paris XIII ainsi que de l'Université Laval et de plusieurs universités latino-américaines. Sessions annuelles de 1978 à 1984.

Courant 1978-1979

Enquête sur les besoins en formation des personnels de maintenance des pays africains francophones.

2-5 janvier 1979 (Mérida, Mexique)

Premières SEDIFRALE (Sesiones pedagogicas para docentes e investigadores del francés lengua extrangera) à l'Universidad de Yucatan. Les SEDIFRALE sont un vaste congrès régional itinérant, consacré aux études françaises en Amérique latine et qui, découlant d'une initiative latino-américaine sont placées sous le haut patronage de l'AUPELF.

14-17 mars 1979 (Dakar)

Quatrième Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique francophone: Contact des langues et enseignement des langues nationales en Afrique, sous les auspices de l'Université de Dakar.

— Création de l'Association d'études linguistiques interculturelles africaines (AELIA).

3-5 avril 1979 (Rennes)

Séminaire sur l'enseignement des littératures d'expression française en Belgique, France, Luxembourg et Suisse, sous les auspices de l'Université de Rennes II.

20-27 mai 1979 (Mahé, Seychelles)

Deuxième colloque international des études créoles: Études créoles et développement.

17-20 septembre 1979 (Sherbrooke)

Colloque international: L'éducation permanente à l'université et le défi des années 80, sous les auspices de l'Université de Sherbrooke, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de cette institution.

15-23 septembre 1979 (Wroclaw, Cracovie, Varsovie-Pologne)

Séminaire des départements d'études françaises d'Europe non francophone: Etat actuel et perspectives des études françaises en Europe non francophone, organisé aux Universités de Wroclaw, Cracovie et Varsovie.

5-10 novembre 1979 (Yaoundé)

Premier Colloque international de technologie (CIT): La conservation des denrées alimentaires cultivées en climat chaud et humide, organisé en collaboration avec l'Université de Yaoundé, le GERDAT et l'ACCT.

3-7 décembre 1979 (Rabat)

Séminaire de concertation des responsables des services de coopération des universités membres de l'AUPELF, sous les auspices de l'Université Mohammed V.

Courant 1979 (Paris)

Séminaires sur les problèmes de la mise à niveau linguistique et scientifique des boursiers en formation en France et dans d'autres pays francophones.

(Lyon, 1980; Toulouse, 1981). Organisés conjointement avec les ministères des Affaires étrangères et de Coopération du gouvernement français.

Février 1980 (Nouméa)

Assemblée constitutive du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique Sud (CREIPAC), ouvert à Nouméa avec le concours des autorités françaises et néo-calédoniennes. Le CREIPAC est placé sous le patronage de l'AUPELF.

Février 1980 (San José, Costa Rica)

Deuxièmes SEDIFRALE (Université de Costa Rica), sous le patronage de l'AUPELF.

Mai 1980 (Lyon)

Séminaire sur la formation en français de scientifiques étrangers.

5-21 mai 1980 (Port-au-Prince)

Stage interantillais de formation de techniciens de laboratoire d'enseignement, organisé sous les auspices de l'Université d'État d'Haïti, en collaboration avec le Centre universitaire Antilles-Guyane.

Été 1980 (Damas, Syrie)

L'Institut de linguistique international (ILI) se tient à Damas.

1-3 mai 1980 (Montréal)

Deuxièmes journées d'étude de l'AIESI: L'enseignement de l'informatique documentaire, sous les auspices de l'Université de Montréal.

1980 (Dakar)

Réunion du Comité scientifique interafricain de technologie post-récolte. D'autres sessions auront lieu en 1983 à Ouagadougou, en 1984 à Niamey et en 1985 à Bangui.

5-25 janvier 1981 (Fort-de-France)

Premier stage de perfectionnement aux Antilles destiné aux professeurs universitaires des pays latino-américains et du pourtour caribéen, avec le concours du Centre universitaire Antilles Guyane, des Universités d'État, Laval et Paris III, et des universités latino-américaines et caribéennes.

Thème: didactique du français langue étrangère, littératures et civilisations des Antilles françaises et d'Haïti, cadre anthropologique antillais.

14-20 janvier 1981 (Lomé)

Deuxième colloque international de technologie: Valorisation énergétique des végétaux et des sous-produits animaux dans les zones rurales africaines, sous les auspices de l'Université du Bénin.

30 ianvier 1981 (Montréal)

Création de l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU). Cette association regroupe les personnes intéressées à la science de la pédagogie post-secondaire et a pour but de promouvoir leurs connaissances dans la pratique de cette science.

Février 1981 (Alfort)

Réunion du comité international des institutions de médecine vétérinaire afin de préparer les actes constitutifs d'une conférence internationale des institutions francophones de médecine vétérinaire. L'Association des établissements d'enseignement vétérinaire totalement ou partiellement de langue française (AEEVTPLF) rassemblera dix écoles réparties sur 3 continents.

9-14 mars 1981 (Dakar)

Séminaire sur le rôle des bibliothèques universitaires dans les systèmes d'information des pays en développement, organisé sous les auspices de l'Université de Dakar et avec le concours de l'UNESCO et rassemblant les directeurs de bibliothèques universitaires africaines.

6-12 avril 1981 (Yaoundé)

Cinquième Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique francophone : Le bilinguisme africano-européen : études linguistiques et lexicographiques et dialogue des cultures, sous les auspices de l'Université de Yaoundé, et avec le concours de l'ACCT.

3-9 mai 1981 (Vieux-Fort, Sainte-Lucie)

Troisième colloque international des études créoles: Un créole, des créoles? Continuité et créativité dans le monde créole (culture, langue et société).

10-30 mai 1981 (Bordeaux)

Premier stage d'information et de formation aux mécanismes de la coopération interuniversitaire. Cette session a été organisée en collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique et l'École internationale de Bordeaux.

18-23 mai 1981 (Yamoussoukro)

Deuxièmes Journées internationales de technologie (JIT): Culture technologique, formation et développement, sous les auspices de l'École nationale supérieure des travaux publics. Organisées conjointement par l'Université nationale de Côte d'Ivoire et l'Association des universités africaines (AUA).

27-29 mai 1981 (Louvain-la-Neuve)

Colloque international: Enseignement, apprentissage, recherche: l'adaptation pédagogique de l'enseignement post-secondaire aux besoins nouveaux de son environnement, sous les auspices de l'Université catholique de Louvain.

28 mai 1981 (Louvain-la-Neuve)

Première Assemblée générale de l'AIPU. Son Conseil d'administration est présidé par M. Jean Demal, de l'Université catholique de Louvain.

1-2 juin 1981 (France)

Première réunion du Bureau de la Conférence internationale des doyens de facultés de médecine d'expression française (CIDMEF). Celle-ci rassemble les établissements de formation médicale de 27 pays d'expression française.

7-12 septembre 1981 (Québec)

Septième réunion triennale de l'Assemblée générale à l'Université Laval (Québec)

- Statuts modifiés afin d'admettre comme membres les établissements de type «grandes écoles».
- Réflexion sur l'AUPELF à l'occasion de son XXe anniversaire.
- M. André Jaumotte, président de l'Université libre de Bruxelles est élu président. Colloque de l'Assemblée générale: Le rôle et la responsabilité de l'université dans les réseaux de communication de l'information.

1981 (Dakar)

Deuxième stage de maintenance des équipements de laboratoire: Entretien des équipements de climatisation et de réfrigération, organisé à l'Université de Dakar.

1981 (Louvain-la-Neuve)

Initiative commune de l'AUPELF et de l'Université catholique de Louvain, l'Observatoire international de la gestion universitaire est mis en place en 1981, pour une période expérimentale de trois ans. Il se consacre à l'observation et la comparaison internationales en matière de gestion universitaire.

15-17 septembre 1981 (Lyon)

Colloque international: La recherche scientifique et technique et le développement du Tiers Monde, sous les auspices de l'INSA de Lyon.

Octobre 1981 (Paris)

Premier séminaire Triangle: À l'occasion du dixième colloque international British Council et Goethe Institut, l'AUPELF s'associe à ces deux organismes et participe dès lors à l'organisation d'un Séminaire annuel.

Janvier 1982 (Fort-de-France)

Deuxième stage de perfectionnement à l'intention des universitaires latino-américains et caribéens organisé au Centre universitaire Antilles-Guyane. Thème: Connaissance des Antilles.

— Création du Centre international de recherches, d'échanges et de coopération de la Caraïbe et de l'Amérique latine (CIRECCA) avec le concours des autorités françaises et antillo-guyanaises, haïtiennes, canadiennes et québécoises. Le CIRECCA est placé sous le patronage de l'AUPELF.

26-29 avril 1982 (Dakar)

Séminaire de réflexion sur le programme de formation des techniciens de maintenance des équipements universitaires des pays en développement.

22-24 avril 1982 (Liège)

Troisièmes Journées d'études de l'AIESI: Non-livre et documentation, sous les auspices de l'Université de Liège.

18-24 juillet 1982 (Lomé)

Troisième rencontre mondiale des départements d'études françaises: Rôles et responsabilités des départements d'études françaises dans leur contexte universitaire, éducatif et culturel, national et international, sous les auspices de l'Université du Bénin. Organisée en collaboration avec l'ACCT.

 Les délégués recommandent la mise en place d'un Comité international des études françaises et du dialogue des cultures (CIDEF). Le président de chacun des dix Comités régionaux siège au CIDEF.

28 juillet - 20 août 1982 (Rabat)

VII^e Session de l'Institut international de linguistique (ILI), sous les auspices de l'Université Mohammed V et de l'École normale supérieure.

Automne 1982 (Montréal)

Séminaire de perfectionnement en traduction pour professeurs latino-américains, sous les auspices de l'Université de Montréal et d'une durée de trois mois. Ce stage se poursuit annuellement depuis lors.

Courant 1982 (Afrique)

Enquête auprès d'étudiants en médecine quant à leur réceptivité à certaines méthodes audiovisuelles d'apprentissage (diaposon) sur recommandation de la CIDMEF et de la Conférence des doyens de facultés de médecine d'Afrique noire francophone.

29 novembre - 2 décembre 1982 (Nice)

Colloque international de directeurs de bibliothèques universitaires: L'évaluation des services, sous les auspices de l'Université de Nice.

Courant 1982-1983 (Afrique de l'ouest)

Étude de faisabilité et d'opportunité UNESCO-AUPELF portant sur la création d'une ou plusieurs structures régionales appelées à assurer un certain nombre de services collectifs pour les bibliothèques universitaires et centres de documentation d'Afrique de l'Ouest.

7-19 mars 1983 (Dakar)

Première session de formation post-universitaire technologique: Production et utilisation du biogaz en Afrique, sous les auspices de l'ENSUT (Université de Dakar).

11-16 avril 1983 (Thiès)

Colloque international de technologie: Barrages en terre et développement des zones rurales en Afrique, sous les auspices de l'École polytechnique de Thiès.

4-6 mai 1983 (Abidian)

Premier séminaire régional de l'AIPU: La pédagogie à l'université: quelles autres pratiques pédagogiques pour un dialogue entre nations, sous les auspices de l'Université nationale de Côte d'Ivoire.

19-23 mai 1983 (Sitges, Espagne)

Colloque international à l'intention des départements d'études françaises des pays d'Europe non francophone: L'enseignement du français et l'utilisation des médias. Rencontre organisée en collaboration avec l'Université centrale de Barcelone et l'Université autonome de Barcelone.

- Lancement du programme du groupe «Médias».

22-28 mai 1983 (Lafayette, États-Unis)

Quatrième colloque international des études créoles: Créole et français régionaux: culture, éducation, langue et société, à l'University of Southwestern Louisiana.

Juin 1983 (Buenos-Aires, Argentine)

Concours de l'AUPELF à la Première Biennale de l'Alliance française tenue à Buenos-Aires. Thème: Civilisation et communication.

Juillet 1983 (Mexico, Mexique)

Signature d'une première convention de coopération, pour une durée de deux ans, entre l'AUPELF et l'Union des universités d'Amérique latine (UDUAL).

18 juillet - 12 août 1983 (Rabat)

Session de l'Institut linguistique international (ILI).

18-22 septembre 1983 (Aveiro, Portugal)

Séminaire international: Technologie éducative et enseignement supérieur, sous les auspices de l'Université d'Aveiro.

2-5 novembre 1983 (Abidjan)

Séminaire international sur La conservation des tubercules d'igname, sous les auspices de l'Université d'Abidjan.

4-8 septembre 1983 (Véliko-Târnovo, Bulgarie)

Colloque international des départements d'études françaises des pays d'Europe non francophone, à l'invitation des universités bulgares. Thème: L'enseignement et la recherche en linguistique contrastive (langues européennes / français) en Europe non francophone.

26-30 mars 1984 (Brazzaville)

Atelier de toxicologie alimentaire dans les pays d'Afrique centrale. Organisé sous les auspices de l'Université Marien Ngouabi et en collaboration avec l'OMS et le CRDI.

24-31 mars 1984 (Cotonou)

Sixième Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire: Recherches linguistiques, enseignement des langues et développement en Afrique, sous les auspices de l'Université nationale du Bénin.

24-29 avril 1984 (Rabat)

Quatrièmes journées d'études de l'AIESI: Pédagogie et sciences de l'information, sous les auspices de l'École des sciences de l'information de Rabat.

Été 1984 (Alexandrie, Égypte)

Session de l'ILI.

22-27 novembre 1984 (Bruxelles)

Huitième assemblée générale triennale à l'Université libre de Bruxelles.

- Les statuts sont modifiés, les comités régionaux des Études françaises et dialogues des cultures admis en qualité de membres associés.
- M. Michel Guillou, professeur à l'Université Paris-Val-de-Marne est élu président. Colloque de l'Assemblée: L'Université face à son environnement culturel: réflexion sur l'utilité sociale de l'enseignement supérieur.

15-16 juin 1984 (Mayence, Allemagne fédérale)

Colloque des départements d'études françaises des pays d'Europe non francophone (Université Johannes Gutenberg). Thème: L'enseignement du français et les médias.

7-22 janvier 1985 (Dakar)

Premier stage tenu sous les auspices de l'Université de Dakar destiné aux professeurs de français des universités d'Amérique latine et organisé avec les concours de l'Université de Dakar, des gouvernements canadien et français, de la Fondation Senghor et de l'Institut culturel africain. Thème: Connaissance de l'Afrique.

Février 1985 (Paris)

Réunion d'expertise pour la création d'un cours africain de troisième cycle sur la conservation post-récoltes.

2-6 avril 1985 (Bangui)

Séminaire international sur les systèmes post-récoltes en Afrique, sous les auspices de l'Université de Bangui.

Réunion du Comité scientifique interafricain de technologie post-récolte.

9-11 avril 1985 (Dakar)

Colloque de l'Association internationale de pédagogie universitaire: Échanges de pratiques pédagogiques: pour une plus grande efficacité de l'enseignement supérieur par une formation mieux adaptée aux contextes culturels, sous les auspices de l'Université de Dakar et avec le concours de l'UNESCO et de l'ACCT.

15-19 avril 1985 (Mexico, Mexique)

Colloque UDUAL-AUPELF: Monde latino-américain et monde francophone: enseignement, communications et représentations, tenu sous les auspices de l'Universidad Nacional Autonoma de Mexico, avec le concours de l'UNESCO et des gouvernements canadien, français, mexicain et québécois.

20-26 avril 1985 (Bamako)

Séminaire de pédagogie audiovisuelle en médecine, sous les auspices de l'École nationale de médecine et de pharmacie et visant l'auto-enseignement par les techniques audiovisuelles.

29 avril - 15 mai 1985 (Dakar)

Session de formation aux biotechnologies des fermentations tenue sous les auspices de l'ENSUT (Université de Dakar).

29 avril - 3 mai 1985 (Hammamet)

Session organisée sur l'invitation de l'Institut Bourguiba des langues vivantes par le Comité arabe des études françaises et du dialogue des cultures. Thème: La formation des traducteurs et interprètes dans le monde arabe.

20-31 mai 1985 (Québec)

Mission d'observation des doyens des facultés de médecine du Maghreb et du Liban dans les facultés québécoises de médecine.

15-25 juillet 1985 (Tunis)

X^e session de l'ILI - Institut de linguistique international.

10-24 juillet 1985 (Bujumbura)

Deuxième session de formation technologique post-universitaire: Production et utilisation du biogaz en Afrique, sous les auspices de l'Université du Burundi.

28 mai - 2 juin 1985 (Nairobi, Kenya)

Séminaire UNESCO avec la collaboration de l'AUPELF et de l'ACCT.

Thème: réunion interrégionale Afrique - Asie sur l'enseignement des langues maternelles et la formation des maîtres.

9-27 septembre 1985 (Bordeaux)

Séminaire de perfectionnement à l'École internationale de Bordeaux sur la coopéra-

12-13 septembre 1985 (Paris)

Réunion des présidents des dix comités régionaux des études françaises et du dialogue des cultures.

30 septembre - 3 octobre 1985 (Dakar)

Séminaire UNESCO-AUPELF sur le projet de centre de coordination des bibliothèques universitaires d'Afrique de l'Ouest, sous les auspices de l'Université de Dakar.

23-27 octobre 1985 (Bâle, Suisse)

Séminaire organisé par le groupe «Médias» du Comité des études françaises d'Europe non francophone avec le concours de l'Université de Bâle. Thème: L'utilisation de la télévision et de la vidéo dans l'enseignement du français.

21-22 octobre 1985 (Antananarivo)

Réunion des responsables des institutions membres de l'AUPELF au sein de l'océan Indien, à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'Université de Madagascar.

11-13 décembre 1985 (Lomé)

Session de formation de techniciens de maintenance des équipements universitaires des pays en voie de développement: bilan global de l'action de formation, organisée conjointement avec le concours de l'ACCT et de l'AUA.

10-28 janvier 1986 (Dakar)

Deuxième stage de professeurs des universités d'Amérique latine, sous les auspices de l'Université de Dakar. Thème: Connaissance de l'Afrique.

27 janvier - 1er février 1986 (Dakar)

Première rencontre régionale des départements et centres universitaires d'études françaises et africaines d'Afrique noire francophone: Études françaises et africaines: langue, littérature, civilisation, sous les auspices de l'Université de Dakar.

17-19 février 1986 (Paris)

Livre blanc : Langue française et modernité : contribution de l'AUPELF à la préparation du premier Sommet francophone.

Proposition pour la création d'une université des échanges.

7-19 avril 1986 (Saint-Denis de La Réunion)

Cinquième colloque international des études créoles: La «créolisation»: dynamique des cultures, langues et sociétés créoles, sous les auspices de l'Université de La Réunion.

21-26 avril 1986 (Rabat)

Troisièmes Journées internationales de technologie: Modernité, centres d'excellence, co-développement, en collaboration avec l'École Mohammedia d'ingénieurs de l'Université Mohammed V.

À l'occasion de ces Journées, première Assemblée générale de la Conférence internationale des responsables d'établissements supérieurs technologiques francophones (CITEF), le 26 avril 1986.

17-18 mai 1986 (Tunis)

Séminaire international organisé par l'Association internationale de pédagogie universitaire sous les auspices de l'Université de Tunis. Thème: Nouvelles pratiques pédagogiques pour un développement intégré.

22-23 mai 1986 (Saint-Étienne)

Colloque international: L'insertion et la formation des étudiants étrangers dans les systèmes d'enseignement supérieur de la communauté européenne, sous les auspices de l'Université de Saint-Étienne.

20-25 mai 1986 (Bordeaux)

Cinquièmes Journées d'études de l'Association internationale des écoles de sciences de l'information, sous les auspices de l'Université de Bordeaux III, à l'École internationale de Bordeaux. Thème: Formation continue et sciences de l'information.

23-26 juin 1986 (Bamako)

Séminaire de formation permanente des bibliothèques de facultés de médecine de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de l'AUPELF et de la CIDMEF, sous les auspices de l'École nationale de médecine et de pharmacie de Bamako.

20-25 septembre 1986 (Montréal et Québec)

Assemblée générale extraordinaire, à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'AUPELF, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

Colloque AUPELF-CREPUQ: La libre circulation des personnes et des idées pour une meilleure formation.

27-28 octobre 1986 (Saint-Denis de La Réunion)

Les représentants des institutions d'enseignement supérieur, membres de l'AUPELF, des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien constituent la Conférence permanente de l'enseignement supérieur du sud-ouest de l'océan Indien (COPESSOI), lors de la réunion de concertation tenue à l'Université de La Réunion.

Signature de la Charte de Saint-Denis définissant les objectifs de la COPESSOI.

4-11 novembre 1986 (Bujumbura)

Premier séminaire régional de concertation et de perfectionnement sur la didactique des langues organisé par l'AUPELF, l'ACCT et l'UNESCO, sous les auspices de l'Université du Burundi.

20 novembre 1986 (Paris)

Réunion constitutive du Conseil scientifique de l'AUPELF, en Sorbonne. Le Conseil est l'organe d'orientation et d'évaluation des programmes de l'Association.

Célébration du XXVe anniversaire de l'AUPELF à La Sorbonne.

Automne 1986 (Koweit)

Colloque international: Enseignement des langues et transferts de technologie, organisé par le Comité des études françaises et du dialogue des cultures des pays arabes. (Université du Koweit)

24-26 novembre 1986 (Abidjan)

Séminaire des directeurs de bibliothèques d'Afrique de l'Ouest sur la coordination des bibliothèques des universités et grandes écoles.

Création de l'Association des bibliothèques de l'enseignement supérieur de l'Afrique de l'Ouest, rattachée à l'AUPELF.

Décembre 1986 (Dakar)

Session de regroupement dans le cadre de la formation de techniciens du matériel scientifique des universités africaines, sous les auspices de l'ENSUT (Université Cheikh Anta Diop).

14-22 janvier 1987 (Kigali)

Septième Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire: Formation des formateurs, évaluation et expérimentation des matériels didactiques, sous les auspices de l'Université nationale du Rwanda.

9-21 mars 1987 (Pointe-Noire)

Séminaire de formation: La condition du maintien de la fertilité en milieu forestier tropical humide, sous les auspices de l'Université Marien N'Gouabi.

25-27 mars 1987 (Lyon)

Colloque international des responsables de relations internationales des universités européennes, sous les auspices de l'Université Jean-Moulin (Lyon II). Thème: Mobilité et échanges universitaires en vue de favoriser la formation et la coopération internationales.

30 avril - 2 mai 1987 (Ottawa)

Colloque: L'université et le milieu partiellement de langue française, organisé sous les auspices de l'Université d'Ottawa et avec le concours des universités ontariennes, de l'ACFO et de l'ACELF.

13-14 mai 1987 (Nantes)

Séminaire international sur la mise en oeuvre d'un système d'information vétérinaire de langue française à l'École nationale vétérinaire de Nantes.

18-29 mai 1987 (Bordeaux)

Séminaire de formation permanente des bibliothécaires des facultés de médecine francophones de l'Afrique du Sud du Sahara et Madagascar, organisé à l'École internationale de Bordeaux, sous l'égide de l'AUPELF, ACCT, de la CIDMEF et de l'OMS.

25 mai -7 juin 1987 (Antananarivo)

III^c session de formation post-universitaire technologique destinée aux scientifiques de la région de l'océan Indien: Production et utilisation du biogaz, sous les auspices de l'Université de Madagascar.

Mai 1987 (Montréal)

Ouverture du bureau Amérique du Nord de l'AUPELF.

2-3 juin 1987 (Paris)

Journées internationales UREF: Science, technologie et françophonie. Vers une Communauté scientifique internationale de langue française.

24-27 août 1987 (Bangkok, Thaïlande)

Colloque international: Le français et l'enseignement supérieur en Asie. Organisé par le Comité des départements d'études françaises et du dialogue des cultures d'Asie.

31 août - 2 septembre 1987 (Québec)

Journées scientifiques de l'AUPELF: Santé, agronomie et recherche francophone, sous les auspices de l'Université Laval.

2-4 septembre 1987 (Québec)

Le projet «UREF» Université des réseaux d'expression française est accepté par la Deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français.

Septembre 1987 (Port-au-Prince)

Ouverture du bureau Caraïbe de l'AUPELF à l'Université d'État d'Haïti.

22-27 novembre 1987 (Marrakech)

Neuvième Assemblée générale triennale de l'AUPELF organisée à Marrakech sous les auspices de l'Université Mohammed V de Rabat.

Colloque de l'Assemblée générale: Connaissance, éthique et cultures.

Vers l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche

Dès 1986, au premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, tenu à Versailles, l'AUPELF a proposé la constitution de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) que le deuxième Sommet de Québec, en septembre 1987, l'a invitée à créer. En février 1988, l'AUPELF-UREF était définie comme «opérateur privilégié du Sommet pour l'enseignement supérieur et la recherche».

Depuis le IVe Sommet qui s'est tenu à Chaillot (France), en novembre 1991, l'AUPELF-UREF est devenue un «opérateur direct et reconnu» des Sommets et ce statut a été entériné par la Charte de la Francophonie, adoptée en novembre 1996 à Hanoi par les chefs d'État et de gouvernement. À ce titre, l'AUPELF-UREF soumet, tous les deux ans, à chaque Sommet une programmation et une proposition d'affectations budgétaires, émargeant au Fonds multilatéral unique.

En 1993, la Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur et de la recherche (CONFEMER) a été créée à l'initiative de l'AUPELF-UREF qui en assure le secrétariat.

Afin de contribuer à la consolidation de l'espace scientifique francophone – animé par ses principaux acteurs que sont les établissements, les enseignants-chercheurs et les étudiants – l'AUPELF-UREF a aménagé, à côté du Fonds international de coopération universitaire (FICU), quatre grands fonds de l'UREF: le Fonds francophone de la recherche, le Fonds francophone universitaire de la formation, le Fonds francophone universitaire de l'information et le Fonds régional pour l'enseignement supérieur.

L'AUPELF-UREF a également mis en place quatre Instituts internationaux (Institut des hautes études francophones à Chamarande, Institut de technologie du Cambodge, Institut francophone d'informatique à Hanoi, Institut francophone d'administration et de gestion à Sofia) et trois autres sont en cours d'ouverture.

Le nombre de membres de l'AUPELF-UREF est en constante augmentation (369 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 325 départements d'études françaises et 11 réseaux institutionnels en 1998) et ces derniers sont desservis par le siège, un réseau de dix bureaux régionaux, de cinq antennes, d'une délégation et de vingt-cinq Centres Syfed-Refer.

L'AUPELF-UREF est dorénavant connue sous l'appellation d'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Les publications de l'AUPELF

Liste arrêtée au 1er octobre 1987

Les monographies

- Les aérosols atmosphériques naturels en Afrique de l'Ouest: implications météorologiques et climatologiques: Actes (de la réunion scientifique régionale), Université nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, 9-12 juin 1981 Montréal: AUPELF, 1984 72 p. 2-920021-16-8.
- L'audiovisuel dans l'université (Colloque de Liège, 24-28 septembre 1973).
 Montréal: AUPELF, 1974. 547 p. (La revue de l'AUPELF, vol. 12, no 2).
- Les bibliothèques dans l'université: problèmes d'aujourd'hui et de demain: compte rendu du colloque tenu à l'Université de Genève et sous la présidence de M. Bernard Garagnon, 27 septembre 1er octobre 1965. Montréal: AUPELF, 1966. 335 p.; 24 cm. (Colloques de l'AUPELF).
- Les bibliothèques universitaires: automatisation, gestion et coopération. -Montréal: AUPELF, 1978. - 287 p. (La Revue de l'AUPELF; vol. 16, no 2).
- Catalogue de l'exposition des publications périodiques et grandes collections des universités de langue française. Montréal: AUPELF, 1971. 95 p.; 21 cm.
- Catalogue de publications périodiques. Montréal: AUPELF, 1964. 139 p.; 24 cm.
- Catalogue des publications périodiques universitaires de langue française. 2º éd. Montréal: AUPELF, 1969. 150 p.; 21 cm.

- Colloque international de technologie (1er: 1979: Yaoundé: Cameroun)
 - La conservation des denrées alimentaires cultivées en climat chaud et humide: actes du premier colloque international de technologie (CIT), Yaoundé, 5-10 novembre 1979. Paris & Montréal: Entropie & AUPELF, 1980. 433 p.; 25 cm (no spécial Culture technologique). 2-920021-06-0.
- Colloque international de technologie (2e: 1981: Lomé: Togo)

 Valorisation énergétique des végétaux et des sous-produits animaux dans les zones rurales africaines: actes du deuxième colloque international de technologie (CIT), Lomé, Togo, 14-20 janvier 1981. Paris & Montréal: Entropie & AUPELF, 1981. pag. mult. (No spécial Entropie Culture technologique).
- Compte rendu de la première réunion de l'Assemblée générale, La Sorbonne, Paris, 24-28 avril 1963. - Montréal: AUPELF, (1964). - 298 p.; 24 cm.
- Compte rendu de la troisième réunion triennale de l'Assemblée générale, Nice, 24-28 novembre 1969. - Montréal: AUPELF, 1970. - 131 p.; 24 cm.
- Compte rendu de la quatrième réunion triennale de l'Assemblée générale, Genève, 27-30 novembre 1972. - Montréal: AUPELF, 1973. - 115 p.
- Compte rendu de la cinquième réunion triennale de l'Assemblée générale, Lomé, 15-21 décembre 1975. - Montréal; AUPELF, 1977. - 175 p.
- Compte rendu de la sixième réunion triennale de l'Assemblée générale (Bordeaux et Pau, 26 novembre 2 décembre 1978). Montréal: AUPELF, 1979. 220 p. 2-920021-02-8.
- Compte rendu de la septième réunion triennale de l'Assemblée générale, Québec, 7-12 septembre 1981. - Montréal: AUPELF, 1982. - 304 p. -2-920021-12-5.
- Compte rendu de la huitième assemblée générale triennale (Bruxelles, 26 nov. 1^{er} déc. 1984). Montréal: AUPELF, 1987, 222 p. 2-920021-26-5.
- Compte rendu du congrès de fondation, Montréal, septembre 1961. Montréal: AUPELF, 1961. 119 p.; 24 cm.
- La coopération interuniversitaire dans la promotion du développement: compte rendu du colloque tenu à Tunis sous les auspices de l'Université de Tunis et sous la présidence de M. Chedly Ayari (du) 10-21 décembre 1968. Montréal: AUPELF, 1969. 176 p.; 24 cm (Colloques de l'AUPELF).

- La coopération interuniversitaire: numéro spécial sur les travaux du Colloque international de Lomé, Togo, 15-20 décembre 1975. Montréal: AUPELF, juin 1976. 363 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 14, no 1).
- Créativité et université. Montréal: AUPELF, décembre 1975. 222 p. (La Revue de l'AUPELF vol. 13 no 2).
- La dimension internationale de l'université. Montréal: AUPELF, 1967. 145 p.; 24 cm (Les cahiers de l'AUPELF; 2).
- L'édition scientifique et technique de langue française: actes du séminaire organisé par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et l'Union des éditeurs de langue française, Orléans, 21-22 octobre 1971. Paris: Klincksieck, c 1972. 158 p.
- L'éducation permanente à l'université et le défi des années 1980. Montréal: AUPELF, juin 1980. 278 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 18 no 1).
- Enquête sur la coopération internationale dans les universités membres de l'AUPELF. Montréal: AUPELF, novembre 1975. 146 p.
- L'enseignement supérieur technique: numéro spécial sur les travaux du Colloque de Tunis, décembre 1976. Montréal: AUPELF, juin 1977. 315 p. (La Revue de l'AUPELF; vol. 14, no 2).
- État et perspectives des études africaines et orientales; compte rendu du premier colloque. Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban, 1964. - Montréal: AUPELF, (1965). - 312 p.; 24 cm.
- Études françaises en Europe non francophone: Actes du séminaire européen de l'AUPELF Wroclaw Cracovie Varsovie, 15-23 septembre 1979. Warszawa Wroclaw: Panstwowe wydawnictwo naukowe, 1981. 250 p. (Acta Universitatis Wratislaviensis, no 613; Romanica Wratislaviensia XVII).
- L'Évaluation des bibliothèques universitaires: ouvrage collectif / sous la direction de M. Jean-Pierre Clavel (et al.) Montréal: AUPELF, 1984. 370 p.; 23 cm. 2-920021-20-6.
- Le français, langue scientifique. Montréal: AUPELF, s.d. (1984). 296 p. (Perspectives universitaires vol. 2 no 1).
- Guide documentaire à l'intention des professeurs de français à l'étranger / sous la dir. de l'AUPELF. Paris: La Documentation française, 1980. 95 p. 21 cm.
- Information et documentation à l'université. Montréal: AUPELF, 1969. 211 p.; 24 cm (Les Cahiers de l'AUPELF; 3).

- L'innovation pédagogique dans les universités. Montréal: AUPELF, juin 1976. 96 p. (Idées vol. 1 no 2).
- Inventaire du potentiel scientifique et pédagogique des universités africaines: enquête menée... en 1974 et 1975 par / M. Zannad et A. N. Diaye.

 3 vol. s.l.: AUPELF, Bureau africain, s.d. 416 p. (ronéotypé).
- Journées internationales de technologie de l'AUPELF (2°: Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 1981)
 - Culture technologique, formation et développement: actes des deuxièmes journées internationales de technologie de l'AUPELF, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 18-23 mai 1981. Paris & Montréal: Entropie & AUPELF, 1983. (Entropie Culture technologique NSHS 1983).
- Journées internationales de technologie de l'AUPELF (1e: Dakar: 12-17 décembre 1977)

 Pédagogie africaine en technologie. Montréal; Paris; Dakar: AUPELF,
 - **Pédagogie africaine en technologie.** Montréal; Paris; Dakar: AUPELF, 1979. 139 p.
- Médias et enseignement: actes du colloque AUPELF, Sitges, Espagne, avril 1984 / organisé par l'AUPELF, l'Université centrale de Barcelone et l'Université autonome de Barcelone. Paris: Didier érudition, 1985. 170 p.; 24 cm (Langages, discours et sociétés, ISSN 0766-4281). 2-86460-080-3.
- Mission permanente et tâches nouvelles de l'université: compte rendu de la deuxième Conférence triennale de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française. Montréal: AUPELF, 1966. 421 p.; 25 cm.
- Nouvelle pédagogie des enseignements supérieurs: Actes du séminaire de Paris, 27-29 septembre 1972. Montréal: AUPELF, 1973. 261 p.; 24 cm (Les Cahiers de l'AUPELF; 5).
- Les outils du traducteur: bibliographie sélective et critique = Los instrumentos del traductor: bibliografia selectiva y critica = Os instrumentos do tradutor; bibliografia seletiva y critica; français-español-portugues / Jean-Claude Gémar, Aparecida de Almeida, Enith Ceballos et al. (Montréal): AUPELF, février 1987. LIV, 377 p. 2-920021-28-1.
- Politique de financement et devenir de l'université. Montréal: AUPELF, octobre 1977. 193 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 15, no 1).
- Politiques et systèmes d'information scientifique. Montréal: AUPELF, juin 1978. 251 p. (La Revue de l'AUPELF vol. 16 no 2).

- Pour une pédagogie des colloques. Montréal: AUPELF, 1987. 135 p. (Idées, vol. V, no 2, janvier 1987).
- Principes de gestion des universités / sous la direction de Paul Walckiers.
 (Montréal): AUPELF, septembre 1970. 213 p.; 24 cm (Les Cahiers de l'AUPELF; 4).
- Production et utilisation du biogaz en Afrique, 2^e session de formation post-universitaire technologique, Bujumbura, Burundi, 10-25 juillet 1985. Dakar: AUPELF, Juillet 1986. 26 p. (Numéro spécial no 4-5 BIOM).
- La recherche scientifique et technique et le développement du Tiers Monde: (Actes du colloque, Lyon, France, 1981). s.l.: s.n., 1982. 168 p.
- Rencontre des recteurs des universités africaines membres de l'AUPELF, Kinshasa, 2-5 juillet 1973
 - La coopération interuniversitaire en Afrique (Charte de Kinshasa). Montréal: AUPELF, 1973. 5 p.
- Rencontre internationale des départements d'études françaises (1^{re}: Québec: 1972) Les études françaises dans le monde: besoins, problèmes et expériences: actes de la rencontre de Québec. - Montréal: AUPELF, (1972). - 229 p.
- Rencontre mondiale des départements d'études françaises AUPELF (3º: Lomé: Togo: 18-24 juillet 1982)

Analyse du discours et pédagogie des documents authentiques: document de travail présenté à la 3° Rencontre mondiale des Départements d'études françaises (Lomé, Togo, 18-24 juillet 1982) / Gerardo Alvarez et Patrick Charaudeau. Montréal: AUPELF, (1982). 82 p.

Rencontre mondiale des départements d'études françaises

(Deuxième: Strasbourg: France, 17-23 juillet 1977)

Le renouveau des études françaises à l'Université (fonctions, contenus et méthodes): Actes de la deuxième rencontre des départements d'études françaises, Strasbourg, France, juillet 1977. - Montréal: AUPELF, 1978. - 229 p. - ISBN 0-919012-29-9.

Rencontre mondiale des départements d'études françaises AUPELF (2e: Strasbourg: France: 17-23 juillet 1977)

Français instrumental et français fonctionnel / Maurice Aupécle & Gerardo Alvarez. - Montréal: AUPELF, 1977. - 161 p.

Répertoire des enseignants et chercheurs africains: universités d'Afrique membres de l'AUPELF. - Montréal: AUPELF, 1984. - 378 p.; 24 cm. - 2-920021-17-6.

- Répertoire des établissements supérieurs de formation en santé et production animales en Afrique francophone. Montréal: AUPELF, Avril 1981. 120 p.; 29 cm. 2-920021-09-5.
- Répertoire des études supérieures et des équivalences de titres, de diplômes et de périodes d'études entre les universités de langue française.

 Montréal: AUPELF, 1971. pag. mult.
- Répertoire des études supérieures et des équivalences de titres, de diplômes et de périodes d'études entre les universités de langue française. (Nouv. éd. mise à jour). Montréal: AUPELF, Comité des équivalences, 1973. 2 vol. pag. mult.
- Répertoire des institutions d'enseignement supérieur membres de l'AUPELF 1986. vol. 1: Algérie à Zaïre (sauf France). Montréal: AUPELF, 1986. 420 p. 2-920021-24-9.
- Répertoire des périodiques universitaires de langue française. 3° édition revue et augmentée. Montréal: AUPELF, 1978. 238 p.
- Répertoire des périodiques universitaires de langue française: périodiques publiés par les universités partiellement ou entièrement de langue française. 4º éd. Montréal: AUPELF, 1984. 489 p.; 23 cm. 2-920021184.
- Répertoire des sources de documents audio-visuels de langue française à caractère pédagogique. Montréal: AUPELF, 1980. 100 p.; 29 cm (Idées, vol. 4, no 2).
- Répertoire des universités partiellement ou entièrement de langue française.
 Montréal: AUPELF. 1981, 3 vol. 1008 p.; 27 cm, 2-920021-07-9.
- Répertoire général des universités membres de l'AUPELF et autres établissements d'enseignement supérieur de langue française. Montréal: AUPELF, 1966. 456 p.; 25 cm.
- Répertoire international des universités partiellement ou entièrement de langue française. 2° éd. Montréal: AUPELF, 1976. 1343 p.; 31 cm. 0-919012-23-X.
- Répertoire international des départements d'études françaises. Éd. prélim. - Montréal: AUPELF, 1977. - 211 p.; 22 cm. - 0-919012-22-1.
- Répertoire technologie de l'éducation et enseignement supérieur: applications, programmes, publications, recherches/AUPELF, Philippe Marton. Montréal: AUPELF, 1986. 300 p. (Idées; vol. 5, no 1, sept. 1986).

Réunion de concertation des responsables des établissements supérieurs de formation en santé et production animales en Afrique, Université nationale du Zaïre, Campus de Lubumbashi, 1978

Actes de la réunion de concertation des responsables des établissements supérieurs en santé et production animales en Afrique, Lubumbashi, 9-13 janvier 1978. - Montréal: AUPELF, Mars 1979. - 90 p.; 28 cm. - 2-920021-00-1 - Titre couverture Formation vétérinaire et zootechnie en Afrique.

- La revue de l'AUPELF: Numéro spécial du dixième anniversaire. Montréal: AUPELF, Vol. IX, no 1, juin 1971.
- (Rôle et responsabilités de l'Université dans les réseaux d'information scientifique). Montréal: AUPELF, octobre 1982. 212 p. (Perspectives universitaires vol. 1 no 1).
- Séminaire régional des départements et centres universitaires d'études françaises des pays arabes, Damas, Syrie, 1975

Études françaises et études arabes: rapport général du séminaire régional de Damas, organisé par l'AUPELF sous les auspices de l'Université de Damas et sous le haut patronage de M. Ahmoud Ayoubi, premier ministre de la République arabe syrienne, 22-28 mars 1975. Montréal: AUPELF, (1975). 21, (32) p.; 24 cm.

Séminaire international: L'Université et la pluralité des cultures, Louvain-la-Neuve, Belgique, 1973

L'Université et la pluralité des cultures: actes du séminaire organisé par l'AUPELF sous la présidence de M. Willy Bal,... - Montréal: AUPELF, 1974. - 153 p.; 24 cm. - 0-919012-19-1.

- Séminaire de concertation des responsables des services de coopération des universités membres de l'AUPELF, Université Mohammed V, Rabat, 3-7 décembre 1979/(Actes du). Montréal: AUPELF, Mai 1980. 156 p.; 23 cm. 2-920021-05-2.
- Séminaire sur l'enseignement des littératures d'expression française en Belgique, France, au Luxembourg et en Suisse: (Actes du) Rennes, France, 3-5 avril 1979. Paris & Rennes: AUPELF & Université de Rennes, 1979. 83 p.; 23 cm. 2-920021-03-6.
- Séminaire sur la conservation des tubercules d'igname (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2-5 novembre 1983). Dakar: AUPELF, octobre 1984. 16 p. (No spécial Le Grenier no 5).

- Séminaire régional des départements et centres universitaires d'études françaises de l'Amérique latine, Sao Paulo, Brésil, 1973
 - Amérique latine et cultures francophones: actes du séminaire régional de Sao Paulo. Montréal: AUPELF, (1974). 130 p.; 24 cm.
- Les services pédagogiques universitaires. Montréal: AUPELF, octobre 1975. 54 p. (Idées vol. 1 no 1).
- Session intensive sur la gestion des bibliothèques universitaires d'Afrique et de l'océan Indien, Dakar, 1978
 - Actes de la session intensive sur la gestion des bibliothèques universitaires d'Afrique et de l'océan Indien; Dakar, 11-23 décembre 1978.
 - Montréal: AUPELF, septembre 1979. 114 p.; 28 cm.
 - 2-920021-01-X Titre couverture: Gestion des bibliothèques africaines.
- Session intensive d'échanges et de formation sur la gestion des universités africaines, Yaoundé, Cameroun, 1978
 - Actes de la session intensive d'échange et de formation sur la gestion des universités africaines (Yaoundé, du 27 février au 8 mars 1978).
 - Montréal: AUPELF, (1978). 190 p.; 28 cm.
 - 0-919012-27-2 Titre couverture: Gestion de l'université africaine.
- Situation de l'audiovisuel dans les universités et répertoire. Montréal: AUPELF, décembre 1977. 676 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 15 no 2).
- Situation et perspectives de l'enseignement supérieur en Afrique. Compte rendu du congrès de Paris. Montréal: AUPELF, 1963. 300 p.
- Les stratégies de l'innovation pédagogique (actes du séminaire de Paris, 5 octobre 1976). Montréal: AUPELF, mai 1977. 156 p. (Idées vol. 2 no 1).
- Structures et processus de décision à l'université. Montréal: AUPELF, décembre 1980. 307 p. (La Revue de l'AUPELF vol. 18, no 2).
- Systèmes de financement et de contrôle de l'enseignement supérieur (Actes du colloque de Bordeaux). Montréal: AUPELF, décembre 1979. 368 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 17, no 1).
- Table Ronde des instituts et centres de linguistique appliquée des universités d'Afrique noire francophone (1e: Abidjan: Côte d'Ivoire: 28-30 octobre 1974)

 La création lexicale dans le français d'Afrique noire / Compte rendu par Laurent Duponchel. Paris: AUPELF, s.d. 21 p.
- Table ronde des centres de linguistique appliquée (2e: Lomé: Togo: décembre 1975)

 Deuxième Table ronde des centres de linguistique appliquée d'Afrique francophone, Lomé: 13-15 décembre 1975. Dakar: Centre de linguistique appliquée de Dakar, 1977. 59 p. (Numéro spécial: Réalités africaines & Langue française).

- Table ronde des centres de linguistique appliquée (3°: Kinshasa: Zaïre: décembre 1976)

 Troisième Table ronde des centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique francophone (Kinshasa: Zaïre: 10-12 décembre 1976).

 Lubumbashi: Université nationale du Zaïre, Juillet 1977. 79 p.
- La technologie éducative à l'université: au-delà de l'utopie, une pédagogie à inventer (dossier du colloque de l'AUPELF, Aveiro, Portugal 1983). Montréal: AUPELF, 1985. 298 p. (Perspectives universitaires, Vol. 2 no 2).
- La toxicologie alimentaire dans les pays d'Afrique centrale, Brazzaville, Congo, 26-31 mars 1984: actes (de la) réunion scientifique régionale organisée par l'Université Marien Ngouabi (et) l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Montréal: AUPELF, 1985. 193 p.; 28 cm. 2-920021-22-2.
- À travers les colloques de 1979. Montréal: AUPELF, septembre 1980. 114 p. (Idées vol. 4 no 1).
- Le «Troisième âge» et l'université. Montréal: AUPELF, 1978. 74 p. (Idées vol. 3 no 1).
- L'université à la recherche de sa pédagogie (Compte rendu du colloque Louvain-la-Neuve, Belgique, 27-29 mai 1981). Montréal: AUPELF, 1983. 290 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 1 no 2).
- L'Université africaine d'hier à demain. Montréal: AUPELF, mai 1965. 145 p.; 24 cm. (Les Cahiers de l'AUPELF; no 1).
- L'Université au féminin: ouvrage collectif préparé sous la responsabilité de Françoise Sorieul. Montréal: AUPELF, 1986. 441 p.; 24,5 cm. (Perspectives universitaires: la nouvelle revue de l'AUPELF, Vol. 3, nos 1-2). 2-920021-25-7.
- L'université dans son milieu: action et responsabilité; compte rendu du colloque tenu à Tananarive sous les auspices de l'Université de Madagascar et sous la présidence de M. Marcel Bonvalet. Montréal: AUPELF, 1971. 265 p. (Colloques de l'AUPELF).
- Université des réseaux d'expression française: projet présenté au deuxième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987. Montréal: AUPELF, 1987. 136 p. 2-920021-29-X.
- Université et espace. Montréal: AUPELF, juin 1975. 350 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 13, no 1).

- Université et formation continue. Montréal: AUPELF. juin 1974, 300 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 12, no 1).
- L'université et la recherche scientifique dans le monde d'aujourd'hui: compte rendu du colloque tenu à Montréal / sous les auspices de l'Université de Montréal et sous la présidence de M. Lucien Piché. Montréal: AUPELF, 1967. 310 p. (Colloques de l'AUPELF).
- L'université et le nouvel ordre international. Montréal: AUPELF, décembre 1979. 206 p. (La Revue de l'AUPELF, vol. 17 no 2).
- Université et politique scientifique en Afrique, Niamey, 19-21 décembre 1974. Montréal: AUPELF, (1975). 144 p.; 26 cm. 0-9190-1221-3.
- L'Université, l'éducation permanente et la société. Compte rendu du colloque tenu à Abidjan sous la présidence de M. Jean Garagnon, 20-28 mars 1970. Montréal: AUPELF, 1970. 306 p. (Colloques de l'AUPELF; 5°).
- Vienne Août 1979: 2° C.N.U.S.T.E.D. Paris: AUPELF, 1979. 72 p. (Culture technologique: revue internationale de technologie).

Les publications en série de l'AUPELF

(Les numéros thématiques de ces publications sont présentés dans la partie consacrée aux monographies).

- BIOM: Lettre de liaison interafricaine. No 1 (1982) Dakar irr.
- Bulletin de nouvelles brèves (B.N.B.). 1964-1979. Montréal: Secrétariat de l'AUPELF, 1964-1979. 28 cm. Mensuel.
- Les Cahiers de l'AUPELF. Vol. 1 (1965) 1973. Montréal: Secrétariat de l'AUPELF, 1965-1973. 24 cm. Annuel.
- Les colloques de l'AUPELF. Vol. 1 (1965) 71. Montréal: Secrétariat de l'AUPELF, 1965-71. 24 cm. Annuel.
- Compte rendu de la... conférence triennale de l'Assemblée générale. 3°. 1970 Triennal. Fait suite à: Compte rendu de la... réunion de l'Assemblée générale de l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française.
- Études françaises dans le monde: bulletin de liaison des départements et centres d'études françaises dans le monde. no 1 nov. 1972 1979. Montréal: Secrétariat général de l'AUPELF, 1972-1979. 28 cm. Trim.

- Le grenier: lettre de liaison interafricaine. No 1 (1980) Dakar, irr.
- Idées: innovations, démarches, expériences dans l'enseignement supérieur. 1975. Montréal: AUPELF, octobre 1975. 29 cm. Irr.
- Lettre d'information (de l') Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique. 1977-1978. Paris: AUPELF, 1977-1978. Irr.
- La Lettre de l'AUPELF. No 1 (mai 1986). Montréal: AUPELF, 1986. 30 cm. Bimestriel. 08315205.
- NUA: nouvelles universitaires africaines. 1975-1980. Montréal: AUPELF, 1975-1980. 28 cm. 3 fois par an.
- Perspectives universitaires: la nouvelle revue de l'AUPELF. Vol. 1, no 1 (octobre 1982). Montréal: AUPELF, 1982. 25 cm. Semestriel Fait suite à: La Revue de l'AUPELF 0820-005 X.
- Répertoire des cours d'été... et cours permanents pour étrangers = Summer courses = Verzeichnis des Sommerkurse... = Programa de los cursos de verano del ano... 1975-1980. Montréal: AUPELF, 1975-1980. 21 cm. Annuel. 03825914.
- Répertoire des cours d'été... et cours permanents pour non francophones. - 1981-1982. - Montréal: AUPELF, 1981 - 1982. - 21 cm. - Annuel.
- Répertoire des cours de vacances. 1963. Montréal: AUPELF, 1963 Annuel.
- **Répertoire des cours d'été.** 2^e éd. 1966-1973. Montréal: AUPELF, 1966-1973. Annuel.
- Répertoire des thèses de doctorat soutenues devant les universités de langue française. 1^{re} éd. (v.1) 1970 - 1975. - Montréal: Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, 1970-1975. - 28 cm. Semestriel.
- Réseau des sciences de l'atmosphère en Afrique: Bulletin d'information et de liaison. No 1 juin 1986. Dakar 1986.
- La Revue de l'AUPELF. 1962-1980. Montréal: AUPELF, octobre 1962-1980. Semestriel.
- Université et coopération: lettre d'information de l'AUPELF. octobre 1973-1978. Montréal: AUPELF, 1973-1978. 27 cm. lrr.
- Universités: Journal de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Vol. 1, no 1 (sept. 1980). 0226-7454.

Les co-éditions de l'AUPELF

Agence de coopération culturelle et technique, École internationale de Bordeaux Vade-mecum de la coopération internationale. Organisation, mécanismes et gestion / par G. Hénault & P. Mettelin & B. Nzeza. - Paris & Bordeaux: Agence de coopération culturelle et technique, École internationale de Bordeaux, décembre 1985. - 285 p. (Notes et documents Série: Guides professionnels no 1).

Assemblée des directeurs d'études françaises des universités francophones du Canada & AUPELF

Répertoire des professeurs de français des universités canadiennes. - Montréal: AUPELF, mai 1972. - 143 p. - 1^{re} Rencontre internationale des départements d'études françaises, Québec, Université Laval, mai 1982.

- Association d'études linguistiques interculturelles africaines (AELIA)

 Bilinguisme africano-européen (Actes de la) Ve Table ronde (2) Yaoundé. Paris: AUPELF & ACCT, décembre 1983. 502 p.; 24 cm (Bulletin de l'AELIA no 6).
- (Association d'études linguistiques interculturelles africaines) AELIA Bulletin, no 1 avril 1979. Paris: AUPELF, 1979 2 par an.
- Association d'études linguistiques interculturelles africaines (AELIA) & CDSH Pour une éducation et un enseignement africains: Contribution bibliographique... / N. Courtois, M. Dreyfus et J. Gazio. Paris & Dakar: AELIA & CLAD & CNRS (avec concours ACCT et AUPELF), 1980. 262 p. (Les langues parlées en Afrique). 2-222-02801-9.
- Association d'études linguistiques interculturelles africaines (AELIA) **Ve Table ronde (1).** - Yaoundé: AELIA, décembre 1982. - 193 p. (Bulletin de l'AELIA no 5).
- Association des professeurs de français des universités canadiennes & AUPELF Répertoire des professeurs de français des universités canadiennes.
 Montréal: AFPUC & AUPELF, 1974. 253 p.; 21 cm. 0-9190-1220-5.
- Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU) & ACCT & AUPELF & UNESCO & Université de Dakar Échanges de pratiques pédagogiques: pour une plus grande efficacité de l'enseignement supérieur par une formation mieux adaptée aux con-

textes culturels - Actes du colloque de Dakar (10-12 avril 1985). - Montréal: AIPU; Service pédagogique, Université de Montréal, Printemps-Automne 1986. - 332 p. (Pédagogiques Vol. no 2).

- Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU)
 - Nouvelles pratiques pédagogiques pour un développement intégré: Actes du Séminaire de Tunis (17, 18 mai 1986). Montréal: AIPU, Service pédagogique, Université de Montréal, 1987. 138 p. (Pédagogiques vol. 7, no 2).
- Association internationale de pédagogie universitaire
 - Pédagogiques: Revue de l'Association internationale de pédagogie universitaire, Vol. 1, no 1, 1980. Montréal: Service de pédagogie universitaire, AIPU. 1980 4 numéros par an.
- Association internationale de pédagogie (AIPU) & IREEP (Université d'Abidjan) Quelles autres pratiques pédagogiques pour un dialogue entre les nations?: rapport du Séminaire de pédagogie (Abidjan, 4-6 mai 1983). Abidjan: IREEP, Octobre 1983. 117 p.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI) (Actes du) Colloque international des écoles de bibliothécaires et documentalistes de langue française, Genève, 17-21 mai 1977. Montréal: AIESI: AUPELF, septembre 1977.
- Association internationale des écoles des sciences de l'information Actes des journées d'étude sur l'enseignement de la gestion dans les écoles des sciences de l'information. Lyon, 25 et 26 mai 1978. Montréal: AUPELF, (1980). - 63 p.
- Association internationale des presses universitaires de langue française (AIPULF) AIPULF - Informations. - 1974-1976. Montréal: AIPULF: AUPELF, 1974-76.
- Association internationale des presses universitaires de langue française (AIPULF)

 Catalogue collectif des presses universitaires de langue française.

 Montréal: AUPELF: AIPULF, 1977. 136 p.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI) L'enseignement de l'informatique documentaire: Actes des deuxièmes journées d'études de l'Association internationale des écoles de sciences de l'information. Montréal, 1er, 3 mai 1980 / textes édités par Alain Jacquesson. - Montréal: AIESI (AUPELF), 1982. - 126 p.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI)

 Formation continue et sciences de l'information: Actes des Cinquièmes journées d'études / de l'Association, Bordeaux, 20-24 mai 1986.

 Montréal: AUPELF, décembre 1986. 213 p.

- (Association internationale des écoles de sciences de l'information) AIESI & AUPELF Lettre d'information. - No 1 (avril 1987). - Montréal: AUPELF, 1987. - 28 cm.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI)

 Non-livre et documentation: Actes des 3º Journées d'études de l'Association internationale des écoles de sciences de l'information (Liège, 22-24 avril 1982) / (J. Louis Taffarelli, éditeur). Villeurbanne: ENSB, 1983. 124 p.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI)

 Pédagogie et sciences de l'information / Actes des Quatrièmes journées d'études de l'AIESI, Rabat, 24-29 avril 1984 / Textes édités par
 Fatima Benslimane. Rabat: École des sciences de l'information, 1985. 165 p.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information (AIESI)

 Répertoire des écoles des sciences de l'information / Marcel Lajeunesse. 1^{re} éd. Montréal: AIESI: AUPELF, 1979. 134 p.; 28 cm.
- Association internationale des écoles de sciences de l'information AIESI & AUPELF Répertoire des écoles d'expression française des sciences de l'information / Monique Desrochers & Richard Gardner. 2º éd. Montréal: AUPELF, 1985. IV, 328 p.

AUPELF & ACCT & UNESCO

Quatrième table ronde des centres et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire francophone, Dakar, 14-17 mars 1979. - Dakar: CLAD, 1980. - Les tables rondes précédentes sont sous la rubrique: AUPELF Monographies.

AUPELF & CNRS (Centre d'étude du français moderne et contemporain)

Archives de la linguistique française: collection de documents relatifs à la langue française publiés entre 1500 et 1900, micro-réédités sous la dir. de Bernard Quémada. - Paris: France-Expansion, s.d. - 79 p.

AUPELF & CREDIF

Séminaire sur la mise à niveau des boursiers scientifiques: rapport de synthèse (CREDIF, École normale supérieure de Saint-Cloud, France, 23-27 avril 1979). - s.l.: AUPELF & CREDIF, s.d. - 142 p.; multigr.; 31 cm.

AUPELF & CREDIF

Transferts de formation: la mise à niveau linguistique et scientifique de cadres étrangers. - Montréal: AUPELF, 1982. - 483 p.; 23 cm. 2-920021-11-7.

AUPELF (pour l'Agence de coopération culturelle et technique)

Langue et société: étude préalable à la création d'un centre international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée / réalisée pour l'ACCT par l'AUPELF; rapporteur J.C. Corbeil.

Montréal: Publications CIRELFA avec concours Conseil de la Langue française, (1986). - 79 p.; 28 cm.

25-50162994.

AUPELF & UDUAL (Union des Universidades de America Latina)

Coloquio Mundo Latinoamericano y mundo de habla francesa. Mexico: UDUAL & AUPELF, 1986. - 349 p.

AUPELF & EPHE, Centre d'analyse et de recherche documentaires pour l'Afrique noire (CARDAN)

Études africaines: Inventaire des enseignements dispensés dans les pays francophones (1971-1972). - Paris: AUPELF & CARDAN, 1972. - 273 p.

British Council & AUPELF & Goethe-Institut

Approaches = Methodik = Enseignement. - s.l.: (AUPELF), 1982. -203 p. (Triangle; 2). 2-920021-14-1.

British Council & AUPELF & Goethe-Institut

English for specific purposes = Langues de spécialités = Fachsprachen. - Paris: AUPELF, 1983. - 225 p.; 21 cm. (Triangle; 1). 2-920021-13-3.

British Council & AUPELF & Goethe-Institut

Linguistic, social and cultural aspect of teaching immigrants = L'enseignement aux migrants: aspects linguistiques, sociaux et culturels = Sprachunterricht fur Gastarbeiter und Eiwanderer: linguistische, kulturelle und soziale Aspekte. - Paris: (AUPELF), 1984. - 223 p. (Triangle; 3). 2-920021-19-2.

British Council & AUPELF & Goethe-Institut

The Role of Literature in Foreign Language Teaching and Learning = Le rôle de la littérature dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères = Die Rolle der Literatur im Fremdsprachenunterricht. - Paris: (AUPELF), 1985. - 155p. (Triangle; 4). 2-920021-23-0.

Comité international des études créoles

Analyse de la variation des créoles: diglossies et continuums. - Montréal: AUPELF & ACCT, 1981. - 180 p. (Études créoles vol. IV no 1).

Comité international des études créoles

Créole et éducation. - Montréal: AUPELF & ACCT, 1984. - 240 p. (Études créoles vol. VII, no spécial 1-2)

Comité international des études créoles

Écologie des espaces restreints à La Réunion. - Montréal: AUPELF & ACCT, 1981. - 152 p. (Études créoles vol. IV no 2)

Comité international des études créoles

Études créoles; (avec le concours de l'Agence de coopération culturelle et technique et de l'AUPELF). - 1 (juillet 1978). - Montréal: AUPELF, 1978. - 25 cm. Deux fois par an.

Comité international des études créoles

Rapport général du Ve Colloque des études créoles (La Réunion, 7 au 13 avril 1986). - Montréal: AUPELF & ACCT, 1986. - 190 p. (Études créoles vol. IX, no 1)

Équipe IFA (AELIA)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire: travail réalisé dans le cadre de la Table ronde des centres, départements et instituts de linguistique appliquée d'Afrique noire francophone. - Paris: AUPELF & ACCT, 1983. - 552 p.; 24 cm. 2-920021-15-X.

Équipe IFA (AELIA)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (G-O). - Paris: Bureau européen de l'AUPELF & ACCT, Mai 1982. - 204 p.

Équipe IFA (AELIA)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B) / Travail réalisé dans le cadre de la Table ronde des centres et instituts de linguistique appliquée des universités d'Afrique noire francophone sous le patronage de l'AUPELF, Coordonnatrice Danièle Racelle-Latin. - Paris: AUPELF & ACCT, 1980. - 132 p. 2-920021-04-4.

Équipe IFA (Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire)
Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire
(C-F). - Paris: AUPELF & ACCT & Groupe de travail IFA de l'AELIA, 1981.
- 146 p.

2-920021-08-7.

Institut franco-ontarien (IFO), Sudbury

Minorité culturelle et institutions: Actes du Colloque de l'Institut franco-ontarien tenu les 2 et 3 octobre 1986 à Sudbury. - Sudbury & Montréal: Institut franco-ontarien & AUPELF: 1986. - 166 p. (Revue du Nouvel-Ontario no 8).

Reboullet (André) & Tétu (Michel), dir.

Guide culturel: Civilisations et littératures d'expression française / sous le patronage de l'AUPELF. - Paris & Québec: Hachette & Presses de l'Université Laval, 1977. - 380 p. (F.Référence).

UNESCO & AUPELE

Définition et rôle d'un organisme relais pour les bibliothèques universitaires africaines. - Montréal: AUPELF et UNESCO, 1984. - 75 p. (PGI / DII/82/67).

UNESCO & AUPELF

La formation des bibliothécaires et le développement des bibliothèques universitaires en Afrique: pays francophones / par A.A. Bousso. - Montréal: AUPELF & UNESCO, 1980. - 206 p.

UNESCO & AUPELF

La problématique de la pédagogie de l'enseignement supérieur et la recherche pédagogique dans la perspective de la réforme globale de l'éducation en Afrique francophone / enquête réalisée par Claude Rakowska-Jaillard et Alain Rochegude. - s.l.: UNESCO, octobre 1979. - 214 p.; multigr. (Cahiers sur l'enseignement supérieur; 9).

UNESCO & AUPELF

Séminaire sur le rôle des bibliothèques universitaires dans les pays en développement, Dakar, 9-14 mars 1981: rapport final. - Paris: UNESCO, Juin 1981. - 18 p. (PGI /8I/WS/14).

Université catholique de Louvain & AUPELF

SYNOBS: Bulletin de l'Observatoire de la gestion universitaire. - no 2, juillet 1983. - Montréal: AUPELF, 1983 - (Projet conjoint AUPELF-UCL).

La collection Universités francophones

En 1988, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF) a créé la collection *Universités francophones*. Elle a pour objectif de contribuer au maintien, en langue française, d'une production éditoriale de manuels d'enseignement universitaire dans les disciplines où existent des lacunes importantes.

Des équipes d'enseignants et de chercheurs, appartenant à toutes les régions de la Francophonie ont, en huit ans, rédigé et édité près de 120 ouvrages d'enseignement et de recherche qui sont largement diffusés dans l'ensemble de l'espace francophone, à des tarifs adaptés à chaque région de la Francophonie.

Universités francophones constitue progressivement une bibliothèque de référence de titres régulièrement remis à jour dans les grandes disciplines de l'université moderne: agronomie, médecine, droit, économie, gestion, démographie, littérature, linguistique et, plus récemment, sciences et sciences de l'ingénieur. Chaque ouvrage tient compte, quand le sujet s'y prête, de la spécificité des différentes régions de la Francophonie.

Le Dictionnaire universel francophone a été lancé en 1997 au Sommet de Hanoi et intègre les principaux enrichissements du français.

Prolongée par une politique éditoriale sur nouveaux supports, la collection *Universités francophones-nouveaux supports* (les disques compacts DC-MEF), la publication de revues scientifiques (*Agronomie*, *Santé*, *Sécheresse*, *Langues*) également consultables sur REFER, et une politique éditoriale électronique, *Universités franco-phones* participe à une relance déterminée d'une science en français.

Institutions membres

Liste arrêtée au 23 mars 1998

Algérie

Centre universitaire d'Oum El Bouaghi

Centre universitaire de Béjaïa

*École nationale d'administration

*Institut algérien du pétrole (IAP)

Université d'Alger

Université d'Oran Es-Senia

Université de Batna

Université de Constantine

Université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO)

Université Ferhat Abbas

Allemagne

Université de la Sarre (Universität des Saarlandes)

Belgique

Faculté des sciences agronomiques de Gembloux (FSAGx)

Faculté polytechnique de Mons

*Facultés universitaires catholiques de Mons (FUCaM)

Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP)

*Facultés universitaires Saint-Louis

*Fondation universitaire luxembourgeoise (FUL)

Université catholique de Louvain (UCL)

Université de Liège

Université de Mons-Hainaut

Université libre de Bruxelles (ULB)

Bénin

Université nationale du Bénin

Bulgarie

- *Institut médical supérieur
- *Institut supérieur des industries alimentaires

(Visch Institut po Chranitelna i vkoussoya promichlenost)

*Université de médecine de Sofia

Université de technologie chimique et de métallurgie de Sofia Université technique de Sofia (UTS)

Burkina Faso

*École inter-États d'ingénieurs de l'équipement rural (EIER) Université de Ouagadougou

Burundi

Université du Burundi

Cambodge

- *École Royale d'Administration (ERA)
- *Faculté de droit et des sciences économiques
- *Faculté mixte de médecine, de pharmacie et d'odonto-stomatologie Université Royale de Phnom Penh (Sakâlvityalay Phnom Penh)

*Université royale d'agriculture

Université Royale des Beaux-Arts de Phnom Penh

Cameroun

- *École nationale supérieure des travaux publics (ENSTP)
- *Institut international des assurances (IIA)

Université catholique d'Afrique centrale, Institut catholique de Yaoundé (UCAC-ICY)

Université de Douala

Université de Dschang

Université de Ngaoundéré

Université de Yaoundé I

Université de Yaoundé II

Canada

• Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA)

Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)

*Collège dominicain de philosophie et de théologie

Collège militaire royal du Canada

Collège universitaire de Saint-Boniface

École polytechnique de Montréal

*Faculté Saint-Jean (Université de l'Alberta)

Université d'Ottawa

Université de Moncton

- **Centre universitaire de Moncton
- **Centre universitaire de Shippagan
- **Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Université de Montréal

**École des Hautes Études Commerciales

Université de Sherbrooke

Université du Ouébec

- **École nationale d'administration publique (ENAP)
- *École de technologie supérieure (ETS)
- **Institut national de la recherche scientifique (INRS)
- **Télé-Université (TELUO)

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Université du Québec à Hull (UQAH)

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Université Laurentienne

Université Laval

*Université Saint-Paul

Université Sainte-Anne

Université York

**Collège Glendon

Centrafricaine, République

Université de Bangui

Chine

*Université des sciences et technologies de Nanjing Université médicale de Shanghaï II (UMS II)

Congo

Université Marien Ngouabi

Congo - République démocratique

- *Centre universitaire de Bukavu
- *Facultés catholiques de Kinshasa
- *Institut des sciences et techniques de l'information (ISTI)

Présidence des Universités de la République démocratique du Congo

Université catholique de Bukavu (UCB)

Université de Kinshasa

Université de Kisangani

Université de Lubumbashi

- *Université de Mbujimayi
- *Université du Bas-Zaire (UNIZAB)
- *Université libre des pays des Grands Lacs (ULPGL)

Côte d'Ivoire

École normale supérieure

Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)

- **École supérieure d'agronomie (ESA)
- **École supérieure des travaux publics (ESTP)

Université d'Abobo-Adjamé

Université de Bouaké

Université de Cocody

Égypte

Université Senghor

France

Agropolis

*Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

*Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Conférence des recteurs français

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

École Centrale Paris (École centrale des arts et manufactures)

*École d'architecture de Toulouse

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

- *École des mines de Nantes
- *École nationale d'administration (ENA)
- *École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITA)
- *École nationale de la magistrature
- *École nationale de la santé publique (ENSP)

École Nationale des Ponts et Chaussées

École nationale supérieure agronomique de Rennes

- *École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Bordeaux
- *École nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique et des microtechniques
- *École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique

École nationale supérieure des mines

- *École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- *École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENNSIB)

*École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès

École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne

École nationale vétérinaire d'Alfort

École nationale vétérinaire de Nantes

École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)

École normale supérieure de Cachan

École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud

École polytechnique

École supérieure d'électricité

*École supérieure de commerce de Rouen

*École supérieure de commerce de Toulon

*École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA)

École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)

Groupe 'École supérieure d'agriculture d'Angers'

Groupe École supérieure d'ingénieurs de Marseille (ESIM)

Groupe ESC Bordeaux (École supérieure de commerce)

Groupe École supérieure de commerce de Paris (ESCP)

Groupe ESIEE (École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique)

Groupe HEC (École des hautes études commerciales)

*Groupe SUP de CO Amiens Picardie

*Groupe sup de CO Montpellier

Institut catholique de Paris

Institut catholique de Toulouse

Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

*Institut d'études politiques de Rennes

*Institut des sciences de la matière et du rayonnement (ISMRA)

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM)

*Institut international d'administration publique

Institut national agronomique Paris-Grignon

Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA)

Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA-Lyon)

Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA-Rennes)

Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA-Toulouse)

Institut national des télécommunications

Institut national polytechnique de Grenoble (INPG)

Institut national polytechnique de Lorraine (INPL)

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

Institut Pasteur

Université Antilles-Guyane

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II)

Université Bordeaux I

Université catholique de l'Ouest

Université catholique de Lille

Université catholique de Lyon

Université Charles de Gaulle (Lille III)

Université Claude Bernard (Lyon I)

Université d'Angers

Université d'Artois

Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand I)

Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

Université d'Evry-Val d'Essonne

Université d'Orléans

Université de Bourgogne

Université de Bretagne occidentale

Université de Caen Basse-Normandie

Université de Cergy-Pontoise

Université de Corse Pascal Paoli (Universita di Corsica Pasquale Paoli)

Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix-Marseille (Aix-Marseille III)

Université de Franche-Comté

Université de Haute-Alsace

Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II)

Université de La Réunion

Université de La Rochelle

Université de la Sorbonne nouvelle (Paris III)

Université de Limoges

Université de Marne-la-Vallée

Université de Metz

Université de Nantes

Université de Nice-Sophia Antipolis

Université de Paris - Sorbonne (Paris IV)

Université de Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Université de Paris X-Nanterre

Université de Paris-Dauphine (Paris IX)

Université de Paris-Sud (Paris XI)

Université de Pau et des pays de l'Adour

Université de Perpignan

Université de Picardie Jules Verne

Université de Poitiers

Université de Provence (Aix-Marseille I)

Université de Reims Champagne-Ardenne

Université de Rennes I

Université de Rouen

Université de Savoie

Université de technologie de Compiègne

Université de Toulon et du Var

Université de Toulouse-Le Mirail (Toulouse II)

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Université des sciences et technologies de Lille (Lille I)

Université des sciences humaines de Strasbourg (Strasbourg II)

Université du droit et de la santé (Lille II)

Université du Havre

Université du Littoral

Université du Maine

Université française du Pacifique

Université François Rabelais (Tours)

Université Henri Poincaré - Nancy I

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Université Jean Moulin (Lyon 3)

Université loseph Fourier (Grenoble I)

Université Louis Pasteur (Strasbourg I)

Université Lumière Lyon 2

Université Michel de Montaigne Bordeaux III

Université Montesquieu - Bordeaux IV

Université Montpellier I

Université Montpellier II - Sciences et techniques du Languedoc

Université Nancy 2

Université Panthéon-Assas (Paris II)

Université Paris 13 (Paris Nord)

Université Paris 7 - Denis Diderot

Université Paris XII-Val-de-Marne

Université Paul-Sabatier (Toulouse III)

Université Paul-Valéry (Montpellier III)

Université Pierre et Marie Curie (Paris VI)

Université Pierre Mendès France (Grenoble II)

Université René Descartes (Paris V)

Université Rennes 2 - Haute Bretagne

Université Robert Schuman (Strasbourg III)

Université Stendhal (Grenoble III)

Université Toulouse I

Université Victor Segalen - Bordeaux 2

Gabon

Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF)

*Institut africain d'informatique (IAI)

Université des sciences et techniques de Masuku Université Omar Bongo

Guinée

Université de Conakry

Haïti

*Centre de techniques de planification et d'économie appliquée *École nationale supéricure de technologie Université d'État d'Haïti Université Quisqueya (UniQ)

Hongrie

*École supérieure de commerce extérieur (Külkereskedelmi Föiskola) Université technique de Budapest (Budapesti Müszaki Egyetem)

Inde

• Institut français de Pondichéry

Laos

Université nationale du Laos (UNL) (adhésion C.A. Beyrouth avril 1998)

*Faculté de droit et d'administration

Faculté d'ingénierie et d'architecture (FIA)

Faculté des sciences sociales et humaines

Faculté des sciences médicales

Liban

*Centre national de recherche et de développement pédagogique (CNRDP) Conseil national de la recherche scientifique Université de Balamand Université Libanaise Université Saint-Esprit, Kaslik (USEK) Université Saint-Joseph

Luxembourg

Centre universitaire de Luxembourg

Madagascar

- Centre national de recherches industrielles et technologiques
- Centre national de recherches sur l'environnement
- *Institut national des sciences comptables et de l'administration d'entreprises (INSCAE)
- Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN)

*Institut supérieur de la communication, des affaires et du management (ISCAM)

Université d'Antananarivo

Université de Fianarantsoa

Université de Mahajanga

Université de Toamasina

Université de Toliara

Université Nord Madagascar Antsiranana

Mali

Université du Mali (adhésion C.A. Beyrouth avril 1998)

- **Institut universitaire de gestion
- **École nationale d'administration
- **École nationale d'ingénieurs (ENI)
- **Faculté de médecine, pharmacie et odonto-stomatologie
- **École normale supérieure (ENSUP)
- **Institut polytechnique rural de Katibougou
- **Institut supérieur de formation et de recherche appliquée

Maroc

*École des sciences de l'information (ESI)

École nationale d'agriculture de Meknès

*École nationale de l'industrie minérale (ENIM)

Institut agronomique et vétérinaire Hassan II

*Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE)

Université Cadi Ayyad

Université Chouaïh Doukkali.

Université Hassan II Aïn Chock

Université Ibn Tofail

Université Ibnou Zohr

Université Mohammed Premier

Université Mohammed V - Agdal

Université Moulav Ismail

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Maurice

• Institut de recherches de l'industrie sucrière de Maurice (Mauritius Sugar Industry Research Institute)

Université de Maurice (University of Mauritius)

Mauritanie

*École normale supérieure de Nouackchott (ENS)

Université de Nouakchott

Mexique

*Université de relations et des études internationales (Universidad de Relaciones y Estudios Internacionales)

Moldova, République de

Académie d'études économiques de Moldova (Academia de Studii Economice)

Université d'État de médecine et de pharmacie 'N. Testemitanu'

(Universitatea de Stat de medecina si farmacie 'N. Testemitanu')

Université d'État de Moldova

Université libre internationale de Moldova

(Universitatea Libera Internationala din Moldova)

Université technique de Moldova (Universitatea Tehnica a Moldovei)

Niger

- *École des mines, de l'industrie et de la géologie (EMIG)
- Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN)

Université Abdou Moumouni

Roumanie

Académie d'études économiques (Academia de studii economice)

*Université des sciences agronomiques et de médecine vétérinaire (Universitatea de Stiinte Agronomice si Medicina Veterinara)

Université 'Politehnica' de Bucarest (Universitatea Politehnica din Bucuresti)

Université Babès-Bolyai (Universitatea Babès-Bolyai)

Université de Bucarest (Universitatea Bucuresti)

Université de Craiova (Universitatea din Craiova)

Université de médecine et pharmacie 'Iuliu Hatieganu' Cluj-Napoca (Universitatea de medicina si farmacie 'Iuliu Hatieganu' Cluj-Napoca)

- *Université polytechnique de Timisoara (Universitatea Politehnica din Timisoara)
- *Université technique de construction de Bucarest (Universitatea tehnnica de constructii Bucuresti)
- Université technique Gheorghe Asachi (Universitatea tehnica «Gheorghe Asachi»)

Rwanda

Université nationale du Rwanda

Sénégal

- *Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG)
- *École inter-États des sciences et médecine vétérinaires (EISMV)
- *École supérieure multinationale des télécommunications

Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Université Gaston Berger de Saint-Louis

Suisse

École polytechnique fédérale de Lausanne Université de Fribourg Université de Genève Université de Lausanne Université de Neuchâtel

Tchad

Université de N'Djaména

Togo

*École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme Université du Bénin

Tunisie

Université de droit, d'économie et de gestion (Tunis III) Université de Sfax (Sud) Université des lettres, des arts et des sciences humaines (Tunis I) Université des sciences, des techniques et de médecine (Tunis II) Université du Centre

Viêt-nam

- Centre de recherches cliniques et de formation post-universitaire Hôpital 108
- *Centre franco-vietnamien de formation à la gestion

(Trung Tâm Pháp-Việt Dào tao vê Quan ly)

 Centre national des sciences naturelles et de technologie du Viet Nam (Trung tâm Khoa hoc Tu nhiên và Công nghê Quoc gia Viet Nam)

Centre universitaire de formation et de perfectionnement des professionnels de santé de Ho Chi Minh Ville

*École de médecine de Hai Phong (Dai hoc Y Hai Phong)

École nationale supérieure de Génie civil de Hanoi

(Truong Dai hoc Xây dung Ha Noi)

- *École normale supérieure de Dong Naï (Truong Cao dang su pham Dong Naï)
- *École normale supérieure de Tiengiang (Truong Cao dang su pham Tiengiang)
- *École supérieure d'architecture de Hanoï (Truong Dai hoc Kien Truc Hànôi)

École supérieure d'économie nationale (Truong Dai hoc Kinh té quôc dân)

- *École supérieure de commerce de Hanoi (Truong Dai hoc Thuong mai Hànôi)
- *École supérieure de commerce extérieur (Truong Dai hoc Ngoai Thuong)

École supérieure de communication et de transport

(Truong Dai hoc Giao thông vân tai)

*École supérieure de langues étrangères de Hanoi

(Truong Dai học Ngoại Ngu Hà nội)

*Faculté de médecine de Hanoi (Truong Dai hoc Y khoa Hà Nôi)

Institut des sciences agronomiques du Sud Viêt-Nam

(Vien Khoa Hoc Nong Nghiep Mien Nam)

Institut national polytechnique de Hanoi (Truong Dai hoc Bach khoa Hà nôi)

Université de Cantho (Truong Dai hoc Cân Tho)

Université de Dalat (Truong Dai hoc Dà-Lat)

Université de Danang (Dai hoc Da nang) (adhésion C.A. Beyrouth avril 1998)

** École des sciences économiques et d'administration des affaires

(Dai học kinh tê và Quan tri kinh doanh)

École de techniques (Truong Dai hoc Ky thuât)

Université de droit de Hanoi (Truong Dai hoc Luât Hà Nôi)

Université de Hué (Dai hoc Huê)

*Université de langues - d'informatique de Ho Chi Minh Ville

(Truong Dai hoc Dan Lap Ngoai Ngu - Tin Hoc Thanh Pho Ho Chi Minh)

Université des sciences médicales de Ho Chi Minh Ville

(Truong Dai hoc y khoa thanh pho Ho Chi Minh)

Université nationale de Hanoi (Truong Dai hoc quôc gia Hanoi)

École des sciences humaines et sociales

(Truong dai hoc khoa hoc nhan yan ya xa hoi)

École des sciences naturelles (Truong dai hoc khoa hoc tu nhiên)

- **École normale supérieure (Truong dai hoc su pham)
- * École supérieure de langues (Truong dai hoc ngôn ngu)

Université nationale de Ho Chi Minh Ville

(Dai hoc quôc gia thanh phô Hô Chi Minh) (adhésion C.A. Beyrouth avril 1998)

École des sciences humaines et sociales (Dai hoc khoa hoc nhân van va xa hoi)

École des sciences naturelles (Dai hoc khoa hoc tu nhien)

École polytechnique (Truong Dai hoc Bach khoa)

École supérieure d'agriculture et de foresterie (Truong Dai hoc Nong Lam)

- *École supérieure d'architecture (Truong Dai hoc Kien Truc)
- *Ecole supérieure de droit (Truong Dai hoc Luât)

École supérieure des sciences de l'éducation (Truong Dai hoc su pham)

École supérieure des sciences économiques (Truong Dai hoc Kinh te)

Université ouverte de Ho Chi Minh Ville

(Dai học Mo-Ban Công thanh phố Hồ Chi Minh)

Université Van Lang (Truong Dai hoc Van Lang)

Comités régionaux des études françaises et des filières francophones

Comité régional d'Afrique lusophone et anglophone

Comité régional d'Amérique latine et des Caraïbes

Comité régional d'Amérique du Nord

Comité régional d'Asie

Comité régional d'Europe du nord Comité régional d'Europe méditerranéenne Comité régional d'Europe centrale et orientale Comité régional d'Océanie-Pacifique Comité régional du Monde arabe

Réseaux institutionnels

Association des établissements d'enseignement vétérinaire totalement ou partiellement de langue française (AEEVTPLF)

Association des facultés ou établissements de lettres et sciences humaines des universités d'expression française (AFELSH)

Association internationale des écoles des sciences de l'information (AIESI)

Conférence internationale des directeurs et doyens d'expression française des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (CIDEFA)

Conférence internationale des directeurs d'écoles de gestion d'expression française (CIDEGEF)

Conférence internationale des doyens des facultés de médecine d'expression française (CIDMEF)

Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français (CIFDUF)

Conférence internationale des facultés, instituts et écoles de pharmacie d'expression française (CIFPEF)

Conférence internationale des responsables des universités et institutions à dominante scientifique et technique d'expression française (CIRUISEF)

Conférence internationale des formations d'ingénieurs et techniciens d'expression française (CITEF)

Conférence internationale des doyens des facultés de chirurgie dentaire d'expression totalement ou partiellement française (CIDCDF)

Théophraste (Réseau des centres francophones de formation au journalisme)

Note

- Toute institution qui n'est précédée d'aucun signe distinctif a le statut de membre titulaire.
- Toute instutition qui est précédée d'un astérisque * a le statut de membre associé.
- Toute institution qui est précédé de deux astérisques ** est une constituante d'un membre titulaire ou associé.
- Toute institution précédée d'un point a le statut de membre associé C.



STATUTS

Adoptés par l'Assemblée générale à Abidjan, le 29 novembre 1993

PRÉAMBULE

Convaincues de la nécessité d'une large coopération internationale pour assurer à la fois le dialogue permanent des cultures et la circulation des hommes, des idées et des expériences entre institutions d'enseignement supérieur et de recherche situées dans des contextes très divers,

Conscientes des exigences nouvelles d'une société en constante évolution qui attend de l'enseignement supérieur et de la recherche, au delà de leurs missions traditionnelles, une contribution fondamentale à l'épanouissement de l'homme et à la qualité de son environnement,

Persuadées que l'usage d'une même langue de grande diffusion appelle naturellement et facilite entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche de divers pays et de divers continents une étroite collaboration à des fins d'enrichissement mutuel et de progrès commun,

Estimant enfin que la promotion de l'enseignement supérieur et la recherche et l'aménagement de l'espace scientifique francophone requièrent la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'expression française,

Constatant enfin que la langue française peut être à cet égard un instrument particulièrement efficace de la coopération scientifique et universitaire internationale, les institutions d'enseignement supérieur et de recherche adhérant à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), ci-après désignée comme l'Association, instituée légalement à Montréal en 1961, et à l'Université des réseaux d'expression française (UREF) adoptent les statuts suivants:

1 - NATURE ET BUTS DE L'ASSOCIATION

Nature

Art. 1 L'Association regroupe, des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ayant en commun l'usage de la langue française

Buts

- Art. 2 L'AUPELF a pour objectif essentiel le développement d'une conscience internationale et d'un esprit de coopération au service de la pluralité culturelle et du progrès scientifique. À cette fin, elle se consacre notamment à:
 - a) une réflexion permanente sur l'évolution de l'enseignement supérieur et la recherche, sur leur rôle et leur place dans la société nationale et internationale, ainsi que sur leurs structures et leurs moyens;
 - b) la promotion d'activités favorisant la rencontre des cultures et le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement socio-culturel;
 - c) la circulation de l'information scientifique entre les institutions membres;
 - d) la mise à la disposition de ses membres de services et de moyens d'échanges multilatéraux, notamment par le Fonds international de coopération universitaire (FICU);
 - e) l'aménagement et la consolidation de l'espace culturel, scientifique et technique d'expression française, dans une perspective de codéveloppement, de modernité et d'excellence.
 Elle assure en particulier la mise en oeuvre de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) créée par les Sommets des chefs d'État et
 - de gouvernement ayant en commun l'usage du français.
 f) l'exécution de tout mandat accepté par l'AUPELF dans le domaine de la coopération internationale.
- Art. 3 Par mandat reçu des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Pays ayant en commun l'usage du français, l'AUPELF est l'opérateur des Sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche.

 L'AUPELF fait fonction d'agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche dans l'esprit de l'article 2f.

II - MEMBRES

Membres

Art. 4 L'AUPELF compte des membres titulaires et des membres associés. La qualité de membre est accordée ou retirée par le Conseil d'administration à titre provisoire. Cette décision est soumise à l'Assemblée générale qui statut définitivement lors de sa réunion suivante.

Membres titulaires

- Art. 5 Peuvent être admis en qualité de membres titulaires:
 - a) les universités, les centres universitaires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de langue française, ou dans lesquels une partie importante de l'enseignement est dispensée régulièrement en français dans plusieurs disciplines (autres que les études françaises proprement dites) et qui sont dotés de la personnalité juridique;
 - Ces établissements doivent présenter un caractère multidisciplinaire attesté par une division en facultés, départements, unités ou section d'enseignement et de recherche, et dispenser un enseignement conduisant aux grades de niveau universitaire;
 - b) les centres ou institutions de recherche dotés de la personnalité juridique, dont le français est la langue de travail et qui ont pour vocation de développer des actions de coopération internationale dans les pays ayant en commun l'usage du français;
 - c) les conférences nationales de recteurs ou chanceliers de langue française dans les pays où ils n'assument pas la direction d'une université, mais conservent des compétences effectives en matière d'enseignement supérieur;
 - d) les comités régionaux des études françaises et de la francophonie de l'extérieur, constitués et renouvelés tous les quatre ans en vertu des dispositions de leur règlement intérieur tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'AUPELF;
 - e) les réseaux institutionnels constitués, par grands secteurs de connaissance, des responsables des facultés, départements, unités d'études et de recherche, instituts et écoles, partiellement ou entièrement de langue française.

Membres associés

- Art. 6 1. Peuvent être admis en qualité de membres associés:
 - a) les établissements visés à l'alinéa a) de l'article 5 mais qui ne remplissent pas les conditions énoncées dans le paragraphe suivant du même alinéa;
 - b) les départements, centres, instituts ou sections d'études françaises des universités ni partiellement, ni entièrement de langue française, à la condition que de l'avis du conseil d'administration, ils dispensent un enseignement de niveau universitaire;
 - c) les institutions de recherche dont le français est la langue de travail principale et qui sont susceptibles de développer une coopération avec l'AUPELF.
 - d) les comités régionaux des études françaises et de la francophonie de l'extérieur, constitués et renouvelés tous les quatre ans en vertu des dispositions de leur règlement intérieur tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'AUPELF;
 - e) les réseaux institutionnels constitués, par grands secteurs de connaissance, des responsables des facultés, départements, unités d'études et de recherche, instituts et écoles, partiellement ou entièrement de langue française.
 - 2. Les membres associés visés à l'alinéa 1 peuvent assister aux colloques et séminaires de l'Association et bénéficier des services de celle-ci selon les décisions du Conseil d'administration. Ils participent à l'Assemblée générale dans les conditions indiquées à l'article 1 1.

Cotisations

- Art. 7
 Les membres titulaires de l'Association versent une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.
 - Les membres associés visés aux alinéas la et lc de l'article 6 versent une cotisation égale à la moitié de celle qui est exigée des membres titulaires. Les membres associés visés à l'alinéa lb de l'article 6 versent une cotisation forfaitaire réduite dont le montant est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.
 - 2. Lorsqu'un membre a cessé de payer sa cotisation pendant plus de deux années consécutives, il est considéré comme démissionnaire et ne peut plus être représenté à l'Assemblée générale. Il est loisible au Conseil d'administration, dans des circonstances exceptionnelles laissées à son appréciation, de suspendre l'application de cet article, sous réserve de solliciter l'approbation de l'Assemblée générale lors de sa réunion ordinaire suivante.

III – ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Organes

- Art. 8 Les organes de l'Association sont: l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et son bureau, le Haut Conseil, le Conseil scientifique et la Direction générale.
- Art. 9 L'Association dispose d'un Fonds international de coopération universitaire (FICU) qui lui permet d'assurer la coopération et la solidarité associative entre ses membres (articles 26 à 33 des présents statuts).
- Art. 10 L'AUPELF met en oeuvre l'Université des réseaux d'expression française (UREF) (articles 34 à 47 des présents statuts)

Assemblée générale

Art. 11 L'Assemblée générale est l'autorité suprême de l'Association dont elle fixe la politique générale. Elle est constituée par les représentants des membres titulaires.

Les membres associés visés à l'alinéa la et lc de l'article 6 sont invités à l'Assemblée générale à laquelle ils assistent avec voix consultative.

Les membres associés visés à l'alinéa lb sont représentés à l'Assemblée générale par les comités régionaux des études françaises et de la francophonie de l'extérieur.

Le Conseil d'administration peut inviter aux réunions de l'Assemblée générale des observateurs, en particulier des représentants d'instances internationales et de pays de langue française qui n'ont pas encore créé d'université. Les observateurs assistent aux réunions avec voix consultative.

- Art. 12 L'Assemblée se réunit tous les quatre ans dans le lieu et à la date fixés par le Conseil d'administration; en cas de nécessité, le lieu peut être changé par décision du Président, après consultation des Vice-présidents. Elle est convoquée en session extraordinaire par décision du Conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou sur demande écrite adressée au Président par le tiers des membres de l'Assemblée générale.
- Art. 13 Sauf disposition contraire, les votes sont acquis à la majorité absolue des voix exprimées. Les décisions de l'Assemblée générale ne sont valables que si la moitié au moins des membres titulaires de l'Association sont présents et participent au vote.

Chaque membre titulaire exprime un seul suffrage par la voix de son délégué autorisé et effectivement présent, quel que soit le nombre de ses représentants. Le nombre total des voix exprimées dans une réunion de l'Assemblée générale pour un même pays ne pourra excéder le tiers des suffrages.

Conseil d'administration

- Art. 14 Le Conseil d'administration est composé:
 - a) du Président, des trois Vice-présidents;
 - b) de neuf membres élus à titre personnel par l'Assemblée générale pour la période comprise entre deux sessions ordinaires, désignés parmi les représentants des universités, des centres universitaires, membres titulaires de l'Association au sens de l'article 5a-c; ces représentants doivent exercer les fonctions de recteur ou de président d'université, ou de professeur de l'enseignement supérieur;
 - c) de quatre membres élus à titre personnel par l'Assemblée générale pour la période comprise entre deux sessions ordinaires, désignés parmi les représentants des centres et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des centres ou institutions de recherche au sens de l'article 5a-b;
 - d) de deux représentants des comités régionaux des études françaises et de la francophonie de l'extérieur élus par l'Assemblée générale parmi quatre candidats présentés par l'ensemble des comités;
 - e) de deux représentants des réseaux institutionnels de l'AUPELF élus par l'Assemblée générale parmi quatre candidats présentés par les présidents de ces réseaux;
 - du Président du Conseil d'administration sortant:
 - du Directeur général
- Art. 15 Le Président est élu par l'Assemblée générale au premier ou au second tour à la majorité absolue; à la majorité relative au troisième tour. Il reste en fonction jusqu'à l'élection du nouveau président lors de la session ordinaire suivante de l'Assemblée.

Il n'est pas immédiatement rééligible. Cependant, il devient membre de droit du nouveau Conseil. Au cas où le président se trouverait définitivement empêché d'exercer son mandat, il serait remplacé par le Viceprésident doyen d'âge jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée.

Le Président est le premier responsable de l'Association. À ce titre, notamment, il représente celle-ci, dirige les séances du Conseil d'administration, du Conseil scientifique et de l'Assemblée générale, veille à l'exécution par le Directeur général des décisions de ces trois instances.

Art. 16 Sauf élection à la présidence, un administrateur ne peut exercer plus de trois mandats consécutifs, à quelque titre que ce soit. Cette disposition ne s'applique pas aux membres suppléants.

Les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche d'un même pays, membres titulaires en vertu des dispositions des articles 5a-b-c, ne peuvent disposer de plus de quatre sièges au Conseil d'administration, le siège du président sortant n'étant pas pris en compte.

Chacun des membres du Conseil autre que le Président et les Vice présidents a un suppléant élu dans les mêmes conditions que les titulaires.

Lorsqu'un membre du Conseil se trouve empêché d'assister à une réunion, il lui appartient d'en informer son suppléant. Si le suppléant se trouve luimême empêché, le Directeur général, en accord avec le Président, désigne un remplaçant parmi les autres suppléants.

Lorsqu'un membre du Conseil se trouve définitivement dans l'impossibilité d'exercer son mandat ou cesse de remplir les conditions requises pour l'assumer, il est remplacé par son suppléant jusqu'à la réunion ordinaire suivante de l'Assemblée générale. Il appartient au Directeur général d'en informer ledit suppléant.

Un membre du Conseil d'administration qui se voit chargé de fonctions au sein de l'exécutif permanent de l'Association, à l'exclusion de celle de Directeur général, doit renoncer à son siège au Conseil.

Art. 17 Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire, à la date et au lieu qu'il aura fixés ou, à défaut, à la date et au lieu fixés par le Président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires par le Président et doit l'être si deux tiers de ses membres le demandent par écrit.

> Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente, cette majorité étant assurée aussi bien par les membres suppléants représentant les titulaires que par les titulaires eux-mêmes.

- Le Conseil d'administration exécute les décisions de l'Assemblée générale. Il est chargé notamment:
 - a) de préparer l'ordre du jour des réunions de l'Assemblée;
 - b) d'approuver ou de modifier le programme de travail et le budget annuel de l'Association pour l'année suivante;
 - c) de constituer, en cas de besoin, des commissions, comités et groupes de travail dont il fixe les attributions et délégations.
 - En particulier, il met en place une commission des finances chargée de suivre l'exécution du budget, composée du Président, des trois viceprésidents, du Directeur général et d'un membre du Conseil désigné par celui-ci;
 - d) de diriger et de contrôler l'activité du Directeur général. Il est responsable devant l'Assemblée générale à laquelle il présente un rapport sur son activité à l'occasion de la Conférence générale.
- Art. 19 Le Conseil d'administration nomme le Directeur général parmi les professeurs de l'enseignement supérieur qui ont assumé des responsabilités de gestion universitaire, pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il nomme également, sur proposition du Directeur général, le Directeur de l'administration et des finances, le Directeur du FICU et les Directeurs des Bureaux régionaux.

Ces nominations interviennent selon une procédure prévue par le règlement interne de l'Association.

Art. 20 Le Conseil d'administration dispose d'un Bureau composé du Président, des trois vice-présidents, du Directeur général et de deux membres désignés par le Conseil.

> Le Bureau prend les mesures requises par l'urgence, sous réserve de ratification par le Conseil, et il exerce les compétences qui lui sont déléguées par celui-ci.

Direction générale

Art. 21 La Direction générale est l'organe exécutif permanent du Conseil d'administration. À ce titre, elle remplit toutes les tâches qui lui sont assignées par le Conseil.

Le Directeur général recrute et dirige le personnel, présente chaque année un projet de budget au Conseil d'administration, et soumet à son approbation les comptes de l'année précédente et un rapport annuel. Il exerce un contrôle administratif et financier sur l'ensemble de l'Association et sur l'exécution de tout contrat confié à celle-ci.

Haut Conseil

Art. 22 Le Haut Conseil est chargé de mener une réflexion permanente sur les missions de l'AUPELF et de l'UREF.

Il est composé de seize membres désignés par le Conseil d'administration pour quatre ans renouvelable deux fois.

Il se constitue en jury pour attribuer le Prix de l'AUPELF.

Il se réunit sur convocation du Président de l'AUPELF.

Le Directeur général assiste aux séances du Haut Conseil.

Conseil scientifique

Art. 23 Le Conseil scientifique est composé de douze personnalités choisies en fonction de leurs compétences culturelles, scientifiques et technologiques ou en raison de l'expérience acquise dans la gestion d'organismes concourant au développement de la recherche, à la diffusion de la connaissance scientifique et technique et à la coopération internationale.

Ces personnalités sont désignées par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le Conseil d'administration veillera à un juste équilibre entre les diverses régions du monde d'expression française.

Le Conseil scientifique est présidé par le Président de l'AUPELF et il élit en son sein un Vice-président.

Le Directeur général est membre du Conseil scientifique.

- Art. 24 Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire, sur convocation de son Président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires dans les mêmes conditions ou à la demande écrite des deux tiers des membres du Conseil d'administration.
- Art. 25 Le Conseil scientifique est chargé d'une mission d'évaluation et d'orientation des activités de programme de l'Association dont il fait rapport au Conseil d'administration. Le Conseil scientifique peut être investi par celuici de missions spécifiques pour lesquelles il peut recourir à des expertises extérieures.

IV – FONDS INTERNATIONAL DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE (FICU)

Art. 26 Le FICU a pour objet d'assurer le financement des actions de coopération et de solidarité associatives qui répondent aux demandes des institutions membres. La sélection des opérations à financer en tout ou partie est faite par le Conseil d'administration de l'AUPELF sur proposition du Comité de gestion du Fonds.

En particulier, le FICU:

- apporte son concours sous les formes les plus diverses à des institutions d'enseignement supérieur et de recherche nouvellement créées ou menacées dans leur existence;
- soutient matériellement des activités associatives dans le souci d'une meilleure connaissance mutuelle entre les institutions membres et d'un développement partagé;
- finance des programmes de coopération interuniversitaires établis par les institutions membres et les membres associés.
- Art. 27 Le fonctionnement du FICU est assuré par un Comité de gestion et une Direction.
- Art. 28 Le comité de gestion est composé:
 - du Président de l'AUPELF qui est le Président ès qualité;
 - de cinq membres du Conseil d'administration de l'AUPELF désignés par celui-ci;
 - de représentants des Gouvernements, des institutions ou organismes privés et publics contributeurs désignés par les autorités de ces derniers;
 - du Directeur général.
- Art. 29 Les membres du Comité de gestion du FICU élisent parmi cux, chaque année, deux Vice-présidents, dont l'un est choisi parmi les représentants des gouvernements contributeurs, et l'autre, parmi les représentants des autres organismes contributeurs.
- Art. 30 Le Comité de gestion entretient toutes relations nécessaires avec les Gouvernements et les organismes publics et privés pour la collecte permanente des ressources, propose au Conseil d'administration, après étude des

dossiers, le programme annuel de coopération et en suit l'exécution. Il peut faire appel au Conseil scientifique ou à des experts extérieurs.

Le Comité examine le budget de programme de l'année suivante et les comptes de l'exercice écoulé. Il les soumet à l'approbation du Conseil d'administration de l'AUPELF

Il propose les modalités d'affectation des ressources au Conseil d'administration de l'AUPELF qui en décide.

- Art. 31 Le Comité de gestion se réunit une fois par année à la date et au lieu qu'il aura choisis lui-même sur convocation du Président.

 Le Président peut le convoquer en réunion extraordinaire.
- Art. 32 Le Directeur général exécute le budget du FICU et entreprend toutes les démarches requises par le Comité de gestion pour la collecte des fonds. Il prépare et exécute le budget annuel du FICU; il prépare le rapport financier de l'exercice écoulé, assure la transmission aux membres du Comité de tous documents utiles, adresse aux souscripteurs les rapports et autres documents nécessaires, convoque les réunions ordinaires et extraordinaires à la demande du Président. Il est assisté du Directeur du FICU.
- Art. 33 La dissolution du Fonds international de coopération universitaire est prononcée par l'Assemblée générale de l'AUPELF sur recommandation du Comité de gestion du FICU et du Conseil d'administration de l'AUPELF. Les biens et ressources du Fonds, à la date de sa dissolution, sont attribués, par la même Assemblée générale, soit à l'AUPELF qui devra alors les affecter à des oeuvres de coopération universitaire, soit à une autre organisation internationale de langue française oeuvrant dans le domaine de la coopération universitaire.

V – UNIVERSITÉ DES RÉSEAUX D'EXPRESSION FRANÇAISE (UREF)

Objectifs

Art. 34 L'Université des réseaux d'expression française (UREF) a pour mission de contribuer à renforcer l'espace scientifique d'expression française et d'impliquer la communauté scientifique dans cet engagement.

L'UREF donne priorité à l'information scientifique et technique, aux réseaux de recherche et de formation partagée, aux activités d'enseignement et de recherche à gestion multilatérale.

Elle favorise la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Elle anime et organise l'activité des réseaux thématiques d'échange et de recherche partagée, et de réseaux de didactique; elle met en oeuvre les moyens et les instruments de soutien au fonctionnement de ces réseaux; elle soutient également des activités menées par les réseaux institutionnels au sens de l'article 5^e.

Art. 35 Un réseau thématique d'échange et de recherche partagée regroupe des chercheurs, des équipes, des laboratoires, des instituts de recherche, des composantes d'universités ou d'écoles, autour d'un programme commun et en vue d'objectifs spécifiques.

Un réseau de didactique réunit des enseignants, des chercheurs, des équipes en vue notamment de favoriser la coopération et l'innovation en matière pédagogique.

Les réseaux thématiques d'échange et de recherche partagée et les réseaux de didactique sont établis à ces fins pour un temps déterminé par le Conseil de l'Université des réseaux d'expression française. Chaque réseau est animé par un responsable chargé de la coordination et du suivi des opérations.

Conseil d'université

Art. 36 Le Conseil de l'Université des réseaux d'expression française est constitué des membres du Conseil d'administration de l'AUPELF ainsi que cinq membres extérieurs désignés par le Conseil permanent de la francophonie des Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français pour la durée du mandat du Conseil permanent de la francophonie.

Le Président du Conseil d'administration de L'AUPELF préside le Conseil de l'Université.

Le Recteur de l'Université en est membre de droit.

- Art. 37 Le Conseil de l'Université des réseaux d'expression française se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire à la date et au lieu qu'il aura fixés ou, à défaut, à la date et au lieu fixés par son Président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires par son Président et doit l'être si deux tiers deses membres le demandent par écrit.
- Art. 38 Le Conseil de l'Université arrête les orientations et la politique générale de l'Université des réseaux d'expression française.

Il approuve ou modifie le programme de travail et le budget annuel de l'Université.

Il peut constituer des commissions, comités et groupes de travail dont il fixe les attributions et délégations. En particulier, il met en place une commission des finances chargée de suivre l'exécution du budget de l'Université, composée du Président, des trois Vice-présidents, du Recteur et de deux membres du Conseil désignés par celui-ci dont un parmi ses membres extérieurs.

Il dirige et contrôle l'activité du Recteur de l'Université.

Il nomme, sur proposition du Recteur, le Directeur ayant en charge, sous l'autorité de celui-ci, les programmes de l'Université, ainsi que les directeurs sectoriels de programme.

- Art. 39 Le Conseil de l'Université dispose d'un Bureau constitué du Président, des Vice-présidents, du Recteur de l'Université et de deux membres désignés par le Conseil parmi ses membres extérieurs.
- Art. 40 Le Directeur général est le Recteur de l'Université.
- Art. 41 Sous l'autorité du Recteur, la Direction générale est l'organe exécutif permanent de l'Université des réseaux d'expression française.
- Art. 42 Le Recteur de l'Université assure la mise en oeuvre scientifique et administrative des activités de l'Université. Il prépare et exécute le budget.

Conseil scientifique

Art. 43 Le Conseil scientifique de l'Université des réseaux d'expression française est constitué des membres du Conseil scientifique de l'AUPELF ainsi que de quatre personnalités choisies par le Conseil de l'Université pour leurs compétences culturelles, scientifiques et technologiques ou en raison de l'expérience acquise dans la gestion d'organismes concourant au développement de la recherche, à la diffusion de la connaissance scientifique et technique et à la coopération internationale.

Ces personnalités sont désignées par les membres du Conseil de l'Université pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le Conseil de l'Université veillera à un juste équilibre entre les diverses régions du monde d'expression française.

• Le Conseil scientifique est présidé par le Président et il élit en son sein un Vice-président.

Le Recteur participe de droit au Conseil scientifique de l'Université.

- Art. 44 Le Conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire, sur convocation de son Président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires dans les mêmes conditions.
- Art. 45 Le Conseil scientifique est chargé d'une mission d'évaluation et d'orientation des activités de programme de l'UREF dont il fait rapport au Conseil de l'Université. Le Conseil scientifique peut être investi par celui-ci de missions spécifiques pour lesquelles il peut recourir à des expertises extérieures.

Il est chargé de proposer au Conseil de l'Université:

- les objectifs thématiques et les programmes de l'Université des réseaux d'expression française en fonction des besoins exprimés; la composition des réseaux thématiques et des réseaux de didactique, ainsi que le nom des responsables de ces réseaux;
- la procédure d'évaluation périodique des activités de l'Université.

Ressources

- Art. 46 Le financement de l'Université des réseaux d'expression française est assuré par les contributions des Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, par des subventions, des contrats, des dons et des legs. Une comptabilité distincte est tenue pour l'Université des réseaux d'expression française. La gestion financière est assujettie aux règles financières de l' AUPELF sous réserve des modalités particulières approuvées par le Conseil de l'Université après accord préalable du Conseil permanent de la francophonie.
- Art. 47 L'Université des réseaux d'expression française a son siège au siège de l'Association.

VI - RESSOURCES ET GESTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

Ressources

Art. 48 L'Association assure son financement par des ressources diverses: cotisations des membres titulaires et associés, revenus provenant des activités de service, ventes de publications, contrats, subventions gouvernementales, subventions d'organismes nationaux et internationaux, contributions du secteur privé, dons et legs.

Les subventions, souscriptions et libéralités de toutes sortes faites à l'AUPELF, que ce soit pour les fins propres de l'Association, celles de son Fonds international de coopération universitaire ou pour l'Université des réseaux d'expression française, ne peuvent être acceptées qu'en l'absence de toute sujétion ou condition incompatibles avec les statuts et objectifs de l'Association.

L'AUPELF peut bénéficier de la part des gouvernements et des institutions membres, de mises à disposition de personnels et de détachements de personnes auprès de la Direction générale, selon les dispositions du règlement interne en vigueur.

- Art. 49 Le financement du Fonds international de coopération universitaire (FICU) est assuré par les contributions des gouvernements et des organismes nationaux publics ou privés. par des dons et legs.

 Une comptabilité distincte est tenue pour le FICU.
- Art. 50 La gestion des ressources confiées à l'AUPELF est effectuée selon les dispositions du règlement financier arrêté par le Conseil d'administration, sous réserve des dispositions énoncées aux articles 46 et 49 ci-dessus.

VII - SIÈGE DE L'ASSOCIATION

Siège

Art. 51 Le siège de l'Association est fixé à Montréal où sont établis ses services . Il pourra être déplacé par décision de l'Assemblée générale ou, en cas d'urgence, par le Conseil d'administration sous réserve de ratification par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration peut décider l'ouverture de bureaux régionaux, après consultation du Directeur général.

VIII - MODIFICATION DES STATUTS

Modification des statuts

Art. 52 Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ayant qualité pour voter à l'Assemblée. Les modifications des statuts peuvent être présentées soit par le Conseil d'administration, soit par un cinquième (1/5) au moins des membres titulaires de l'Association auquel cas, elles doivent être adressées à la Direction générale quatre mois avant la date de réunion de l'Assemblée générale. La Direction générale doit les communiquer aux membres de l'Assemblée générale dans les deux mois suivants.

Les dispositions spécifiques relatives au Fonds international de coopération universitaire ne peuvent être décidées qu'après avis du Comité de gestion du Fonds, celles concernant l'UREF après avis du Conseil de l'Université et du Conseil permanent de la francophonie.

L'Assemblée délibère souverainement sur les articles ou parties d'articles ainsi soumis à modification. Les modifications adoptées par l'Assemblée générale entrent immédiatement en vigueur sauf décision différente de l'Assemblée générale.

Statuts adoptés par l'Assemblée générale à Abidjan, le 29 novembre 1993

Chartes, Déclarations et Plans d'action

La coopération inter-universitaire en Afrique Kinshasa, 2-5 juillet 1973

Charte de Kinshasa

Les recteurs des universités africaines membres de l'AUPELF. réunis à Kinshasa du 2 au 5 juillet 1973 à l'invitation de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA), conscients de l'importance de la coopération inter-universitaire en général et plus particulièrement de la coopération inter-universitaire en Afrique comme l'une des plus hautes formes de la solidarité africaine, convaincus de l'urgence du développement organique de cette coopération comme facteur du progrès de leurs institutions et de leurs pays respectifs, résolus à assurer l'accomplissement par les universités de leurs obligations en matière de contribution au développement de l'Afrique comme sur le plan de la valorisation des cultures africaines et de leur rayonnement international, persuadés qu'une véritable coopération inter-universitaire en Afrique est une condition primordiale de l'essor scientifique et de l'avancement technique, soucieux d'assurer la contribution originale de l'Université africaine au dialogue international des cultures, réaffirment les principes et adoptent le programme suivant:

PRINCIPES

A. Les participants réitèrent leur attachement aux principes directeurs inscrits dans les statuts de l'AUPELF, notamment l'égalité des universités membres, le dialogue des cultures, le respect scrupuleux de l'autonomie des institutions et de la souveraineté des nations, le service permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique par toutes les formes de coopération, la neutralité absolue dans les débats d'ordre idéologique et politique.

- B. Les participants, convaincus de l'urgence de la coopération interuniversitaire en Afrique, fondent celle-ci sur les principes suivants:
 - la pratique de l'information, de la consultation et de la concertation permanentes, notamment en tout ce qui a trait à la création de nouveaux enseignements spécialisés, à l'acquisition d'importants équipements ou au lancement de programmes de recherche débordant par leur objet le cadre national;
 - le souci exigeant de la complémentarité qui se traduira en particulier par une sorte de répartition du travail scientifique à l'échelle de l'Afrique et par un effort constant en vue de la mise à disposition de tous des institutions spécialisées ou des équipements de pointe de chacun, ainsi que par la multiplication des équipes de recherche multinationales pour des programmes arrêtés de commun accord entre plusieurs universités;
 - la priorité accordée à la spécialisation et aux recherches appliquées propres à contribuer au développement économique et social des pays d'Afrique et à la mise en valeur du patrimoine linguistique, artistique et culturel africain;
 - l'harmonisation des programmes d'études et la confrontation permanente de méthodes pédagogiques en vue, d'une part, d'assurer la comparabilité des diplômes et des titres, et, d'autre part, d'adapter toujours mieux la formation tout à la fois aux exigences de la qualification scientifique et à celles de la préparation à la vie active;
 - la sauvegarde de la valeur internationale des diplômes décernés par les universités africaines, qui pourrait être assurée en particulier par la multiplication et l'élargissement des accords d'équivalences dans le cadre de la convention du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

PROGRAMME

En conséquence, la Conférence

- souligne l'importance d'un renforcement de la coopération inter-universitaire, spécialement en vue d'assurer une meilleure rentabilité des institutions, eu égard au coût élevé des investissements requis par leur développement,
- souhaite l'examen attentif de la possibilité d'une spécialisation des universités au niveau du troisième cycle dans certains domaines à définir.

INFORMATION, DOCUMENTATION, ÉDITION

La Conférence

- retient en priorité, dans un souci de complémentarité, l'établissement d'un inventaire du potentiel pédagogique et scientifique (personnel, équipement, programmes de recherche en cours) en vue de faciliter les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique,
- prie instamment l'AUPELF de prendre toutes mesures utiles pour assurer la diffusion, dans les meilleures conditions possibles, du livre et du périodique scientifiques,
- recommande une utilisation beaucoup plus large par les universitaires africains du service existant de micro-reproduction,
- recommande que soit porté à l'attention des pouvoirs publics l'intérêt qui s'attache à un dépôt légal des productions scientifiques, littéraires et artistiques,
- recommande en vue d'une récupération progressive du patrimoine culturel et scientifique africain, qu'une action systématique soit entreprise pour reproduire sur microfiches l'ensemble des travaux effectués sur l'Afrique, pour diffusion auprès de toutes les universités africaines,
- recommande que soient développés les échanges de documents écrits ou de matériel scientifique dans les conditions les plus favorables.

La Conférence prend acte de l'intérêt qui s'attache à l'organisation d'expositions itinérantes sur des thèmes d'ordre culturel ou scientifique relatifs à l'Afrique, étant entendu qu'une telle initiative serait prise en liaison avec les organismes poursuivant des buts similaires.

CIRCULATION DES HOMMES

La Conférence recommande

- que chaque université ait recours à une commission d'équivalences afin de faciliter les accords dans ce domaine,
- que soient favorisés les échanges de professeurs et de chercheurs pour assurer des missions d'enseignement et de recherche, étant entendu qu'au préalable le profil scientifique de ces universitaires aura été soigneusement établi,
- que soient encouragés des échanges d'étudiants surtout au niveau du troisième cycle, notamment pendant les vacances universitaires, au moyen de bourses,
- qu'à ces fins, soient suscités et facilités des jumelages et autres conventions entre universités africaines.

RECHERCHE ET FORMATION SPÉCIALISÉE

La Conférence recommande

- la réunion, dans les meilleurs délais, d'un séminaire regroupant les responsables de la recherche scientifique dans le cadre des universités et des gouvernements,
- la réunion périodique, par disciplines, des doyens et des chefs de département,
- la création d'instituts régionaux rassemblant des chercheurs de plusieurs pays, travaillant sur des programmes d'intérêt commun.

Ces centres seraient reliés par un organisme coordonnateur en relation particulièrement avec le Conseil scientifique africain de l'O.U.A. Par ailleurs, il serait lui-même affilié à l'Université des Nations Unies.

MOYENS

En vue d'assurer la réalisation progressive de ce programme, la Conférence

- confirme la nécessité de la création du Bureau africain de l'AUPELF et retient le principe de la création ultérieure, d'une part, de délégations régionales de ce bureau et, d'autre part, d'antennes de liaison avec des organismes africains poursuivant des buts similaires,
- décide:
 - de se constituer en Conférence permanente et
 - de se réunir une fois l'an
- recommande la création d'un bulletin trimestriel d'information et de liaison intitulé *Nouvelles universitaires africaines*,
- recommande la création dans chaque université d'un service chargé de la coopération universitaire internationale, ou, à défaut, la désignation d'un agent affecté à cette tâche,
- recommande l'institution d'un système original de bourses en faveur d'étudiants avancés, pour des fins de connaissance mutuelle des institutions, des programmes et des hommes,
- souhaite l'élargissement de la vocation du Fonds international de coopération universitaire (FICU) et l'assouplissement de ses critères d'intervention.

CONCLUSION

La Conférence, en marquant sa volonté de développer par les moyens et dans les formes plus haut évoqués la coopération universitaire inter-africaine, entend le faire dans un esprit de complémentarité confiante avec les organismes et les associations déjà engagés dans cette voie.

Elle invite son bureau, en vue d'assurer la mise en œuvre la plus efficace et la plus diligente possible de ces recommandations, à garder une étroite liaison avec le Conseil d'administration et le Secrétariat de l'AUPELF.

La Conférence constate que la rencontre de Kinshasa marque une étape déterminante dans le renouveau et l'expansion de la coopéannexe VI

ration inter-universitaire en Afrique et souhaite que les principes et le programme énoncés ci-dessus soient connus sous le nom de Charte de Kinshasa.

Elle appelle toutes les universités africaines à prendre un nouveau départ, dans l'esprit et selon les buts de cette charte, et prie instamment l'AUPELF de faire désormais de cette coopération la plus haute de ses préoccupations.

Elle demande avec une insistance particulière aux gouvernements contributeurs du FICU, ainsi qu'au secteur privé, de bien vouloir envisager favorablement un net accroissement de leur apport à ce fonds dès l'année prochaine, pour permettre à l'AUPELF de donner une prompte et féconde application aux présentes recommandations.

Elle lance un appel pressant aux gouvernements africains pour qu'ils veuillent bien participer à cette contribution.

Assises de la francophonie universitaire Paris, 3-6 décembre 1990

Charte de Paris

Réunis à Paris, du 3 au 6 décembre 1990, pour la X^e Assemblée générale de l'AUPELF et les Assises de la Francophonie universitaire, les Recteurs et Présidents des universités d'Afrique, d'Amérique, d'Europe, de l'océan Indien, des Caraïbes, de l'Asie du Sud-Est, du Monde arabe,

- conscients que la Francophonie rassemble, au Nord et au Sud, et sur les cinq continents, des peuples très différents par leur histoire, leur culture et leur langue, et qu'elle puise dans cette diversité sa force et sa richesse;
- certains que la Francophonie doit faire signe dans le monde par son refus de tous les égoïsmes et des diverses formes d'intégrisme;
- convaincus que si la Francophonie, face aux grands bouleversements mondiaux, vient à emprunter de nouveaux chemins pour un partage plus équitable des richesses, elle aura confirmé sa dimension universelle:
- soucieux de permettre aux langues en contact dans la Francophonie de résister à l'uniformisation pour assurer la vitalité intellectuelle, culturelle et économique de chacun des peuples qui partagent le français;
- résolus à œuvrer pour que la jeunesse perçoive la Francophonie comme un grand dessein d'espoir;
- persuadés que la coopération multilatérale dans l'égalité permet une approche nouvelle, complémentaire, novatrice, indispensable qui, sans remettre en cause la coopération bilatérale nourrit une autre ambition, celle du développement en commun, de la solidarité et du progrès pour tous;
- décidés à œuvrer pour que l'enseignement supérieur et la recherche qui nourrissent l'innovation et la créativité nécessaires au génie des peuples, demeurent une préoccupation prioritaire de la coopération internationale;

 persuadés que le capital humain est le facteur essentiel dans le domaine de la recherche et du développement, et préoccupés par «la fuite des cerveaux» que provoquent les insuffisances de moyens;

réaffirment et adoptent les principes et le programme suivants.

PRINCIPES

- Attachement aux principes directeurs inscrits dans les statuts de l'AUPELF, notamment l'égalité des universités et établissements d'enseignement supérieur membres, le dialogue des cultures, le respect scrupuleux de l'autonomie des institutions et de la souveraineté des nations, le service permanent de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique par toutes les formes de coopération, la neutralité absolue dans les débats d'ordre idéologique et politique;
- Volonté de consolider la vie associative des universités au service du développement, grâce en particulier au Fonds international de coopération universitaire et d'organiser, sur une base associative, l'Université des réseaux d'expression française, Université internationale pour le monde francophone, cautionnée par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français pour structurer et renforcer l'espace scientifique francophone;
- Souci de rassembler et de mobiliser les chercheurs de langue française pour leur permettre de travailler ensemble et de publier en français;
- Détermination réaffirmée d'engager toutes les actions de coopération universitaire utiles pour favoriser l'entrée des pays du Sud et plus particulièrement de l'Afrique dans la recherche internationale;
- Ouverture à l'Europe centrale et orientale ainsi qu'à l'Asie du Sud-Est et réponse positive commune du Nord comme du Sud à l'appel des francophones des pays de l'Est qui ont retrouvé les voies du dialogue et de la démocratie.

PROGRAMME

Coopération régionale

La communauté scientifique francophone doit continuer à s'organiser en grandes coopérations régionales articulées entre elles.

En plus de leur vocation méditerranéenne et africaine, les universités francophones de l'Europe ont pour vocation particulière de s'insérer dans l'espace universitaire européen qui se construit. Elles apporteront un soin particulier à développer leur coopération avec leurs sœurs latines.

Les universités francophones d'Amérique du Nord, ancrées dans l'espace universitaire nord-américain, ont besoin d'affirmer leur spécificité francophone et pour cela de développer des coopérations puissantes et soutenues avec les universités de autres espaces francophones.

L'Afrique, l'océan indien, la Caraïbe, le Monde arabe ont besoin que la Francophonie universitaire et scientifique continue à se mobiliser à leur égard par des programmes d'interventions en particulier visant aux échanges Sud-Sud.

Le Liban, l'Asie du Sud-Est et l'Europe de l'Est ont besoin d'urgence d'un effort de solidarité et d'ouverture; ils constituent dans chaque cas un espace précieux et fragile de la Francophonie qu'il convient de renforcer.

L'ensemble de ces coopérations régionales et inter-régionales francophones s'inscrit dans un mouvement de circulation générale et des idées, des connaissances, des personnes et des supports de l'information dans l'espace universitaire et scientifique francophone.

Circulation des hommes

Les échanges régionaux et, en particulier, les échanges Sud-Sud d'enseignants et de chercheurs pour assurer des missions d'enseignement et de recherche doivent être renforcés, étant entendu qu'au préalable le profil de ces universitaires aura été soigneusement établi.

La mobilité des étudiants et jeunes chercheurs est essentielle à leur formation. Compte tenu de l'importance du capital humain dans la recherche et le développement, la Francophonie doit se doter de grands programmes de mobilité, tel le programme CIME, destinés à compléter et à enrichir la formation et à assurer un équilibre indispensable entre l'enracinement dans le milieu et l'ouverture vers l'extérieur.

Cette mobilité sera facilitée par une reconnaissance d'équivalence des diplômes entre les universités des différentes régions. A cet égard, il faudra généraliser les cursus co-diplômants et, à ces fins, susciter les jumelages et conventions entre les universités.

Recherche et formation partagées

La prise en compte des capacités de recherche dans chaque pays doit s'accompagner d'une volonté de faire émerger les pôles d'excellence dans un cadre régional et international, bénéficiant de toutes les facilités politiques, culturelles, techniques et économiques.

L'excellence scientifique nécessaire à l'innovation sera donc encouragée par le développement des systèmes nationaux et des coopérations régionales en matière de recherche avec, pour objectif, l'émergence des pôles d'excellence.

Afin de permettre aux meilleurs laboratoires et équipes de recherche des pays du Sud d'y rester établis et de poursuivre leurs travaux dans des conditions similaires que celles qui existent au Nord, on les fera bénéficier de contrats d'association pluri-annuels.

Par ailleurs, la coopération multilatérale francophone apportera une contribution essentielle à la dynamisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les pays du Sud pour la création de filières francophones et par la mise en place d'universités, d'instituts et de centres de recherche à gestion et financement multilatéraux dans ces pays.

On favorisera l'osmose entre les chercheurs du Nord et du Sud par la création de réseaux francophones des chefs d'établissements, de chercheurs ou d'enseignants.

Induisant un authentique partenariat universitaire, les réseaux décloisonneront les chercheurs et seront le lieu privilégié de l'accès généralisé, équitable et partagé à l'information scientifique et technique.

Il s'agit, en utilisant à plein l'apport de l'échange, de valoriser l'effort des aides bilatérales et multilatérales en matière d'équipement des laboratoires et de formation des chercheurs. L'échange permet, en effet, de décloisonner et de faire bénéficier chacun de l'appui de tous.

Ce projet répond tout à la fois aux préoccupations Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord.

Ces moyens devront être complétés par un système original de bourses d'excellence en faveur d'étudiants avancés pour des fins de connaissance mutuelle des institutions, des programmes et des hommes.

Information scientifique et technique

On facilitera dans l'espace scientifique francophone la circulation des idées et la diffusion des connaissances par:

- le renouveau de l'édition scientifique francophone prenant notamment en compte les réalités et les problèmes du Sud dans le cadre porteur de collections francophones,
- La diffusion gratuite d'ouvrages et de revues dans les pays du Sud par des programmes ciblés destinés aux bibliothèques, enseignants, chercheurs et étudiants,
- le lancement de grandes revues de langue française: revues scientifiques généralistes par grandes disciplines, ainsi que revues d'étude et de recherche francophones, lesquelles ont pour objectifs de mettre en évidence la richesse et l'originalité de la vie scientifique francophone, d'intéresser le lectorat de l'hémisphère Nord aux problèmes de développement dans le monde, d'aider les lecteurs des pays en développement à accéder à la science contemporaine et à participer à la compétition internationale, d'assurer, enfin, aux amateurs une notoriété internationale.
- la constitution de grandes banques de données universitaires donnant accès notamment aux ressources documentaires qui existent dans les pays du Sud et installées sur des centres serveurs à vocation régionale et liés entre eux en réseaux; ce programme sera accompagné d'un système de livraison de documents primaires sur la base de fonds de contre-partie.

La science en français, c'est aussi favoriser la mise en place, dans les pays de la Francophonie de l'extérieur, de filières, instituts, centres de recherche, universités utilisant, à côté d'autres langues, le français comme langue d'enseignement et de recherche.

Le multilinguisme doit être favorisé, en Europe notamment.

MOYENS

En vue d'assurer la réalisation de ce programme, les Recteurs et Présidents:

- confirment la nécessité de créer, notamment dans les zones éloignées de la communauté d'expression française, des bureaux régionaux de l'AUPELF-UREF;
- recommandent, quand ce n'est pas déjà fait, la création d'un service chargé de la coopération internationale dans chaque université;
- souhaitent le renforcement des moyens mis à disposition du Fonds international de coopération universitaire pour la mise en œuvre de la solidarité associative d'une part, du fonds de l'Université des réseaux d'expression française pour la consolidation de l'espace francophone d'autre part.

CONCLUSION

Les Recteurs et Présidents

- constatent que cette X^e Conférence générale triennale marque une étape déterminante dans le renouveau et l'expansion de la coopération interuniversitaire grâce à l'avènement de l'UREF et à la relance du FICU;
- appellent toutes les universités membres à renforcer leur action de coopération multilatérale dans un esprit d'égalité et de réciprocité.

Assises francophones de la recherche Abidjan, 1^{er} et 2 décembre 1993

Charte d'Abidjan

Les Recteurs, Présidents et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, membres de l'AUPELF-UREF, réunis à Abidjan les 1^{er} et 2 décembre 1993:

Soulignent qu'un réel développement de l'espace francophone de la recherche exige une libre circulation effective des chercheurs entre le Nord et le Sud;

Demandent instamment aux autorités ministérielles compétentes de prendre toute mesure à cette fin, en particulier de veiller à ce que les dispositions administratives en vigueur ne limitent pas cette libre circulation des chercheurs notamment, pour l'obtention d'un visa ou d'un permis de séjour;

Confirment le bien fondé des programmes adoptés en décembre 1990 dans la Charte de Paris par les Assises de la francophonie universitaire en matière de coopération régionale, de circulation des personnes, de recherche, de formation partagées et d'information scientifique et technique;

Insistent sur l'importance des résultats obtenus depuis lors dans le cadre de la coopération multilatérale francophone conduite par l'AUPELF-UREF, opérateur des Sommets francophones pour l'enseignement supérieur et la recherche;

Réaffirment la pertinence de la déclaration de Bamako de décembre 1989;

Rappellent les principes qui guident leur action dans le cadre francophone:

- attachement à l'égalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au respect de l'autonomie des institutions et au principe que la recherche ne doit pas être entravée par les débats idéologiques et politiques;
- engagement à participer à l'élaboration de l'éthique contemporaine régissant l'application des découvertes à la vie de l'être humain;

- consolidation de la recherche dans l'espace francophone au service du développement et encouragement des étudiants à s'y engager;
- promotion d'une présence solidaire et compétitive de l'espace francophone dans la recherche internationale.

Les Recteurs, Présidents et Directeurs,

- mesurant la force que donnent à la Francophonie sa tradition humaniste et sa diversité culturelle, linguistique, économique et géographique;
- soucieux de résister à l'uniformisation de l'expression du savoir et de promouvoir le multilinguisme dans les activités scientifiques;
- rappelant qu'une recherche de qualité est le préalable au rayonnement du savoir en français;
- qu'une évaluation rigoureuse est le garant de cette qualité;
- conscients que le développement est étroitement lié à la recherche;
- reconnaissant l'injustice et les dangers qu'entraîne l'écart croissant des niveaux de développement scientifique entre les pays du Nord et du Sud francophones;
- préoccupés par la crise que traversent les universités et les instituts de recherche des pays du Sud;
- constatant et analysant la place insuffisante du Sud dans la production scientifique internationale;
- déplorant la «fuite des cerveaux» qui appauvrit les pays du Sud;

Se félicitent de la décision prise au V^e Sommet par les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage de créer le Fonds francophone de la recherche pour apporter un appui durable à la relance de la recherche au Sud et plus généralement pour consolider l'espace scientifique francophone.

Les Recteurs, Présidents et Directeurs,

- déterminés à accélérer l'émergence des pays du Sud dans la recherche internationale;
- conscients que l'enracinement des chercheurs au Sud exige la reconnaissance d'un statut scientifique et social valorisant;

- reconnaissant que de nouvelles solidarités et de nouveaux partenariats sont indispensables aux plan national, régional et international:
- convaincus que la coopération Nord-Sud a pour préalable le renforcement des coopérations régionales tant entre les pays du Nord qu'entre les pays du Sud;

Appellent à la relance et au développement de la recherche au Nord comme au Sud par la mise en œuvre de stratégies multilatérales francophones spécifiques;

Soulignent l'importance d'une vigoureuse coopération Nord-Nord dans les domaines scientifique et technologique pour que la Francophonie demeure compétitive au plan international;

Demandent d'accroître les compétences scientifiques des pays du Sud par un effort prioritaire au bénéfice de la coopération Sud-Sud;

Recommandent de renforcer les coopérations Nord-Sud et de réduire le déséquilibre scientifique entre le Nord et le Sud:

Soulignent l'importance de l'édition et de la diffusion d'information scientifique et technique sous toutes ses formes et prenant en compte le multilinguisme.

Forts de ces principes et considérations, les Recteurs, Présidents et Directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche proposent le plan d'action suivant:

- consolidation et développement des réseaux francophones de recherche favorisant l'interdisciplinarité;
- régionalisation des formations de troisième cycle s'appuyant sur les ressources scientifiques et socio-économiques des régions;
- implantation de polycentres régionaux accueillant dans des «zones franches» scientifiques des laboratoires de recherche nationaux et internationaux et des entreprises de haute technologie;
- constitution de réseaux de laboratoires associés permettant d'apporter un soutien ciblé aux meilleures équipes du Sud;
- appui à des jeunes équipes favorisant le regroupement de chercheurs et leur émergence dans la recherche internationale;
- mise en place sur appels d'offres d'actions concertées de Recherche-Développement;

- enracinement des chercheurs des pays du Sud au moyen de subventions personnalisées;
- aide à la mise en place d'instances de politique et d'évaluation scientifiques au seins des établissements de recherche;
- utilisation systématique des compétences des chercheurs des pays du Sud pour l'organisation d'expertises collectives, associant les chercheurs des pays du Nord, au service du développement (veille scientifique et technique, aide à la décision...);

Pour assurer l'efficacité de cette relance de la recherche et le développement des coopérations francophones, les Recteurs, Présidents et Directeurs:

Recommandent aux gouvernements des pays ayant le français en partage de prendre en considération ces principes et propositions dans la définition de leurs politiques nationales et régionales de recherche;

Recommandent de mettre en place toutes les mesures administratives et consulaires nécessaires à la libre circulation des chercheurs entre les pays francophones;

Adressent un appel solennel aux gouvernements pour rendre possible la relance de la recherche au Sud par un appui financier approprié;

Invitent l'AUPELF-UREF à prendre en compte ce plan d'action dans la mise en place du Fonds francophone de la recherche.

Conférence des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des États et gouvernements des pays avant le français en partage (CONFEMER) Abidian, 3 décembre 1993

Déclaration d'Abidjan

Les ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des États et gouvernements ayant le français en partage, réunis à Abidjan le 3 décembre 1993,

Prennent acte de la résolution sur la coopération adoptée a Maurice par les chefs d'États et de gouvernement dans laquelle ceux-ci reconnaissent la nécessité d'une relance vigoureuse de la recherche, au Sud notamment, et se réjouissent, en conséquence, de la création d'un Fonds francophone de la recherche;

Se félicitent de la reconnaissance par la Francophonie du caractère indispensable de la recherche comme préalable au développement économique, social, culturel et politique de tous ses membres tant au Nord qu'au Sud;

Constatent avec satisfaction que la coopération scientifique est devenue dès le premier Sommet un enjeu et une priorité au sein de la communauté francophone et est demeurée un objectif politique constant des États et des gouvernements ayant le français en partage;

Préoccupés par la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui, dans de nombreux pays francophones du Sud, les institutions de recherche et les communautés de chercheurs ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de leurs obligations;

Conscients que les pays francophones du Nord ont besoin de renforcer leurs liens francophones alors que des solidarités nouvelles sollicitent:

Convaincus de l'impérieuse nécessité pour la communauté francophone d'assurer, par tous les moyens, les conditions suffisantes pour que se développe l'activité scientifique et s'exerce le métier de chercheur;

Désireux, à cet égard, d'apporter les remèdes nécessaires à la dispersion des ressources humaines et matérielles, ainsi qu'à l'isolement des chercheurs qui entraînent leur silence au sein de la communauté scientifique;

Affirment leur solidarité dans la construction de l'espace scientifique francophone qui, au-delà des politiques nationales de la recherche en vue du développement, exige:

- la mise en oeuvre d'actions régionales;
- l'adoption, dans cette mise en oeuvre, d'une démarche résolument multilatérale,

Marquent leur volonté de porter la recherche à un niveau d'excellence et de reconnaissance internationale;

Expriment leur volonté de placer, à côté de l'excellence, le partage d'une langue commune dans les projets choisis en fonction des priorités définis par les Sommets;

Rappelant le caractère multilingue et pluriculturel de l'espace francophone;

Convaincus que le français représente une garantie du multilinguisme dans le monde.

Appellent les scientifiques et chercheurs francophones à «délivrer les messages du progrès» en français.

S'engagent à oeuvrer en vue de concrétiser les actions suivantes:

- encouragement des concertations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les instituts et les services concernés de leurs pays;
- création, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des instituts, de conseils scientifiques destinés à favoriser l'émergence de projets de recherche; définition des procédures de suivi et d'évaluation de ces projets et des chercheurs eux-mêmes;
- reconnaissance du statut spécifique du chercheur prenant en compte les aspects scientifiques et sociaux et favorisant l'application du principe de mobilité et le libre circulation;
- mise en place des écoles doctorales sous-régionales et régionales assurant prioritairement la formation des cadres et la reconnaissance des diplômes et titres délivrés;
- organisation des réseaux francophones de recherche favorisant la coopération entre les université et instituts de recherche;

- constitution de réseaux de laboratoires associés permettant d'apporter un soutien aux meilleurs équipes de chercheurs du Sud:
- renforcement des jeunes équipes de chercheurs afin de favoriser les émergences dans la recherche internationale;
- mise en place d'actions concertées de Recherche-Développement:
- enracinement des chercheurs des pays du Sud au moyen de subventions personnalisées:
- appui à toute initiatives multilatérale visant au développement de la recherche et à la diffusion de ses résultats;
- appui à toute mesure permettant de veiller à la qualité scientifique des projets, et notamment, à leur évaluation;

Nous, Ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous félicitons de la prise en compte de la recherche dans les grandes priorités francophones:

Approuvons la Charte d'Abidjan jointe à la présente déclaration;

Demandons à l'AUPELF-UREF, dont le bilan est remarquable depuis sa création, et dont le Sommet de Québec a reconnu le rôle d'opérateur pour l'enseignement supérieur et le recherche, d'en assurer la mise en oeuvre sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie.

Nous engageons à prendre les dispositions nécessaires pour favoriser, dans nos pays, sa mise en application;

Décidons, à cette fin, d'assurer, tous les deux ans, une concertation entre ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

Soulignons enfin la nécessité d'assurer les ressources financières pour la mise en oeuvre de cette charte.

Assises de l'enseignement du et en français: une stratégie pour le multilinguisme Hué, 20-21 octobre 1997

Charte de Hué

En conclusion des huit séminaires régionaux qui se sont tenus consécutivement à Tunis (Tunisie), Antananarivo (Madagascar), Vientiane (Laos), Port-au-Prince (Haïti), Dakar (Sénégal), Magog (Canada-Québec), Chisinau (Moldova) et Lyon (France), les Assises de l'enseignement du et en français se sont réunies à Hué les 19, 20 et 21 octobre 1997 et ont abouti aux propositions consignées dans la présente charte.

La mondialisation en cours n'est pas heureuse pour tous

Impulsée par la dynamique économique et obéissant aux seules lois du marché, elle ignore les dimensions culturelles, sociales et écologiques des sociétés. Elle débouche sur une marchandisation généralisée qui efface les identités et met en péril, à terme, l'existence de toutes les langues. Elle constitue l'antithèse de l'aspiration à l'universel qui a été le fondement de toutes les civilisations.

Ce contexte nouveau pose à la francophonie, comme à toutes les communautés linguistiques, petites ou grandes, la question cruciale de leur pertinence, et donc de leur avenir. Rassemblant des peuples du Sud et du Nord ayant une même langue en partage, le mouvement francophone affronte ce défi en proposant une autre façon de penser le monde.

Ensemble organisé de nations présentes sur tous les continents, la francophonie, si elle en a la volonté, peut «faire signe» à un monde aspirant au respect de la diversité et à la promotion du bien commun. Le français peut être l'un des vecteurs de ces espoirs. En faisant, sans arrière-pensée, alliance, notamment comme langue seconde, avec toutes les autres langues présentes en son sein, ainsi qu'avec les autres grandes langues internationales. En investissant les technologies de l'information et de la communication et le cyberespace, en même temps que les multiples facettes de l'environnement quotidien. En valorisant et en mettant en évidence la valeur ajoutée et l'ouverture

individuelle qu'apporte la Francophonie tout autant en matière culturelle, qu'économique et d'emploi.

Promouvoir, avec le français, le multilinguisme, c'est préserver l'une des dimensions de la biodiversité. C'est aussi conserver en état de marche ces outils privilégiés d'appréhension de la complexité que sont les différentes langues.

Au niveau individuel, la recherche a montré que l'apprentissage précoce d'une langue seconde est utile au développement intellectuel de l'enfant, qu'un suivi tout le long de la filière éducative est nécessaire pour garantir ses acquis, et qu'une instrumentation débouchant sur un environnement francophone est indispensable pour entretenir la motivation pour cet apprentissage.

À partir de ces constats et de ces analyses, les participants aux Assises de Hué rappellent que la francophonie, pour vivre, doit former de jeunes francophones et des élites capables d'assurer les échanges politiques, culturels et économiques ainsi que la conduite de la coopération francophone et proposent le plan d'action suivant.

Aménagement linguistique

- Construction d'une francophonie plurielle par un aménagement linguistique qui conduise au multilinguisme;
- Mise en place, dans chaque pays et gouvernement membre du Sommet où le français n'est pas la langue maternelle, de politiques d'aménagement linguistique apportant un soutien aux langues nationales et au français qui doit être appris comme langue seconde dès le plus jeune âge, tout en permettant par ailleurs l'apprentissage du français comme langue étrangère;
- Adoption, dans chaque pays et gouvernement membre du Sommet où le français est la langue d'enseignement, de politiques favorisant la maîtrise de trois langues à la fin du secondaire, aucune d'entre elles ne disposant d'un statut privilégié, en dehors des langues officielles du pays concerné.

Mobilité

• Un réel développement de la formation exige que soit favorisée la mobilité des étudiants, des enseignants, des intellectuels, des artistes et des entrepreneurs dans l'espace francophone;

• Les autorités ministérielles compétentes doivent prendre toutes mesures à cette fin, en particulier veiller à ce que les dispositions administratives en vigueur ne limitent pas cette mobilité.

Formation

 Mise en place, dans les pays où le français n'est pas langue d'enseignement, d'un système éducatif intégré, des classes bilingues aux filières universitaires, garantissant le trilinguisme: langue maternelle, français langue seconde, langue étrangère, et conduisant à une certification francophone à la fin du secondaire reconnue dans tous les pays et gouvernements membres, ainsi qu'à des co-diplômations.

Méthodologies et supports d'enseignement

- En vue de créer les supports de l'enseignement et de l'innovation en français, et dans le cadre d'une coopération étroite entre pays et gouvernements membres du Sommet, mise en place d'une politique du français dans l'édition, du livre aux nouveaux supports: édition et diffusion d'ouvrages, de revues, de banques de données, de docmefs, de manuels scolaires et universitaires en français à un prix abordable.
- Incitation à la conception et à l'édition scolaire régionale, par un appui à des centres de production d'excellence.
- Renforcement de la coopération multilatérale pour aboutir, en concertation avec les États, à une industrie du livre dans les pays du Sud.
- Développement de nouvelles méthodologies d'enseignement innovantes: méthode universelle de français langue seconde, complétée par des cahiers nationaux; disques optiques compacts interactifs d'apprentissage sélectif des sciences, jeux vidéo d'auto-apprentissage.

Université virtuelle francophone

Création de l'université virtuelle francophone mettant au service de la francophonie les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement du et en français, en particulier pour l'enseignement à distance.

Formation des enseignants

- Développement de méthodes et de programmes rénovés de formation des enseignants, pour assurer leur excellence, leur motivation et leur engagement francophone.
- Mise en place de centres nationaux et régionaux de formation des enseignants;
- Intensification et diversification des programmes de mobilité offrant aux enseignants de français et en français la possibilité d'effectuer des stages dans les pays francophones. Et ce, afin de développer non seulement leurs compétences linguistiques et pédagogiques, mais aussi la possibilité d'acquérir une connaissance approfondie des civilisations s'exprimant en français.

Environnement francophone

- Développer un environnement francophone par une politique de création d'une véritable presse et radio francophones, nationales et internationales, et par la généralisation de bouquets de chaînes télévisuelles francophones.
- Dans ce cadre, il est demandé que se tienne une conférence des ministres francophones en charge de la communication et des médias.

Volontaires francophones

• Création d'un corps de volontaires francophones qui mobilise les jeunes diplômés pour l'action francophone.

Entreprise

- Établissement de liens étroits entre les systèmes d'éducation et les entreprises, plus particulièrement celles des pays francophones, afin de valoriser les cursus francophones en offrant des débouchés aux étudiants, par la création à leur intention de bourses d'emploi.
- Démarche conjointe des entreprises et des milieux éducatifs pour mettre en perspective un projet francophone global aboutissant à l'emploi, l'entreprise francophone devant utiliser le français et se donner une haute visibilité comme francophone.

Veille francophone

- Installation d'observatoires régionaux du français permettant d'établir régulièrement un diagnostic de la situation du français dans le monde, en particulier de sa place dans les systèmes d'enseignement.
- L'efficacité de cette redynamisation de l'enseignement du et en français, et le développement des coopérations francophones passent par:
- La prise en considération, par les gouvernements, de ces principes et propositions dans la définition de leurs politiques éducatives nationales et régionales;
- La volonté des gouvernements et des opérateurs multilatéraux de la francophonie, de se donner les moyens concrets de réaliser les programmes mentionnés plus haut, notamment la relance de l'enseignement du et en français, en fixant des échéances précises;
- La prise en compte de ce plan d'action dans la programmation soumise au prochain sommet de Hanoi.

Conférence des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des États et gouvernements ayant le français en partage (CONFEMER) Hanoi, 23-24 octobre 1997

Déclaration de Hanoi

Les ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des États et gouvernements ayant le français en partage, réunis à Hanoi les 23 et 24 octobre 1997,

Préoccupés par une mondialisation qui conduit à l'uniformisation si elle n'est pas plurielle et équilibrée;

Convaincus que la diversité culturelle et linguistique est essentielle à un développement respectueux des identités;

Persuadés que le multilinguisme, par le partage qu'il implique, peut soutenir une mondialisation plurielle;

Rappelant que le français est, dans les pays appartenant à la Francophonie, une langue partagée, langue de coopération, de développement et d'ouverture;

Convaincus que la Francophonie est une autre manière d'entrer dans la mondialisation privilégiant, aux côtés de la liberté individuelle, les valeurs de partage, de solidarité et de liberté culturelle;

Rappelant que l'apprentissage précoce des langues est utile au développement intellectuel de l'enfant;

Sachant qu'un suivi tout le long de la filière éducative est nécessaire pour garantir ses acquis linguistiques;

Affirmant que, pour vivre et se développer, la Francophonie a besoin de former de jeunes francophones et des élites capables d'être acteurs du développement, de promouvoir un esprit d'entreprise, et, par conséquent, de prendre en charge la coopération dans l'espace francophone;

Préoccupés de la situation alarmante de l'enseignement du et en français dans plusieurs régions de la Francophonie et des difficultés qui frappent, dans plusieurs pays, les universités qui ont lacharge de former les enseignants et d'assurer l'innovation pédagogique;

Ayant pris connaissance des conclusions des Assises de Hué jointes à la présente déclaration;

Proposent, sur la base de ces constats, le plan d'action qui suit:

- construction d'une francophonie plurielle par un aménagement linguistique qui, dans chaque pays, clarifie le statut des langues, favorise les langues nationales et l'apprentissage du français et, par conséquent, soutient le multilinguisme;
- mise en place, dans les pays où le français est langue d'enseignement, de politiques favorisant l'apprentissage d'au moins deux autres langues;
- renforcement de la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs dans l'espace francophone par l'octroi de bourses et dans le cadre de dispositions et pratiques administratives qui ne limitent pas cette mobilité;
- mise en œuvre dans les systèmes éducatifs où le français n'est pas langue d'enseignement, de cursus francophones intégrés (classes bilingues, filières universitaires et instituts francophones) favorisant le trilinguisme et conduisant à une certification francophone en fin de secondaire ainsi qu'à des codiplomations;
- mise en place d'une politique francophone de soutien à une édition scolaire et scientifique à des prix abordables, et le développement de méthodologies d'enseignement adaptées au contexte;
- incitation à l'édition scolaire régionale et au développement d'une industrie du livre dans les pays du Sud;
- développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'enseignement du et en français et de l'enseignement à distance, conduisant à la mise en place progressive de l'université virtuelle francophone;
- offre de méthodes et programmes rénovés de formation des enseignants;

Recommandent:

• des actions permettant d'assurer, dans les pays où le français n'est pas langue maternelle, un meilleur environnement fran-

cophone, notamment en matière de presse, radio et télévision francophones ;

- des demandes conjointes entreprises-milieux éducatifs pour améliorer la formation et, notamment, les formations technologiques supérieures et ainsi favoriser l'accès à l'emploi;
- la création d'observatoires régionaux du français ;
- toute action favorisant l'usage du français dans les entreprises.

Nous, ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche, Nous félicitons de la prise en compte de l'enseignement du et en français dans les grandes priorités francophones;

Demandons à l'AUPELF-UREF, dont le bilan est apprécié par notre conférence, de porter ce plan d'action à l'attention des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage qui se réuniront les 14, 15 et 16 novembre prochain à Hanoi et, dans le cadre de sa programmation, de contribuer à sa mise en œuvre, en relation avec les autres opérateurs concernés, sous l'autorité du Conseil permanent de la Francophonie;

Nous engageons à prendre les dispositions nécessaires pour favoriser, dans nos pays, sa mise en application, en concordance avec les politiques nationales en la matière;

Soulignons enfin la nécessité d'assurer les ressources adéquates pour la réalisation des objectifs de cette déclaration.

Renforcement de la coopération universitaire francophone en Afrique sub-saharienne Paris, 6-7 mars 1998

Déclaration de Paris et Plan d'action

Les recteurs et présidents des universités d'Afrique sub-saharienne et de l'océan Indien, membres de l'AUPELF-UREF, se sont réunis à Paris, les 6 et 7 mars 1998, et ont participé à un forum avec des partenaires de la coopération francophone. Ils ont adopté une déclaration ainsi qu'un plan d'action.

Nous, Recteurs et Présidents d'universités d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien, réunis à Paris les 6 et 7 mars 1998,

- Préoccupés par la crise persistante qui affecte nos universités;
- Rappelant que l'excellence a son coût, dans un environnement concurrentiel et difficile;
- Convaincus que, pour jouer pleinement leur rôle dans le développement de nos pays, les Universités doivent s'ouvrir à l'international et mieux s'insérer dans l'espace scientifique mondial régi par des normes reconnues;
- Rappelant qu'une véritable coopération universitaire passe par un partenariat dynamique et ouvert qui rassemble les compétences africaines pour les inscrire dans un espace francophone plus large et mieux articulé;
- Persuadés qu'à l'heure de la mondialisation et après les réflexions sur la situation de nos universités, il est urgent de faire les bons choix pour renforcer les capacités des universités africaines;
- Désireux de participer activement à l'évolution des modes de transmission du savoir par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Sensibles au doute qui pèse à la fois sur la qualité et la pertinence de nos formations;

- Affirmant qu'une Francophonie forte et soucieuse de son avenir est une Francophonie qui facilite la circulation des personnes et des idées;
- Reconnaissant que l'AUPELF-UREF, fidèle à sa méthode de concertation, a su mettre en œuvre, à travers ses programmes et ses actions, les principales recommandations émises lors de nos précédentes rencontres;
- Conscients que celle-ci peut rapidement mobiliser au profit de l'Université africaine une meilleure adéquation de nos structures universitaires et de nos programmes aux normes internationales;

Proposons, sur la base de ces constats, le plan d'action qui suit:

- 1. Consolidation de l'espace universitaire francophone qui favorise la circulation des personnes, appuie la coopération interrégionale, et encourage l'excellence et la co-excellence;
- 2. Réalisation d'audits à la demande des universités qui souhaitent évaluer leur fonctionnement administratif et académique, et mise en œuvre de nouvelles modalités de gestion, mieux adaptées aux contraintes actuelles;
- 3. Organisation de sessions de formation et de mise à niveau en gestion administrative et universitaire, et développement d'outils de gestions et d'analyse appropriés;
- 4. Structuration scientifique des universités par la création de conseils scientifiques garants de l'excellence et de la validation internationale des programmes de formation et de recherche;
- 5. Renforcement de la formation pédagogique initiale et continue des enseignants-chercheurs afin que ceux-ci aient la qualification requise pour assurer un enseignement universitaire de qualité;
- 6. Soutien de pôles d'excellence existants et création de nouveaux pôles s'appuyant sur la mise en commun des potentiels éducatifs régionaux, renforcés par des centres d'excellence d'autres régions de la Francophonie regroupés dans des consortiums d'appui, et développement de la co-diplômation;
- 7. Délocalisation d'établissements spécialisés du Nord (universités, grandes écoles) en partenariat avec les universités africaines pour des formations co-diplômantes;

- 8. Renforcement de la coopération régionale permettant de mieux relever les défis auxquels se trouvent confrontées les universités, par la mise en commun du potentiel scientifique, la création de synergies inter-africaines et l'appui à la mobilité: missions d'enseignants et de chercheurs, programmes régionaux de bourses à l'intention des étudiants et des chercheurs (notamment les bourses universitaires régionales), CRESA, école doctorales régionales, co-diplômation;
- 9. Mobilisation plus grande des universités du Nord en faveur d'un partenariat avec les universités africaines par la mise en oeuvre de conventions inter-universitaires;
- 10. Appui aux structures africaines de coopération régionale et inter-régionale (CAMES, CRUFAOCI.);
- 11. Participation active des universités à l'Université virtuelle francophone, par la co-production de contenus et la création de campus virtuels régionaux;
- 12. Valorisation par le biais des NTIC de la documentation scientifique informelle des universités et appui à l'édition scientifique;
- 13. Renforcement des capacités des enseignants et chercheurs à l'innovation pédagogique et aux NTIC;

Nous recommandons la mise en œuvre de ce plan d'action par l'AUPELF-UREF qui, forte de son réseau universitaire international et de compétence, est particulièrement à même d'apporter un appui à nos universités à la faveur d'un partenariat francophone qui repose sur la solidarité associative et vise l'excellence par:

- la mobilisation conséquente des moyens substantiels qui permettent le développement et le fonctionnement d'un espace de coopération universitaire francophone en Afrique;
- la création de nouvelles représentations de l'AUPELF-UREF dans la région afin de faciliter la diffusion des programmes de l'AUPELF-UREF et la participation des acteurs des universités africaines à ces programmes;
- le développement en Afrique de l'Université virtuelle francophone et la mise en place de ses campus régionaux;
- des actions visant à renforcer l'excellence des formations techniques et professionnalisantes.

Nous nous engageons:

- à prendre les dispositions nécessaires pour favoriser, dans nos pays, la mise en application de notre plan d'action en harmonie avec les politiques nationales:
- à faciliter et à assurer, à travers des actions propres, la mobilité de nos étudiants, de nos enseignants et chercheurs;
- à aider l'AUPELF-UREF dans nos pays à rechercher des ressources complémentaires et à obtenir les facilités indispensables à la mise en place et au fonctionnement de ses programmes majeurs, notamment l'Université virtuelle francophone.

Considérant que la mobilité des étudiants, des enseignants et chercheurs est indispensableà la mise en œuvre de ce plan d'action, nous, Recteurs et présidents des universités d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien présents à Paris, demandons instamment à la Francophonie de faire en sorte que ses États membres adoptent une politique de visa permettant d'assurer cette mobilité.

Nous invitons les États francophones à faire de l'intégration de chercheurs africains aux équipes de projets réalisés au sud une règle de fonctionnement de leurs organismes d'aide au développement international.

Nous félicitons enfin l'AUPELF-UREF pour l'initiative de la rencontre de Paris, pour la qualité de ses programmes et le rôle qu'elle joue dans la régionalisation et l'ouverture à l'international de nos universités.

Direction générale

Rectorat

B.P. 400, succ. Côte-des-Neiges Montréal QC H3S 2S7

Canada

Tél· +1 (514) 343 6630

Télécop.: +1 (514) 343 2107

rectorat@aupelf-uref.org www.aupelf-uref.org

Bureau Afrique

B.P. 10017 Liberté

Dakar

Sénégal

+221 (8) 24 29 27 Tél.:

+221 (8) 25 35 65

Télécop.: +221 (8) 25 34 58 ba@aupelf.refer.org

Bureau Afrique centrale

Université de Yaoundé 1, Faculté des sciences humaines B.P. 8114, Yaoundé

Cameroun

Tél.: +237 23 97 45

Télécop.: +237 23 97 45 bac@aupelf.refer.org

Bureau Amérique du Nord

B.P. 400, succ. Côte-des-Neiges

Montréal QC H3S 2S7

Canada

Tél.: +1 (514) 343 7232

Télécop.: +1 (514) 343 2107 ban@aupelf-uref.org

Bureau Asie du Sud-Est 21, rue Lê Thanh Tông

Hanoi

Viet Nam

Tél.: +84 (4) 824 7382

Télécop.: +84 (4) 824 7383 base@aupelf.refer.org

Antenne Hô Chi Minh Ville

École des sciences sociales

et humaines

10-12, Dinh Tiên Hoang-Q.I.

Hộ Chi Minh Ville

Viet Nam

Tél.: +84 (8) 910 0022

+84 (8) 910 0021

Télécop.: +84 (8) 910 0023

hcmv.ant@aupelf.refer.org

Antenne à Phnom Penh

B.P. 2365, 37 rue 63 Phnom Penh

Cambodge

Tél.: +855 (15) 91 48 97 Télécop.: +855 (23) 36 26 33

phnompenh.ant@aupelf.refer.org

Antenne de Vientiane

Faculté d'ingénierie et d'architecture (FIA)

B.P. 3166 Vientiane

République Démocratique

Populaire du Lao

Tél.: +856 (21) 31 46 99

Télécop.: +856 (21) 31 46 98 vientiane.ant@aupelf.refer.org

Bureau Caraïbes

B.P. 15185 – Pétion-Ville

Haïti

Tél.: +509 45 44 08

Télécop.: + 509 45 05 74

bc@aupelf.refer.org

Bureau Europe

4, place de la Sorbonne

be@aupelf.refer.org

75005 Paris

France

Tél.: +33 (1) 44 41 18 18

Télécop.: +33 (1) 44 41 18 19

Bureau Europe centrale et orientale

1, rue Schitu Magureanu 70626 Bucarest

Roumanie

Tél.: +40 (1) 312 2014 Télécop.: +40 (1) 312 1666

Télécop.: +40 (1) 312 1666 beco@aupelf.refer.org

Antenne de Chisinau

Alliance Française de Moldova 18, Sfatul Tarii 2012 Chisinau

Moldova

Tél.: +373 (2) 73 86 69

Télécop.: +373 (2) 73 86 69 chisinau.ant@aupelf.refer.org

Bureau Monde Arabe

Cité Bounoure Villa F. rue de Damas

B.P. 11-9082, Beyrouth

Liban

Tél.: +961 (1) 615 880

+961 (1) 615 881

Télécop.: +961 (1) 615 884 bma@aupelf.refer.org Bureau Océan Indien

B.P. 8349 Tsaralalana

101 Antananarivo

Madagascar

Tél.: +261 (20) 22 318 04

+261 (20) 22 318 12

Télécop.: +261 (20) 22 318 15

boi@aupelf.refer.org

Bureau Pacifique Sud

Immeuble Pacifique Sud

B.P. 227

Port-Vila

République de Vanuatu

Tél.: +678 24 264

+678 24 269

Télécop.: +678 23 276 bps@aupelf.refer.org

Délégation chargée des relations avec l'Union européenne

1, rue de la Pépinière, Boîte 5

1000 Bruxelles

Belgique

Tél.: +32 (2) 502 8505

Télécop.: +32 (2) 502 7580

bruxelles.del@aupelf.refer.org

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	VII
Avertissement	IX
Avant-propos du Président	XI
Avant-propos (édition 1990) De Marrakech à Paris	1
Préface (édition originale) L'AUPELF une idée en marche	9
Chapitre I La naissance de l'AUPELF	25
Chapitre II L'essor	39
Chapitre III Développement et consolidation	71
Chapitre IV Nouveaux défis	105
Annexes Les conseils d'administration	131
Chronologie des principales manifestations et réalisations	147
Les publications de l'AUPELF	176
Institutions membres	187
Statuts	201
Chartes, Déclarations, Plans d'action	215
Bureaux et antennes	247

Achevé d'imprimer en avril 1998 sur les presses de Imprimerie H.L.N. Imprimé au Canada – Printed in Canada

